



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

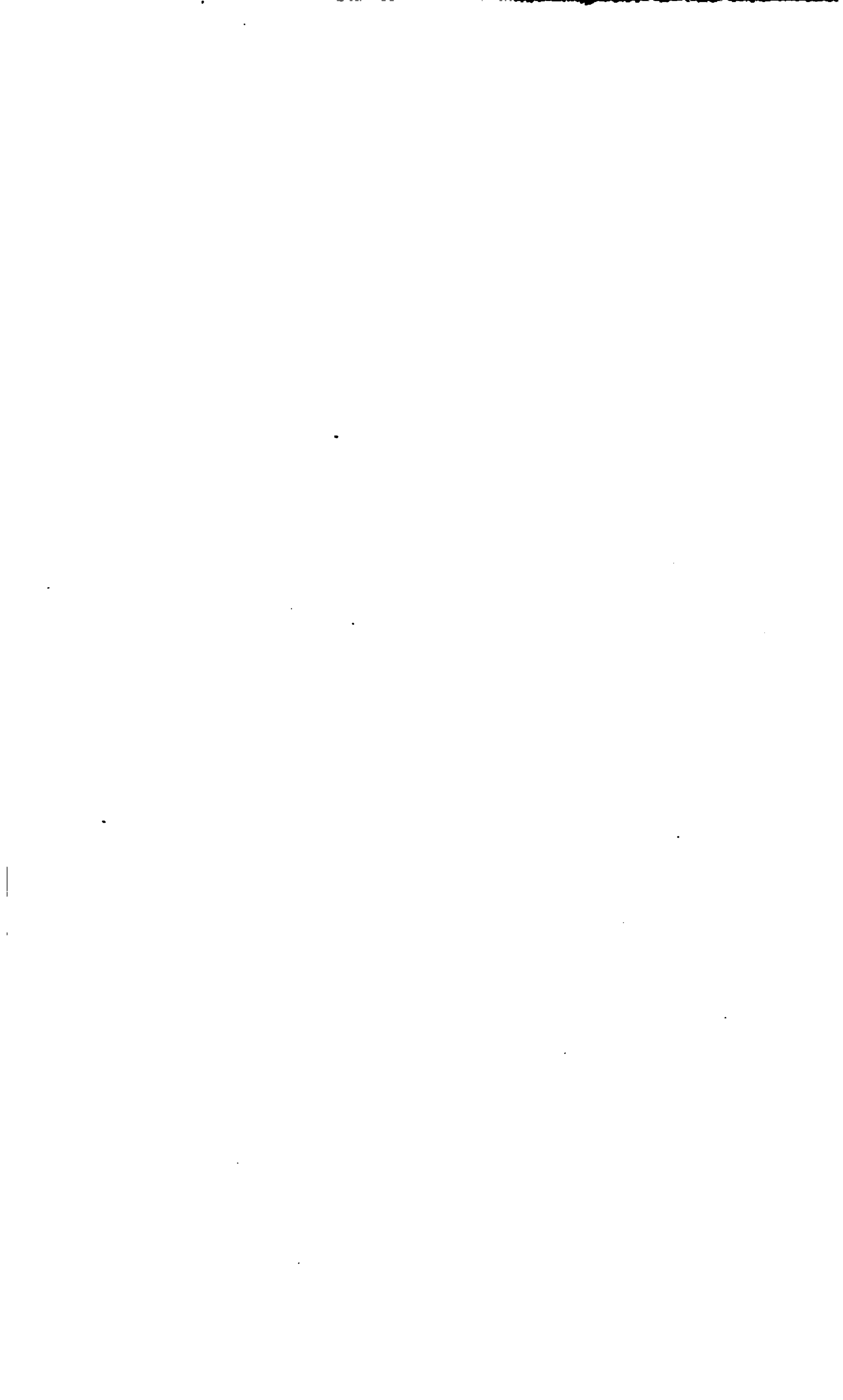
E

PROPERTY OF
*University of
Michigan
Libraries*

1817



ARTES SCIENTIA VERITAS





ÉTUDES
DE
PHILOSOPHIE MORALE
ET
D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

II

ÉTUDES
DE
PHILOSOPHIE MORALE
ET
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

M. H. BAUDRILLART

PROFESSEUR SUPPLÉANT AU COLLÈGE DE FRANCE

Rédacteur en chef du *Journal des Économistes*.

TOME II

PRINCIPES ET FONDEMENTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE
DU PRINCIPE DE PROPRIÉTÉ — DE L'INFLUENCE DES CLIMATS ET DES LIEUX
SUR LES FAITS ÉCONOMIQUES — DE LA SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE — DES RAPPORTS
DU TRAVAIL ET DU CAPITAL — DU SYSTÈME DE LAW — LES PROJETS DE L'ABBÉ DE
SAINT-PIERRE — RÉFORMES DE COLBERT — RÉFORMES DE R. PEEL — HISTOIRE
DE L'ASSISTANCE — VICO; LA SCIENCE NOUVELLE — DESTUTT
DE TRACY — DU DROIT NATUREL

PARIS

GUILLAUMIN ET C^{ie}, LIBRAIRES

Éditeurs du *Journal des Économistes*, de la *Collection des principaux Économistes*,
du *Dictionnaire de l'Économie politique*, etc.

Rue Richelieu, 14

1858

HB

163
B35

v.2

687865-129

PRINCIPES ET FONDEMENTS

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE¹

Tout se ramène en ce monde à des forces et à des lois. Ce qui distingue les unes des autres, c'est que celles-là sont mobiles, susceptibles d'un développement très-inégal, toujours modifiées et toujours modifiables, tandis que celles-ci ont pour caractère essentiel de dominer tout ce qui change sans changer elles-mêmes. Le monde se compose de forces, voilà ce qui lui permet de se développer; ces forces obéissent à des lois, voilà pourquoi il se développe régulièrement. La force libre qui constitue l'homme varie suivant les temps, les lieux, les individus; tantôt remplie et tantôt vide de sagesse et de lumières, tantôt énergique, tantôt languissante, changeante toujours, soit dans les directions qu'elle suit, soit dans les formes qu'elle revêt. Ces modifications perpétuelles, ces transformations successives remplissent l'histoire, théâtre du mouvement et de la vie; elles font

¹ Discours d'ouverture du cours d'économie politique fait au Collège de France.

2 ÉTUDES DE PHILOS. MOR. ET D'ÉCONOM. POLITIQUE.

de l'homme la chose *ondoyante et diverse* à laquelle s'appliquent les qualifications les plus opposées, et qui donne raison à la fois à ses panégyristes et à ses rigoureux détracteurs. Cette mobilité a toujours paru aux sceptiques le caractère unique de l'humanité. Nous ne saurions croire une pareille prétention fondée. Jamais l'humanité n'a cessé d'admettre des règles auxquelles elle soumet sa conduite, et de reconnaître dans le monde moral un certain ordre dont les sciences qui s'en occupent portent témoignage. Si l'homme était purement mobile, il y aurait une histoire pour enregistrer ses variations, mais point de philosophie pour noter ses caractères essentiels et pour déterminer son type abstrait; il y aurait des lois de convention, filles des circonstances, aussi changeantes que l'être duquel elles émanent et auquel elles s'appliquent, mais point de droit naturel et de prescriptions durables; il y aurait des coutumes et des mœurs, il n'y aurait point de morale. Les sciences morales n'existent qu'à cette condition qu'elles aient quelque point fixe auquel elles puissent s'attacher comme au roc immobile au milieu de l'agitation des flots. Déterminer les lois naturelles auxquelles est assujettie dans son développement normal la force intelligente, sensible, libre, qui est l'homme même, voilà le problème qu'elles cherchent à résoudre, et dont l'économie politique, telle que nous essayerons d'en donner l'idée, poursuit, elle aussi, la solution.

La mobilité d'une part, la fixité de l'autre ne donnent pas du développement humain une idée suffisante. Il y a comme un point où ces deux caractères viennent s'unir en un attribut nouveau, éminent, c'est la perfecti-

bilité, qui suppose à la fois une force libre qui se développe, et un idéal vers lequel elle s'avance. Ou la perfectibilité n'est qu'un fait fatal, et partant sans moralité, ou elle suppose, d'un côté, la liberté humaine, et de l'autre, un type plus ou moins déterminé, duquel cette liberté se rapproche toujours davantage. Sans la mobilité, l'homme serait parfait comme Dieu, ou aussi imparfait le dernier jour que le premier ; il n'aurait que cette espèce de perfection très-bornée que présentent les animaux doués des plus merveilleux ; mais des plus immuables instincts. Sans la fixité des principes qui président à son développement, il irait au hasard ; il remuerait plutôt qu'il ne marcherait. Le progrès est la loi d'un être relatif en état de s'élever à la notion de quelque chose d'absolu, la loi d'un être capable de viser à une sorte de perfection, pas assez puissant pour réaliser jamais complètement cette conception idéale, mais qui l'est assez du moins pour la mieux comprendre sans cesse, et pour la réaliser toujours davantage en lui et autour de lui, dans son être intérieur et dans ses œuvres visibles.

Ces réflexions me paraissent être fécondes en conséquences quant à la direction que doivent suivre les sciences qui s'occupent de l'humanité, sciences trop souvent flottantes entre un empirisme sans principes et les rêves vains de l'utopie. Leur mission est de s'attacher aux lois générales, à l'élément durable de leur objet, non sans tenir un grand compte des diversités, des inégalités humaines, lorsqu'elles en viennent aux applications. La première de ces conditions leur permet d'être réellement des sciences et fait leur valeur comme

qui conclut contre eux, quelle conséquence, nous le demanderons, est-on en droit d'en tirer? Quand ceux qui se croyaient intéressés à l'immobilité du globe terrestre traitaient de théorie vaine l'astronomie de Galilée, cela n'empêchait pas la terre de tourner, même à Rome. La vérité reste en dehors du bruit qui se fait autour d'elle et contre elle.

I.

Procédons avec méthode dans cette détermination que nous voudrions rendre plus claire et plus complète de l'élément scientifique de l'économie politique. Tout le monde sait, quoiqu'il arrive fréquemment de l'oublier, la différence qui existe entre la pratique, l'art et la science. Ce sont là trois développements successifs qui viennent chacun à leur heure. En tout, le genre humain commence par la pratique, parce qu'il est naturel que l'action précède la réflexion et surtout la réflexion méthodique. La pratique, qui, logiquement, n'est qu'une application de l'art, le devance historiquement comme l'instinct devance la pensée, comme les faits précèdent les généralités que la pensée sait en tirer. *Primo vivere, deinde philosophari*, voilà la devise de l'humanité. L'art est un second degré. Il affecte un caractère plus général, il ramène une certaine quantité de cas particuliers à des règles; mais tant que la science pure ne l'éclaire pas, il participe encore de la nature incertaine et vacillante de la pratique. Telle serait la grammaire, enseignée comme art, si la grammaire générale, c'est-à-dire scientifique, ne lui prêtait ses lumières; au lieu de *régenter jusqu'aux rois*, comme Molière l'a dit d'elle

ironiquement, mais avec justesse, elle se trouverait fort empêchée au milieu des bizarreries de la coutume, et manquerait de cette fixité et de cette logique qui font d'elle une souveraine soumise sans doute aux jugements du public, mais qui a le droit aussi de s'en faire respecter. Ce que peut être l'art sans la science, on le sait de reste quand la jurisprudence ne sait pas s'élever jusqu'à la philosophie. Le caractère qui distingue essentiellement l'art de la science, c'est que l'art n'existe qu'en vue de l'application, tandis que la science se suffit et n'a d'autre fin qu'elle-même ; c'est que l'un est une collection de moyens et l'autre un ensemble de vérités, c'est-à-dire de faits observés et de rapports constatés. Désintéressée dans ses vues, la science est irresponsable de l'usage qu'on peut en faire. Toute accusation, autre que celle d'erreur, est sans force contre elle. Ne la taxez pas d'exagération ou de témérité ; elle n'entend pas ce langage. Voulez-vous lui fermer la bouche ; prouvez seulement qu'elle est fautive, c'est-à-dire qu'elle n'est pas la science.

Demander si l'économie politique offre les conditions d'une science, c'est demander uniquement : 1° si elle repose sur un ordre de faits réel ; 2° si ces faits peuvent être observés ; 3° s'ils obéissent à des lois. Renfermons-nous dans la question ainsi posée. Ce qu'elle offre de très-général ne doit pas nous rebuter ; bien loin de là. Les généralités, conçues en dehors et au mépris de l'observation, méritent seules le reproche qu'on leur adresse d'être la chimère d'esprits orgueilleux et impatients ; lorsqu'elles sont le fruit légitime de l'expérience, lorsqu'elles empruntent à la raison ses idées les plus certai-

nes, pour en éclairer l'expérience elle-même, les généralités ont l'incomparable mérite d'attester qu'à des mouvements sans but toujours apparent un certain ordre préside; elles servent de guide à l'esprit, errant sans elles à tâtons, dans le dédale des particularités et des détails; elles ajoutent à sa fermeté, à sa fécondité; elles le sauvent de cette disposition aussi funeste que commune, qui le porte à ne reconnaître en ce monde d'autre divinité que la fortune; elles ne justifient pas tout, comme on l'a dit, mais elles jugent tout.

1° La réalité des faits économiques peut se passer d'être longuement démontrée. Le langage vulgaire, dépositaire de toutes les idées de l'esprit comme de tous les faits généraux, en porte à chaque instant l'éclatant témoignage. Pas une langue quelque peu développée dans laquelle ne se trouve l'équivalent de ces mots : travail, production, propriété, échange, valeur. Dans nos sociétés, il n'existe pas un homme qui, sous l'impulsion du besoin, plus ou moins ne produise, plus ou moins ne se livre à des transactions, à des ventes et à des achats, et qui ne possède quelques instruments de travail, quelques matériaux propres à être consommés : autrement il ne pourrait vivre. Ces faits ne sauraient être réduits légitimement à aucune autre espèce de faits. Personne n'est tenté de les confondre avec ceux dont s'occupent la géométrie, la morale, la mécanique, la physique, l'anatomie, l'histoire naturelle. Ces faits, je le répète, ont une existence parfaitement distincte. On peut comprendre qu'ils aient médiocrement frappé des temps à qui la préoccupation du ciel dérobait les choses de la terre, et surtout qu'ils n'aient pas paru pouvoir être la matière d'une science

à ces époques troublées, qui ne voyaient dans l'acquisition des biens que le théâtre confus et désordonné de la force et de la conquête. Mais il n'en est pas ainsi pour le dix-neuvième siècle, qui n'est ni mystique, ni conquérant, qui met sa gloire dans le travail, et dont les principaux chefs-d'œuvre sont ceux de l'industrie. Il n'en est pas, il ne saurait en être ainsi à partir de 1789. Qu'est-ce que cette grande révolution qu'on appelle *française*, et qu'il serait mieux d'appeler européenne ou universelle, tant ses principes dépassent le cercle étroit d'une nationalité; qu'est-ce, en grande partie du moins, que cette révolution immortelle dans ses principes aussi bien qu'invincible dans ses résultats, sinon la date de l'avènement pour ainsi dire officiel de ces faits que nous avons nommés plus haut, faits troublés dans leur cours, opprimés dans leur développement, avilis souvent jusque-là par le préjugé, et qu'elle a restitués à la face du monde dans leur liberté et dans leur dignité? Si l'on admet que les principes de 1789 sont réellement assurés d'avoir l'avenir, si l'on croit à cette prophétie de Mirabeau qui leur a promis l'empire du monde, prophétie à nos yeux aussi certaine que peuvent l'être les prédictions du physicien et de l'astronome, car les données morales sur lesquelles elle s'appuie n'ont pas une certitude moindre, on ne doutera pas de l'avenir et à plus forte raison de la réalité de ces faits dont les destinées se confondent avec celles des principes impérissables que la révolution a inaugurés avec éclat. De plus en plus on comprendra la dignité et les droits du travail. De plus en plus il sera la condition commune du genre humain. De plus en plus il révélera, sous ses formes diverses, les

lois stables et les combinaisons en quelque sorte inépuisables qui assurent sa fécondité au profit commun.

2° Reste à savoir si, incontestables en eux-mêmes, les faits économiques peuvent être étudiés; si cette méthode expérimentale, préconisée par Bacon et qui a produit ailleurs tant et de si belles découvertes, peut avec succès leur être appliquée.

On y fait une objection préalable. Si, dit-on, les faits économiques n'offrent pas à l'observation des difficultés toutes particulières, d'où vient que les économistes s'entendent si peu?

Je ne veux rien dissimuler : à quoi bon? De notre temps, on ne cultive plus la science à huis clos. Elle n'a plus à craindre les indiscretions. Les dissentiments qui se sont produits au sein de la science même ont paru jusqu'ici plus disposés à enfler qu'à baisser la voix. Loin de se cacher du public, ils le prennent encore tous les jours à témoin. Soyons donc sincère. Or, il nous semble, s'il faut à toute force trouver des coupables, qu'il n'y en a pas ici un seul, comme on le dit, mais qu'il y en a trois, la science, le public, les savants. — D'abord la science. Son défaut, dont elle se corrige chaque jour, c'est d'être jeune : elle compte à peine un siècle. A une époque plus reculée, ce n'eût pas été seulement de la jeunesse, mais de l'enfance. Quoique jeune, elle paraît avoir débuté d'une manière assez brillante. L'avenir dépassera sans doute, il n'effacera pas les travaux des Quesnay, des Turgot, des Smith, des Say, par cette raison péremptoire, et que nous nous réservons de démontrer, c'est que la partie systématique ou hypothétique n'y est que secondaire, tandis que la partie vraie, dès lors dura-

ble, y domine. Ce que nous soutenons, c'est que les désaccords qu'on leur reproche, surtout à partir d'Adam Smith, portent pour la plupart sur des questions de limites ou sur des nuances ; c'est qu'on peut y trouver plus de *desiderata* que de contradictions ; c'est que les contradictions ne vont jamais jusqu'à constituer en présence deux ou plusieurs sortes d'économie politique ; c'est qu'enfin le nombre et l'importance des points sur lesquels on s'accorde dépassent de beaucoup ceux sur lesquels on dispute. Mon seul grief contre la science se réduit donc à celui-ci : elle est jeune ; tort dont elle paraîtra disculpée en grande partie, si l'on ajoute qu'elle est venue à une époque qui mûrit vite les idées et qui lui a prêté, dès les premiers pas, le secours de ses méthodes perfectionnées, et donné comme champ d'étude des matériaux qui n'avaient cessé de s'accroître en nombre et de se constituer avec plus d'ordre depuis l'émancipation des communes. — Oserai-je bien accuser le public au moment même où j'ai l'honneur de lui parler ? Cependant il faut se résoudre à lui faire entendre qu'il abuse quelquefois de sa souveraineté pour se dispenser d'éclairer suffisamment ses jugements. Quand on est un tribunal sans appel, on devrait s'appliquer à ne rendre que des arrêts très-réfléchis. Or, quand le public décide que les économistes ne sont pas d'accord, on est tenté de lui demander s'il en est bien sûr. A-t-il pris soin de lire les économistes français, anglais, italiens, espagnols, hollandais, belges, allemands et russes ? Sans exiger de lui un pareil effort de vertu, on est peut-être en droit de lui demander s'il a pris la peine d'examiner un peu sérieusement cette question : Au fond l'économie politique

n'est-elle pas partout la même? Si le public reconnaît qu'il n'est pas parfaitement innocent du défaut de précipitation, nous lui viendrons en aide en reconnaissant à notre tour que les savants peuvent bien être dans son erreur pour quelque chose. La disposition très-connue des savants (elle n'a pas changé et je doute qu'elle change), c'est de se différencier tant qu'ils peuvent et coûte que coûte de leurs prédécesseurs et de leurs voisins. Disposition utile, quand elle mène à la découverte, mais qui n'y mène pas toujours, et qui a ses inconvénients. Elle conduit les savants à gémir plus que de raison sur les maux de la science; la gravité des maladies a toujours eu cet avantage de faire éclater le mérite des médecins. Le malheur est que le public est là, qui recueille l'aveu et qui se montre en général moins empressé à croire au médecin qu'à la maladie. Malgré notre respect pour les maîtres, qu'il nous soit permis de le dire : ils ont exagéré leurs propres dissentiments; ils ont accordé trop d'importance à des querelles de terminologie; ils ont eu l'air de remettre toujours en question les fondements de la science; et cette espèce de scolastique, condamnée comme toutes les autres à porter moins de fruits que d'épines, a paru à des yeux distraits et prévenus infirmer la valeur de la science. Il est à craindre que par cette fausse manœuvre les économistes ne se soient eux-mêmes, sachons le reconnaître, non pas trahis, mais calomniés.

Ce point touché, et nous croyons qu'il devait l'être, cette pierre d'achoppement et de scandale écartée, nous pouvons reprendre, sans l'interrompre, la suite de nos idées.

Mettre en doute que les faits économiques puissent être étudiés scientifiquement semble un scrupule assez étrange, et l'esprit humain ne nous a pas, à vrai dire, habitués à un pareil excès de timidité. Lui qui soumet à ses investigations le monde et Dieu lui-même, et dont la hardiesse poussée souvent jusqu'à la témérité donne le droit de lui appliquer le mot du poète : *Nil intentatum reliquit*, comment donc se déclarerait-il incompetent devant des questions qui se formulent ainsi : conditions auxquelles le travail acquiert le plus de fécondité, formation du capital, rôle de la monnaie, fonctions du crédit, influence des machines, causes qui agissent sur les profits et les salaires, etc. ? Avouons que ce serait de sa part une modestie fort exagérée.

3° Si les faits économiques sont réels, distincts, s'ils sont au nombre des conditions les plus indispensables de la vie des individus et des nations, on ne saurait concevoir aucun argument tant soit peu valable pour nier qu'ils obéissent à des lois, comme si vraiment il y avait de tels faits, et comme s'il pouvait y en avoir ! Pourtant il s'est rencontré de subtils raisonneurs qui ont prétendu que la *valeur*, cette idée fondamentale de l'économie politique, étant chose de soi essentiellement variable, il n'y avait pas moyen de fonder une science sur un fonds qui se dérobe sans cesse. Objection qui n'a qu'un tort, c'est que si on en tirait une conséquence pareille, elle n'irait pas à moins qu'à rendre également impossible l'existence de toutes les sciences expérimentales. Y en a-t-il une seule qui ne s'appuie sur des faits mobiles ? Ce n'est pas d'aujourd'hui que la sagesse des nations a reconnu que nous vivons dans un monde

où tout s'écoule, passe, change, périt, c'est-à-dire se transforme. Fort heureusement cette variabilité n'exclut pas la règle, cette diversité cache l'unité; les faits changent, mais les lois restent. La valeur est mobile, dites-vous; l'électricité et le calorique le sont aussi; pourtant on ne nie pas la physique. Pourquoi se montrerait-on plus partial à l'égard de l'économie politique? Un argument analogue, et qui obtient, il faut le reconnaître, un succès plus populaire, c'est la variabilité de l'*utile*. Rien n'est plus variable, ajoute-t-on, que l'*utilité*. D'où cette conclusion connue qu'on objecte à la science économique comme une fin de non-recevoir: « Vérité économique au delà des Alpes, erreur en deçà. » Nous nous trompons: ce ne sont plus les Alpes, c'est la Manche qui sert ici communément de frontière à la vérité. Vous reconnaissez les docteurs de l'économie politique exclusivement nationale. Selon eux, chaque peuple a son économie politique; mais c'est une prétention exorbitante de soutenir que l'économie politique ait rien de fixe et d'universel. Branche de l'administration des États, soumise à toutes les exigences et à toutes les variations de la politique, elle ne saurait être une science. *Il n'y a de science, a dit Aristote, que de ce qui est général.* Ce caractère de généralité est précisément ce qu'on lui conteste.

Est-ce donc en lui-même un axiome fort inattaquable que cette variabilité indéfinie de l'*utile* à laquelle on s'attache avec prédilection, comme à un argument des plus irréfutables? Est-ce que, par hasard, les éléments essentiels des êtres, est-ce que leurs conditions générales d'existence changent du jour au lendemain pour qu'on soit ainsi autorisé à prétendre que ce qui leur

convient n'offre aucune stabilité? Je n'apprendrai rien à personne en disant qu'il y a telle plante qui, depuis le commencement du monde, est pour l'homme un remède, telle autre un poison; que telle conduite est utile ou funeste dans ses effets, quel que soit le degré de latitude. En matière d'utilité même, la variabilité est l'exception, bien loin d'être la règle. S'il en était autrement, le monde serait livré au désordre. Nous reconnaissons qu'il y a des différences de peuple à peuple, de climat à climat, de race à race, d'époque à époque. Les principes se modifient en s'appliquant. Il faut savoir tenir compte des frottements comme des résistances. Cela est vrai en dynamique, vrai en morale, vrai en tout. Mais par cela seul que l'idéal ne se déploie pas dans le monde d'une manière absolue et ne s'applique que successivement et lentement, il serait déplorable que l'on se crût fondé à dire qu'il n'y a pas de principes.

D'autres, avec plus de logique, se sont chargés de tirer les conséquences de cette assertion, qu'il n'existe pas de lois économiques. Ils en ont conclu l'omnipotence du législateur investi du droit souverain de régler les conditions du travail et de l'échange. Conclusion déplorable au point de vue purement théorique, car elle nie l'ordre naturel des sociétés, conclusion en outre infiniment peu rassurante! Elle inspire les Mably, les Morelli, les Robespierre; elle anime leurs modernes successeurs. Le monde économique est arbitraire. L'homme dispose à son gré de cette matière inerte qui se prête à toutes les formes. Dès lors, soyez assurés que les artistes qui tirent ce droit de leur génie ne manqueront pas pour le tailler à leur guise.

On le voit : nulle proposition n'est plus pleine de péril, nul principe plus révolutionnaire que cette négation d'un ordre économique naturel, permanent et inviolable. On se flatterait en vain d'y échapper. Du moment qu'il n'existe pas des lois auxquelles la sagesse humaine consiste à se conformer, le bonheur des nations est mis par là même au concours de l'esprit d'utopie ; le bien public à faire est une proie qu'on se dispute ; et, au milieu de mille interprétations contradictoires sur la manière de reconstruire, il n'y a qu'un point sur lequel on s'accorde : c'est la destruction préalable.

II.

Il est temps de faire un pas de plus : ces lois et ces bases du monde économique, nous devons au moins les indiquer. Considérons d'abord ce monde en lui-même ; nous verrons ensuite s'il ne repose pas sur des principes d'une certitude et d'une valeur au-dessus de toute controverse. Au risque de paraître bien élémentaire, force nous est de remonter un peu haut. Le temps n'est pas loin où les assemblées politiques retentissaient de discussions qui semblaient ramener l'homme au berceau même des sociétés, où le droit de cueillette et de pâture était mis à l'ordre du jour. Mauvais signe pour la politique, quand elle se voit obligée ainsi à scruter jusqu'aux racines. Mais ces questions primordiales, il est de la destinée de la science de les agiter éternellement. Il s'en faut d'ailleurs que ces préjugés anti-économiques, qui ont produit tant d'erreurs sociales et fait tant de mal, aient disparu. En les combattant au nom des principes, nous sommes sûr d'être au cœur même de notre sujet.

Toute société poursuit un idéal : idéal moral, politique, religieux, artistique, industriel, suivant les diverses fins de l'homme. Les règles abstraites du bien en soi, les formes de l'État, les idées de l'homme sur Dieu, les préceptes du beau, ne sont pas de notre domaine. Le monde économique, qui a aussi sa grandeur, et qui touche à tout le reste, par le travail, cette condition de toute production, et par l'échange, cette forme universelle de la sociabilité, le monde économique se reconnaît à ce signe distinctif, la *valeur*. Or, à envisager la société sous ce rapport, voici ce que l'analyse la plus simple nous découvre. Le but de l'association industrielle, c'est le bien-être ; le moyen d'arriver à ce but, c'est l'effort ; le ressort qui y pousse, c'est l'intérêt ; le principe qui introduit l'ordre dans les relations, c'est la réciprocité des services. Dans ce monde de l'industrie, en effet, l'homme ne saurait être conçu que par une supposition momentanée dans un état d'isolement. Il faut remonter jusqu'à la nuit de l'état sauvage pour retrouver ces temps où le producteur et le consommateur se confondaient pour ainsi dire en un même individu accomplissant tous les travaux nécessaires à la vie humaine réduite aux satisfactions les plus élémentaires et consommant seul tout le fruit de son travail. Mais rejetons loin de nous cette chimère. La famille est contemporaine de l'humanité. A l'ombre de la forêt primitive, alors que commençait à peine l'œuvre industrielle, c'est-à-dire cette lutte héroïque, incessante contre la nature, poursuivie d'abord avec de si faibles instruments, on se figure déjà la tâche quelque peu partagée ; on se représente la sagesse plus expérimentée du père s'aidant de la vigueur physique

l'expression de Rousseau, comme un *tout solitaire*, n'est plus aujourd'hui qu'une fraction d'autant moins importante que la société dont il fait partie est plus considérable. Sa supériorité et sa dépendance se sont accrues en même temps. Comme producteur, il n'est que l'humble anneau d'une chaîne immense; comme consommateur, il attend tout ou presque tout de ses semblables. Jadis faible et impuissant devant la nature, il l'est devenu devant la société. Heureux échange! car cette société, à condition qu'il ne lui manque pas, ne lui manquera pas à son tour; si chacun a besoin de tous, il n'est pas moins vrai que tous ont besoin de chacun. On demande comment ayant l'intérêt pour base, l'intérêt qui se confond aisément avec l'égoïsme, et dont il est facile de signaler les divergences et les excès, cette société ne se dissout pas. La science économique fait voir que l'intérêt même sert à la conserver. Non-seulement l'intérêt lui communique le mouvement, y entretient la vie, y suscite les perfectionnements, mais il contribue à y mettre de l'ordre. En effet, chaque intérêt particulier est tenu de faire agréer ses services par la masse des hommes. Dans cette société, toutes les fois que le dol et la violence ne s'imposent point à elle pour en troubler le cours, les produits du travail ne trouvent à se placer que si le

nettre en rapport avec les besoins
es du public, et leurs vendeurs
n dessaisir que s'ils obtiennent
ur. Cette attention donnée aux
à l'état du marché, ce débat
les parties contractantes sur le
at à leurs services, ne sont-ce

de ses fils, tandis que la femme prépare les aliments et vaque aux soins intérieurs. Avec la tribu, l'association fait un pas de plus. C'est ce besoin d'aide réciproque qui, dès lors, enfante les premiers rudiments de la division du travail. Dans ce temps même où la chasse est l'état de l'humanité, tous ne sont pas chasseurs, ou ne le sont pas exclusivement. Il est déjà des hommes à qui les choses font entendre un mystérieux langage, à qui parle l'idée du divin, de l'infini; le ciel se révèle par leurs bouches; ce sont les prophètes et les prêtres, représentants inspirés de la religion qui s'essaye. D'autres observent la vertu cachée des plantes et leurs effets sur les maladies; ce sont les médecins de la tribu. D'autres encore ont reçu en partage cette rectitude naturelle de raison, cette droiture de cœur, qui font les sages et les justiciers. On les consulte, on les prend pour arbitres des querelles qui s'élèvent. Il en est d'autres, enfin, dont le corps est faible, ou à qui manque cette sûreté de coup d'œil nécessaire au chasseur, mais qui sont doués de l'adresse des doigts. Ils fabriquent des armes, des outils. Dans la chasse même, le conseil, la ruse, la hardiesse, la force, la pénétration plus ou moins vive de l'ouïe, de l'odorat, de la vue, enfin la hiérarchie des supériorités naturelles qui se classent d'elles-mêmes, aussitôt que quelques hommes se trouvent réunis ensemble, décident des occupations et en établissent le partage. Ces germes n'ont pas cessé depuis lors de se développer. Dans nos sociétés avancées, et elles ne le sont que grâce au progrès des faits que nous esquissons; la division du travail et l'échange se ramifient à l'infini. L'individu qui nous apparaît presque dans la vie sauvage, selon

l'expression de Rousseau, comme un *tout solitaire*, n'est plus aujourd'hui qu'une fraction d'autant moins importante que la société dont il fait partie est plus considérable. Sa supériorité et sa dépendance se sont accrues en même temps. Comme producteur, il n'est que l'humble anneau d'une chaîne immense; comme consommateur, il attend tout ou presque tout de ses semblables. Jadis faible et impuissant devant la nature, il l'est devenu devant la société. Heureux échange! car cette société, à condition qu'il ne lui manque pas, ne lui manquera pas à son tour; si chacun a besoin de tous, il n'est pas moins vrai que tous ont besoin de chacun. On demande comment ayant l'intérêt pour base, l'intérêt qui se confond aisément avec l'égoïsme, et dont il est facile de signaler les divergences et les excès, cette société ne se dissout pas. La science économique fait voir que l'intérêt même sert à la conserver. Non-seulement l'intérêt lui communique le mouvement, y entretient la vie, y suscite les perfectionnements, mais il contribue à y mettre de l'ordre. En effet, chaque intérêt particulier est tenu de faire agréer ses services par la masse des hommes. Dans cette société, toutes les fois que le dol et la violence ne s'imposent point à elle pour en troubler le cours, les produits du travail ne trouvent à se placer que si le producteur a su les mettre en rapport avec les besoins et avec les ressources du public, et leurs vendeurs ne consentent à s'en dessaisir que s'ils obtiennent l'équivalent en retour. Cette attention donnée aux besoins généraux, à l'état du marché, ce débat qui s'établit entre les parties contractantes sur le prix qu'elles mettent à leurs services, ne sont-ce

pas de réels et de puissants éléments d'organisation ?

Quelques sectaires viennent nous dire, il est vrai, que dans ce débat entre les intérêts aux prises, c'est le caprice qui est juge ; c'est une erreur ; un tel débat n'a rien d'arbitraire ; chaque partie y a pour mesure de ses droits et pour limite de ses exigences ce que les objets qui s'échangent ont coûté à produire. Les *frais de production* (qu'on me permette d'employer même dans ces préliminaires le langage technique de l'économie politique) s'élèvent comme un point fixe au-dessus du désordre apparent et des prétentions exorbitantes de ces millions d'offres et de demandes. Vers ce point relativement immobile ne cessent de converger, de *graviter* les *prix*, expression mathématique des peines du travail et des avances du capital, modifiée à quelques égards, mais non altérée essentiellement par d'autres circonstances. Ce même point fixe sert de régulateur à l'offre. Il est naturel qu'elle s'arrête au point précis où les frais de production ne seraient pas couverts. Les déviations accidentelles qui se traduisent par la baisse des prix de vente lui sont un avertissement qui la ramène dans de justes bornes. Est-elle, au contraire, insuffisante ; l'élévation des prix de vente y pousse la concurrence des capitaux, concurrence qui fait retomber ces prix au taux des frais de production et à la moyenne des bénéfices. Ainsi la liberté profite à l'ordre, établit la proportion entre l'offre et la demande, maintient l'équilibre dans les industries. Sans ce mécanisme, plus merveilleux à mesure qu'on l'étudie davantage, je ne vois dans le champ de la production que désordre ou que despotisme vexatoire, sans être moins anarchique ; grâce à ce mécanisme qui n'est, nous

le verrons mieux tout à l'heure, que la mise en jeu de la nature humaine et de ses mobiles, malgré les perturbations qu'il faut savoir reconnaître sans s'en laisser troubler, j'y vois régner l'harmonie.

C'est là une vue bien rapide et bien incomplète du monde de l'économie politique, et pourtant elle suffit pour qu'il ne soit pas permis d'affirmer à la légère que les faits économiques sont sous l'empire du hasard et qu'ils n'ont été soumis à aucune loi. On ne saurait prétendre davantage que ces éléments appartiennent à un seul temps, à un seul peuple; l'histoire ne nomme point le Lycurgue qui les a inventés, décrétés. Prenez les faits les plus importants qu'étudie l'économie politique, vous serez frappés du même caractère de généralité. Partout vous verrez cette *division du travail*, qui est comme l'axe du monde industriel, soutenir les mêmes rapports avec le *capital*, qui reçoit d'elle son accroissement et qui la développe à son tour. Partout vous verrez les capitaux eux-mêmes naître de l'*épargne*, de la liberté respectée et de la propriété protégée. Dans toute société où règne la liberté des transactions, vous verrez les mêmes relations générales s'établir entre les capitalistes et les travailleurs. Les *machines* ne vous paraîtront point avoir un effet économique en Angleterre, un autre en France. Pas une seule nation civilisée qui n'ait eu recours à un intermédiaire dans les transactions, à une *monnaie* qui doit son pouvoir d'achat, non à la volonté des gouvernements, mais à la valeur intrinsèque qu'elle tient de sa nature. Le *crédit*, qui lui vient en aide, est aussi un des fruits universels de la civilisation, un perfectionnement ingénieux dans le mécanisme des échanges, qui, sans

doute, est venu à son heure, mais qui nulle part n'a fait défaut. Malgré la diversité des formes et les différences de systèmes, les principes auxquels il est tenu de se conformer sont invariables. Il en est de même de l'impôt. C'est un fait qui s'est partout produit. Par cela seul que l'homme, suivant la définition d'Aristote, est « un être sociable, » le plus sociable des êtres, il doit, pour solder le prix de cet immense avantage de vivre en société sous la protection des lois, pour faire les frais de cette sécurité indispensable à tout progrès comme à toute existence régulière, et pour entretenir quelques autres services d'utilité collective, payer à l'État une redevance, un impôt. Ce qu'il y a de local, d'accidentel dans ces phénomènes n'empêche en rien ce qu'ils ont d'universel et de permanent, c'est-à-dire d'éminemment propre à devenir matière de science.

On nous dira peut-être que cette fixité et que ce caractère d'infailibilité, de nécessité, qui appartient aux lois économiques, n'ont pas toujours été reconnus. Trop d'exemples attestent, en effet, que souvent ils ont été traités avec peu de respect; mais les mêmes exemples montrent aussi quelles ont été les conséquences de ces infractions. Dans la foule de ceux qui se présentent, qu'on nous permette d'en choisir quelques-uns; car l'histoire est le meilleur des commentaires de la vérité abstraite. S'il est vrai de dire que l'histoire tienne école, les nations modernes peuvent encore y aller prendre plus d'une leçon utile d'économie politique.

Il y a eu un très-habile et très-puissant roi, Philippe le Bel, qui s'est appliqué avec un soin persévérant à aléer les monnaies, et que Dante relègue dans son

Enfer en l'appelant *faux monnayeur*. Mais ce qui n'est pas moins certain que le fait même de l'altération des monnaies, c'est que ce prince ne réussit pas à substituer à leur valeur réelle la valeur fictive qu'il prétendait leur attribuer, en vertu de l'autorité royale. Une autre fois, l'histoire nous apprend que le même monarque, mû d'ailleurs par une pensée d'humanité et par cette inspiration générale de protection à donner aux masses populaires qui signale en France le rôle de la royauté, s'imagina, en présence de la cherté des vivres, qu'il dépendait de lui de la faire cesser. Dans cette intention toute philanthropique et toute politique, il décréta un *maximum*. On garde encore le texte qui l'établit : « Défense de vendre, sous peine de confiscation des biens, le setier de meilleur froment, mesure de Paris, plus de 40 sous parisis ; le setier des meilleures fèves et de l'orge de meilleure qualité, plus de 30 sous ; la meilleure avoine, plus de 20 sous, etc. » Ordre en outre à quiconque possédait plus de blé que ne l'exigeaient sa consommation et ses semailles de l'envoyer au marché, l'excédant trouvé dans sa maison devant être confisqué. Telle fut cette mesure, à laquelle ne manqua pas, on le voit, l'appareil comminatoire, qui est comme la fatalité de toutes les mesures de ce genre ; mais quel en a été l'effet ? Un autre décret de Philippe le Bel nous l'apprendra : « Duquel statut nous espérons que le plus grand allègement et plus grande pourveance dût venir à notre peuple, ce que encore n'est fait. » La denrée était devenue, en effet, on n'en sera pas surpris, par suite du maximum, de plus en plus rare, de plus en plus chère. « Pour que plus hâtivement il puisse être secouru à la nécessité de notre

peuple, avons rappelé et rappelons les prix que nous avons mis ès dits grains, et avons ordonné et établi que quiconque de notre royaume aura du grain susdit, il puisse le vendre au marché et le donner pour tel prix, comme il en pourra avoir. » Ainsi l'expérience ramenait Philippe le Bel à la vérité des principes. Mais ces faits économiques, rebelles à la puissance des rois, céderont peut-être à la volonté des tribuns. Qui ferait obstacle à la souveraineté du peuple? Rousseau enseigne qu'elle peut tout. L'histoire répond encore. Un jour la Convention, prenant trop à la lettre cette parole que le mot *impossible* n'est pas français, pensa qu'il était en son pouvoir de dompter la loi de l'offre et de la demande, aussi bien que de vaincre l'Europe coalisée. Pratiquant la maxime de Danton, elle eut de l'*audace*, même contre les principes éternels. Elle osa décréter les prix. Elle soumit à son *maximum*, non plus seulement les céréales, mais toute espèce de choses. Cette infraction à la vérité économique, elle la plaça, pour plus de sûreté, sous la protection alors regardée comme souverainement efficace de la guillotine. Le maximum eut ses effets inévitables. Au lieu du bon marché, on eut la cherté croissante. La terreur fait fuir le commerce. La diminution des denrées augmente les prix. C'est fatal comme une loi de physique. La vérité exige pourtant qu'on reconnaisse que la Convention n'eut ici de l'*audace* qu'à moitié. Elle avoua que l'entreprise de régler les prix d'une manière complète était au-dessus de sa puissance, et elle adopta pour moyenne les prix de 1790, généralement augmentés d'un tiers destiné à tenir compte au producteur de l'aggravation des circonstances. Vaine conces-

sion ! Ce qu'avait fait le roi Philippe le Bel, la Convention nationale elle-même fut obligée de le faire ; elle revint sur sa mesure, et même, disons-le, elle la condamna en des termes dont nous aurions à peine égalé la sévérité, de peur de paraître y mettre de la partialité et de la passion. S'adressant au peuple français, dans une proclamation à la fin de 1794 : « Les esprits les moins éclairés, disait-elle, savent aujourd'hui que la loi du maximum anéantissait de jour en jour le commerce et l'agriculture : plus cette loi était sévère, plus elle devenait impraticable. L'oppression prenait en vain mille formes, elle rencontrait mille obstacles ; on s'y dérobaient sans cesse, ou'elle n'arrachait que par des moyens violents et odieux des ressources précaires qu'elle devait bientôt tarir¹. » Parlerons-nous des assignats de la même époque, et du papier-monnaie de Law ? Leur avilissement démontre combien la valeur est chose peu arbitraire. La preuve que cette dépréciation ne dépend aucunement du lieu, de la nation, c'est que la même émission exagérée de papier-monnaie a eu les mêmes effets en Angleterre et aux États-Unis. Elle y a occasionné et y occasionne quelquefois encore, du moins dans ce dernier pays, des crises formidables. Nous trouvons au treizième siècle du papier-monnaie en Chine, et cet exemple fut suivi en Perse quelque temps après. Eh bien ! en Chine et en Perse, on dut le retirer, à cause des conséquences désastreuses qui s'ensuivirent.

Quand on rapproche les griefs adressés à la science éco-

¹ Voir *l'Histoire de l'Économie politique*, par M. Blanqui, et, dans le *Dictionnaire de l'Économie politique*, l'article MAXIMUM, par M. Joseph Garnier.

nomique par l'économie politique qui s'intitule excellemment nationale, on voit que tous se résument principalement dans celui-ci. On lui reproche de ne voir dans le monde qu'un seul atelier, qu'un seul marché. On prétend, en se fondant sur ce caractère de cosmopolitisme qu'elle s'attribue, qu'elle est conçue en dehors de toutes les conditions réelles de temps, d'espace, de patrie, et qu'elle commence par supposer une humanité imaginaire et un monde fictif pour s'y déployer plus à l'aise. Puisqu'on se targue des faits, voyons donc comment les faits se passent. Voyons si une économie politique qui ne serait point cosmopolite ne tomberait pas fort au-dessous de la réalité sur laquelle elle s'appuie. Triste et humiliante condition pour une science !

Qu'on veuille nous permettre d'appeler l'attention sur quelques phénomènes très-vulgaires. Voici un homme, citoyen d'une petite ville, qui a rendu à un de ses voisins tel ou tel de ces services qui forment la matière des transactions quotidiennes, et qui, en échange, a reçu de lui une petite pièce d'un certain métal. Cette petite pièce n'est-elle, par hasard, qu'un moyen pour le possesseur de se procurer quelques produits dans les limites de sa petite ville, disons plus dans l'étendue de sa patrie, reconnaissante du service rendu à un de ses membres ? Tout le monde sait que c'est bien davantage. Cette petite pièce, c'est dans les mains de celui qui la possède comme un billet à ordre souscrit par le genre humain, qui se reconnaît son débiteur. Avec ce gage notre homme peut aller partout. Il peut demander à un habitant de la Chine de lui donner en échange de cette monnaie, qui n'est, je le répète, qu'un titre, une reconnaissance d'un service

rendu, les denrées ou les services dont il a besoin à son tour. La Chine payera la dette de la France, et la petite pièce ira ainsi de mains en mains, de nations en nations, conférant, à quiconque par son industrie sait la gagner, un droit sur la société tout entière.

Voilà un fait. Voici un autre exemple non moins familier. Je ne l'invente pas, je me borne à le rappeler.

Un bourgeois de Paris est attablé. A l'entendre, il repousse avec horreur les produits exotiques. *Timeo Danaos*. Cependant on aperçoit sur sa table le poivre et la cannelle. Sa table même est faite d'un bois étranger. Le tissu dont sa chemise est faite, c'est le coton qui en est la base. L'étoffe de sa cravate a peut-être pour première origine le Piémont, la Lombardie, ou quelque pays plus lointain. J'abrège l'énumération qu'il serait aisé de poursuivre longtemps. Pour qu'il reçût ces produits utiles, ainsi que beaucoup d'autres, qu'a-t-il fallu ? Il a fallu les cinq parties du monde associées. Il a fallu que pour lui, modeste citadin, fût tirée de toutes les contrées du monde une masse de substances, de mécanismes. Il a fallu que pour lui travaillassent des cultivateurs, des manufacturiers, des constructeurs de navires, des commerçants, des marins, des rouliers, des ingénieurs, des architectes, des entrepreneurs et des ouvriers de toute sorte, américains, anglais, sardes, hollandais, suédois, en un mot de tous les pays.

Dans quel moment vient-on reprocher à la science son cosmopolitisme ? c'est quand l'émigration transporte des bandes d'Allemands, d'Irlandais, de Norwégiens, de Français, de Belges, de Basques, de Portugais, de Maltais, environ un demi-million d'hommes chaque année, qui s'en vont chercher de plus hauts salaires

sous d'autres cieux ; c'est quand cette émigration, vaste et régulière exportation d'hommes, soulève pour ainsi dire du sol, dans les contrées même réputées par leur immobilité, les populations surabondantes de l'Inde et de la Chine pour les pousser vers les régions intertropicales de l'archipel des Indes et de l'Amérique ; c'est quand il n'est pas un seul grand pays qui n'ait une masse de capitaux étrangers commanditant ses entreprises ; c'est lorsque le crédit ne fait pour ainsi dire du monde civilisé qu'une seule nation ; c'est lorsque le plus vulgaire objet de consommation a été sous les formes successives qu'il revêt plusieurs fois exporté et réimporté, et qu'il a reçu peut-être les préparations de trente mains étrangères ; c'est lorsque les inventions éclatent à la fois en tous lieux, au point de laisser douteuse leur nationalité ; c'est lorsque l'industrie ne craint pas de divulguer ses procédés et d'étaler ses merveilles au grand jour des expositions universelles. Aujourd'hui, on le répète sans cesse, les intérêts sont à ce point mêlés et enchevêtrés, que toute guerre en Europe leur communique une secousse partout ressentie ; les principales villes européennes ne sont plus les unes des autres qu'à la distance où se trouvaient, il y a deux mille ans, les petites républiques de la Grèce ; la télégraphie électrique envoie les nouvelles de la Bourse d'une capitale à l'autre, avec plus de rapidité qu'il n'en fallait naguère pour apprendre une révolution d'un faubourg à l'autre d'une même ville ; enfin l'homme s'habitue de plus en plus à voir dans les différentes contrées du globe les provinces d'un même royaume, à ce point que cette terre qui autrefois lui semblait immense, alors même qu'il n'en connaissait qu'une partie, lui

paraît maintenant toute rapetissée. Et c'est devant ces faits sans cesse croissants, en présence de ces phénomènes sans terme assignable, à la vue de ces merveilles de la réalité que l'on vient contester l'universalité, la force d'expansion irrésistible de cette société industrielle qui, depuis les commencements les plus lointains, n'a cessé de relier entre elles les nations, même divisées et hostiles. L'illusion n'est pas à la reconnaître, elle est tout entière à la nier.

Nous concluons donc, quelque superficiel encore une fois que soit ce coup d'œil jeté sur le monde économique, qu'il offre la matière d'une science véritable, parce qu'il présente une organisation naturelle qui n'est point née du caprice et qui ne s'y plie point, qui, au besoin même, y résiste jusqu'à renverser les obstacles les plus puissants sans efficacité contre la force des choses; parce que ses traits généraux sont partout les mêmes; parce que ses éléments essentiels ont été combinés, non par la volonté arbitraire des hommes, mais par les mains mêmes de la nécessité, de la justice et de la raison, sous l'inspiration de cette sagesse collective et universelle, qui est le génie même de l'humanité; parce qu'enfin, [ses lois ont, comme toutes celles de ce monde, Dieu lui-même pour auteur.

III.

La légitimité de l'économie politique peut être établie encore d'une autre manière. Si le monde économique offre l'image de l'ordre, on a le droit de se demander quelles sont les racines de cet ordre, et si par lui-même il se suffit et s'explique suffisam-

ment. Ses principes les plus indispensables, n'est-ce pas à l'ordre moral qu'il les emprunte? Jetez, en effet, les yeux sur les fondements de l'économie politique, vous verrez que la plupart des idées qui servent de base à cette science appartiennent à la langue de la morale et du droit naturel : propriété, liberté, responsabilité, intérêt personnel, justice, sociabilité. C'est le droit naturel qui établit le principe de propriété que l'économie politique commente et développe à sa manière; c'est la morale, cette science des devoirs et des droits, qui analyse et détermine les principes et les règles du juste et de l'injuste; c'est elle qui constate le droit de l'homme par rapport aux choses, ses devoirs envers lui-même, ses droits et ses devoirs à l'égard des autres; principes dont l'économie politique s'inspire, pour en faire toutes les applications de son ressort. Or, si ces principes, empruntés à l'ordre moral, sont vrais et certains, les conséquences qui s'en tirent par voie de déduction ne le seront-elles pas aussi? C'est une seconde façon d'établir la légitimité de l'économie politique qui me paraît avoir aussi sa valeur, et sur laquelle je crois qu'il n'est pas hors de propos d'insister un peu.

J'ai défini l'homme une force libre, ou plutôt ce n'est pas moi qui l'ai défini ainsi, c'est la philosophie spiritualiste. Le matérialisme ne voit dans l'homme qu'une pure sensation sans droit véritable, sans devoirs dignes de ce nom; car quels sont les droits et les devoirs d'une sensation? Toute la loi de la sensation, c'est de se développer sans se préoccuper le moins du monde de ce qui est bien en soi ou de ce qui est mal. La sensation est fatale, elle est aveugle, irresponsable, dominée par le plaisir et par

la crainte. Qui dit sensation dit passion ; qui dit passion dit l'opposé du libre arbitre ; car c'est surtout dans la lutte contre la passion que la liberté morale prend conscience d'elle-même. Dès que vous me parlez d'obligation morale, de justice, vous me faites pénétrer dans un autre monde que celui de la passion ; vous me faites pénétrer dans le monde tout autrement sublime, tout autrement harmonieux de la liberté. La liberté est l'attribut éminent de l'homme. Le rôle des besoins est de la mettre en jeu, de la pousser à agir ; celui de la raison est de l'éclairer. Or, comment la force libre se manifeste-t-elle ? par le travail qui n'en est que le développement et que l'exercice régulier. Tout travail est donc libre par essence, comme la force dont il émane. Le travail libre, ce point de départ de l'économie politique, a son origine dans le fait moral de la liberté de la personne humaine. Il est sacré, parce qu'elle est sainte et inviolable. Voilà un premier résultat ; en voici un second. Cette liberté est, pour ainsi dire, armée de facultés diverses : facultés intellectuelles qu'elle dirige et qu'elle applique ; facultés physiques qui obéissent à ses ordres. Assurément ces facultés sont bien siennes, elle en est maîtresse non-seulement par droit de nature, mais par l'effort même qu'elle fait pour s'en emparer et les discipliner ; et si ces facultés lui appartiennent, comment veut-on que le produit de ces facultés ne lui appartienne pas ? Ainsi naît la propriété, fille du travail libre, et fondement sans lequel l'économie politique s'écroule. Mais la propriété et la liberté du travail n'épuisent pas encore le cercle des idées fondamentales de l'économie politique. Ceci est à moi, de par la consécration de la personne

humaine qui s'y est librement appliquée, de par l'effort libre du travail ; ceci est à moi, et je ne pourrais en disposer librement ! Avant toute réflexion, je sais, je sens que je puis le donner, le transmettre. Ainsi le veut la *justice*. Le don, l'hérédité, véritable don fait par le propriétaire légitime à ceux qu'il substitue à son droit, sont des applications des mêmes principes. Maintenant, si je puis donner, transmettre, pourquoi n'échangerais-je pas ? Échange de produits, échange de services, il importe peu ; mais échange librement consenti de choses librement créées. Ajoutons que ces services qui ont coûté de la peine ont de la *valeur* par là même. Tout objet qui possède de la valeur a demandé des efforts pour être produit, ou en demande pour être obtenu. Ainsi tout s'enchaîne : *liberté, propriété, hérédité, échange, valeur*. Ainsi le fait économique sort des profondeurs du fait moral, brillant de la même évidence, et marqué par lui du sceau de l'inviolabilité.

Ces principes, l'économie politique s'en empare, elle les applique dans la sphère de ses attributions, elle les développe, elle les féconde. Elle commente le juste par l'utile. Elle montre dans la garantie de la propriété le stimulant de l'épargne, la cause de la richesse, l'espoir aussi bien que le droit du travailleur. Elle prouve que la liberté qui se traduit pour elle par la faculté de choisir sa profession et de l'exercer à son gré, dans les limites du droit d'autrui, est plus productive que le privilège. Elle fait voir dans l'hérédité l'aiguillon qui pousse l'homme à produire, en considération d'autres êtres sur qui se répand pour ainsi dire son existence. Elle démontre que la liberté du commerce n'est pas moins féconde

dans ses effets que sacrée en elle-même. Certaine de toute la certitude qu'elle emprunte à ces principes, elle leur renvoie, en quelque sorte, la lumière qui lui est propre. Témoignage assuré de l'unité de la nature humaine, malgré la diversité de ses manifestations, preuve palpable de l'union intime des sciences morales, qui a son point de départ dans cette unité de l'esprit humain !

J'ajouterai que l'économie politique ne se borne pas là ; d'autres idées encore, celles de *sociabilité*, de *solidarité*, par exemple, ces idées essentielles à l'humanité, comme le sont celles de liberté et de personnalité, ces idées qui resplendissent du double éclat de la philosophie et du christianisme reçoivent de l'économie politique un commentaire non moins original, une confirmation non moins puissante, en même temps qu'elles lui servent de solides points d'appui. Sans doute, l'homme est sociable par sympathie, mais il l'est aussi par intérêt. Faible dans l'isolement, il n'est puissant que par la société. La division des travaux, qui suppose plusieurs branches auxquelles se rattache la grande famille des travailleurs, l'échange qui les met en rapport, sont des applications de ce penchant de l'homme à s'associer. L'économie politique, qui fait un si large emploi de cette idée, contribue à l'étendre entre les peuples et au sein de chaque société. Autrefois c'était une croyance universellement répandue, même chez les hommes éclairés, témoin Montaigne, qui ne fait qu'exprimer en ceci l'opinion commune, que le *dommage de l'un fait le profit de l'autre*. On soupçonnait à peine, et le plus souvent on semblait nier systématiquement, ce que l'événement aussi bien que la théorie a pourtant démontré, que les individus

dans un même peuple et que les nations prises en masse peuvent s'enrichir simultanément, et le niveau du bien-être monter pour tous. De même qu'à l'extérieur, par suite d'une confusion de la richesse avec le numéraire, on croyait qu'il s'agissait surtout de soutirer l'argent de l'étranger et d'exporter beaucoup en important peu, ce qui était tout simplement impossible, de même, à l'intérieur, on se figurait la masse des richesses comme une quantité à peu près fixe, où les uns ne pouvaient puiser qu'aux dépens des autres ; pensée tout à fait propre à entretenir les divisions entre les classes et à servir d'aliment à l'esprit révolutionnaire. L'économie politique a eu l'honneur de réfuter scientifiquement ces erreurs, et de démontrer dans le domaine des intérêts le dogme de la solidarité. Il lui a suffi de se former une notion nouvelle et plus exacte des conditions auxquelles se produit la richesse. Par là, elle a intéressé les peuples à leur prospérité mutuelle, en même temps qu'elle contribuait à l'égalité entre les classes par l'abolition des monopoles et des privilèges. En tout, elle a substitué à la vieille idée de l'antagonisme, mère des dissensions et des guerres, l'idée pacifique et bienfaisante de l'harmonie générale.

C'est de la même manière que l'économie politique s'approprie et commente l'idée du *progrès*, dont on a si fort abusé de notre temps. Ce n'est pas sans un profond étonnement que nous avons entendu répéter souvent par l'esprit de parti qu'elle la répudiait. Je n'ai point à faire l'apologie des hommes qui personnifient la science aux yeux du public. Pourtant, je ne puis oublier que si, au dix-huitième siècle, l'école de Quesnay représentait mieux qu'aucune des écoles régnantes le pro-

grès social, au dix-neuvième l'économie politique n'a pas failli à sa mission; elle l'a défendu ainsi que l'ordre contre des utopies qui n'en ont que le masque, et qui sont au fond fort rétrogrades. Elle poursuit le grand combat de la liberté du commerce. Tout récemment encore, ce n'est pas sans doute par suite d'un amour immodéré des idées rétrogrades que le noble penseur qui écrivit les *Harmonies économiques*, Frédéric Bastiat, que le brillant professeur du Conservatoire des arts et métiers, mouraient tous deux sur la brèche, épuisés par la lutte. On n'a pas oublié, sans doute, le poignard qui frappait à Rome, dans Rossi, le représentant du seul progrès pratique et véritable. Dans la chaire du Collège de France, il y a bien peu d'années, à un moment de lutte ardente, un maître éminent revendiquait en termes éloquents et définissait le progrès, au nom de l'économie politique, dans un mémorable discours d'ouverture¹. Allons plus loin, reconnaissons un fait que l'ingratitude des détracteurs de l'économie politique et que l'oubli des contemporains ont trop obscurci, c'est que cette grande idée de la *perfectibilité*, non plus seulement partiellement comprise, mais embrassée dans toute son étendue, a fait sa principale entrée dans le monde avec et par l'économie politique. C'est un jeune économiste, encore sur les bancs de la Sorbonne, c'est Turgot qui en est le principal auteur. Tandis que Vico avait fait tourner l'humanité dans le cercle éternel de ses *ricorsi*, tandis que Bacon voyait à peu près exclusivement le progrès dans les sciences, tandis que Pascal, esprit trop chagrin pour le

¹ *Du Progrès*. Discours d'ouverture au Collège de France, par M. Michel Chevalier (8 janvier 1852).

mettre dans l'amélioration du sort des hommes sur une terre qu'il ne regardait, on le sait, que comme une vallée de larmes, le réduisait également, dans un incomparable langage, aux vérités scientifiques transmises comme un trésor qui s'accroît par l'expérience et le calcul d'une génération à l'autre, Turgot le plaçait, en outre, dans la condition sociale; il esquissait le tableau des principaux perfectionnements que la société avait accomplis, surtout à partir du moment où elle avait eu le christianisme pour guide. Condorcet, son disciple, commentait sa doctrine dans un *Tableau* resté plus célèbre, la complétait avantageusement sur quelques points, et la gâtait sur d'autres par un mélange de rêves illimités. Il la professait encore avec la plus intrépide confiance sous l'arrêt de mort qui le frappait et la scellait de son martyre.

Oui, l'économie politique le reconnaît, l'homme est perfectible; mais elle s'applique à ne pas laisser dégénérer cette vérité en utopie, à ne pas faire de ce flambeau qui éclaire une torche qui brûle. Non contente d'affirmer vaguement la perfectibilité sociale, elle en détermine les conditions, elle en fixe l'objet. Elle n'a pour cela qu'à rester fidèle à son point de départ, à la liberté et à la justice. Fermement attachée à l'idée du droit, inséparable de celle du devoir, elle n'ôte pas à l'individu, sous prétexte de fraternité, la responsabilité de son sort. Elle la lui laisse comme le titre même de sa dignité, comme le principe de sa force et comme l'aiguillon le plus sûr de tous les perfectionnements. Tandis que la plupart des écoles novatrices considèrent la propriété comme une institution en décadence continue, elle y voit au contraire un fait sans cesse plus affermi, à mesure qu'il s'est

épuré des souillures de la violence et de la fraude; par les effets mêmes de la propriété individuelle se généralisant de plus en plus, elle montre s'accroissant les avantages communs à tous. Tandis que presque toutes ces écoles s'élèvent contre le capital mal compris, elle fait voir que ce capital, composé de toutes les matières sur lesquelles le travail s'exerce et de tous les instruments par lesquels il agit, destiné à suppléer en partie le travail humain par la puissance mécanique et à alimenter le fonds des salaires, est la substance même de toute amélioration du sort général. On a prétendu qu'elle combat l'association. Nullement; il est peu de formes de l'association pour produire, distribuer et consommer les fruits du travail et de l'épargne qu'elle n'ait elle-même recommandées. Elle lui demande seulement de n'être contraire ni à la propriété, ni à la liberté, ni à la justice. Ce qui leur est opposé ne lui paraît justifiable ni devant la raison, ni devant l'utilité sociale.

Nulle donc des grandes idées que la civilisation moderne emprunte à la philosophie morale et à la philosophie de l'histoire, aucun de ces immortels principes de liberté, de sociabilité, de responsabilité, de justice, de progrès, principes vrais de tout temps, mais qui n'ont pas été de tout temps au même degré reconnus, et dont le développement est moderne, qui ne soit l'âme de l'économie politique. On ne saurait la convaincre d'erreur dans ses principes sans ébranler le fonds sur lequel vivent nos sociétés, et ce fonds, nous ne saurions trop le redire, c'est celui même de l'intelligence et de la conscience humaine de plus en plus remis en lumière. Il suit de là que la certitude de l'économie politique, quant à ses

bases philosophiques, est égale à celle même des idées les plus essentielles de l'esprit humain.

Il faut cesser, s'il en est ainsi, de contester sa valeur, de vouloir restreindre sa portée universelle; il faut cesser aussi de l'accuser au nom du spiritualisme. L'économie politique, on a pu s'en convaincre, n'est que la mise en œuvre de ses données principales. Si elle lui emprunte ses idées morales, elle suppose aussi les vertus pratiques qu'il est seul propre à engendrer, ou qui, du moins, sans lui, manquent de consécration : amour du travail et privation pour former le capital, équité pour le distribuer, tempérance et sagesse dans son emploi. Otez à l'homme le plus petit droit ou la plus petite vertu, s'il en est de tels, vous la frappez au cœur. Les qualités morales, les connaissances qui forment le trésor de l'âme et de l'esprit, ne sont pas seulement en elles-mêmes des richesses, elles sont pour l'économiste l'indispensable fondement de toutes les autres, la condition même de l'ordre et de la vie dans la sphère du travail.

Nous pouvons maintenant aborder l'étude de l'économie politique avec plus de sécurité. Ce *quid fixum inconcussumque* que cherchait Descartes en métaphysique, ou nous nous trompons fort, ou nous l'avons en main. Nous possédons ces éléments stables et généraux, ces lois permanentes, nécessaires à une science pour se constituer si elles ne suffisent pas à la mettre en possession de toute vérité. Pour nous enlever la position que nous avons prise, il faudrait arracher à l'esprit humain ses plus solides croyances, à la civilisation ses principes les mieux établis. Il y a là de quoi nous rassurer pleinement sur la légitimité de l'économie politique et sur son avenir.

DU PRINCIPE DE PROPRIÉTÉ¹

Les époques révolutionnaires qui, parmi les maux qu'elles causent, en font de grands à la science, ont pourtant, à ce dernier point de vue, quelques effets plus heureux. Elles forcent la société à réfléchir sur elle-même et à remonter à l'origine contestée de ses droits ; elles obligent les sciences qui s'en occupent à pousser plus avant leurs investigations ; elles leur défendent de rester superficielles ou inconséquentes. Il y a quelques années, un homme, qui représentait la logique des idées bien plus encore que l'entraînement des passions révolutionnaires, jetait comme un défi qu'une révolution devait bientôt suivre cette question fameuse : *Qu'est-ce que la propriété ?* Ce n'était pas seulement un cri de guerre ; c'était, pour les sciences de l'ordre moral et politique, une mise en demeure de répondre et de s'entendre entre elles et avec elles-mêmes sur ce grave sujet, ce qui n'avait pas toujours eu lieu. L'économie politique, pour son compte, malgré les enseignements, trop oubliés sur ce point, qu'avaient donnés ses premiers fondateurs, était loin alors d'avoir, par tous ses organes accrédités, répondu à cette question fondamentale d'une façon uniforme et toujours satisfaisante. Des économistes célèbres gardaient sur elle, ou peu s'en

¹ Discours d'ouverture des cours du Collège de France.

faut, un silence qu'on pouvait mal interpréter. D'autres y répondaient faiblement. Quelques-uns allaient jusqu'à reconnaître dans la propriété une usurpation primitive et toujours nécessaire, qui se légitimait par ses bienfaits. Manière peu sûre de défendre le droit que de commencer par le nier. C'est l'honneur de l'esprit humain sur ces questions vitales, qui touchent aux bases mêmes des institutions, de ne pas se contenter des raisons tirées de l'utile; il lui en faut de plus relevées et de plus rigoureuses pour le satisfaire. Il lui semble même que ce n'est pas seulement la dignité de sa haute nature, mais que c'est aussi un simple calcul de prudence qui lui interdit de s'y borner trop exclusivement. Avec les raisons qui s'empruntent de l'utilité générale, on ne ferme pas suffisamment la carrière aux utopies et aux révolutions; car qui empêche que ce qui a été utile, même pendant des siècles, ne puisse cesser de l'être? C'est d'ailleurs trop souvent le caractère de l'utile de donner lieu à des interprétations très-diverses; non que l'utile n'ait aussi ses lois, et qu'il ne présente un élément stable, sans lequel le monde serait livré au désordre; mais il faut un long temps pour le reconnaître, pour en faire une description exacte, et il ne lui est pas donné, alors même que ce travail est accompli, de rallier aisément tous les esprits et de soumettre toutes les résistances. Il en est autrement du droit: il parle à l'homme un langage plus clair; ses règles sont moins lentes à découvrir, la justice n'étant pas le résultat d'une expérience acquise au prix d'essais multipliés et souvent douteux, mais une intuition spontanée de la conscience et comme une partie de cette lumière naturelle dont il a été dit « qu'elle éclaire

tout homme venant en ce monde. » Ce n'est donc pas seulement par l'utile, quoique l'utile y joue un si grand rôle, que la propriété doit être défendue. Si quelqu'un persistait à fermer les yeux sur les inconvénients d'un pareil mode d'apologie entrepris en dehors de l'idée du juste, je me permettrais de citer l'exemple récent d'un éminent économiste, que l'Europe savante regarde à juste titre comme le glorieux successeur dans son pays des Adam Smith et des Malthus. M. John Stuart Mill, lorsqu'il en vient à parler de l'avenir de la propriété¹, se montre sur ce point d'une hésitation qui étonne. Le savant écrivain n'est pas bien sûr, il le déclare à plusieurs reprises, que le communisme, à l'aide de perfectionnements qu'il croit possibles, ne sera pas un jour le régime des sociétés civilisées. Une vue plus nette du droit éternel aurait épargné à M. Mill une pareille incertitude. Si, après cet exemple illustre, l'économie politique ne comprenait pas tout ce qu'il y a de périlleux à se contenter des raisons prises dans l'intérêt privé et même public, quand elle pose et discute ses propres bases; si elle ne sentait pas le devoir impérieux qui s'impose à elle de se rattacher de plus près au principe de la justice, qui ne varie point selon les temps et au gré des volontés changeantes des hommes, il faudrait mal augurer du succès de ses enseignements; car ce n'est pas seulement, comme je viens de le dire, la dignité de l'esprit humain de ne se laisser pleinement convaincre que par les principes, telle est aussi sa nature qu'il n'est vivement intéressé que par eux. Si, dans les enseignements qu'on lui donne sur les destinées sociales, il n'est question ni de justice, ni de droit, ni

¹ *Prncipes d'Économie polit.*, t. I, liv. II, ch. I.

de quelque chose qui ne soit pas purement matériel, ou si ces immortels principes, vers lesquels tout ce qui pense et sent ne cesse pas d'avoir les yeux levés, n'y figurent pour ainsi dire qu'accessoirement et par grâce, alors comme s'il ignorait ce qu'on veut lui dire, il se détourne et passe son chemin.

L'importance qu'il y a pour l'économie politique à s'appuyer sur une théorie de la propriété très-nette et très-solidement assise est, à mes yeux, une nécessité de premier ordre. Je crois qu'il suffit, pour en demeurer convaincu, de jeter un simple coup d'œil sur ses principaux éléments : la production, l'échange, la valeur. La production suppose une appropriation préalable, et l'échange ne porte que sur des objets appropriés. Ce qui n'est pas une propriété peut avoir sans doute une immense utilité, comme l'air, la lumière et l'eau, mais n'a pas de *valeur* proprement dite, et à ce titre échappe aux prises de la science, comme tout ce qui est vague et indéterminé. Celui qui, après avoir traité des phénomènes économiques, se décide à peine à nommer la propriété, me paraît faire comme l'astronome qui, dans le tableau des cieux, omettrait le soleil. Ce n'est pas, en effet, une pure métaphore de dire que la propriété est à l'ordre économique ce que le soleil est à notre monde. Celui qui se fait d'elle une idée juste et complète ne tarde pas à reconnaître qu'elle est le point central autour duquel gravite tout le reste.

Un tel sujet, on peut le voir, s'il a ses racines dans la philosophie du droit, touche à la législation par ses développements. On ne s'en plaindra pas, je l'espère. Les sciences sociales ne sauraient que perdre à rester isolées.

Si l'analyse, qui seule réussit à les constituer et à assurer leurs progrès, leur interdit de se confondre dans le sein d'une vague et ambitieuse unité, la synthèse leur fait un devoir d'autant plus rigoureux de s'unir entre elles par d'étroits rapports qu'elles ont de communs principes et de nombreux points de contact. Un double danger menace les sciences morales et politiques quand elles s'isolent : un esprit d'exclusion d'abord, qui les rend étroites, ombrageuses, injustes à l'égard de leurs voisines; ensuite, par cela même qu'elles continuent à faire route à part, sans vouloir jamais se rencontrer ni se connaître, des divergences qui ne tardent pas à devenir des contradictions. La question de la propriété en est la preuve. Les philosophes, les jurisconsultes, les économistes, indépendamment des divisions qui règnent dans le camp de chacun de ces ordres de penseurs et de savants, lui assignent trois origines différentes. La liberté de la personne humaine, qui s'applique aux choses et les fait siennes, le droit du premier occupant, le travail, voilà la triple explication du principe de propriété; et, pendant bien longtemps, on a paru à peine soupçonner qu'entre ces trois explications il y a un accord possible et même, je le crois, facile. Aussi qu'en est-il résulté? C'est que des sophistes habiles, se donnant comme une récréation le spectacle des antinomies de l'esprit humain, ont mis les docteurs en opposition flagrante, et ont fini par conclure de leurs querelles que c'était la propriété qui avait tort.

La propriété foncière, objet principal de ces attaques, tout en nous occupant beaucoup par l'importance et le nombre des questions économiques qu'elle

soulève, n'est pas la seule qui doive nous occuper. Il y a des propriétés qui, pour ne s'être incarnées ni dans le sol, ni dans ce qu'on a coutume d'entendre par objets mobiliers, sont néanmoins respectables, de même que, pour être nouvelles dans le monde, elles n'en sont pas moins légitimes; telle est, par exemple, la propriété qui s'attache à un dessin, à une composition musicale, à un livre. Je me suis servi de cette expression : nouvelles dans le monde. Qu'on ne se hâte pas de voir dans ces mots une contradiction avec l'idée que la propriété est un fait naturel et qui, en cette qualité, pourrait sembler au premier abord immobile et non susceptible d'extension. Il n'y a pas de pareils faits dans le monde. La liberté et la justice sont assurément des principes naturels, mais les applications qui en sont tirées n'en sont pas moins progressives. Immuable en son essence, le droit est perfectible dans ses formes. L'homme ne l'a pas inventé, mais il y fait des découvertes. Il en est du droit comme des vérités mathématiques, qui subsistent tout entières en dehors de l'intelligence humaine qui les conçoit, mais qui ne sont connues que peu à peu. Il est sans doute loisible à chacun de contester ces vérités primordiales de droit naturel; mais eût-on l'esprit de Montaigne ou la logique de Hobbes, on ne parvient pas sérieusement à les ébranler.

Ce qu'on oppose à la démonstration du principe de propriété fondé sur le droit, c'est non-seulement l'insuffisance, objection que nous aurons à apprécier, mais la divergence des explications qui en ont été présentées. Le droit, dit-on, le véritable droit donne lieu à moins de systèmes. Mais s'il était prouvé que ces systèmes

concordent entre eux beaucoup plus que ne le croient leurs auteurs et que ne le répètent leurs adversaires ; si ces origines diverses pouvaient être ramenées à l'unité et n'étaient que les degrés divers d'un même principe, l'objection perdrait toute sa valeur et le droit acquerrait un nouveau degré de certitude scientifique. Or, c'est ce que je crois aisé d'établir. Qu'on veuille suivre, en effet, l'exposé rapide de ce que disent sur le droit de propriété les philosophes, les jurisconsultes, les économistes. Écoutez d'abord la philosophie moderne par l'organe d'un de ses plus illustres interprètes¹. — L'homme, si faible et si petit matériellement en face de la nature, se sent et se sait grand par l'intelligence et la liberté. Il est *essentiellement* une force libre et raisonnable, disposant d'elle-même, jetée au milieu d'un système de forces aveugles et fatales. Relevé à ses propres yeux par ce sentiment, l'homme se juge supérieur aux choses qui l'environnent ; il estime qu'elles n'ont d'autre prix que celui qu'il leur donne, parce qu'elles ne s'appartiennent pas à elles-mêmes. Il se reconnaît le droit de les occuper, de les appliquer à son usage, de changer leur forme, d'altérer leur arrangement naturel, d'en faire, en un mot, ce qu'il lui plaît, sans qu'aucun remords pénètre dans son âme. Ainsi, d'après cette explication, le besoin n'est pas le principe du droit. Sans doute l'homme s'empare des choses, parce qu'il a besoin de se les approprier pour vivre. Mais autre chose est le *mobile* qui pousse l'homme à l'appropriation, autre chose est le *principe* qui la consacre. Il ne suffit pas que j'aie besoin

¹ M. Cousin, dans *Justice et Charité* et dans la VII^e leçon de l'*Histoire de la philosophie morale au dix-huitième siècle*.

d'une chose pour avoir droit sur elle. Ce qui constitue le droit primitif, c'est la supériorité naturelle de ce qui est libre sur ce qui est fatal, de ce qui est intelligent, raisonnable, sur ce qui ne l'est pas. De là le droit de tout homme sur toute chose non appropriée antérieurement. — Considérée dans le rapport d'homme à l'homme, la propriété a également sa base dans le caractère sacré de la personnalité humaine, constituée éminemment par la liberté. Enlever à un homme ce qu'il s'est assimilé par l'application de son intelligence et de sa libre activité, c'est attenter à l'inviolabilité de la personne, inviolabilité que nos codes reconnaissent et garantissent, et qui, loin d'être elle-même un effet des lois, est, au contraire, leur raison d'être.

La plupart des jurisconsultes et de célèbres publicistes¹, tels que Montesquieu, Mirabeau, Bentham, donnent à la propriété, pour origine, la loi civile; mais comme il faut nécessairement à la loi quelque chose de préexistant à quoi elle s'applique, généralement ils invoquent le droit du premier occupant. Or, ce droit de premier occupant pris en lui-même ne signifie rien, il ne mérite le nom de droit que grâce à l'une ou l'autre des conditions suivantes, et le plus ordinairement, que grâce à leur réunion; la première c'est la liberté et le respect qu'elle implique; la seconde, c'est le travail. La liberté d'abord: c'est ce qui donne à Diogène le droit de garder sa place au soleil; c'est ce qui constitue le droit du sauvage sur le morceau de bois qu'il a ramassé et pris à l'arbre.

¹ Une partie de cette démonstration du principe de propriété a passé dans notre *Manuel d'Économie polit.* Nous la reproduisons ici à cause des développements nouveaux qui s'y trouvent joints dans cette étude.

L'instinct parle ici avant toute réflexion ; il parle à l'enfant lui-même. Mais la liberté qui se borne à une simple prise de possession ne fonde souvent qu'un droit vague et insuffisant. D'après la théorie qui fonde uniquement la propriété sur la première occupation, celui qui le premier arriverait dans une contrée encore inoccupée aurait donc le droit de se l'approprier tout entière, et ceux qui viendraient ensuite seraient tenus de reconnaître en lui le légitime possesseur de toute l'étendue de terrain qu'il lui plairait de donner comme son domaine. A ce compte les sauvages de l'Amérique auraient eu le droit de s'attribuer à tout jamais la propriété des forêts vierges qu'ils occupaient. La liberté et le droit du premier occupant ont donc besoin d'une sanction nouvelle qui réalise le droit d'une manière moins méconnaissable : c'est le travail qui la leur donne.

Ce sera la gloire immortelle des économistes du dernier siècle, non-seulement d'avoir assigné le travail pour origine à la propriété, ce que Locke avait déjà fait avant eux, mais d'avoir fondé sur ce grand principe l'économie politique tout entière. Les erreurs de l'école physiocratique ont disparu, mais le principe de cette généreuse école, qui mit au monde tant de vérités nouvelles, vivra autant que la science elle-même. En face du système despotique, quand l'État prétendait à la souveraineté de droit divin sur les personnes et sur la terre même du royaume, en face des rêveries niveleuses et tout aussi despotiques de Rousseau et de Mably, Quesnay et ses disciples, Mercier, Baudeau, Letrosne, Dupont de Nemours, enfin Turgot, le plus grand de tous, posèrent avec fermeté la théorie véritablement démo-

cratique du travail comme source de la propriété. Ils allèrent plus loin : non-seulement ils rapportèrent la propriété des choses au travail, mais ils rattachèrent le travail lui-même à la propriété éminente que l'homme a de ses facultés et de ses organes, c'est-à-dire à la liberté. Tout récemment, quand la propriété était si violemment attaquée par le socialisme, nous avons vu entrer en lice des publicistes illustres à plusieurs titres, qui sont accourus pour la défendre. Eh bien ! parmi tous les arguments de fonds qu'ils invoquent, et dont ils savent tirer un parti d'ailleurs si heureux, quelquefois si neuf, il en est bien peu qui ne se retrouvent dans l'arsenal des physiocrates, lesquels avaient écrit, non pour le besoin de la lutte, mais les yeux fixés, dans leurs calmes méditations, sur la vérité et sur le droit qui sont de tous les temps.

Je crois inutile maintenant de montrer l'accord parfait des trois théories sur le droit de propriété, pour peu qu'on prenne la peine de les comparer et de les rapprocher, en s'attachant au fonds plus qu'à la forme. La liberté occupe les choses ; mais cette appropriation ne se réalise pleinement que par le travail. Le travail n'est lui-même qu'une application suivie et régulière de la liberté humaine, c'est-à-dire de la force active et volontaire qui nous constitue ; il n'est qu'une occupation prolongée ¹. Le travail rend la propriété sacrée ; mais c'est le respect dû à la personne qui rend sacré le travail lui-même. Il s'ensuit que les trois théories sur l'origine de la propriété ne sont en réalité que diverses faces d'un

¹ « Le principe du droit de propriété, dit M. Cousin (*Hist. de la philosophie morale au dix-huitième siècle*, VII^e leçon.), est la volonté efficace et persévérante, le travail, sous la condition de l'occupation première. »

même principe, à savoir, la force active, prenant possession d'abord de ses facultés et de ses organes corporels, ce qui est le premier mode de son exercice et la première appropriation concevable ; puis s'imposant aux choses par l'occupation, ce qui est le second mode de son activité et la première forme visible de la propriété ; puis enfin, les faisant plus réellement siennes par le travail, ce qui est le troisième degré du même développement, degré infiniment plus énergique, plus appréciable dans ses effets, et d'une évidence pour ainsi dire palpable, qui fait prendre corps au droit, placé jusque-là dans une sphère trop métaphysique pour ne pas donner lieu à des contestations nombreuses, soit théoriques, soit pratiques.

Ce caractère pour ainsi dire consubstantiel de la liberté, de la propriété et du travail, bien qu'il s'emprunte à des sources philosophiques, n'est au fond qu'une vérité de sens commun. La corrélation de ces idées est facile à saisir. Être propriétaire dans toute la force du terme, c'est être libre de posséder les choses et d'en disposer, de les échanger, de les donner et de les transmettre par héritage. Être libre, c'est avoir la propriété de soi-même et de ses facultés et de leur emploi, dès lors le libre choix et le libre exercice de son industrie. Liberté civile, propriété, liberté de l'industrie et du commerce, sont autant d'idées qui s'appellent et se supposent les unes les autres ; leur solidarité est partout écrite. Tous les défenseurs de la propriété, dans ces derniers temps, l'ont mise en lumière. La propriété et la liberté sont si étroitement unies entre elles, qu'elles ont toujours été reconnues et sacrifiées ensemble et dans les mêmes proportions. Ainsi, dans la plupart des États de

l'Orient, où l'esclavage politique existe dans toute sa force, il n'y a pas d'autre propriétaire que le prince ou la caste dominante. Dans la Grèce antique, c'est l'État qui a un pouvoir souverain sur la propriété, comme sur la famille et sur l'individu. On voit les philosophes grecs parfaitement d'accord sur ce point avec les législateurs. Platon, qui demande la communauté, Aristote, qui préfère la propriété individuelle, reconnaissent tous deux à l'État le droit d'établir l'un ou l'autre de ces systèmes. A Rome, la souveraineté absolue sur les biens et les personnes passe dans la famille aux mains du père. Dans une foule de cas, la main de l'État dispose souverainement de la propriété. Le seigneur, sous la féodalité, le roi, sous la monarchie absolue, sont réputés propriétaires originaires de tout le domaine compris dans leur ressort. Louis XIV émet nettement cette prétention : « Les rois, peut-on lire dans son instruction au Dauphin, sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés¹. » Dans le livre ayant pour titre : *Testament politique de M. de Louvois*, on lit ce qui suit : « Tous vos sujets quels qu'ils soient, vous doivent leur personne, leurs biens, leur sang, sans avoir droit de rien prétendre. En vous sacrifiant tout ce qu'ils ont, ils font leur devoir et ne vous donnent rien, puisque tout est à vous. » En France, la liberté civile sous toutes ses formes, l'affranchissement de la propriété et la liberté du travail ont suivi un parallélisme parfait. C'est le même jour, et ce jour a été la plus grande date des temps modernes, que

¹ Voir sur l'histoire du droit de propriété l'excellent ouvrage de M. Troplong : *De la Propriété d'après le Code civil*.

les redevances abusives pesant sur le sol, que les prohibitions à l'intérieur mises sur la circulation de ses produits, que les restrictions à la libre industrie représentées par les jurandes et les maîtrises, et qu'enfin la plupart des gênes qui pesaient sur la pensée ont été abolies.

Les défenseurs de la propriété qui, justement frappés de son immense utilité sociale, veulent qu'on s'entienne à ce genre de preuves, demandent comment ceux qui se montrent moins timorés quant à la réalité du droit répondront aux sectes communistes et socialistes, lorsqu'elles allèguent que le travail ne modifiant que la surface ne peut dès lors étendre ses droits sur le fonds, commune propriété du genre humain. Assurément les raisons tirées de l'utile pour justifier l'appropriation du fonds ont bien de la force. Il est utile que le travailleur qui a fécondé le sol garde le fonds aussi bien que la surface ; autrement il usera du sol comme un possesseur précaire et pressé de jouir. Point de pensée d'avenir, point d'amélioration sérieuse dès lors, point de population nombreuse et suffisamment entretenue, point de civilisation ayant des racines profondes, soit morales, soit matérielles. Tous ces avantages ne peuvent venir que de la propriété durable, et sont incompatibles avec la simple possession temporaire. C'est par la même raison qu'il est utile que la propriété soit individuelle et non collective ; on en a la preuve dans les communautés religieuses du moyen âge, et de nos jours, dans l'état fort imparfait des propriétés des communes. La propriété collective a pour inconvénient de ne pas stimuler suffisamment l'activité du propriétaire et de n'être pas transmissible à des possesseurs plus actifs, plus habiles, mieux fournis de capital, et sur-

tout plus désireux de s'enrichir. Il en est de même pour l'héritage. Quoi de plus aisé à justifier par l'utilité sociale ? Tout le monde sait que l'héritage donne à l'activité du père de famille, à son sentiment de la responsabilité, à son esprit d'épargne un immense ressort, et devient par là le principe de nouvelles richesses sociales, qui n'auraient pas été créées sans lui et qui profitent à tous, même aux plus dénués. Tout le monde sait qu'il resserre le lien de la famille, l'empêche fréquemment de se dissoudre et tend à la perpétuer. Tout le monde sait enfin que l'héritage est seul en état de créer cette force sans laquelle il n'y a ni société stable ni grand peuple, la *tradition*, puissance conservatrice qu'il importe à un degré tout particulier de fortifier chez les nations modernes, si on ne veut courir le risque de les voir s'abîmer sous le flot mobile de la démocratie. Retranchez la propriété du fonds, retranchez la propriété individuelle, retranchez l'héritage, obligés de songer aux étroites nécessités du moment, courbés sous le poids d'un travail matériel et pénible, n'ayant ni le temps ni le droit de songer à l'avenir, tous resteront abaissés au même niveau, toutes les générations tourneront dans le même cercle d'ignorance et de misère. Les arts, les sciences, les lettres, ce noble luxe qui décore si magnifiquement la civilisation et qui contribue si puissamment à enrichir la société, n'auront pas le temps de naître ou seront abandonnés. L'industrie elle-même, celle qui répond aux premières nécessités de l'existence, s'accommode mal d'un pareil état ; d'une part, elle ne peut se passer du développement des sciences qui, cultivées d'abord avec désintéressement par de prétendus oisifs, se résolvent en applications de tout genre ;

d'une autre part, elle n'est possible qu'à l'aide d'une certaine concentration de capitaux, sans laquelle il n'y a ni une suffisante division du travail, ni un suffisant appât à l'esprit de perfectionnement. Il faut de riches capitalistes pour appliquer et par conséquent aussi pour susciter les découvertes. Sans la propriété permanente, avec toutes les conséquences que ce mot implique, l'industrie végétera misérablement dans la reproduction des mêmes formes imparfaites, ou se consumera en essais infructueux. Oter la propriété permanente, en un mot, ôter à la civilisation avec ses fleurs les plus belles ses fruits les plus savoureux ; c'est substituer à la demeure de l'homme civilisé solidement assise la tente de l'Arabe éternellement vagabond.

A Dieu ne plaise que nous cherchions à infirmer l'excellence de ces raisons tirées de l'utile, raisons dont la force est faite pour frapper tous les esprits ouverts au sentiment de la réalité ! Mais c'est précisément cette conformité admirable de la propriété avec l'utilité sociale qui me fait soupçonner sa conformité non moins parfaite avec le droit, et qui me pousse à en chercher les raisons dans l'harmonie préétablie de l'utile et du juste. Pourquoi accepter la défaite sur un point aussi essentiel que le droit et se contenter d'une victoire incomplète qu'on risque de compromettre, en ne sachant pas la pousser jusqu'au bout ? Pourquoi se résigner de gaieté de cœur à une de ces anomalies, à une de ces contradictions naturelles, qui sont un véritable supplice pour les intelligences droites, tant qu'elles n'ont pas réussi à les concilier, et dont la trop facile admission dans l'ordre du monde et dans l'étude de la société constituerait, si l'on

n'y faisait attention, un véritable matérialisme, un véritable athéisme scientifique? Prenez garde, dirai-je à mon tour, en me plaçant sur leur terrain même, sur le terrain de la prudence, à ceux qui se résignent volontiers à passer pour des usurpateurs, pourvu qu'on leur concède que cette usurpation a été bonne dans ses effets; prenez garde que ceux qui veulent s'emparer de vos biens n'en prennent texte contre vous d'une manière embarrassante; car, enfin, eux aussi, et c'est là le titre même de la mission réformatrice qu'ils se donnent, eux aussi se flattent de justifier l'usurpation à force de bienfaits; ils se croient même à cet égard beaucoup mieux en mesure que vous ne l'êtes; ils ont en main des systèmes, des panacées; ils ont la prétention de parer aux inconvénients que vous signalez et de les racheter, s'il en subsiste, par de plus précieux avantages. Si l'on retranche l'idée morale, le progrès indéfini justifie toutes les spoliations, et la propriété n'appartient plus qu'à ceux qui s'en croient les plus dignes. Entre vous et eux, entre les services rendus au passé et les services qu'ils prétendent rendre à l'avenir, il ne restera plus pour décider la question que la force. Voilà où conduit la défiance du droit. Tout sacrifice fait de ce côté, bien loin, comme l'on croit, de profiter à l'utile, lui porte les plus rudes atteintes.

Je ne m'appesantirai pas sur cette prétendue usurpation du sol qui a privé, dit-on, le genre humain, des douceurs innocentes du droit de cueillette, chasse, pêche et pâture. On pourrait demander, sans doute, si ces droits tant regrettés ont empêché des milliers de créatures humaines de mourir de faim, et s'ils n'avaient pas un complément moins inoffensif dans l'anthropophagie.

Mais cette idée qu'il y a eu primitivement usurpation du fonds, de ce qu'on nomme la terre nue, souffre une réfutation plus directe. Je crois nécessaire de la présenter en quelques mots ; car ç'a été souvent le point faible de la défense. Qu'entend-on par usurpation ? On n'usurpe que ce qui appartient à quelqu'un ; on n'usurpe que ce qui a une valeur. Or, la terre nue, ceci est de la vérité la plus stricte, quoique ordinairement la plus méconnue, la terre nue n'en a pas. Utile, sans doute, comme tout autre instrument de travail, elle ne *vaudra* que par le travail et le capital qui s'y seront incorporés. Ce fut si peu un privilège d'être le premier occupant de la terre nue (privilège en tous cas qui s'est perdu depuis longtemps par suite de ventes successives), que je considère les prétendus usurpateurs de cet instrument de travail comme ayant été moins les privilégiés que les martyrs de la propriété. Cette expression de martyrs qui vient de m'échapper, je ne la retire pas, je la maintiens et je l'explique. On ne sait pas toujours ce dont on parle, en parlant de la terre nue. La terre nue, c'est la ronce et le reptile, c'est le marécage pestilentiel, c'est la lutte, c'est la souffrance sous les formes les plus pénibles ; c'est souvent la mort, arrivant à la suite de privations horribles et de maladies qui consomment lentement l'héroïque pionnier de la culture et de la civilisation, sur lequel plus tard des sophistes, pour toute récompense, appelleront la malédiction. On croit que c'est la terre qui a fait le propriétaire primitif. La vérité est que le propriétaire ne l'est devenu qu'après avoir fait la terre ; fait la terre, dis-je, non, sans doute, en tant que matière ; à ce compte, l'homme ne crée rien, mais en tant que valeur, seule

manière dont il ait été donné à l'homme de créer. Les Espagnols, du temps et au rapport de Locke, en jugeaient ainsi. Bien loin de maudire, à la manière de Rousseau, dans un fougueux anathème, celui qui osait enclore, assainir, ensemençer un terrain inoccupé, et dire : *Ceci est à moi*, ils le récompensaient au contraire, ils lui accordaient une prime. C'était beaucoup plus raisonnable. L'usurpation consisterait, dit-on, en ce que toutes les places sont prises. Mais où voit-on que la terre nue fasse défaut ? Elle forme de beaucoup la plus grande partie de notre globe ; car l'homme qu'on prétend si vieux, paraît, au contraire, à peine commencer l'œuvre de sa jeunesse, et n'avoir pris jusqu'ici qu'une possession aussi incomplète qu'imparfaite de sa demeure. La terre nue s'offre en masse à l'audace de nouveaux usurpateurs. Tout le monde sait qu'il y en a, par exemple, des quantités immenses aux États-Unis. Or, combien y vaut-elle ? un dollar l'acre, ou plutôt ce qui *vaut*, ce n'est pas elle, c'est la protection sociale, ce sont les circonstances plus favorables, nées elles-mêmes du travail humain, au sein desquelles son exploitation est placée ; dans le désert, elle n'aurait aucun prix, fût-elle d'une incomparable fertilité. D'où vient donc que tant de pauvres gens qu'on dit spoliés refusent d'aller se faire spoliateurs à leur tour ? Est-ce par ménagement pour l'avenir qu'ils enrichiraient ? Assurément non. C'est qu'ils ont entendu parler des misères de l'émigration, misères fort inférieures pourtant à celles qu'eurent à supporter les premiers occupants, alors que la civilisation n'existant pas ne pouvait leur venir en aide. Dira-t-on que ce qui est vrai au commencement cesse de l'être, et que, si d'abord

l'usurpation se justifie par les difficultés attachées à l'exploitation, il n'en est plus ainsi dans l'état de civilisation? A cela je réponds premièrement que le sol est à chaque instant acheté par la propriété mobilière, qui n'est elle-même que du travail capitalisé, et qu'ainsi les prétendus spoliés seraient rentrés, on ne saurait dire combien de fois, dans leurs droits; secondement, que ce combat à soutenir contre la terre dure encore. Ce n'est pas seulement à une époque perdue dans la nuit des temps, c'est maintenant, c'est toujours que la terre est à créer comme instrument de travail; c'est une œuvre sans cesse à recommencer, une œuvre qui tient l'homme perpétuellement en haleine. Bien loin d'être en ce sens un instrument de travail privilégié, il n'en est pas de plus indocile, de plus constamment prêt à la rébellion, il n'en est pas dont l'entretien coûte autant. Voyez les autres conquêtes de l'homme, le cheval, le bœuf, l'âne, le chameau, les différents oiseaux de basse-cour. Ces conquêtes étaient beaucoup plus aisées à faire, beaucoup plus faciles à garder. Entre les animaux domestiques et l'homme, il y a, en effet, une mystérieuse affinité. Entre la terre et l'homme, au contraire, il semble qu'il n'y ait naturellement qu'hostilité, une hostilité pleine de résistance qui semble répéter au dernier occupant comme au premier la sentence divine : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. » Persistera-t-on à dire, en établissant entre la propriété foncière et la propriété mobilière un parallèle désavantageux à celle-là, que l'homme ne crée pas le fonds en tant que fonds? J'ai déjà répondu. L'homme crée-t-il davantage l'animal dont il fait sa proie par la chasse, le poisson qu'il prend dans ses filets, le

bois dont il a su façonner des flèches? Nous pouvons donc regarder en face, sans en être intimidés le moins du monde, l'idée d'une usurpation primitive, laquelle se serait légitimée avec le temps, selon les uns, et qui ne pourrait jamais l'être, suivant les autres. La légitimité de la propriété est contemporaine de la propriété même. Le droit n'a pas ici de ces défaillances, de ces incertitudes et de ces inégalités qu'on lui suppose. Dans un cas comme dans l'autre, il est lumineux, il est ferme, il est invincible. Il ne fléchit pas plus à l'égard de l'appropriation du fonds que relativement à celle de la surface; il ne s'éclipse pas plus à l'égard de la propriété foncière que relativement à la propriété mobilière; il n'est pas plus en défaut à l'égard de la propriété permanente que relativement à la simple possession; il est le même toujours, sacré au même titre et au même degré; ici et là il est le droit.

En croyant que la loi fonde la propriété au lieu de simplement la garantir, et qu'elle peut, en conséquence, la modifier indéfiniment, au gré de l'utilité variable, réelle ou prétendue, interprétée par le législateur, on s'est exposé à prendre tous les excès légalement commis contre la propriété pour les abus de la propriété même, et on l'a par suite calomniée auprès des masses. Ainsi, tous les privilèges qui ne sont que des attentats à la liberté de travail et à la propriété ont été pris et se sont donnés eux-mêmes pour des propriétés sacrées, à commencer par l'esclavage, propriété impie, monstrueuse, contradictoire, impossible, pourtant légale aujourd'hui même dans un pays qui s'appelle républicain et démocratique. Les droits féodaux, qui limitaient la propriété de l'homme

sur les fruits de son travail et sur son travail même, cette propriété originaire que Turgot proclamait la première et la plus imprescriptible de toutes, les droits féodaux ont été pris et se sont donnés pour des propriétés légitimes et inaliénables. On a vu dans les majorats, dans les substitutions, dans les biens de mainmorte, des abus de la propriété, tandis que l'idée du droit y eût fait voir des attentats légaux *contre* la propriété. La propriété a donc été considérée comme coupable des abus mêmes dont elle était la victime ; on lui a imputé les maux qu'on eût épargnés à l'humanité en la respectant. Nulle injustice, en effet, qui n'ait sa source dans la violation de la propriété appartenant à chacun de sa personne, de son travail ou des résultats de ce travail. En fondant la propriété sur l'utile seul, on ouvre la porte à toutes les altérations, à toutes les récriminations, à toutes les révolutions. On croit utile de créer pour les uns d'injustes privilèges, sauf à croire plus tard utile de décréter des abolitions de dettes ou des confiscations, ou des impôts presque indéfiniment progressifs.

Sans recourir à des autorités de savants, la conscience humaine a tranché la question. Elle a toujours regardé la propriété comme un droit naturel, par cela seul qu'elle a toujours regardé comme une obligation morale le devoir de la respecter. Bien avant que les avantages sociaux de la propriété eussent été établis par l'économie politique, l'attentat à la propriété était réputé crime par le coupable lui-même. Entre le voleur qui s'insurge contre le droit naturel, et le séditieux qui se révolte contre la loi, la conscience humaine a toujours mis une différence. La société, jalouse de sa sécurité, a pu châtier

le séditionnaire avec plus de rigueur ; mais, à moins qu'il n'eût pour but le pillage et l'assassinat, à moins qu'il n'eût pour mobiles la cupidité, l'envie et la vengeance, ce qui est trop souvent vrai, elle n'a jamais pu se résoudre à flétrir au même degré que le voleur le factieux fanatique qui la menace souvent bien davantage. Un pareil jugement, porté par l'humanité depuis qu'elle existe, est incompatible avec l'idée que le principe de propriété n'est qu'une dérivation de l'utile.

S'il fallait, pour être honnête homme, avoir profondément médité sur l'utilité sociale de telle ou telle institution, les honnêtes gens seraient aussi rares que les grands économistes ; c'est-à-dire que quelques individus par siècle agiraient avec connaissance de cause ; les autres échapperaient à la responsabilité par l'ignorance.

« Heureusement pour le bien public, écrit une des plus remarquables intelligences de ce temps-ci, M. Jouffroy, quand, par un beau clair de lune, et lorsque tout dort dans le village, le paysan, qui n'a de sa vie philosophé, regarde, avec un œil de convoitise, les fruits superbes qui pendent aux arbres de son opulent voisin, il a beau se rassurer par l'absence de tout témoin, calculer le peu de tort que causerait son action, et, comparant la douce vie du riche aux fatigues du pauvre, et la détresse de l'un à l'aisance de l'autre, pressentir tout ce qu'a dit Rousseau sur l'inégalité des conditions et l'excellence de la loi agraire, toute cette conspiration de passions et de sophismes échoue en lui contre quelque chose d'incorruptible, qui persiste à appeler l'action par son nom, et à juger qu'il est mal de la faire. Qu'il résiste ou qu'il cède à la tentation, peu importe. S'il cède, il sait

qu'il fait mal ; s'il résiste, qu'il fait bien : dans le premier cas, sa conscience prendra parti pour le tribunal correctionnel, et dans le second, elle attendra du ciel la récompense que les hommes laissent à Dieu le soin de payer à la vertu. »

Bien loin donc que la propriété ait son origine et son titre dans les combinaisons savantes de l'utile et dans l'autorité de la loi, c'est la propriété qui préexiste à la loi, c'est elle qui a rendu la loi nécessaire, et qui ne cesse de lui communiquer son caractère sacré¹ ; l'utile est venu après le droit comme la conséquence sort du principe. Traduction d'abord imparfaite et trop souvent altérée du droit, la loi n'exprime elle-même dans son progrès vers une justice plus satisfaisante et plus égale que le progrès de l'idée de propriété qui se dégage des ombres et des entraves dont l'avaient surchargé la conquête, l'esclavage, et toutes les violations que le droit naturel a subies dans le cours des temps. Tel est le sens de la civilisation prise au point de vue économique. C'est ce qui fait que la propriété est devenue de plus en plus personnelle, et par là même, tant cette idée de personnalité est loin ici d'être synonyme d'égoïste privilège, de plus en plus ouverte à tous, moyennant le travail qui est une propriété en puissance, pour ainsi dire, et qui puise une rémunération toujours croissante dans la masse des richesses qu'il accroît indéfiniment ; c'est ce qui fait qu'il y a, de nos jours et dans notre pays, plus de personnes qui possèdent, plus de choses qui sont possédées, et que

¹ On sait avec quel soin et avec quel succès F. Bastiat, dans divers écrits, s'est attaché à la démonstration de cette vérité.

ces choses le sont plus complètement; c'est ce qui fait que la propriété, la plus individuelle des idées, et la plus liée à l'intérêt personnel, est aussi la plus sociale, puisqu'elle ressemble à un fleuve qui est allé sans cesse grossissant, et se divisant de plus en plus; c'est enfin ce qui explique qu'à mesure qu'elle s'est approchée de l'idée pure du droit, elle s'est spiritualisée davantage, s'attachant, de nos jours, et devant s'attacher encore plus dans l'avenir, à l'idée, aux œuvres d'esprit, et non plus seulement à la terre, à l'argent et aux biens mobiliers, plus visiblement, plus grossièrement matériels.

Je n'insisterai pas davantage : personne ne sent plus que nous qu'il faut craindre l'abus et l'ennui des abstractions en économie politique. Mais personne aussi n'est plus convaincu qu'il importe à un haut degré de bien fixer les bases de cette science, son esprit général, les principes desquels elle tire de si importantes conséquences. Je crois qu'il y a à cela avantage, nécessité en tout temps ; mais je crois en outre, et c'est la raison de mon insistance, qu'il y a à cela aujourd'hui un particulier à-propos. Notre siècle, si épris de l'utile en toutes choses, paraît souvent, par une contradiction qui lui permet de faire sur le papier un facile étalage de stoïcisme, trouver un certain plaisir à parler de l'utile sur le ton du dénigrement, à le considérer, et avec lui la science qui s'en occupe, comme quelque chose de très-subalterne. Depuis que l'industrie nous enrichit et nous éblouit de ses merveilles, depuis que la richesse publique accuse chaque année un progrès continu, on a vu souvent se produire cette tendance au dénigrement. A propos de la dernière et si remarquable Exposition de l'industrie, elle s'est

manifestée à plusieurs reprises ; elle subsiste dans beaucoup d'esprits à l'état de protestation sourde. Peut-être si on comprenait mieux le rapport qui unit l'utile à l'idée morale, à l'idée du juste dont il n'est souvent qu'une application, qu'une dérivation, peut-être, si on voyait mieux le lien de l'utile avec les idées les plus essentielles et même les plus élevées de la civilisation, se hâterait-on moins de crier au matérialisme ; peut-être conviendrait-on que ce progrès industriel suppose lui-même quelque chose de très-honorable, à savoir le croissant respect de ces principes de droit dont chaque conquête a été et devient un nouveau pas dans l'accroissement de la liberté et de la dignité humaine, comme dans le développement du bien-être. Je sais tout ce qu'on objecte. On dit qu'il y a de nos jours une tendance marquée, chez un grand nombre d'hommes, à s'enrichir sans travail. On ajoute que le goût du luxe a tout envahi, et que ce penchant porte atteinte à la fierté, à la force des caractères. Enfin, l'on prétend que l'opinion, se faisant complice, accorde à la fortune une estime trop disproportionnée, qui classe les hommes moins en raison de ce qu'ils sont que de ce qu'ils ont. J'accorde tout ce qu'il y a de vrai dans un pareil tableau ; mais je pense aussi que cette vue, pour être en partie justifiée, n'est pas moins très-superficielle. La société française, prise dans sa masse, ne ressemble pas à cette peinture. Il suffit de presser un peu ces diverses accusations pour en rester convaincu. Jamais en ce qui regarde la propriété, par exemple, la source n'en a été plus pure. Jamais elle n'a été autant que depuis un demi-siècle, le fruit du travail honnête. Ces grandes fortunes, élevées par le jeu, sont un infiniment petit

en comparaison de la masse énorme des propriétés lentement acquises au prix du travail énergique, persévérant, dans les professions agricoles, industrielles et dans celles qu'on nomme libérales. Pour la propriété foncière, nos quinze millions de paysans propriétaires, race qui n'a jamais mieux mérité l'appellation du poète, *gens dura experiensque laborum*, nous diront à quel prix la propriété s'acquiert. Qu'on mette dans la balance la masse d'efforts, d'économie, d'intelligence, de bonne conduite que suppose cette accession de la masse à la propriété foncière et mobilière, et qu'on dise si la propriété ne porte pas avant tout en elle une vertu moralisante, si, comme but, elle ne tend pas puissamment à maintenir, à faire entrer l'homme dans la bonne voie, et si, une fois acquise, elle ne contribue pas à lui inspirer ce respect de soi-même et des autres, condition, non pas unique assurément, mais fondamentale, de toute société, de toute civilisation. Si c'est cet esprit même de travail modeste, d'humble épargne qu'on accuse comme ne donnant lieu qu'à des vertus secondaires, subalternes, intéressées, qui ne feraient qu'abaisser l'idéal moral de l'humanité, je ne sais que répondre, tant il me semble contraire à la nature humaine, contraire à l'histoire de supposer que les vertus sublimes, héroïques, aient été et puissent être jamais des vertus de tous les jours et de toutes les situations, suffisant, pour ainsi dire, à tous les emplois de l'activité; tant il me paraît peu vraisemblable que ces vertus simplement estimables, moyennes, si l'on veut, médiocres, en devenant plus communes et en prenant le plus souvent la place des vices qu'engendrent la misère, l'ignorance et l'irré-

flexion, fassent obstacle à un développement moral supérieur, au déploiement des vertus les plus délicates et les plus hautes. Autant il vaudrait prétendre que les causes qui diminuent le nombre des paresseux et des intempérants tendent à flétrir le désintéressement et à arrêter l'essor du dévouement chez les grandes âmes. Qu'on me permette de le dire, à propos de la propriété et de l'industrie dont nous plaidons, en face d'accusations répétées, la dignité morale, autant que les effets heureux sur l'homme et sur la civilisation ; on me paraît se tromper gravement sur les causes du mal que l'on signale. S'il y a, en effet, moins de fermeté, de noblesse, d'élévation de nos jours, ce n'est pas l'aisance, ce n'est pas l'industrie qu'il faut accuser ; elles y sont étrangères. La cause du mal est profonde. Un grand vide s'est fait dans la partie la plus divine de l'âme humaine. Ce vide, il serait insensé de soutenir que c'est l'industrie qui l'a fait : il existait avant ses derniers progrès ; les causes qui l'ont accru datent de loin ; les unes sont purement philosophiques et tiennent à la situation même de l'esprit humain à qui manque une croyance, une foi supérieure, ou qui s'agite ou s'endort, faute de la trouver : les autres sont politiques et tiennent à l'état de la société. Si réellement quelque chose a fléchi, s'est abaissé dans l'homme moral, accusez-en ces révolutions successives qui ont si profondément troublé les cœurs, accusez-en le manque de principes en toutes choses. La cause du mal est là, non ailleurs. Et la preuve, c'est que, lorsque l'homme aperçoit clairement son devoir, on ne voit pas qu'il y manque plus que par le passé. Voilà pourquoi son dévouement n'a pas cessé d'être admirable

à la guerre : il n'éprouve là aucune perplexité sur le devoir à remplir, il voit le but, et il s'y dévoue.

On se plaint du manque de grandeur : que veut-on dire? Parle-t-on de la grandeur de l'humanité prise en masse? Parle-t-on de la grandeur intellectuelle qui appartient à l'individu? S'il s'agit de l'homme collectif, on peut affirmer qu'il n'a jamais été plus grand. L'industrie a sa grandeur propre, puisqu'elle représente les conquêtes successives de l'esprit humain sur la matière. Mais quand, en outre, elle a pour double effet l'élévation du niveau dans un même peuple et le rapprochement des nations, alors elle ajoute à la puissance matérielle du fait la grandeur de l'idée. Le dix-neuvième siècle représente l'inauguration de la plus grande pensée générale qui ait jamais paru dans le monde, à savoir cette pensée que l'humanité a une destinée collective à poursuivre. Jusqu'alors les nations avaient suivi leur chemin dans un isolement systématique et sur le pied d'une hostilité réciproque. L'humanité commence à s'appliquer ce que Pascal avait dit seulement de l'homme intellectuel, considéré comme *un seul être qui se développe continuellement*. Elle s'est mise par l'organe des peuples les plus avancés à chercher en commun les moyens d'assurer ce développement, non plus seulement sous la forme des découvertes scientifiques transmises d'une main à une autre et s'accroissant sans cesse, mais sous toutes les formes, non plus seulement dans le temps, mais dans l'espace. Voilà pour ce qui regarde l'homme collectif.

On dit en revanche que les grands individus sont devenus plus rares, et on se hâte d'en conclure que c'est l'industrie qui en est la cause. Je voudrais qu'on s'expli-

quât plus clairement. L'antiquité, le moyen âge, l'ère moderne ont eu, sans doute, de grands hommes, images à jamais glorifiées du génie humain. Ils représentent la civilisation dans ce qu'elle a de plus élevé. Mais il ne faudrait pas oublier, quand on nous les montre en exemple, que, s'il y a des grands hommes qui sont comme les points culminants de l'humanité, il y a aussi des masses qui en forment la substance et le fonds. Dans les républiques anciennes, plus des deux tiers des hommes, réduits à la condition d'instruments de travail, et vendus comme tels, étaient esclaves. Je ne voudrais pas, quand on compare les deux civilisations, que l'on parlât de ces choses comme d'un détail accessoire. Et il serait à désirer que, sans cesser d'admirer ce qui a droit à une admiration éternelle, chaque panégyriste, en se transportant dans ces anciens âges, osât s'avouer un peu plus qu'il y avait les plus grandes chances pour qu'il ne fût lui-même ni un Thémistocle, ni un Euripide, ni un Scipion, ni un Cicéron, ni même un homme libre, mais un de ces pauvres esclaves qui grattaient la terre ou tournaient la meule. Je ne veux ôter aucun de ses mérites même au moyen âge. Je consens à n'être frappé que des vertus chevaleresques des barons et non de leurs vices, je ne m'attache qu'aux personnifications héroïques ou saintes de cette époque d'une grandeur barbare; mais je ne puis pas ne pas entendre comme l'écho d'un long gémissement partant du sein des villes, et courant dans les campagnes, que l'histoire, idolâtre des grandes figures, n'a pourtant pas étouffé. Je me transporte au dix-septième siècle. J'assiste en imagination aux drames de Corneille, aux comédies de Molière, aux oraisons de

Bossuet. J'ai soin de me placer en idée dans l'élite qui forme la cour. Mais Vauban m'apprend qu'il y a eu aussi dans cette glorieuse époque d'affreuses misères. La Bruyère me parle en frémissant de ces êtres abrutis répandus dans les champs, qu'il fallait, à ce qu'il affirme, regarder de près pour s'assurer qu'ils avaient une face humaine. Madame de Sévigné me parle presque en riant de ces pauvres paysans, dont on pend un ou deux, de temps à autre, pour je ne sais quelle cause frivole. J'avouerai qu'en présence de ces tableaux je n'ai pas la force de ne voir dans le monde que l'importance qui s'attache aux grandes personnalités, et que si l'homme me frappe en tant qu'il dépasse de la tête le niveau de ses semblables, l'homme en tant qu'homme me touche encore davantage. S'il était vrai que pour former une de ces statues sublimes qui dominant les siècles il fallût comme matière première l'esclavage, le servage, l'anéantissement moral et intellectuel du grand nombre, alors, avec regret, mais sans hésiter, je dirais : Périront les grands hommes, mais que l'humanité ne périsse pas !

Heureusement cette alternative n'existe point. Le développement industriel qui ouvre une carrière à l'activité du plus grand nombre, et qui peut seul donner satisfaction à ses besoins, n'a rien qui s'oppose aux développements les plus élevés de la pensée et de l'art. Bien loin de là. Sparte, qui repoussa l'industrie et le commerce, n'a produit ni un savant, ni un artiste. C'est au contraire au moment de sa plus grande prospérité commerciale qu'Athènes a pu enfanter Phidias et Platon. Il a fallu les Médicis, c'est-à-dire, entendez-le bien, des marchands, pour susciter les œuvres des Raphaël et des Michel-Ange.

On a cité parfois, en les opposant l'une à l'autre, l'Angleterre et l'Italie. On a dit que l'Angleterre, pays de l'industrie, se montre peu artiste, tandis que l'Italie, qui connaît peu le confortable, l'est au contraire à un degré si éminent. Resterait à savoir si la différence du climat et de l'organisation n'expliquerait pas mieux cette différence des deux peuples que la présence ou l'absence de l'industrie. Mais, acceptant la question posée en ces termes, je ferai une simple remarque. L'Angleterre, en même temps qu'elle produisait Watt et Arkwright, a produit dans Byron, sans compter toute une pléiade d'écrivains s'inspirant de la fantaisie, la poésie la plus rêveuse enfantant des types auxquels on a pu adresser plus d'un reproche, mais auxquels certes on n'a jamais reproché d'être plats et prosaïques. Quant à l'Italie, elle est vide, il est vrai, de ces industriels et de ces commerçants qui l'encombraient autrefois : d'où vient donc que Venise, depuis qu'elle a cessé d'être une république de marchands, ne nous montre plus de Titien ? Faut-il rappeler, pour ce qui regarde la France contemporaine, que le lyrisme, c'est-à-dire la poésie à l'état le plus pur et le plus désintéressé, a pris son vol au temps même du plus grand essor industriel ? au milieu de quel enthousiasme, on ne l'a pas oublié. Osons le reconnaître : si les Leibnitz, si les Corneille, si les Lesueur ne naissent pas, ce n'est pas le public, c'est l'inspiration qui fait défaut. L'élément nouveau qui a pris enfin dans le monde une place légitime et jusqu'ici beaucoup trop sacrifiée ne les empêche pas de se produire. L'industrie, par ses progrès, en appelant plus d'hommes aux lumières, aux jouissances intellectuelles, et même

au loisir de la pensée désintéressée, a plutôt agrandi l'auditoire. Il ne manque pas de gens au sein de cette foule, quel que soit son goût pour le médiocre (et de quelle foule n'a-t-on pas pu dire la même chose en tout temps ?) il ne manque pas de gens d'un goût épuré, délicat, noble, allant au grand, juges au moins aussi infaillibles de la beauté vraie que les grands seigneurs d'autrefois qui avaient le génie à leur solde. Rarement le temps a été meilleur pour le talent ; les siècles qu'on appelle lettrés et artistes l'ont souvent méconnu et même persécuté ; le siècle de l'industrie aime mieux encore le surfaire que le méconnaître, et le couvre de récompenses.

Vaine donc est le plus souvent la lutte qu'on élève entre les idées et entre les intérêts légitimes. Les idées et les intérêts sont également indestructibles. Les idées ne peuvent pas plus périr que l'esprit humain dont elles sont la vie, les intérêts sont immortels comme la société dont ils forment la base et l'indispensable ciment. L'inconséquence est la même de la part des intérêts légitimes à se montrer dédaigneux des idées et de la part des idées à mépriser les intérêts, puisque les idées prennent en partie corps dans les intérêts, puisque les intérêts empruntent aux idées leur légitimité et leur conformité avec l'ordre. L'économie politique prouve pour son compte cette union féconde des idées et des intérêts. Science de faits et de réalités positives, elle est aussi une science de principes. Animée d'une foi profonde dans les lois providentielles qui président au travail et à la distribution de ses produits, elle se place sous l'invocation du droit, et montre les liens étroits qui rattachent l'utilité à la justice.

DE L'INFLUENCE
DES CLIMATS ET DES LIEUX
SUR LES FAITS ÉCONOMIQUES¹

L'économie politique est une science ; par cela même elle a la prétention d'émettre des vérités générales, des vérités qui ne dépendent pas des temps et des lieux. Lorsqu'elle s'occupe du travail, des conditions qui lui donnent son maximum de puissance, du capital et de ses applications, de la manière dont la valeur se détermine et dont se forment les prix, lorsqu'elle traite de l'échange à l'intérieur et entre les différents peuples et des instruments qu'il emploie, comme la monnaie et le crédit, elle considère le monde comme un seul atelier, comme un seul marché. Elle néglige les causes diverses qui peuvent modifier ces instruments de la production et de la circulation, les rendre plus ou moins énergiques, en accroître ou en diminuer la puissance. En usant de cette méthode, je crois que l'économie politique est dans son droit. Pour emprunter une comparaison à un des maîtres de la science, à M. Rossi, c'est ainsi que le mécanicien considère d'abord les forces d'une manière abstraite, c'est ainsi qu'il arrive à découvrir les

¹ Discours d'ouverture du *Cours d'écon. polit.* au Collège de France.

théorèmes et à résoudre les problèmes de la science, tout en sachant bien que dans l'application il devra tenir compte des causes qui modifient plus ou moins ces forces. Mais il n'est pas moins vrai que l'économie politique a parfois abusé de la méthode abstraite, au risque de passer pour une sorte d'algèbre que n'anime aucun souffle vivant, pour une science inflexible et roide, qui applique impitoyablement ses formules à l'humanité, comme si, dans les situations et dans les états divers où la placent les nationalités, les religions, les coutumes locales, la configuration géographique, elle ne présentait que des ressemblances avec elle-même et point de différences. Selon nous l'économie politique a un double devoir. Elle doit maintenir avec fermeté les principes supérieurs aux temps et aux lieux, les principes généraux, partout les mêmes, qui président à la formation et au bon emploi de la richesse. Elle doit tenir compte ensuite des causes qui influent sur les faits de l'ordre économique, sur le travail, sur l'échange, sur l'impôt, sur les institutions de crédit. La substance en effet de l'économie politique, si l'on peut user de ce terme, ce n'est point l'or ou l'argent, ce n'est point la richesse matérielle, comme le fer, la houille, la laine, le coton ou la soie, c'est l'homme, l'homme seul, dont la misère et le bien-être sont en jeu, l'homme qui intervient comme producteur, distributeur et consommateur, l'homme tout entier, avec ses organes et son intelligence, avec ses facultés, avec ses instincts, avec ses passions ; c'est l'homme un et identique en tous lieux et en tout temps, quant aux traits les plus essentiels que présentent sa constitution physique et sa phy-

sionomie morale, mais partout aussi modifié par les causes, soit internes, soit externes qui influent sur ses pensées, sur son organisme, sur ses actes, et par suite, sur les phénomènes économiques comme sur tous les autres.

I.

En essayant de déterminer l'influence du climat et des diverses circonstances locales sur les phénomènes économiques, je tâcherai de ne pas l'exagérer. C'est un écueil que n'a pas toujours su éviter la philosophie. Pour la doctrine qui voit dans la sensation la source unique de nos idées et de toutes nos facultés, l'âme n'est qu'un mode de l'existence universelle, l'homme n'est que le reflet des lieux; c'est le théâtre qui fait l'acteur. Tel est le point de vue particulièrement d'un des interprètes les plus célèbres et les plus honnêtes de ce système, de Cabanis¹. A ses yeux, cette influence des climats et des lieux est un fait tyrannique, omnipotent, hautement attesté par tous les êtres animés, par les plantes, dans lesquelles il retrouve les qualités de la terre et des eaux, par les animaux, qui, modifiés et façonnés sans relâche par le genre des impressions qu'ils reçoivent, sont, en quelque sorte, l'image vivante du lieu, de ses productions végétales, des aspects qu'il présente, du ciel sous lequel ils se trouvent placés, par l'homme enfin. L'homme, le plus souple de tous les êtres vivants, le plus susceptible de recevoir toutes les empreintes, présentera même avec les objets environnants une analogie plus frappante. « Il est, avait déjà

¹ *Des Rapports du physique et du moral de l'homme*. Neuvième Mémoire.

dit Hippocrate dans une phrase dont les vues de Cabanis semblent être le commentaire, il est parmi les hommes des races ou des individus qui ressemblent aux terrains montueux et couverts de forêts ; il en est qui rappellent ces sols légers qu'arrosent des sources abondantes : on peut en comparer quelques-uns aux prairies et aux marécages ; d'autres à des plaines sèches et dépouillées. » Herder applique à la philosophie de l'histoire une pensée analogue, à travers de profondes différences. Herder n'est point matérialiste. Sa philosophie, à beaucoup d'égards, rappelle Spinoza et devance Schelling. Mais, partant d'un point de vue différent de celui de Cabanis en métaphysique, il arrive, en ce qui regarde le développement de l'humanité, à des conséquences en partie les mêmes. Tandis que le Napolitain Vico avait cherché la loi du développement de l'humanité dans le développement même de la pensée humaine, indépendamment du monde extérieur, Herder met l'homme dans une dépendance presque absolue de la nature, et semble absorber l'histoire dans la géographie. Montesquieu, auquel on a fait surtout l'honneur de la théorie des climats¹, est un génie infiniment plus réservé. Même lorsque, comme ici, il lui arrive d'abonder un peu trop dans son propre sens, il évite les dernières extrémités, et sait, quand il le faut,

¹ C'est un honneur que Montesquieu partage au moins avec plusieurs de ses devanciers, malgré le fameux mot qu'il applique à *l'Esprit des lois* : *Proles sine matre creata*. Nous avons montré ailleurs la théorie des climats, exposée par le principal publiciste du seizième siècle, Jean Bodin. (*Jean Bodin et son temps; Tableau des théories politiques et des idées économiques au seizième siècle*, ouvrage couronné par l'Académie française.)

opposer aux excès de la théorie la protestation du sens commun et de l'expérience.

Nous nous proposons dans la sphère de l'économie politique de rejeter ces doctrines abusives et de les combattre directement. S'il est un principe que nous tenions pour assuré, c'est celui-ci : que ce n'est pas la plus ou moins grande abondance des éléments naturels de la richesse qui détermine les différents degrés de prospérité réservée aux nations. Permettez-moi, pour le démontrer, de recourir à une simple supposition. Remettez la carte du globe, avec l'indication de ses richesses naturelles, entre les mains d'un homme peu habitué aux spéculations philosophiques ou ignorant l'histoire ; dites-lui de chercher quels sont les peuples appelés au plus haut degré de développement économique par l'ordre des choses. A quelles contrées croyez-vous qu'il prédira les plus magnifiques destinées?... Suivons-le par la pensée. Voici l'Inde ; quelle vie puissante ! Le roseau de ces immenses contrées, c'est le bambou de soixante pieds de hauteur. Le cheval est remplacé, dans presque tous les usages, par l'éléphant, dont la vie est presque deux fois séculaire. Quel sol merveilleux ! A Benarès, la terre donne trois moissons par an. Des fleuves aux dimensions colossales appellent les navires et provoquent aux échanges. Voici la Chine : elle aussi est toute sillonnée de grands fleuves ; son sol est d'une fertilité extraordinaire ; le thé, le riz, le coton, la canne à sucre, y poussent en abondance. Voici la Perse ! pays accidenté, intermédiaire entre l'Inde et l'Europe, participant de l'une et de l'autre. « En Perse, dit le jeune Cyrus dans Xénophon, l'hiver et l'été existent en même temps. » Toutefois la chaleur domine.

Là se trouvent le dromadaire, le cheval, des moutons à grosses queues, d'innombrables chèvres, le ver à soie en quantité. D'autres pays apparaissent encore riches de promesses. Ici les plaines de l'Asie Mineure; en Afrique, l'Égypte, ce *don du Nil*; sur un autre point du globe, l'Amérique du Sud, qui recèle l'or et l'argent dans les entrailles et à la surface de son sol, ou qui roule le précieux métal au courant du flot de ses rivières. A coup sûr, ce sont là les contrées privilégiées de la richesse. Quelle est là-bas cette péninsule, à ce qu'il paraît, infiniment moins favorisée, qui s'étend ou plutôt qui semble se resserrer à l'occident de l'ancien monde? c'est l'Europe, ciel âpre souvent, sol presque toujours sauvage; la nature ne lui a donné presque rien: elle ne lui a donné ni le cheval, ni le bœuf, ni l'âne, ni le mouton; elle ne lui a donné ni l'olivier, ni la vigne, ni l'orge, ni le froment. Nulle contrée au monde plus naturellement dénuée de plantes et d'animaux utiles. Si l'on est tenté de concevoir un meilleur espoir à la vue de la Grèce, de l'Italie, de la Turquie d'Europe, qu'augurer d'heureux de ces rudes contrées, la Hollande en proie à la mer, la Suisse montagnaise, la Germanie, l'Angleterre, la Gaule, dont les forêts couvrent presque toute la surface? Maintenant dites à cet homme, dont les yeux sont si curieusement fixés sur la carte, que pas un de ses jugements n'est fondé; qu'il n'y a pas une seule de ses inductions qui ne soit le contre-pied de la réalité; dites-lui que la richesse fleurit là où il suppose la misère; dites-lui que la stérilité s'étend sur la plupart de ces contrées pour lesquelles la nature s'est montrée si prodigue, il ne voudra pas vous en croire, il opposera obstinément

à vos affirmations ce qu'il appellera l'évidence, jusqu'à ce que vous lui ayez fait comprendre que le climat n'est pas tout, que la nature est insuffisante sans l'homme, jusqu'à ce que vous lui ayez appris que l'élément physique n'est rien, quand l'élément moral fait défaut pour le seconder et pour le vivifier.

Voilà ce qu'avant tout il faut savoir reconnaître. Mais s'il ne faut pas trop exagérer l'influence du climat, il ne faut pas non plus tomber dans ce spiritualisme sans mesure qui consisterait à la nier ou à trop l'amoindrir. « L'homme n'est ni ange ni bête. » On sait en outre de quel accident Pascal menace celui qui veut faire l'ange. Nos organes nous donnent prise sur le monde extérieur, mais ils lui donnent prise sur nous. Ce sont, si l'on veut, comme des fenêtres ouvertes sur le dehors, qui nous apportent diversement, inégalement, suivant les pays, la lumière, la chaleur, mille impressions différentes, lesquelles modifient notre esprit en tel ou tel sens. Le plus vulgaire bon sens suffit seul pour reconnaître que l'habitant des montagnes, l'homme des plaines, le riverain, l'insulaire, ne sauraient avoir les mêmes habitudes, le même caractère, les mêmes idées. Il est absurde de supposer que la même destinée attend l'homme de la zone torride et celui qui habite au milieu des glaces de la Sibérie. Ce qui est vrai de ces deux extrêmes doit l'être également de tous les lieux intermédiaires. Cette diversité des climats a ses raisons économiques. En faisant que telle contrée produit seule, ou produit dans de meilleures conditions telle ou telle denrée, elle établit au sein des nations cette division du travail dont la nécessité est absolue pour multiplier les produits et leur

donner tous les degrés de perfectionnement qu'ils peuvent atteindre. Elle contraint les peuples à se connaître autrement que par la guerre; elle rend leurs intérêts solidaires; elle crée entre eux, par l'échange, une sorte de fraternité intéressée, pour ainsi dire, qui appelle à son tour des sentiments de bienveillance réciproque. C'est ainsi que dans le monde antique, quand la haine de l'étranger passait pour la première des vertus, le commerce déjà, avant la religion, avant la philosophie, se montrait cosmopolite, et, de l'aveu de Bossuet, était le moyen profane dont Dieu se servait pour préparer la voie au christianisme. Mais cherchons à déterminer la loi de cette influence sur l'homme même. Pour cela, rappelons quelles sont les conditions indispensables pour que l'homme se livre à la production : car il est trop certain qu'il y a peu de fond à faire sur cette théorie d'un célèbre socialiste moderne, Charles Fourier, et de plusieurs autres écoles contemporaines, posant en principe que l'homme est un être essentiellement actif, se livrant au travail par goût, et, en quelque sorte, par passion, par instinct, comme le castor et l'abeille. Le premier instinct de l'homme n'est pas le travail, il faut l'avouer, mais la paresse; l'instinct du moins n'aboutit qu'à une activité irréfléchie, irrégulière, c'est-à-dire à des aperçus et à des ébauches, non à des œuvres suivies et durables. Le travail, qui seul peut les produire, est imposé à l'homme par la raison, par le devoir, par la nécessité. En dépit du plaisir qui s'y mêle, à titre d'encouragement et de récompense, il est une peine, une épreuve.

C'est dans ce mot d'*épreuve*, mot si philosophique et

si religieux tout ensemble, que je chercherai la solution la plus générale de cette question tant controversée des climats. Pour que l'homme produise, il faut qu'il soit soumis à l'épreuve de besoins assez énergiques, assez nombreux pour solliciter vivement le déploiement de sa force productive. Si les besoins sont mous, languissants, pourquoi donc travaillerait-il? Les besoins excités, voilà la condition première de toute industrie, de tout développement de la richesse, de toute civilisation. Est-ce la seule? Non pas assurément; désirer n'est pas encore vouloir. La preuve que désirer n'est pas vouloir, je la trouverais, s'il le fallait, dans notre temps même. N'a-t-on pas dit souvent que nous sommes des hommes de désirs infinis et de volonté trop souvent faible? N'est-ce pas nous qui avons inventé à notre usage ce grand mot vague d'*aspirations*? On disait autrefois d'un homme qu'il était religieux, vertueux, philosophe, poète : nous disons, le plus souvent aujourd'hui, qu'il a des *aspirations* religieuses, vertueuses, philosophiques, poétiques. Les besoins, les désirs ne suffisent donc pas. Il faut, en outre, que l'énergie productive ne soit pas maintenue dans l'impuissance. Cela est arrivé mille fois dans le monde, cela arrive toutes les fois que quelque préjugé funeste, quelque superstition, quelque idée fausse pèse sur l'esprit de l'homme, lorsque telle ou telle habitude vicieuse entrave l'action de sa volonté ou imprime à son exercice une fausse direction. Alors point ou peu d'industrie, d'arts, de civilisation. L'homme est misérable au milieu des plus abondants éléments de la richesse. Cela arrive encore lorsque les obstacles à vaincre ont, en réalité, trop de puissance.

C'est le cas, par exemple, de l'extrême nord et de l'extrême sud. Je n'insisterai pas longtemps sur les preuves du peu de chances favorables que l'extrême nord présente à la facilité de la production. Personne n'ignore que la civilisation ne s'implante guère sur un sol où ne croît pas soit le blé, soit tout autre végétal faisant le fonds de l'alimentation, comme le riz ou le maïs. Ce n'est pas un pur hasard qui rapproche d'une même étymologie le mot *culture* et le mot *civilisation*. Or, dans les régions polaires ou très-septentrionales, les céréales ne mûrissent pas, ou, si elles viennent, c'est avec trop peu d'abondance. Les neiges et les glaces opposent en outre un permanent obstacle à la circulation. La population reste donc à peu près stationnaire, faute de subsistances et faute de voies de communication ; les villes ne se forment pas ; c'est-à-dire qu'il n'y a ni centre pour les lumières, ni développement pour l'industrie, ni prospérité pour l'agriculture. On a voulu accorder à l'extrême nord une sorte de privilège. A en croire certains auteurs, le voisinage des pôles serait un brevet de longévité pour les peuples. Il existe dans les régions polaires un petit pays où les moyens de subsistance sont fort précaires et les disettes très-fréquentes, c'est l'Islande. Eh bien, on a dit que le chiffre mortuaire en Islande était de 1 sur 59 seulement, tandis que dans le pays riche et tempéré que nous habitons il est de 1 sur 40 à peu près. Autant en disait-on de la Russie, ce pays des neiges et du servage. Le chiffre mortuaire qu'on citait pour la Russie était de 1 sur 50, quelques-uns disaient même sur 60. La statistique, en matière de longévité, paraissait, on le voit, prise d'un vif enthous-

siasme pour les pays froids. Il s'en fallait de peu qu'avoir froid et n'être point libre lui semblassent les meilleures des conditions pour vivre longtemps. La statistique, mieux informée, a vengé du même coup la liberté, la civilisation et les pays tempérés. La moyenne la plus basse pour l'Islande, telle qu'elle ressort des registres qui sont, chaque année, envoyés à Copenhague, est ou était, il y a quelques années, de 1 sur 30. Quant à la Russie, il résulterait des Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg que près de la moitié des enfants meurt avant dix ans. Voilà donc les prétendus miracles de la vie polaire réduits à n'avoir pour tous coryphées que quelques vieillards un peu plus que centenaires, dont les journaux ne manquent guère de nous entretenir, vieillards dont la constitution exceptionnellement vigoureuse a résisté à la rigueur des saisons, à la rude vie des champs, et s'y est même sans doute plus fortement trempée, comme on voit des plantes plus énergiquement vivaces profiter, ce semble, de toutes les circonstances qui tuent par milliers les autres, plus débiles, tout à côté d'elles. Quant à ce qui regarde les régions très-méridionales et l'Orient, en reconnaissant que la nature les a traitées le plus souvent avec une grande libéralité, il faut reconnaître aussi que c'est là même qu'a été l'écueil. Distinguons les pays où le ciel est clément et ceux où une excessive chaleur brûle le sol. Dans ceux-ci, l'homme reste comme accablé sous le poids brûlant du jour, et la terre opposerait d'ailleurs à ses tentatives de culture une croûte épaisse presque toujours desséchée. Dans ceux que favorise un climat plus doux, tout invite l'homme à la paresse, la chaleur

qui engourdit doucement ses sens, la beauté du ciel qui les charme, les parfums qui les enivrent, la fertilité naturelle du sol qui les satisfait aisément. Il y a telles conditions où il semble presque impossible que la liberté humaine, encore désarmée des idées et des croyances dans lesquelles elle puise l'énergie de combattre, ne reste pas sans force devant une nature dont la puissance l'écrase ou qui l'endort par une sorte de fascination irrésistible. Une demeure éphémère, une simple cabane le plus souvent, que le père habite et que le fils n'habitera pas, le moindre tissu, la nourriture légère qui suffit à l'homme du Midi, quelques efforts de culture à fleur de terre, ont bien vite acquitté la dette du travail et mis l'homme de ces contrées hors de la servitude des besoins les plus impérieux.

Quel est donc le climat qui semble le plus favorable à la production économique, au développement de la civilisation? Nous n'hésitons pas à le dire, c'est le climat tempéré, mélangé de froid et de chaud, c'est-à-dire, je le répète en employant une formule moins matérielle, ce climat où l'homme est soumis au plus grand nombre d'épreuves, à des épreuves assez énergiques pour le tenir sans cesse en haleine, sans qu'elles soient jamais pourtant au-dessus de ses forces. Tout s'unit, on l'a remarqué ¹, chez les peuples où règnent les températures moyennes pour provoquer l'emploi habile et vigoureux de leurs facultés productives. Il y a longtemps que le

¹ Je m'appuie ici, et pour ce qui regarde la marche suivie par la civilisation, sur quelques-unes des vues exactes et profondes que renferme le Mémoire de M. H. Passy, lu devant l'Académie des sciences morales et politiques, sur le développement de la civilisation dans le monde.

grand expérimentateur que je citais tout à l'heure, Hippocrate, a écrit, en comparant les Asiatiques aux Européens : « Si les Asiatiques sont plus inhabiles à la guerre et de mœurs plus efféminées que les Européens, la cause en est surtout aux saisons qui, chez eux, ne sont pas marquées par de grands changements de chaleur ou de froid, mais offrent une température presque égale. Il n'y a pas alors ces vives secousses de l'âme et ces fortes révolutions du corps, qui naturellement effarouchent l'humeur et la rendent plus indocile et plus violente qu'elle ne le serait dans une situation uniforme ; car ce sont ces brusques passages d'un extrême à l'autre qui excitent le moral des hommes et ne le laissent pas en repos. » Dans les contrées soumises à ces conditions, les ardeurs des étés, la longueur des hivers exigent des vêtements appropriés aux circonstances atmosphériques les plus contraires, des appareils de chauffage, des maisons solides et bien closes, en même temps que la lenteur des moissons à croître réclame de longs soins et permet d'autres travaux que d'autres besoins rendent nécessaires. Toutes ces circonstances sont merveilleusement faites pour communiquer à l'esprit cette vigueur soutenue et cette souplesse heureuse, principe de tous les succès. C'est le sort de l'homme des climats fortement différenciés d'être continuellement forcé de compter avec l'avenir. De là chez lui, si aucune cause de l'ordre moral ne vient neutraliser l'influence du climat, de là à un degré d'autant plus élevé que les causes morales et politiques en secondent l'action, l'habitude de la prévoyance appliquée à toutes choses, l'esprit de réflexion et de suite porté dans tous les actes, et l'épargne, source

de toute richesse et condition de toute industrie après le travail, devenue une pratique quotidienne. De là des facultés aussi multipliées que les besoins sont nombreux, aussi actives qu'ils sont intenses. De là, avec le perpétuel éveil de l'esprit, l'infinie diversité des découvertes. De là enfin, découlant comme d'une source aussi sûre et aussi stable que la nature elle-même, tous les miracles de l'industrie.

Telle est, dans sa formule la plus générale, la loi des climats. Elle semble contredire au premier abord les idées reçues sur la marche de l'humanité, idées singulièrement favorables au Midi et à l'Orient. On nous montre le berceau de la civilisation dans les plaines que baignent l'Euphrate et le Tigre, dans l'Inde, en Égypte, sur les plages de la Phénicie, jusqu'à ce que soit venu le tour de ces deux constellations plus brillantes encore, la Grèce et l'Italie. Il n'y a rien là qui infirme la valeur des résultats que nous venons de constater. Il ne faut pas confondre l'ordre d'antériorité et l'ordre de supériorité. L'industrie dut naître d'abord, sans aucun doute, dans les pays où elle rencontrait les facilités les plus grandes. Si l'homme n'est nulle part un être laborieux par nature, il faut ajouter, pour être dans le vrai, que nulle part il ne s'est montré absolument inactif. Son esprit et ses mains travaillent toujours plus ou moins, parce que, soit dans ses propres instincts, soit dans les causes extérieures, les stimulants ne lui manquent jamais entièrement. Ce n'est que par comparaison que nous parlons de l'inertie des peuples de l'Orient. Du sein de cette inertie sont sorties des religions fort compliquées, des philosophies très-subtiles, des littératures écrites ou chantées, sur les-

quelles pâlissent nos érudits ; des inventions nombreuses, qui attestent un esprit très-aiguisé ; des sciences de raisonnement et d'observation, spécimens déjà bien remarquables de la vitalité en tous lieux et de l'indestructible spontanéité du génie humain. Seulement, c'est là le trait significatif qu'il faut signaler, ces civilisations s'arrêtèrent ; elles se montrèrent trop souvent superficielles, comme les efforts qui les avaient enfantées, les seuls efforts, en vérité, qu'exigeassent des besoins fort élémentaires. Une fois les moyens de satisfaire ces besoins à peu près trouvés, l'esprit humain n'a pas senti le désir d'aller plus loin. Des religions plus ou moins favorables elles-mêmes à l'immobilité, et à la formation desquelles le climat et la configuration des lieux avaient aussi grandement contribué, des religions décourageantes, comme le panthéisme, qui ôte à l'humanité toute vie propre en l'absorbant dans le grand tout, ou abrutissantes, comme le fétichisme, ou prêchant la fatalité, comme la religion de Mahomet, sont à leur tour venues en aide à ces causes de marasme et d'atonie. Les mauvaises institutions, résultant elles aussi, pour une très-grande part, de ces influences combinées, ajoutèrent encore, dans une proportion assurément énorme, à leurs effets funestes. Elles firent disparaître, avec le respect et la garantie de la propriété, le dernier stimulant du travail, de la prévoyance et de l'épargne ; elles créèrent des inégalités souvent monstrueuses entre les diverses classes. Voilà ce qui explique le caractère économique des civilisations orientales. Nous y trouvons en haut une sorte de luxe et même des raffinements poussés assez loin chez les princes et dans la partie aristocratique de

la population ; mais nous ne rencontrons pas même dans ces classes, le véritable bien-être, dont les éléments font défaut. Quant à l'immense majorité, le dénûment est son lot.

Une objection facile à pressentir appelle ici une réponse. Ces différences ne tiendraient-elles pas à la race ? Sans nier l'influence de la race, il suffit, pour la mettre hors de cause, que les conclusions que nous tirons s'expliquent tout naturellement par les raisons qui viennent d'être indiquées. Faites abstraction, je vous prie, pour un seul moment, des sciences et des ressources que nous avons pris l'habitude de considérer comme un patrimoine naturel, mettez en oubli, si vous pouvez, la grande influence exercée sur les peuples occidentaux par la civilisation chrétienne, et supposez que ce soient nous, hommes de l'Occident, qui ayons habité primitivement ces contrées plus ou moins énervantes de l'Orient, ces contrées dont quelques-unes paraissent faites pour la vie pastorale et nomade autant que les nôtres en général semblent peu s'y prêter. Croyez-vous que la seule activité naturelle que nous attribuons à notre organisation, indépendamment du climat et des circonstances locales, croyez-vous que cette activité, privée des stimulants que nous avons constatés et soumise à toutes les influences que nous avons cherché à décrire, aurait suffi pour triompher de ces causes ? Croyez-vous que, par cela seulement que la race est différente, une civilisation identique ou même analogue à celle de nos pays occidentaux se fût implantée en Assyrie, dans la Perse, dans l'Égypte, dans la Mésopotamie ou dans l'Inde ? Celui qui l'affirmerait serait au moins fort téméraire.

II.

Jusqu'ici nous avons signalé l'influence du climat et des lieux plutôt sur la civilisation en général que sur tel ou tel fait économique en particulier. La nature même des choses nous faisait une obligation de suivre cette marche. La civilisation générale et la civilisation économique se tiennent d'ailleurs de près. La civilisation donne en quelque sorte sa forme et sa couleur générale à l'industrie; mais, sans l'industrie, il n'y a pas moyen de concevoir la civilisation. En effet, pour qu'une civilisation se développe, même sous les rapports les plus élevés, il faut que les premiers besoins soient satisfaits. Les personnes qui attaquent l'industrie ne comprennent pas cela. Elles ne comprennent pas que l'industrie est nécessaire pour donner à l'esprit humain tout son essor, pour lui permettre de s'élever aux plus hautes régions de la pensée. Le bien-être que l'économie politique préconise et dont elle cherche à indiquer les moyens n'a rien de commun, il importe de le rappeler souvent, avec les raffinements de la sensualité. C'est un bien-être, pour ainsi dire, essentiellement spiritualiste, puisque, en assurant à l'homme la nourriture, le vêtement, le couvert, et quelques superfluités fort nécessaires, elle lui donne un peu de cette liberté d'esprit, un peu de ce loisir dont il ne jouit en aucune sorte, tant que la satisfaction des besoins du corps absorbe seule ses pensées et ses soins. Qu'on voie plutôt où en sont les peuples dénués d'industrie; ils se rapprochent plus ou moins de l'abrutissement, au point de vue religieux, moral et politique. Tous les développements de l'activité humaine sont en

grande partie solidaires dans leurs progrès, bien loin de présenter ces oppositions radicales qu'on se plaît tant à imaginer. La preuve évidente en est dans ce simple fait, que les peuples dont la religion est la plus parfaite, les institutions civiles les plus satisfaisantes et les arts dans l'état le plus florissant, sont aussi ceux dont, en général, l'industrie a réalisé indubitablement le plus de progrès. Que l'on compare, si l'on veut s'en convaincre, les nations chrétiennes avec les peuples musulmans ou bouddhistes. Sans doute, il ne faudrait pas que l'*industrie* dans le sens restreint où on a coutume d'employer ce mot, s'imaginât qu'elle est la seule puissance de ce monde, et qu'elle prit des allures seigneuriales à l'égard de la pensée désintéressée. La pensée désintéressée, sous les noms divers de philosophie, d'art et de littérature, ne serait que trop en fonds pour en tirer vengeance et pour inquiéter des intérêts qui ne voudraient croire qu'en eux-mêmes et qui dédaigneraient l'esprit pour la matière. Mais la place considérable et absolument nécessaire de l'industrie, j'entends par ce dernier mot le travail humain appliqué à l'exploitation du globe, cette place dans la civilisation générale ne saurait être niée sans une immense injustice. Il y a donc un intérêt supérieur à la pure économie politique, un intérêt moral, un intérêt humain dans tous les sens, à constater les influences qui agissent sur le développement économique pris en lui-même.

La température, les vents, les eaux, le sol, telles sont les circonstances physiques qui, soit par elles-mêmes, soit en se combinant de mille manières, agissent immédiatement sur la production. J'en citerai

quelques exemples. Parlons d'abord de la température. Nous avons vu comment elle agit sur l'homme. Il importe de voir comment elle agit sur les productions naturelles, du moins sur les productions végétales. On a fait une espèce d'échelle d'après les degrés de température nécessaires à certaines productions, et l'on a trouvé qu'il faut 19 à 20 degrés centigrades de chaleur pour la culture de la canne à sucre, 18 pour le caféier, 17 pour l'oranger, 13 $\frac{1}{2}$ à 14 pour l'olivier, 11 à 12 pour la vigne. Cependant ces délimitations ne sont pas absolues; il existe des exceptions nombreuses. L'étude de la botanique a prouvé que la possibilité d'obtenir certaines productions dépend moins de la température moyenne que de la répartition de la chaleur à certaines époques de l'année, et que, lors même que la température moyenne serait au-dessous de celle qui est exigée pour une culture, cette culture serait partout possible si, à l'époque où la végétation se développe, la chaleur était suffisante. Dans un pays, au contraire, où la moyenne de la température paraîtrait assez élevée, la production pourrait ne pas avoir lieu, si, à l'époque du développement, la chaleur n'était pas assez forte. Il est des plantes auxquelles la rigueur des hivers est assez indifférente, pourvu que l'été soit chaud et d'une suffisante longueur. Les céréales sont heureusement de ce nombre; aussi cultive-t-on des orges, même en Laponie. Relativement aux vents, les voyageurs ont souvent décrit les effets du kamschin et du simoun. Le kamschin est un vent qui souffle dans les déserts de l'Égypte; le simoun souffle en Syrie, en Arabie et en Mésopotamie. L'un souffle dans les mois d'avril et de mai, l'autre dans les mois

d'août et de septembre. Sous l'influence du premier, le thermomètre saute de 15 ou 16 degrés à 36 ou 38. Le second ne modifie guère la température, mais il tue tous ceux qui le respirent. Aussi dit-on que le mot *simoun*, en arabe, signifie poison. Tout travail devient impossible sous l'action de ces agents de la nature. Il faut se renfermer chez soi quand ils se font sentir, et quand le kamschin souffle, on cherche les endroits les plus profonds, on se fait même descendre dans des puits sans eau. Les ravages causés chez nous par les orages et par la grêle sont des accidents plutôt que des désastres périodiques; mais, au cap de Bonne-Espérance, par exemple, la culture du coton n'a pu être introduite, parce que le vent du sud-est soulève des masses de sable qui se portent sur les jeunes plantes, les pénètrent et les font périr. Il y a aussi des vents qui favorisent la végétation. Quant aux eaux, il peut y en avoir excès ou insuffisance. Naturellement, des sables, des marais, formaient, on le sait, une grande partie de notre planète qu'ils auraient bien vite reconquis, si le travail se relâchait seulement un peu de temps. Cependant il y a des pays plus ou moins heureusement traités de ce côté. Il y a, par exemple, des pays où les irrigations naturelles sont faciles. La fertilité de la Lombardie tient à la facilité des irrigations. Les inondations des fleuves sont aussi plus ou moins fréquentes, plus ou moins désastreuses. Tandis que le Nil répand périodiquement des trésors sur la terre d'Égypte, sans quitter notre pays, nous avons vu la Loire, outre les ravages qu'elle cause immédiatement en débordant de son lit, porter préjudice en certains endroits à la nature même du sol, par le dépôt

d'un limon défavorable aux récoltes. Inutile de prouver combien est différent le degré de fertilité des différents sols et combien diverses les cultures qu'ils comportent. Certains sols résistent plus que d'autres à l'action de la charrue. En Dalécarlie, en Provence, en Lombardie, il est possible de labourer avec deux bœufs; deux vaches même suffisent dans la Dalécarlie. Tout le monde sait, d'un autre côté, qu'en France, en Italie, il y a des terres qui exigent huit chevaux ou dix bœufs. Au cap de Bonne-Espérance, il faut, dit-on, jusqu'à vingt bœufs.

Voilà quelques-unes des innombrables circonstances particulières que l'on peut citer, sans parler même de quelques autres également fort importantes, comme les essences forestières, favorables plus ou moins à tels ou tels usages, au chauffage, au bâtiment, ou aux constructions maritimes, sans parler de la présence de certains insectes ou animaux destructeurs, comme les fourmis qui, aux Antilles, font d'incalculables ravages, comme les perroquets et les singes au Sénégal, qui ne laisseraient rien du tout à récolter aux hommes, si on ne leur livrait tous les jours des espèces de batailles. Il y a pourtant encore quelques points qui intéressent plus spécialement l'économie politique, et que je ne veux pas passer sous silence; telle est la facilité plus ou moins grande des voies de communication. En thèse générale, le voisinage de la mer, des mers intérieures, des côtes étendues, de nombreux cours d'eau, sont, personne ne l'ignore, des conditions économiques favorables, de même que leur absence a été souvent la cause d'un développement économique beaucoup plus lent et plus imparfait. Nous

tirerons de cette considération une simple réflexion sur un parallèle qui a cours, au sujet des voies de communication, entre la France et l'Angleterre, parallèle, tout le monde le sait, peu flatteur pour notre pays. Si l'on veut être complètement juste, il faut reconnaître que les deux pays n'ont pas été placés naturellement dans des situations également avantageuses. L'Angleterre est entourée de l'Océan; c'est là une route toute faite. Le pays ensuite est très-étroit dans certains endroits, et l'Océan vient encore empiéter sur l'intérieur des terres. Que résulte-t-il de là? qu'une grande quantité de transports se fait par eau. La canalisation est très-facile en Angleterre, parce que les canaux n'y sont pas très-long. La plupart de ceux qui sillonnent le pays en tous sens n'ont pas plus de quatre, cinq ou six lieues; la France, au contraire, est un pays compacte, avec deux grandes frontières continentales, et, comme on ne peut se servir de la mer pour en faire le tour, la canalisation y éprouve de grandes difficultés. Les routes sont donc chez nous à peu près les seuls moyens de transport, ce qui fait qu'elles reçoivent des poids énormes que n'ont point à supporter celles de l'Angleterre. Une remarque encore dont nous ne pouvons pas ne pas tenir compte, à propos des circonstances locales, c'est qu'il suffit quelquefois de la combinaison heureuse de deux ou trois circonstances, ou d'une seule circonstance même, très-favorable, pour faire la fortune d'un peuple. Sous nos yeux, nous voyons les mines d'or importer la civilisation en Californie, en Australie. On a de même dès longtemps cité les inépuisables mines de charbon de l'Angleterre, source intarissable de chauffage, de force motrice et de richesse,

surtout si l'on ajoute que ses mines de fer ne sont pas éloignées de ses houillères. J'ai cherché quel serait en Angleterre, observe M. Charles Comte, dans son savant *Traité de législation*, le nombre de chevaux nécessaires pour mettre en mouvement les machines qui sont mues par la force de la vapeur, et quelle serait la quantité de fourrages nécessaire pour nourrir ces chevaux. Je n'ai pu acquérir à cet égard des informations telles que je les eusse désirées. Mais des Anglais qui connaissent bien leur pays et qui, par profession, s'occupent des objets que j'aurais voulu connaître en détail, m'ont assuré que, quand même un territoire égal en étendue à l'Angleterre et à la France serait employé tout entier à produire des fourrages, ils le croiraient insuffisant pour nourrir un si grand nombre de chevaux. Une telle affirmation est sans doute exagérée; cependant, quand on considère que les chevaux employés à mettre des machines en mouvement ne travaillent que six heures sur vingt-quatre; que, par conséquent, une machine de la force de dix chevaux en exigerait quarante toujours en état de travailler; que, pour remplacer les vieux et les malades, et pour entretenir la race, il en faudrait un nombre à peu près égal; enfin, qu'il existe un nombre incalculable de machines, parmi lesquelles il en est plusieurs de la force de quatre cents chevaux, on reste convaincu qu'en effet il faudrait convertir en pâturages un immense territoire pour remplacer les mines de charbon. Le sol de l'Angleterre recèle donc dans son sein une force d'industrie qu'aucune nation n'a pu trouver encore chez elle. Il a, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la vertu de produire des marchandises fabriquées,

comme le sol d'une partie de la France a la vertu de produire des vins, de la soie et des huiles. »

Pour achever de caractériser, même imparfaitement, les influences que les lieux exercent sur les faits et sur la civilisation économiques, il faut dire aussi quelques mots des montagnes. Les montagnes sont généralement vues d'assez mauvais œil par les économistes, parce qu'elles entravent les échanges. Il ne faudrait pas pourtant dire trop de mal des montagnes, quand bien même il serait possible d'oublier les services qu'elles rendent pour préserver des inondations et tous les motifs qui nécessitent leur présence sur le globe. Historiquement elles ont joué un rôle utile. Elles ont plus d'une fois servi de rempart à la civilisation contre la barbarie : témoin la Grèce. Si dans la Grèce antique la mer représente l'élément mobile et progressif, les montagnes y représentent éminemment l'élément conservateur. Dans les vastes plaines de l'Asie, la civilisation campée à peine avait été toujours balayée après un temps plus ou moins long, comme le sable qu'un vent soudain emporte et disperse au loin. En Grèce, elle s'est comme repliée et resserrée sur elle-même, avant de se répandre sur le monde. Les montagnes, les rochers, les défilés étroits de la Grèce, il suffit de rappeler le glorieux nom des Thermopyles, donnèrent à la civilisation la sécurité, le solide abri qui lui avait manqué jusqu'alors. Les montagnes que la civilisation moderne aplanit ou rend de plus en plus accessibles à nos routes de communication ont donc aussi des droits à notre reconnaissance dans le passé.

III.

Il nous reste maintenant à montrer que ces influences de climat, qu'on a représentées comme fatales, peuvent être conjurées et en partie vaincues. C'est la plus belle, c'est aussi, grâce à Dieu, la plus facile partie de notre tâche. D'abord voici une observation décisive. Si l'influence du climat et des lieux était fatale, si elle exerçait sur la volonté humaine cette espèce d'empire tyrannique qu'on a supposé, elle serait demeurée immuable comme tout ce qui est fatal en ce monde. Si c'est au seul climat que la Grèce et l'Italie ont dû leur civilisation brillante, d'où vient donc cette éclipse de civilisation qui s'y remarque depuis des siècles ? Pas une étoile ne manque à l'éclat des nuits de ces beaux pays, toujours aussi resplendissantes qu'au temps de Platon et de Phidias, de Lucrèce et de Virgile ; d'où vient donc que pas une étoile ne brille plus au firmament de l'intelligence resté obscur et désert ? D'où vient que, sous le rapport du développement économique, comme pour tout le reste, Constantinople, Rome et Naples soient, à cette heure, les grands retardataires de la civilisation ? Voltaire remarque que Cicéron plaisante beaucoup les Anglais dans ses lettres. Le célèbre orateur prie Quintus, son frère, lieutenant de César, de lui mander s'il a trouvé de grands philosophes parmi eux dans l'expédition de Bretagne. Cicéron ne se doutait pas qu'un jour ce pays pût produire des mathématiciens, des physiciens, des inventeurs, dont rien ne pouvait donner l'idée dans le beau climat qu'il habitait. Cependant le ciel d'Angleterre est tout aussi nébuleux qu'il l'était alors. Voltaire a écrit de même cette phrase spirituelle

et pleine de bon sens : « On pourrait demander à ceux qui soutiennent que l'atmosphère fait tout, pourquoi l'empereur Julien dit dans son *Misopogon* que ce qui lui plaisait dans les Parisiens, c'était la gravité de leur caractère et la sévérité de leurs mœurs; et pourquoi ces Parisiens sont aujourd'hui des enfants badins à qui leur gouvernement donne le fouet en riant, et qui rient eux-mêmes, le moment d'après, en chahutant leurs précepteurs ! » Peut-être pourtant, en réalité, quelque changement s'était-il opéré dans le climat de Paris et en général de la France, par suite du défrichement du pays. C'est même ce qui résulterait de certains passages d'auteurs anciens. Notre Gaule, du temps de César, voyait, à ce qu'il paraît, chaque hiver, tous ses fleuves glacés, de manière à servir de ponts et de chemins pendant plusieurs mois, et ces cas sont devenus rares et de courte durée. Ce changement put influencer dans une certaine mesure sur les esprits, mais non pas de manière assurément à y produire une révolution radicale. Ce qui est certain d'ailleurs, c'est que, depuis l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, le climat de Paris n'a pas changé, et pourtant, si les Parisiens ne montrent pas toute la gravité que Julien a signalée, ils ne sont plus précisément les enfants badins dont parle Voltaire. Posons donc en principe que la forme, l'enveloppe matérielle des idées et des faits s'explique souvent par le climat, mais que le fonds échappe à cette influence. Ceux qui ont considéré les diverses croyances religieuses des peuples qui couvrent la terre, comme étant nécessairement attachées aux différents climats, se sont arrêtés au costume. Le climat peut bien expliquer certains usages. Il est certain qu'un législateur n'aura

pas eu de peine à faire baigner des Indiens dans le Gange, à certains temps de la lune; c'est un grand plaisir pour eux. On l'aurait lapidé s'il eût proposé le même bain aux peuples qui habitent vers Archangel. Mais il n'en est pas ainsi des dogmes. On a cru au polythéisme dans tous les climats. Peut-être eût-il été bien difficile que le dogme de l'unité de Dieu qu'Anaxagore et Socrate enseignèrent à la Grèce, et dont la Judée reçut le précieux dépôt, prit naissance dans l'Inde, mais il n'est nullement impossible qu'il s'y implante. Autant en dirons-nous au point de vue de l'économie politique. Au point de vue économique, nous observons ce grand combat de la fatalité et de la liberté, dont l'histoire est remplie. La nature reste immobile, mais les lumières et l'industrie qui en triomphent vont croissant. On a dit d'une façon expressive : « Les Alpes n'ont pas grandi; mais nous avons frayé le Simplon ! » La vague et le vent ne sont pas non plus moins capricieux, mais le navire à vapeur fend la vague, sans s'informer du caprice des vents et des mers. Jusqu'où ira cette défaite de la nature? Nos ingénieurs considèrent comme praticable de fertiliser le désert de Sahara et d'en faire une vaste oasis. Il est question, par une méthode savante, d'ensemencer les fleuves de poissons, autant et mieux que nous peuplons nos parcs de gibier. En nous tenant aux conquêtes réalisées, ne voyons-nous pas l'eau arriver en abondance dans des contrées qui en étaient dépourvues entièrement? L'air a été purifié dans des contrées malsaines autrefois; de même que, par contre, faute d'un bon aménagement, ou plutôt faute des conditions morales qui l'eussent rendu possible, la peste s'étend sur les Maremmes autrefois

salubres, et que la stérilité couvre des paysentiers de l'Asie Mineure. Plaçons ici une remarque essentielle et d'un intérêt tout à fait décisif. L'influence des circonstances locales qui, d'une façon précisément inverse à ce qu'en a dit Cabanis, devient moins absolue, à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des êtres, est aussi moins impérieuse, à mesure que l'homme s'élève lui-même dans l'échelle de la civilisation¹. Des difficultés qui feraient succomber, du premier coup, le sauvage, et qui pesaient lourdement sur l'homme barbare, n'arrêtent pas même l'Européen civilisé. En un clin d'œil, la sape et la mine changent en riches campagnes, en emplacements où s'élèvent des cités bientôt riches et puissantes, les immenses étendues livrées naguère aux reptiles, et où régnaient de mortelles exhalaisons. La jeune Amérique sort, comme par enchantement, du sein du désert. Il a suffi d'un souffle venu d'Europe, apportant sur ces plages le puritanisme et nos sciences, pour créer la civilisation et changer en partie le climat.

L'homme peut donc, dans une mesure toujours croissante, vaincre les influences locales au dehors ; il peut aussi les vaincre en lui-même. C'est ce que Montesquieu a reconnu en écrivant que *les mauvais législateurs sont ceux qui favorisent les vices du climat, et que les bons sont ceux qui s'y opposent*. C'est le divin honneur du christianisme, c'est-à-dire de la religion de l'esprit, d'avoir appris à l'homme à se soustraire à l'oppression des influences climatériques, en leur opposant une

¹ Voir le remarquable livre III de l'ouvrage de M. Dunoyer sur la *Liberté du travail*.

puissante résistance morale. Aussi, voyez les effets produits. Quelque part que vous alliez, au sein même de l'empire du mahométisme ou du brahminisme, partout où vous trouvez des chrétiens, de quelque secte qu'ils soient, et quelque grossière que soit cette secte, vous retrouvez le caractère de la civilisation européenne. Les climats, les races d'hommes ne peuvent pas effacer cette identité profonde, quoique la surface, les formes, la couleur, si je puis parler ainsi, en soient affectées. Haïti, • peuplée de noirs et placée sous la ligne, est entraînée dans notre système de civilisation. Les catholiques grecs de Russie, les protestants de Prusse, les nestoriens d'Asie, les quakers de l'Amérique, et les catholiques romains de France, marchent dans les mêmes voies. Voilà pourquoi l'économiste doit applaudir aux conquêtes du christianisme, et dès lors aux succès des missions. Certes, c'est pour une cause tout autre qu'une augmentation de richesse et de bien-être à donner aux populations que des martyrs sacrifient leur vie; mais s'il est vrai de dire que les sociétés bibliques protestantes, comme nos missions catholiques, se proposent exclusivement de sauver des âmes, elles ne contribuent pas moins à les racheter immédiatement de l'ignorance, de l'abrutissement, des misères de l'état sauvage, ou du joug plus ou moins éner- vant des religions de l'Orient. Elles font pénétrer chez ces peuples des besoins plus délicats, plus élevés et plus nombreux; elles modifient l'homme en un mot, ce qui est la condition indispensable pour qu'ensuite il modifie le monde à l'image de ses idées et en raison de l'énergie qui lui a été communiquée. Le christianisme prêche le travail. Il inspire à l'homme, quoi qu'on en ait

dit, un sentiment fier de son droit, de sa valeur, en même temps que le respect et l'amour d'autrui. Il recommande d'éviter en haut l'ostentation des dépenses folles ; il n'est pas venu dire au riche : « Jette tes biens à la mer ; il lui a dit : Fais servir la fortune non à la satisfaction de tes passions, de tes caprices coupables, mais au bien de tous. Il ne défend pas à l'homme que les besoins accablent de s'élever jusqu'au bien-être ; il ne lui interdit pour cela que l'emploi des moyens criminels. Il prêche enfin l'union des classes, l'union des peuples, au nom de la justice et de la charité. L'économie politique, du point de vue et avec les arguments qui lui sont propres, n'a pas d'autres enseignements ; et toutes les fois que ces enseignements se sont fait entendre au nom de la religion, et qu'ils ont été fidèlement respectés, l'industrie et le bien-être des populations se sont accrus avec l'esprit de réflexion et de prévoyance, avec l'ordre des sociétés et avec la paix du monde.

Résumons-nous sur une question qu'un volume n'épuiserait pas et que nous avons prétendu seulement éclaircir à l'aide de quelques faits saillants et de réflexions exactes. L'influence des climats sur les faits économiques est incontestable, mais limitée. Elle est d'autant plus grande que l'homme est moins développé comme être moral, et qu'il possède une industrie moins puissante. Les climats sont appelés à se niveler pour ainsi dire de plus en plus devant l'action humaine, à mesure que la civilisation se répandra et deviendra commune aux différentes branches de la famille humaine ; non assurément qu'ils puissent jamais se confondre, pas plus que les nationalités ne sont destinées à disparaître ; mais

leurs effets fâcheux pourront être de plus en plus atténués; et le phénomène qui a fait acclimater en Europe les productions végétales et animales de presque toutes les latitudes se généralisera et s'étendra, au moins dans une très-forte mesure, à tous les points de vue que peut embrasser le génie de la découverte. Les pays d'où nous sont venues la lumière et les premières découvertes de l'industrie recevront de nous avec usure le prix de ces dons immortels qui se sont comme flétris entre leurs mains. Les branches desséchées de l'humanité reverdiront. Cette loi physique en vertu de laquelle le soleil n'éclaire qu'une moitié du monde, tandis que l'autre est plongée dans les ténèbres, n'aura eu dans le monde de la civilisation son analogue que pour un temps. L'économie politique aura un compte croissant à tenir dans son application aux intérêts de ces vérités morales, dont la portée est universelle, la liberté, la justice, vérités qui forment son inspiration permanente, et un compte décroissant sans cesse des circonstances physiques qui ont retardé ou trop limité jusqu'ici l'action de ces principes. Cette franche reconnaissance de la supériorité de l'élément moral est le meilleur exemple qui puisse venir, comme elle est la meilleure leçon qui ressorte d'une science à laquelle on a fait trop souvent le tort de la croire exclusivement matérielle.

DE LA SOLIDARITÉ

A PROPOS

DU REPROCHE D'INDIVIDUALISME

ADRESSÉ A L'ÉCONOMIE POLITIQUE¹.

Pour peu que l'on jette un regard attentif sur la société, telle qu'elle a existé de tout temps, deux spectacles très-différents et propres à faire naître des réflexions d'une nature toute diverse s'offrent à l'observateur. Ils sont tellement communs que je crois tout au plus nécessaire de les rappeler par quelques exemples, pris pour ainsi dire au hasard, et parmi les faits qui nous sont le plus familiers. Voici un homme, le cas malheureusement n'est pas rare, qui semble n'avoir reçu le don du libre arbitre que pour en abuser. Il est malheureux. Nous disons : C'est sa faute, et nous passons outre. Celui-ci fait de sa liberté un meilleur usage. Il accepte franchement la condition de la vie humaine, le travail. Il est honnête. On le voit réussir, vivre du moins en paix avec lui-même et avec autrui. Voilà un premier ordre de faits. Il a pour trait distinctif de présenter aux regards la peine suivant la faute, la récompense s'attachant au mérite.

¹ Discours d'ouverture du cours d'Économie politique fait au Collège de France.

L'autre spectacle n'est pas moins commun. Pourquoi ce malheureux gémit-il sur le grabat d'un hôpital? Quel crime a-t-il commis? Quel excès du moins peut lui être reproché? Aucun. Son seul tort est d'être venu au monde. Il porte dans son sang un mal héréditaire. Depuis le berceau jusqu'à la tombe il gémira, disant au Ciel : Pourquoi suis-je né?

Non loin de lui, non loin de cette foule d'hommes qui ont reçu la vie comme un lourd fardeau à porter, tel autre possède une santé et des biens qu'il tient également de ses parents. Il a trouvé le logis prêt, la table toute dressée, les hommes disposés à le servir et à l'honorer.

A Dieu ne plaise que je ne voie dans de pareils faits que ce qu'ils ont ou semblent avoir de peu équitable, que ce qu'ils paraissent renfermer parfois d'accusateur contre la Providence! Ce serait là un pessimisme peu philosophique, contre lequel s'élèveraient à la fois la conscience universelle et une vue impartiale de la société. Le genre humain, arrivé à un certain développement, ressemble, à beaucoup d'égards, à ce fils de famille qui doit son bien-être au labeur de ses aïeux. Les enfants de cette grande famille récoltent aussi ce que les pères ont semé. A ceux-ci tout le poids de la peine, à ceux-là des jouissances qui ne coûtent plus guère à recueillir. Combien de choses pour lesquelles les générations qui nous ont précédés dans la carrière ont versé non-seulement leurs sueurs, mais leurs larmes et leur sang, et pour la possession desquelles, nous qui sommes venus plus tard, nous n'avons pris aussi que la peine de naître! Telle vérité est devenue commune, elle a coûté la vie

au premier qui osa la dire. On use quotidiennement, et sans y songer, de découvertes qui n'ont valu à leurs auteurs que des persécutions ou des mécomptes. Un faible individu, sur un petit point de l'espace, pendant un court moment de la durée, montre un génie exceptionnel, une vertu au-dessus du commun niveau, et voilà un foyer de lumières et d'inspirations généreuses allumé pour des siècles. Dira-t-on qu'une pareille loi n'est pas divine ?

On a nommé les deux lois qui régissent le double ordre de faits que nous venons d'esquisser très-imparfaitement. L'une, c'est la loi de responsabilité, n'a rien qui nous surprenne. Nul ne s'étonne que l'individu coupable soit puni, que l'honnête homme soit heureux ; c'est le contraire qui excite en nous une surprise douloureuse. L'autre, c'est la loi de solidarité, est beaucoup moins aisée à comprendre. Disons-le, elle est un mystère. L'idée philosophique d'humanité, de fraternité, en part, sans chercher le plus souvent à s'en rendre compte. Les dogmes chrétiens de la chute originelle et de la rédemption la supposent sans l'expliquer. Mais ce qui est hors de doute, c'est qu'elle existe, c'est qu'elle se révèle par les effets les plus saisissants et les plus nombreux.

L'économie politique n'a point à sonder le mystère de ces questions attrayantes et redoutables. Mais s'il ne lui appartient pas de scruter en eux-mêmes des principes qui expliquent tout et que rien n'explique, il ne lui est pas interdit d'en tenir compte, d'en saisir l'action générale et d'en suivre pas à pas les effets en ce qui la concerne. L'économie politique a dans l'homme son point de départ et son terme ; elle a la société pour objet. Comment serait-elle indifférente aux principes qui président à la

constitution morale des individus et à la vie de l'humanité?

Ainsi nul doute ne subsistera, je l'espère, sur la compétence de l'économie politique à traiter, de son point de vue, ces problèmes qui se retrouvent, sous une forme ou sous une autre, dans les différentes sphères que parcourt et remplit l'activité de l'homme. Rechercher quel rôle jouent la liberté et la responsabilité dans la formation et dans la répartition de la richesse, dans l'emploi du capital; s'enquérir s'il y a solidarité ou, comme on le prétend, antagonisme naturel dans les intérêts considérés de haut et vus dans leur ensemble, ce sont là pour elle des questions vitales, les plus vitales de toutes, puisque toutes les autres y sont subordonnées, quant à la solution dernière qu'elles reçoivent.

Au surplus, on ne le nie guère, l'économie politique accorde une large place à la liberté et à la responsabilité. Et comment le contester? Le travail, qu'elle fait figurer au premier rang dans la création de la richesse, c'est déjà la liberté humaine qui apparait, car le travail n'est que l'application de notre activité intelligente et libre à l'œuvre de la production. L'économiste voit dans la prévoyance et dans l'épargne, dans le sacrifice du présent à l'avenir, la condition absolue de la formation du capital. Or, cette condition, supposant l'empire de soi, ne fait que traduire le sentiment de la responsabilité pour ainsi dire en action. Mais si l'on est obligé de convenir que l'économie politique admet et consacre le principe de la liberté, ainsi que la responsabilité, sans laquelle la liberté manque de sanction, il n'en va point ainsi pour ce dogme de la solidarité, qui est comme l'autre pivot des

On nous pardonnera si nous insistons sur ce reproche, fréquemment adressé à l'économie politique, de ne pas s'inspirer de la solidarité *à priori*. Sait-on bien où un tel principe, posé en tête d'une prétendue économie politique, peut conduire ses adeptes? Hélas! l'illusion n'est plus permise. Nous avons assisté au développement de ces systèmes qui, à travers les oppositions les plus tranchées, ont pour commun caractère la solidarité posée *à priori*. Où ont-ils tous abouti? A traiter le genre humain comme un bloc inerte. On nous fait à nous, foule présumée incapable de voir clair dans ses plus grossiers intérêts, l'honneur de nous considérer comme une matière, à laquelle un artiste de génie se réserve de donner le mouvement et la vie. Il n'appartient d'ailleurs qu'aux esprits irréfléchis de s'en étonner. La solidarité, quand elle est seule, mène droit à la tyrannie. Elle va de l'espèce à l'individu, de l'humanité à l'homme. Amie de l'unité jusqu'au fanatisme, elle fait profession d'ignorer toutes les différences, de supprimer toutes les inégalités. La cause principale de ces inégalités qui lui déplaisent étant dans la liberté et dans la responsabilité, c'est à celles-ci qu'elle s'adresse pour l'extirper. Tout le reste suit de soi-même. C'est la liberté individuelle qu'elle poursuit à outrance sous le nom d'individualisme. C'est sur elle qu'elle frappe en détruisant ou en limitant, suivant son caprice, la propriété. C'est elle qu'elle atteint en accaparant l'industrie. Rien n'échappe à son niveau, pas plus le travail que le capital, pas plus les salaires que les profits. Le travail à la tâche lui paraît attenter à l'égalité, elle le prohibe. Les salaires, par leur taux plus ou moins élevé pour chaque ouvrier, témoignent de plus ou

moins d'efforts, de plus ou moins d'intelligence, elle les ramène à un taux uniforme.

On insiste et l'on dit : Il est vrai, la solidarité adoptée sans correctif mène aux abîmes. Absorber toutes les parties dans le tout est un écueil. Mais isoler ces parties, c'est un autre excès. Or, n'est-ce pas dans cet excès que tombe l'économie politique?

Remettons-nous sur la défensive. Le tort de l'économie politique, dit-on, c'est l'individualisme. Qu'est-ce donc que l'individualisme? Un abus, à ce qu'on prétend. Or, avant de savoir s'il y a abus, il est bon d'abord de s'enquérir sur quelle chose l'abus porterait, afin que, si cette chose même était infiniment digne de respect, on s'abstînt d'y porter atteinte.

Prenons-y bien garde. Ce dont il est ici question n'est pas moins que la personne humaine. Avant le *nous*, le *moi* existe, et s'il y a une humanité, c'est apparemment parce qu'il y a des hommes. On dénigre l'individu et on glorifie l'espèce. On resserre le rôle de l'un dans les plus étroites limites et l'on prophétise à l'autre des destinées infinies; on regarde les parties comme défectueuses et l'on divinise le tout : explique qui pourra une pareille inconséquence! Quoi qu'on en puisse penser et dire, la personnalité existe; les adversaires les plus intraitables du *moi* ne peuvent eux-mêmes s'en défendre. Mais renfermons-nous dans l'économie politique; pourquoi l'homme produit-il? Parce qu'il est assujéti à des besoins, parce qu'il est doué d'une activité libre qui lui permet de travailler. Tout cela ne sort pas de la sphère du moi humain. S'il n'a qu'une volonté molle et des désirs languissants, si, moins par désintéressement que

par incurie, il s'habitue à la misère, alors la production est extrêmement restreinte, il y a peu d'industrie, et partant il y a peu de richesse et peu de civilisation. Il importe donc que ce moi ait tout son ressort. Prétendre faire céder les obstacles que la nature a placés devant nous pour nous forcer au travail, si l'on suppose que le sentiment de la personnalité est très-peu développé, c'est vouloir soulever un poids immense avec un très-faible levier.

Mais voici le point essentiel : afin que ce mobile indispensable conserve ou acquière toute sa force, certaines conditions doivent être remplies. Il faut laisser l'individu se livrer au travail de la manière qu'il juge la plus propre à lui assurer la subsistance, il faut respecter sa liberté tant qu'elle respecte celle des autres. En outre, il faut laisser entre ses mains les fruits de son industrie, parce qu'en suivant une autre conduite on commettrait une injustice, et parce qu'on découragerait toute ardeur à produire et tout esprit de perfectionnement. Voilà pourquoi la liberté de l'industrie et le respect de la propriété sont la mesure la plus sûre de l'état des peuples, et d'abord de leur bien-être. Voilà pourquoi il faut craindre d'affaiblir la personne humaine en lui ôtant la liberté de ses actes et la responsabilité de ses œuvres. Il semble que Dieu ait attaché aux flancs de l'humanité deux puissants aiguillons, la crainte de la souffrance et le désir de l'amélioration. Si vous les émoussez, ou seulement si vous affaiblissez l'un des deux, vous ralentissez le travail, vous atteignez la richesse dans sa source, vous faites reculer la civilisation. Vous rêvez le bien-être universel, vous avez creusé l'abîme sans fond de la misère.

On s'arme contre cette doctrine de deux griefs. Elle laisse subsister le mal sur la terre. Elle préconise l'égoïsme.

1° Elle laisse subsister le mal sur la terre ! Nous voudrions bien qu'on nous indiquât le moyen de le supprimer entièrement. L'utopie elle-même n'en peut faire la supposition complète. L'effort, le travail est une peine, et elle ne va pas jusqu'à le supposer tout à fait inutile. Le but final de l'industrie est de resserrer dans des bornes toujours plus étroites, mais jamais effacées, la quantité du mal physique qui existe ici-bas. Quant au mal lui-même, il subsistera toujours comme stimulant, sous peine d'une déchéance complète pour l'humanité, qui n'y échapperait qu'en tombant dans une béatitude bien voisine de la bestialité. Le mal subsistera encore comme expiation et comme remède au mal même; car le mal, ou n'est qu'un piège sans but, ou il est un appel vers le bien. Les conséquences de nos vices nous enseignent à nous corriger et nous invitent à la pratique des vertus opposées. L'expérience n'est une école si profitable que parce qu'elle est une rude école. Vous ne citerez ni un seul grand homme, ni un seul grand peuple qui n'ait beaucoup souffert. Les nations trop favorisées par le climat, si nul excitant du dehors ne vient les stimuler, ressemblent à ces enfants gâtés qui vivent dans la mollesse et meurent dans l'oubli.

2° Elle préconise l'égoïsme ! Entendons-nous. Il est certain qu'elle fait appel à l'intérêt personnel. Mais c'est à tort que l'on confond l'intérêt personnel avec l'égoïsme. S'aimer soi-même est légitime; le vice, c'est de n'aimer que soi. Entre vouloir son propre bien et y sacrifier celui

d'autrui il y a un abîme. D'un côté est le désordre, de l'autre est l'ordre même. Si je voulais pousser plus loin cette distinction, les exemples pris dans l'économie politique ne me manqueraient pas. Je montrerais que l'intérêt y fait naître l'échange, et que l'égoïsme y suscite la spoliation. Je ferais apparaître l'intérêt personnel sous les traits d'un travailleur honnête et patient, venant réclamer un légitime salaire, et je peindrais l'égoïsme sous l'image repoussante d'un joueur avide, d'un habile fripon ou d'un brigand déclaré.

Au surplus, faire sa part à l'intérêt, ce n'est pas proscrire la sympathie. *Aimez-vous les uns les autres* est un précepte qui peut faire infiniment de bien, même en industrie. Il n'est que trop certain qu'une atmosphère chargée de haine donne naissance aux révolutions. Il y a peu de crises au contraire que ne puisse prévenir la bienveillance réciproque.

Concluons donc qu'il est utile autant que juste de respecter le principe sur lequel repose l'individualisme. Je tiens à finir pourtant par une remarque qui me frappe. Assurément, si la théorie du désintéressement absolu qu'on nous oppose en industrie était quelque part à sa place, ce serait en religion. Eh bien ! nous voyons que là même les docteurs les plus autorisés de l'Église chrétienne ont jugé qu'elle était fautive et énervante. Ils l'ont repoussée en condamnant cette doctrine célèbre du *pur amour* qui, dans ses mystiques élans, prétendait écarter toute recherche du moi humain, même en ce qui regarde la possession des biens éternels. Quoi ? Bossuet juge que les saintes œuvres cesseront d'abonder du jour où l'homme cessera de s'y rechercher lui-même jusqu'à un certain

point, et voici des économistes d'un nouveau genre, plus mystiques que les mystiques raffinés du dix-septième siècle, qui prétendent qu'à moins d'être un ennemi de la solidarité et du spiritualisme, on doit s'appliquer à produire et à vendre par *pur amour*; voici des théoriciens du travail qui ne trouvent rien de mieux que de le fonder sur quoi? sur le principe du *quiétisme*! En voilà plus qu'il n'en faut pour juger de la valeur de leur doctrine économique.

Abordons une autre objection.

L'économie politique adopte et consacre le principe de l'individualisme. En cela elle ne trahit pas la morale, elle lui vient en aide et la fortifie, et, en même temps, elle reste fidèle à sa propre nature, au but qu'elle poursuit, en faisant dépendre, avant tout, le développement de la richesse de cette *valeur* primitive, tout intellectuelle et morale, dont le siège est dans l'homme. Est-ce à dire maintenant qu'elle n'ait pas donné prétexte à l'accusation d'exagérer l'individualisme? Y a-t-elle fourni simplement prétexte? Si elle y a donné lieu, ne serait-ce pas d'une façon exceptionnelle et sans qu'on ait le droit d'en conclure contre son caractère général? Voilà peut-être la partie la plus délicate de notre tâche.

Il n'y a qu'une seule économie politique, en ce sens que l'accord existe sur les points fondamentaux. Mais nous sommes loin de prétendre que cette unité générale ne laisse pas de place à des diversités d'opinions. Les sciences morales ne peuvent atteindre à la rigueur absolue non plus qu'à l'unanimité d'évidence des sciences mathématiques. On peut donc reconnaître que des économistes, même justement célèbres, ont pu donner

lieu ¹ à l'accusation d'individualisme. Nous ne craignons pas d'aller au-devant des faits qu'on pourrait alléguer. En voici un, par exemple, plus d'une fois rappelé. L'influence des économistes fut en partie dominante à l'Assemblée constituante de 1789. Or, l'Assemblée constituante ne se borna pas à détruire les corporations. Par le décret de 1791, qui les abolit, elle alla jusqu'à interdire aux patrons et aux ouvriers de se réunir, sous aucun prétexte, pour discuter de leurs *prétendus intérêts communs*. Ici le blâme est mérité. Mais la conclusion qu'en ont tirée des écrivains hostiles à l'économie politique n'en est pas moins peu fondée. Ils ont vu là une application abusive du principe de la liberté, taxé par eux d'individualisme. Il serait plus exact de dire que ces économistes n'usaient pas assez, dans ce cas, de leur propre principe. L'économie politique a cent fois reconnu, et même établi, que la liberté industrielle ne consiste pas à s'isoler dans ses intérêts, à s'y parquer, pour ainsi dire, mais qu'elle consiste aussi à pouvoir se rapprocher, se réunir, *s'associer*, si on le juge bon.

Passons à un second point, relatif encore à la critique à laquelle nous nous efforçons de répondre, tout en lui faisant sa part.

Quelle question est plus importante, et, à l'époque où nous sommes, d'un intérêt plus vivant et plus général, que celle des relations entre le travail et le capital? Or, il est arrivé que quelques économistes anglais, not am-

¹ Voir, dans notre *Manuel d'Économie politique*, ce que nous disons de l'*Impôt* et comment nous y combattons la théorie trop individualiste qui se prévaut du nom de J.-B. Say.

ment un des plus célèbres, Ricardo, ont cru voir qu'il existe un antagonisme permanent et radical entre l'intérêt des maîtres et celui des ouvriers, entre les profits et les salaires. Admirable occasion de soutenir que l'économie politique méconnaît la solidarité du travail et du capital ! On l'a saisie, avec quelle avidité ! vous le savez. Dans cette guerre, on n'a oublié qu'une chose, c'était d'ajouter que Ricardo réunissait contre lui la presque unanimité. On a relevé encore chez plusieurs économistes de l'autre côté du détroit certaines tendances, comment dire ? peu *fraternitaires*. Mais qui les a relevées ? Les écoles rivales ? Oui, sans doute. Seulement leur critique avait été devancée. Ce n'est pas ici que je puis oublier l'homme qui les signala un des premiers, M. Rossi. Pour les combattre, se sépara-t-il de l'économie politique ? Non ; il y demeura fidèlement attaché.

Il y a un point sur lequel l'accusation se montre très-résolue. L'idée de gouvernement n'est pas synonyme, sans doute, de l'idée de solidarité. Pourtant elle y tient de près : le gouvernement exprime la solidarité sous une de ses formes les plus importantes, sous une forme absolument indispensable ; il est le lien sans lequel la société se dissoudrait. Or, ici encore, on exhibe des opinions, des phrases datant de près d'un demi-siècle, empreintes d'amertume à l'égard du principe d'autorité ; opinions exprimées sous l'impression encore toute récente de séculaires abus de pouvoir en matière économique, phrases écrites sous l'impression plus vive encore de quelques-uns de ces abus qui subsistaient, et d'autres fort graves qui avaient surgi. On prétend que, de nos jours encore, l'économie politique restreint trop l'inter-

vention gouvernementale. Nous n'avons point à traiter, même sommairement, la question délicate des attributions de l'État. Rien n'est plus difficile que de rechercher pour chaque service ce qui revient en propre à l'initiative des individus, ce qui appartient à l'action de la société représentée par l'autorité centrale. La solution dépend ici beaucoup des temps, des lieux, de l'éducation antérieure d'un peuple. Tout ce que nous tenons à faire observer, c'est que cette question, encore plus de l'ordre politique au surplus que de l'ordre économique, ne divise pas moins les politiques que les économistes. Quelque graves que puissent être ces différences, sur le point capital de considérer l'État comme étant la représentation vivante de la loi armée de la force pour faire régner la sécurité et la justice, nul dissentiment entre les économistes, quelque différentes qu' soient les nuances qui les divisent.

Je n'ai plus qu'à aborder une dernière objection, une de ces objections spécieuses qui manquent rarement leur effet. Il s'agit de la charité légale. On prétend que l'économie politique n'a pas d'entrailles. Malthus, particulièrement, semble résumer dans son nom la peste, la famine et la guerre, triple fléau dont il menace les populations exubérantes. Il est vrai que l'économie politique n'admet qu'à son corps défendant la charité officielle. En cela a-t-elle tout à fait tort? Mettre la fraternité dans la loi, au lieu d'y déposer simplement la justice, n'est-ce pas une entreprise pleine de périls, une pente glissante sur laquelle on risque de ne pouvoir plus s'arrêter? Oter à la charité sa spontanéité généreuse, en faire un objet de contrainte et une matière d'impôt,

n'est-ce pas la dégrader, n'est-ce pas la détruire? Est-il vrai qu'en tenant un tel langage, l'économie politique se montre dure pour les malheureux? Mais s'il était prouvé par la taxe des pauvres en Angleterre, avant la réforme de 1834, et par bien d'autres exemples, que cette forme de la charité détruit presque inévitablement chez le pauvre toute énergie et toute prévoyance, qu'elle ne lui jette trop souvent un morceau de pain qu'en échange de sa dignité dans le présent et de ses progrès dans l'avenir; s'il était prouvé que la plus misérable subsistance assurée aux populations par la munificence publique fait sur elles le même effet que produisent sur les classes supérieures les plus brillants privilèges, c'est-à-dire qu'elle leur ôte le ressort nécessaire, en ajoutant ici l'abrutissement à l'inertie, penserait-on encore que l'économie politique est aussi ennemie qu'on le prétend de ceux qu'on nomme les prolétaires? On ne fera jamais que la répartition puisse suffire à tous, quand, par des mesures qui stérilisent le travail, vous rendez la production moins abondante. Combattre l'extension de la charité officielle, ne l'admettre qu'à titre exceptionnel et en cas d'urgence, ce n'est pas combattre la charité privée ou s'exerçant par de libres associations, bien loin de là. L'économie politique se borne à ce conseil : il faut tâcher de donner à l'assistance une forme qui n'énerve pas, chez celui qui la reçoit, le sentiment de la responsabilité, le souci personnel de son avancement et de son bien-être; car, au point de vue même de l'amélioration du sort populaire, c'est là qu'est le véritable problème.

Il n'est pas vrai, d'ailleurs, que la fraternité soit la

seule forme de la solidarité humaine. Sans doute, elle en est une des plus nobles applications. C'est la fraternité qui inspire la plus belle des vertus, le dévouement, dont elle fait une vertu divine. En même temps qu'elle est le plus généreux et le plus délicieux des sentiments, elle est aussi, et nous avons raison d'en être fiers, une des plus nobles croyances des peuples modernes. Elle n'était qu'un cri il y a deux mille ans, un cri échappé à la conscience humaine, vœu sublime, mais stérile, de la pensée philosophique, dans la bouche de cet ancien, qui, le premier, prononça ce mot admirable : *caritas humani generis*. Après avoir eu au Calvaire son apothéose, et propagée avec l'Évangile, elle est devenue le dogme des générations nouvelles. Il faut donc, non-seulement la reconnaître, mais s'en pénétrer de plus en plus. On le peut, grâce au ciel, sans porter atteinte à la justice.

Pour montrer le rôle que cette grande idée de la solidarité joue en économie politique, je m'attacherai seulement à quelques-uns des principaux faits sur lesquels cette science repose, en me bornant à une analyse des plus rapides, dût-elle être fort incomplète.

Le premier de tous ces faits, celui sans lequel il n'y aurait point d'économie politique, c'est l'Échange.

On a peine à comprendre le reproche qu'on adresse à la science économique, en présence d'un pareil fait. Assurément, si quelque chose rapproche les hommes, c'est l'échange. Sous les formes diverses qu'il affecte, il est le lien unique de la société ; il en est un des principaux, sous sa forme spécialement industrielle. L'échange est l'attribut distinctif de la sociabilité, et un fait hu-

main par excellence. Sans trop faire violence au langage, on peut dire que le castor et l'abeille travaillent, on peut aller jusqu'à prétendre que la fourmi capitalise, mais ils n'échangent point. L'échange, c'est la sociabilité en action, la solidarité rendue visible et palpable, quotidienne comme le besoin, et familière comme l'habitude. Une science qui part de l'échange n'a pas besoin d'afficher la solidarité comme un principe, elle y a sa racine.

L'échange, envisagé économiquement, n'est que le premier des mécanismes imaginés par l'homme à l'effet de produire plus, mieux et à moins de frais. Il suffit d'avoir présentes à la mémoire les preuves données par les économistes de la puissance productive de la coopération et de la division du travail, qui ne peuvent s'effectuer elles-mêmes qu'à la condition d'échanges multipliés, pour n'avoir là-dessus aucun doute. Aussi l'échange et ses bienfaits vont-ils croissant avec la civilisation, dont l'échange est l'instrument nécessaire, sous la condition de la propriété et de la sécurité. Au commencement des sociétés, règnent le travail en commun et le partage des fruits, forme de production et de répartition applicable tant que les hommes qui composent un même groupe sont peu nombreux d'une part, et, de l'autre, exclusivement appliqués à un travail unique, comme la chasse et la pêche. De même, mille causes de ruine menacent les sociétés naissantes. Avec une police mieux assurée, des guerres et des révolutions moins fréquentes, les échanges ont une tendance naturelle à s'accroître. Que la liberté s'y joigne, l'échange donnera des fruits de plus en plus abondants.

Pour se convaincre à quel point l'échange est utile à chaque individu , au plus pauvre même , à celui qu'on représente comme déshérité de nous ne savons quel patrimoine primitif qui n'était en réalité que le dénûment et la misère, il suffit de faire cette réflexion que , dans cette société, chacun reçoit incomparablement une plus grande quantité d'avantages qu'il n'en procure à ses semblables. Par combien de services de tout genre cette société ne paye-t-elle pas , par exemple , le service de celui qui ne lui confère d'autre bien que de contribuer pour sa part à la confection de clous, d'aiguilles, de petits engins ou des plus humbles produits?

Assurément, un homme imbu des idées trop souvent régnantes sur l'intervention omnipotente et universelle de l'État, s'imaginerait, à première vue , que ces merveilles du travail et de l'échange n'ont pu être produites que par quelque génie supérieur occupé à maintenir par la force le code promulgué par sa sagesse ; il verrait un chef-d'œuvre de combinaison artificielle dans cette œuvre si savante et si compliquée. Quel serait son étonnement si on lui disait que tout cela se fait de soi , que la loi n'intervient dans ces opérations si multipliées que pour garantir la sécurité des contractants et l'exécution des contrats ; que, lorsque exceptionnellement elle prétend en régler les conditions , cette exception est bien souvent malheureuse ; que ce sont des individus qui s'entendent de la sorte , presque sans se donner le mot, chacun d'eux ne s'adressant immédiatement qu'à un assez petit nombre et n'obéissant guère qu'au conseil de son intérêt personnel ; enfin que c'est l'*individualisme* , tant accusé de n'avoir d'autre effet que d'isoler les hommes ,

qui les conduit à l'*association*, et qui finalement aboutit à enlacer le monde entier dans les millions de liens d'un immense réseau ; que c'est lui qui, par ses combinaisons spontanées, crée cette *solidarité* entre les classes, entre les provinces, entre les nations, entre les continents, qui est telle, que, lorsqu'une seule branche de la production est menacée sur un seul point du globe civilisé, toutes les transactions en ressentent le contre-coup et tous les intérêts s'ébranlent, de même qu'il n'est pas un seul progrès qui ne profite à tous ; si, disons-nous, on affirmait, on montrait cela aux faiseurs de systèmes de toute pièce, que trouveraient-ils à répondre ? Où est la théorie qui ne pâlisce devant ces miracles de la réalité ? Où est le *système* valant la *science* qui se borne à constater, à enregistrer, à écrire enfin sous la dictée des faits ?

Rendre les échanges nombreux, faciles, purs de fraude, si l'économie politique a un but pratique, assurément il est là. Tel est celui qu'elle s'est proposé dès le début. En demandant la liberté de la production, elle demandait, comme une conséquence nécessaire, la liberté du commerce ; car la production, qui ne s'opère elle-même qu'à l'aide d'une série d'échanges, ne saurait être libre quand l'échange est entravé. La liberté du commerce est l'expression économique de la solidarité. En vérité, l'on s'étonne d'entendre traiter les pères de la science économique comme des hommes mal disposés à l'égard de la solidarité humaine, et qui n'ont songé qu'à l'intérêt d'une seule classe ou d'une seule nation. Réclamer la destruction des monopoles, c'était, ce nous semble, travailler dans le sens de la sociabilité,

tout aussi bien qu'au profit de la liberté de l'individu. Faire tomber les barrières, c'était rapprocher les hommes. Abolir les corvées, c'était soulager les pauvres. Demander la liberté des transactions entre royaumes comme entre provinces, ce n'était pas certes obéir aux inspirations étroites d'un patriotisme jaloux.

De même donc qu'il résulte du droit individuel de propriété, l'échange est une attestation aussi magnifique qu'elle est vulgaire du noble et bienfaisant principe de la solidarité humaine. On ne peut le restreindre sans que la solidarité ne se resserre, le développer sans qu'elle ne s'étende. Il n'est pas moins évident que plus les parties contractantes seront libres d'en discuter les conditions, que plus la justice y présidera, que plus il s'opérera, en d'autres termes, sur le fondement d'une réciprocité complète, plus par là même il tendra à se multiplier ; ce qui revient à dire que ces idées, que l'on a coutume d'opposer entre elles, liberté, justice, responsabilité, personnalité, droit individuel, et, de l'autre côté, sociabilité et domaine commun, sont des idées qui marchent de concert, qui se fortifient et se développent les unes par les autres. Tous les sentiments qui divisent, les jalousies entre les professions, la dureté de certaines classes, l'envie chez d'autres, sont autant de causes qui mettent obstacle au règne de la fraternité véritable, en mettant des entraves à l'étendue des échanges ; car échanger est une manière de se connaître et de cesser de se haïr, en se rendant mutuellement service, pour les nations tout aussi bien que pour les individus. En combattant la *balance du commerce*, cette vieille idole qui trouve encore des adorateurs, l'économie politique

prouve au plus haut degré combien la solidarité lui tient à cœur. Elle montre que, dans le commerce de peuple à peuple, il n'y en a pas nécessairement un qui gagne et un autre qui perde ; que la *balance en monnaie* n'est qu'une chimère ; que vouloir *vendre sans acheter* est une prétention absurde ; que plus un peuple produit, plus il peut fournir de choses utiles au bien-être des autres pays, et plus il offre aussi à leurs productions un débouché assuré ; que l'échange tourne, ici comme toujours, quand la force n'intervient pas, pour en fausser l'équivalence, au profit commun des deux parties ; que l'importation, exprimant la quantité des denrées consommées par la masse d'un peuple, est, encore mieux que l'exportation, le thermomètre exact de sa richesse et de son bien-être ; enfin que, par suite, toutes les nations, au lieu de chercher à se ruiner réciproquement, sont très-immédiatement intéressées à la prospérité les unes des autres. N'est-ce pas là, s'il en fut jamais, de la solidarité pratique ?

Aussi dans l'impuissance où l'on est de nier une chose si évidente, on préfère se jeter dans une contradiction. On disait tout à l'heure : « L'économie politique tend à isoler les hommes, elle confine chacun dans son moi solitaire. On dit maintenant : « Elle tend à trop rapprocher les peuples. » De sorte qu'elle serait individualiste et cosmopolite, égoïste et humanitaire : qu'on cherche à concilier, si l'on peut, des assertions si contraires !

Nous avons parlé de l'Échange ; disons un mot du Capital.

On étonne encore beaucoup de personnes, en affir-

mant que le capital est une puissance éminemment favorable à la sociabilité, essentiellement populaire, j'ai presque dit *démocratique*. Prouvons-le.

Tout le monde sait ou doit savoir que les métaux précieux ne forment qu'une partie relativement peu considérable du capital d'une nation. On ne s'en ferait donc qu'une idée fort incomplète et fort inexacte en se le représentant sous la figure d'une pile de monnaie ou d'un sac d'écus; il comprend bien autre chose, il embrasse toutes les matières sur lesquelles opère l'industrie et tous les instruments dont elle fait usage, il se compose de tous les objets en voie de fabrication ou de vente, de tous les outils et de toutes les machines, de tous les moyens de communication, de tous les procédés et de toutes les découvertes utiles, en un mot, de tout ce qui, à un titre quelconque, naît du travail passé pour aider le travail futur et alimenter la consommation générale. Il est de toute évidence que, sous forme de matières premières et de produits consommables, le développement du capital importe à la société tout entière, et, en particulier, à cette population nécessiteuse qui vient lui demander le travail et le salaire. Sous forme de machines, le rôle du capital a été l'objet d'attaques plus persistantes et plus spécieuses. On a pensé que ces merveilleux procédés, en venant substituer à l'effort direct de l'homme la puissance presque incalculable des agents naturels, avaient pour effet de chasser le travail des positions qu'il occupait, et de ravir au travailleur, ainsi déshérité, un salaire indispensable. On s'autorisait contre l'introduction de ces puissants appareils d'un fait malheureusement trop réel, mais qui cachait sous un mal

partiel et passager un avantage universel et permanent. On ne voyait pas que la machine créée et mise en œuvre par l'intérêt personnel de l'inventeur et du capitaliste allait avoir, d'ici à peu, les plus bienfaisantes conséquences pour la masse et presque toujours pour ceux-là mêmes auxquels elle n'avait apparu d'abord que comme un compétiteur préféré et comme un ennemi redoutable. On ne voyait pas que cet avantage cherché par le fabricant, l'économie dans les frais de production, allait tourner au profit des consommateurs, c'est-à-dire de tout le monde. On ne voyait pas que l'épargne elle-même, réalisée par le producteur, soit qu'il employât cette épargne à sa consommation personnelle, soit qu'il la plaçât dans quelque fructueuse entreprise, était employée nécessairement à susciter du travail. On ne voyait pas que le bon marché du produit devait le mettre à la portée d'une foule d'hommes, lesquels ne songeaient point encore à posséder des objets considérés comme un luxe, même par les puissants et les riches. On ne voyait pas que cet accroissement dans la demande, exigeant une augmentation correspondante dans la production, forçait de faire appel, non-seulement aux ouvriers congédiés, mais à tout un essaim de travailleurs. Enfin on ne voyait pas que le travail ne peut être rendu disponible, ni la puissance du capital être augmentée, sans qu'ils se hâtent de s'attaquer à d'autres obstacles, d'ouvrir de nouvelles sources de richesses par la création de nouvelles industries, et de fournir à nos besoins développés des satisfactions accrues. Et cette longue énumération n'épuise pas encore tous les services rendus par cette forme du capital, non pas à quelques produc-

teurs égoïstes, mais à cette population innombrable sur qui pèse particulièrement le poids du jour. Elle n'a pas cessé de lui devoir l'affranchissement lent et graduel, mais continu, de son labeur le plus matériel et le plus abrutissant, depuis le jour qu'il est impossible d'assigner, où quelque pauvre enfant des forêts arma sa faible d'une flèche ou d'un pieu arraché à l'arbre voisin, jusqu'au jour encore tout récent où le génie d'un Watt et d'un Papin vint donner à l'industrie moderne les ailes de la vapeur. Si des masses d'hommes ne s'en vont plus à travers monts, grattant la terre pour y découvrir le minéral, si on ne les voit plus tourner la meule pour moudre le froment qui nourrira le maître et sa famille, qu'ils en bénissent la puissance de la mécanique, c'est à elle qu'ils doivent de pouvoir relever la tête et s'intituler des hommes libres.

La multiplication des capitaux a eu encore d'autres effets dans un sens également conforme à la solidarité humaine. On ne travaille qu'avec des capitaux, et les capitaux, quand ils sont rares, se mettent à haut prix, phénomène tout naturel, et tellement inévitable, que l'austère Brutus put, dit-on, prêter à 48 pour 100, sans faire tache à sa vertu par le mauvais renom d'usurier. Le travail est donc intéressé à l'abondance des capitaux. L'abondance des capitaux, c'est l'intérêt qui baisse; l'intérêt qui baisse, c'est la condition des travailleurs qui s'élève. L'intérêt qui baisse a pu être comparé par Turgot à la mer qui se retire, abandonnant à la culture les plages que son limon a fécondées. L'antagonisme qu'on a imaginé entre les profits et les salaires n'est pas moins chimérique. S'il se produit un instant, il ne tarde

pas à disparaître, pour faire place à l'harmonie des intérêts. Le profit et le salaire peuvent s'élever en même temps d'une manière *absolue*. Qu'importe alors que le profit soit relativement plus élevé, s'il n'usurpe pas sur les droits des travailleurs? Dans le fait, par suite de l'accroissement même des capitaux, la part du capital et celle du travail augmentent l'une et l'autre, et quant à la proportion, c'est en faveur du travail qu'elle tend de plus en plus à s'établir; merveilleuse tendance dont nous sommes encore loin d'entrevoir le terme, ou plutôt qui n'en a pas d'assignable.

Peut-être pourrions-nous nous en tenir aux considérations précédentes. Cependant, en omettant, nous devons nous y résigner, une foule d'autres preuves de la même vérité, cet aperçu serait trop incomplet si je ne cherchais à la concilier avec ce qui semble en être l'antipode, je veux dire la libre *concurrence*.

On sait avec quelle sévérité la Concurrence a été traitée de nos jours, et quel luxe de flétrissantes qualifications a été déployé contre elle. On a rejeté à sa charge, ou peu s'en faut, tous les maux de notre société. On a rendu son nom synonyme de la guerre sociale et de l'anarchie industrielle. On a vu en elle, pour tout dire, le triomphe d'un individualisme effréné. Il pourra sembler paradoxal de la rattacher, elle aussi, à la grande idée de la solidarité, et de montrer qu'elle en est un des plus actifs et des plus indispensables instruments. J'espère qu'on ne doutera pas, dans un instant, que ce prétendu paradoxe n'est qu'une vérité d'expérience aussi claire que le jour.

Il n'est aucunement contestable que la concurrence

soit fille de cet individualisme, pris en bonne part, que nous avons cherché à établir et à justifier tout à l'heure. En effet, elle est l'expression de la *liberté industrielle*, à ce point qu'il n'y aurait de remède radical contre elle que la suppression de cette *liberté* même. Du moment qu'un homme n'est pas seul investi du privilège de se livrer à une industrie, c'est-à-dire que d'autres ont le droit d'entrer dans la même carrière, par le fait ils se trouvent rivaux. Ou la liberté donc avec la concurrence, ou l'esclavage : il n'y a pas de milieu. Les systèmes divers d'association, depuis les corporations de l'ancien régime, jusqu'aux plans modernes d'organisation du travail, ne font guère eux-mêmes que la transporter aux divers ateliers ou aux divers groupes, ce qui atteste en eux comme un dernier vestige de liberté. Une chose non moins certaine, c'est que la concurrence donne lieu à des abus. Qui dit liberté, en parlant d'un être aussi faible et aussi plein de défauts que l'homme, dit nécessairement abus. Qui dit liberté industrielle dit donc aussi abus industriels, ce qui ne serait concluant contre elle que si le despotisme en industrie n'avait ses abus bien plus grands, au prix desquels ceux du régime libre, quelque graves qu'ils soient, comptent à peine. Puis donc que la concurrence est indestructible, on doit se borner à *surveiller* et à *réprimer* les abus immoraux qu'elle engendre, comme les fraudes. On ne doit point songer à la détruire.

Mais si la concurrence relève du principe individualiste, si elle l'exprime et le consacre, est-elle sans rapports avec la solidarité ?

On a montré fort souvent que le désir de l'emporter

sur des rivaux importuns pousse chaque producteur dans la voie de ces découvertes, de ces procédés ingénieux, de ces simplifications heureuses, qui, *obtenant plus de produits à quantité de travail égale*, se traduisent en augmentation de richesse et en bienfaits durables pour la masse. Il y a là une première preuve que la *concurrence*, par le mobile même de l'intérêt personnel, concourt à l'intérêt général. Mais elle ne se borne pas à susciter de nombreux procédés, elle les *vulgarise*. Le premier inventeur en garderait éternellement les profits avec son secret, si une force efficace ne venait le contraindre à baisser ses prix. Cette force est la concurrence. Le procédé, grâce à elle, trouve partout des imitateurs. Il tombe peu à peu dans le domaine public, avec les imitations et les perfectionnements divers qu'il a fait naître. Seconde preuve que la concurrence concourt pour sa part à la solidarité. En voici une autre, s'il se peut, plus décisive. Fréquemment il arrive que l'équilibre est rompu dans la production. Dans telle industrie il y a un trop plein, dans telle autre il y a du vide; la concurrence y remédie seule. Le trop plein se manifestant par la baisse des profits, si c'est le capital qui y surabonde; par la baisse des salaires, si c'est le travail, les capitaux ou les bras sont invités à se porter autre part. Est-ce un vide, au contraire, est-ce une insuffisance de capitaux ou de main-d'œuvre qui existe dans quelque branche de l'industrie? La hausse qui se produit y fait affluer les capitalistes ou les travailleurs, de telle sorte que l'équilibre tend à s'opérer, le niveau à se rétablir. Ainsi, la concurrence relie entre elles les diverses industries. Elle empêche qu'un grand nombre

d'hommes ne soient réduits à des profits et à des salaires sans cesse décroissants, tandis que d'autres recueilleraient une rémunération disproportionnée de leurs risques et de leurs peines. Elle agit donc dans le sens du bien de tous et de l'égalité. Enfin, quoi que nous ayons dit des effets bienfaisants de la multiplication des capitaux, ils ne se manifesteraient qu'en partie si la concurrence, en s'établissant entre eux, ne les obligeait à faire descendre le taux de l'intérêt au taux général des profits. Preuve de plus que concurrence et solidarité peuvent, au besoin, se prêter appui.

Nous ne ferons que toucher au grand sujet du *crédit* qui se rapporte à notre objet d'une manière si évidente. Un des meilleurs effets du crédit, effet qu'on ne saurait trop hautement préconiser, c'est de favoriser l'épargne. Il ne suffit pas que l'homme soit porté par une tendance naturelle vers l'épargne, et ce n'est pas tout d'obtenir dans le moment présent d'assez forts salaires ou d'assez gros profits qui la permettent. Pour que l'épargne soit facile, il faut que le petit capitaliste puisse trouver quelque part le placement et l'emploi des sommes qu'il a soustraites à la consommation immédiate. L'immense classe des salariés notamment manque des moyens nécessaires pour utiliser par elle-même les épargnes qu'elle peut faire. Il est donc au plus haut point utile qu'il existe des établissements destinés à recueillir ces épargnes, à la fois pour les empêcher de demeurer oisives et pour en encourager la formation. Développer l'épargne, première utilité du crédit, jointe à celle d'empêcher le chômage des capitaux chez les industriels; féconder l'épargne au profit, non-seulement de celui qui s'y livre,

mais de la société tout entière, seconde utilité du crédit.

Sans parler de l'action que le crédit exerce dans le sens de la solidarité et de la sociabilité générale, en liant les nations entre elles par le cosmopolisme des capitaux, allant féconder en tous lieux le développement du travail et du bien-être, le *crédit* réalise d'une manière extrêmement remarquable cette solidarité du travail et du capital, qui a été démontrée précédemment. Il crée une véritable association entre le riche et le pauvre, ou plutôt entre la richesse accumulée et la richesse en voie de formation. De même qu'il vient en aide à l'esprit d'épargne, il est secourable à un degré que nous pouvons appeler merveilleux, en présence de ce qui s'accomplit sous nos yeux, à l'esprit d'entreprise. Le crédit seul peut combattre les fâcheux effets qu'aurait à ce dernier point de vue le morcellement démocratique des fortunes, en y remédiant par l'agglomération des capitaux composés de petites épargnes, capitaux qu'il reverse en profits et en salaires aux mains de ceux-là mêmes qui ont contribué à les former. Ces profits et ces salaires deviennent à leur tour une nouvelle source de placements, et cela dans un cercle sans fin ; de telle sorte que, sans les dépenses que coûtent les guerres, l'entretien des grandes armées, les révolutions et tout ce qui exige des sacrifices sans équivalent en richesses, la fortune sociale prendrait de siècle en siècle d'incalculables accroissements.

Cette pensée si répandue de l'antagonisme naturel des intérêts n'est propre qu'à engendrer les mauvaises lois et les faux systèmes, qu'à entretenir la jalousie entre les diverses branches de producteurs. Combien de fois n'a-

vons-nous pas entendu parler des intérêts de la propriété foncière et du capital mobilier, de l'agriculture et de l'industrie, comme d'intérêts rivaux et opposés! Combien de fois n'avons-nous pas vu des partisans exclusifs du développement agricole regretter les progrès de l'industrie manufacturière comme incompatibles avec celui-là! Il faudrait opposer à ces préjugés le magnifique tableau des services que se rendent mutuellement les diverses familles de travailleurs et montrer quels contre-coups déplorables ont pour toutes les autres industries les souffrances infligées à une seule d'entre elles ou seulement son peu de développement. A défaut d'un tel tableau, nous nous contenterons d'une esquisse rapide.

L'importance de l'agriculture pour toutes les classes de travailleurs et pour la société tout entière est telle qu'elle n'a pas besoin d'être démontrée et que même, il faut le reconnaître, elle est très-peu contestée. Il n'y a pas moyen de nier que l'agriculture fournisse à tous les autres producteurs les substances alimentaires dont ils ont besoin, ainsi que les matières premières que les autres industries, pour les différents usages de la vie, transportent, transforment et échangent. Une mauvaise récolte ne jette-t-elle pas le trouble dans toute l'économie de la société? Ce qui est beaucoup plus souvent révoqué en doute, c'est l'utilité de l'industrie manufacturière pour les progrès agricoles, utilité qu'il suffit pourtant d'une observation un peu attentive pour reconnaître pleinement. Ce qui excite le développement de la production agricole, comme de toute autre, c'est l'étendue et la certitude du débouché. Plus l'agriculture

est sûre de vendre ses produits et plus haut est le prix qui s'y attache, plus elle s'accroît et se perfectionne. Or, le débouché naturel des campagnes, ce sont les villes, ce sont les populations nombreuses et aisées qui se produisent seulement dans les pays qui présentent un certain développement manufacturier et commercial. C'est un fait que l'histoire démontre, et dont l'économie politique rend aisément raison, que les peuples purement agricoles comptent nécessairement, à côté de quelques individus d'une opulence exceptionnelle, une population disséminée et pauvre sur un sol fort imparfaitement cultivé. D'autres circonstances, qui se confondent avec celle du débouché offert par les populations des villes et par le travail des manufactures, sont encore à indiquer. D'une part, il faut le travail manufacturier pour encourager l'existence de certaines cultures, qui autrement seraient ou tout à fait inconnues ou du moins fort imparfaites, comme celle des plantes oléagineuses, des plantes textiles, pour donner lieu, en un mot, à cette diversité que nous avons vue si rapidement s'accroître de cultures industrielles. D'un autre côté, la mise en culture de la totalité du sol suppose des capitaux considérables qui s'y appliquent. Ces capitaux ne se forment que dans les pays où l'homme a développé le travail sous toutes ses formes. Les profits de l'entreprise agricole, l'élévation des salaires ruraux, dépendent, comme l'expérience des pays riches le prouve, de l'abondance de ses capitaux, qui ne pourraient se former si l'industrie et le commerce n'empruntaient à la terre les éléments de la richesse qu'ils doivent lui restituer un jour avec avantage. C'est grâce à ses rapports avec l'industrie manufacturière que l'agriculture

reçoit une partie des engrais, des matières animales et végétales propres à l'amendement du sol. Bien plus, en vertu de la même cause, l'industrie agricole, si lente dans ses progrès, si connue par son penchant pour la routine, profite plus promptement des découvertes de la science appliquée, perd ce qu'a d'exagéré sa circonspection, s'approprie les procédés expéditifs de l'industrie manufacturière, le travail plus divisé, l'emploi de certains ustensiles, l'application même de la vapeur. Dans un pays voisin, dont l'exemple sera suivi chez nous, autant du moins qu'il s'applique à des conditions territoriales fort différentes, la ferme, on l'a remarqué avec raison, tend à se modeler de jour en jour sur la manufacture. Il y a encore une autre considération qui domine ce sujet. C'est que la concentration d'un vaste système manufacturier au sein des villes est le meilleur garant de la tranquillité, de la sécurité, de la liberté dans les campagnes. Si l'on a dit avec raison que les manufactures alimentent et vivifient le travail agricole parce qu'elles en absorbent les produits, on peut ajouter, avec non moins de raison, que les populations manufacturières agglomérées dans les villes sont, au regard de celles qui sont dispersées dans les campagnes, des sentinelles vigilantes qui les éclairent, des corps avancés qui les défendent. Croit-on par hasard que les hommes des champs aient toujours joui de la liberté relative qui leur est assurée de nos jours ; que leur travail ait toujours été aussi régulier et leur existence aussi paisible ? Pour peu qu'on ait étudié l'histoire, on sait trop qu'il n'en est rien. Or, ce n'est pas sans effort que ces populations ont été élevées à cette position supérieure qu'elles occupent. Ajoutons qu'elles

ne l'ont pas conquise par elles-mêmes, et qu'elles la doivent surtout à ces populations manufacturières, à ces populations urbaines, qui leur ont ouvert dans tant de directions la route du progrès.

L'influence heureuse exercée par les voies de communication sur l'agriculture n'est pas moins certaine. Sans doute l'industrie des transports ne se développe que dans les pays où les progrès agricoles et manufacturiers sont déjà dans un certain état d'avancement. Autrement elle manquerait de raison d'être suffisante, et absorberait inutilement des capitaux qui eussent profité à la terre et à d'autres emplois plus urgents. La prudence voudra toujours que le grand essor des voies de communication suive, au lieu de chercher à les précéder, tous les autres progrès. Mais leur création opportune a sur ceux-ci de merveilleux effets. On a justement signalé les services que certains canaux avaient rendus à la culture et à la propriété territoriale. Dupont de Nemours et Huerne de Pommeuse l'ont fait pour le canal du Midi : « Les propriétés, a dit le premier, reçoivent, par le service du canal, une augmentation de vingt millions de revenus, toute dépense de culture payée. L'État a touché de ces 20 millions de revenus, par les tailles et vingtièmes ou impôts équivalents, au moins 5 millions tous les ans, et 500 millions en un siècle. » Des calculs du même genre ont été faits pour le canal du Centre, et, en Amérique, pour le canal Érié, qui a produit une véritable révolution aux États-Unis. Il a permis à la culture de s'établir sur d'immenses espaces qui jusque-là étaient abandonnés, parce que le cultivateur, en l'absence de moyens de transports économiques, n'aurait su que faire

de ses denrées. Il a favorisé singulièrement le développement, sinon la création, de plusieurs des États de l'Ouest. Pour les chemins de fer et les simples routes, des exemples de ce genre se présenteraient en foule, sans quitter la France.

Si l'on envisage l'ensemble de la production, qui pourrait dire pour combien y entre l'industrie des transports? Comment, sans elle, se distribueraient les produits, de manière à éviter le double écueil de la disette et de la surabondance, et à faire de la solidarité des habitants d'un pays et de ceux même des différentes contrées une vérité? Les voies de communication sont, avec les moyens divers de transport, les machines du commerce. Tout ce bien qu'il répartit entre la masse des hommes, il ne pourrait l'effectuer sans les voies de communication, de même que, sans elles, la famine et la dépopulation séviraient sur quelques points avec une intensité effrayante. Les voies de communication mettent en rapport les diverses branches de la production, travail et produits, et ne sont pas moins indispensables à la création abondante de la richesse par ce rapprochement fécondant qu'elles ne le sont à sa répartition dans le monde. Nous ferons observer, relativement encore à la culture, que c'est aux diverses voies de communication et à l'action du commerce, qu'est due la naturalisation de tant de plantes qui prennent place dans chaque contrée au nombre des ressources les plus nécessaires. Presque toutes les productions agricoles de l'Europe sont de provenance exotique. Il est douteux, par exemple, que l'orge et le froment aient jamais existé à l'état natif en France; mais ce qui ne l'est pas, c'est que nous n'en cultivons que des sortes

apportées du dehors. De même, l'Asie nous a donné la vigne, le riz, la luzerne, l'olivier, le mûrier, la plupart de nos arbres fruitiers et de nos légumes; nous devons le sarrasin à l'Afrique; c'est de l'Amérique que nous tenons la pomme de terre, le maïs, le tabac, etc.

Si le fait matériel le plus saillant du dix-neuvième siècle consiste dans le développement prodigieux de ces mêmes voies de communication, le fait social le plus important peut-être qu'il offrira aux regards de l'histoire sera le développement pratique de la solidarité. Jamais le monde n'a paru, comme aujourd'hui, se rapprocher d'un certain type général, vivre sur un même fonds d'idées, de croyances, de sentiments. Les procédés industriels sont partout à peu près les mêmes. Ils ne craignent plus de se divulguer au grand jour dans les expositions de l'industrie. Les mêmes découvertes éclatent à la fois sur différents points. Qu'il s'agisse de la vapeur, de son application à la navigation, de la locomotive, de l'éclairage au gaz, on s'en dispute la gloire à Londres, à Vienne, à Berlin, à Madrid, à New-York, à Paris; et, pour une foule de découvertes, l'inventeur demeurant souvent douteux, l'invention reste, pour ainsi dire, anonyme, comme si l'opinion la rapportait moins à un homme qu'à l'humanité, et n'en faisait honneur qu'au génie de notre temps!

Jamais les échanges n'ont été si nombreux : le drap et la toile qui nous couvrent ont souvent traversé plusieurs contrées, passé par vingt ou trente mains différentes, dans les transformations qu'ils ont subies; et, si l'on comptait tous les services directs ou indirects auxquels ils ont donné lieu, l'énumération envelopperait des centaines

de transactions. Il n'est pas jusqu'à la table modestement servie du plus simple bourgeois de Paris qui n'atteste elle-même la solidarité, en étant de plus en plus tributaire des deux mondes. Jamais les intérêts ne se sont à ce point mêlés. Ils peuvent parfois encore contester théoriquement la solidarité qui les unit, pratiquement ils la sentent. Ils s'ébranlent et se rassurent tous ensemble. La paix est devenue l'état normal du monde, comme était autrefois la guerre. L'intérêt arrache des hommes ce que la religion elle-même n'a pu obtenir d'eux que fort rarement, de ne recourir qu'à la dernière extrémité à l'emploi des armes. Dans les temps anciens, la solidarité a fait verser le sang de victimes innocentes ; elle a maintenant horreur de tout sang humain, à ce point qu'elle répugne à verser même celui du coupable. Grâce à la solidarité, les classes se sont confondues, les nations se rapprochent. Grâce à elle, les générations, au lieu de se remplacer matériellement sur le sol, comme de vils troupeaux destinés à naître et à mourir, se tiennent étroitement unies, justifiant de plus en plus, quant à leur vie morale, par la transmission de leurs idées, de leurs connaissances, de leurs découvertes, ce que le poète Lucrèce dit magnifiquement de la transmission de leur existence physique :

Et quasi cutores vitai lampada tradunt.

On a vu si l'économie politique méconnaît cette idée si élevée tout ensemble et si pratique ; si elle ne lui assigne pas, au contraire, un rôle des plus importants. C'est son honneur, c'est sa conclusion la plus générale d'établir que cette solidarité bienfaisante se manifeste non-

seulement, ce qu'on savait, dans les idées, dans les croyances, mais aussi, ce qui était moins facile à apercevoir, et ce qui est encore le plus souvent contesté, qu'elle se cache sous la lutte des intérêts en apparence les plus grossièrement matériels.

DES RAPPORTS

DU TRAVAIL ET DU CAPITAL ¹

I

En présence des préoccupations sociales qui agitent notre temps et du mouvement industriel qui l'emporte, nous ne comprendrions pas que la philosophie de notre temps se montrât hostile ou dédaigneuse. Hostile, pourquoi le serait-elle ? Ne tient-elle pas à honneur de se distinguer de l'idéalisme ascétique qui, à d'autres époques, a pesé comme une loi de fer sur l'intelligence et sur la conscience humaine ? Sans doute, elle ne forme pas pour l'âme, comme certains théoriciens absolus, ce rêve de la paix perpétuelle, plus difficile à réaliser au sein du cœur humain qu'entre les races diverses qui se partagent le globe ; elle ne ferme pas les yeux sur ce qu'il a plu à Dieu de déposer au fond de la condition mortelle de troubles inévitables et de désirs à jamais inassouvis ; mais si la lutte ne lui paraît

¹ Nous posons cette question dans les termes où le langage de la polémique l'a posé. Elle signifie ainsi : rapports qui règlent naturellement les relations des entrepreneurs et des ouvriers. Ce langage, rapporté aux définitions rigoureuses du capital et du travail, telles que les formule l'économie politique, manquerait d'exactitude. Nous le reconnaissons volontiers.

pas pouvoir être supprimée, si elle l'accepte même comme nécessaire et comme bonne, c'est aussi sa conviction la plus ferme et sa plus douce espérance que cette lutte si difficile, souvent même si terrible, peut et doit être adoucie. Elle ne pousse pas le respect du mal et de la douleur jusqu'à ce degré de fanatisme où l'homme, sous l'influence d'une sombre doctrine, en vient à s'imaginer qu'il ne peut y toucher sans porter atteinte à l'œuvre de Dieu. Développer l'humanité sous tous les points de vue, dans le sens du vrai, du beau, du bien, voilà, s'il est permis de le dire, son seul programme ; il est aussi vaste que la création, et ne reconnaît d'autres limites que celles de nos facultés.

C'est en cela même que consiste ce qu'on pourrait nommer l'originalité de la philosophie de notre temps. Elle maintient la prééminence de l'âme, mais non pas son despotisme. A égale distance des excès héroïques du solitaire qui met la destinée de l'homme à martyriser, à insulter son corps, et des folies moins nobles du matérialiste qui nie l'âme pour diviniser la chair, elle ne peut croire que la nature ait été placée en face de l'homme pour être l'objet de sa haine implacable et stérile ; et loin de lui paraître un instrument de corruption que la volonté doit briser avec mépris, le corps lui est bien plutôt un instrument qu'il faut perfectionner, discipliner, traiter avec égards, bien que sans complaisance molle, comme un allié quelquefois peu commode, mais toujours indispensable dans l'œuvre du perfectionnement. Les progrès matériels sont en ce sens et dans ces limites les bienvenus du spiritualisme ; et il y a beaucoup de vide dans les déclamations dont l'industrie est l'objet de la part de la

fausse philosophie comme de la fausse poésie. La vraie philosophie ne peut oublier que la civilisation s'est montrée pour la première fois à la jeune humanité, un épi de blé à la main ; elle sait que la liberté est contemporaine du mouvement industriel dont chaque pas marque un degré nouveau dans l'affranchissement de l'homme tout entier ; enfin, elle est profondément convaincue que toute victoire remportée sur la misère, cette *conseillère du mal*, est une victoire de la morale, un triomphe de l'esprit qui signifie, en dernière analyse, un nombre plus ou moins grand d'hommes arrachés aux ténèbres primitives, à l'abaissement de l'ignorance, aux tentations du crime, à l'abrutissement, pour être rendus à la lumière, au sentiment de la dignité, à l'idée et au goût du bien, besoins supérieurs de notre nature presque nuls partout où la vie du corps est misérable et précaire.

Qu'on cesse donc d'accuser la philosophie de voir d'un œil malveillant le développement de l'industrie. Comment, à moins de renier ce qui fait l'objet habituel de ses études, la nature et la grandeur de l'homme, ne serait-elle pas touchée des merveilles du génie inventif, des miracles de l'activité humaine ? Comment ne comprendrait-elle pas que nulle autre plus qu'elle ne peut gagner à cette diffusion des lumières, suite nécessaire de tout accroissement de bien-être et de loisir ? Moins que jamais, la philosophie ne doit être une aristocratie exclusive mettant toute la pensée d'un siècle entre les mains d'un petit nombre de privilégiés. La lumière ne brille en haut que pour éclairer ce qui est en bas, et la science ne concentre la sagesse universelle que pour la renvoyer plus pure et plus vive à l'humanité de qui primitivement

elle l'emprunte ; la plus humble plante , cachée à l'ombre et enfouie sous les ronces , doit recevoir aussi son rayon de soleil et sa goutte de rosée. Mêlée durant le cours des âges à tous les intérêts qui se rapportent au sort terrestre du genre humain , ce n'est pas au dix-neuvième siècle que la philosophie pourrait se résigner à passer sur le monde comme un phénomène éclatant , exceptionnel et inutile.

En tenant un pareil langage , ce n'est pas , tant s'en faut , son abdication ou sa déchéance que proclame la philosophie. Maîtresse des autres sciences par les principes , âme de la civilisation , puissante par l'opinion qu'incessamment elle modifie , on ne lui fait pas sa part , on ne la subordonne pas. Amie de l'industrie tant que celle-ci ne prétend pas à sortir de ses limites naturelles , elle combat cet industrialisme exclusif , injuste , jaloux des biens de la matière jusqu'à sacrifier ceux de l'esprit. Abandonnée à elle-même , l'industrie se matérialise ; alliée et subordonnée à la morale , elle s'élève , elle devient le plus sûr instrument , le drapeau même de la liberté et des lumières. Sa vraie force , dans l'ensemble du développement social , est de ne pas se prendre elle-même pour but définitif et suprême. Il n'y a que l'esprit humain qui ait , après Dieu , le droit de se considérer comme le but unique auquel tout ici-bas aboutit. Être libre et se rendre libre de plus en plus , c'est-à-dire par là même plus éclairé et plus moral , voilà l'objet que poursuit à travers les siècles cet infatigable lutteur. Si donc il arrive que l'industrie comprenant mal ses propres intérêts s'arrange d'une espèce de servitude , et vienne proposer à l'esprit humain de le limiter ou de l'enchaîner au profit

de son repos et de son bonheur, il rejette ces combinaisons prises sans son aveu. Il refuse également de se plier à tout ce qui, sous le couvert de l'égalité matérielle, mènerait de fait à l'iniquité morale. C'est là la loi suivant laquelle il faut juger les systèmes sociaux. — Est-ce utile, est-ce possible? demande l'économie politique. — Est-ce conforme aux principes éternels, à la nature, est-ce juste? demande à son tour la philosophie. — Que ce soit là notre réponse à ceux qui, sous le prétexte sans doute d'établir plus d'ordre dans les sciences, déclarent la philosophie incompétente, du moment qu'elle se détourne du problème métaphysique pour rappeler aux principes de la morale éternelle, en dehors desquels il n'y a qu'impuissance et désordre, le monde compliqué où s'agitent les intérêts.

Je me propose de traiter des rapports du travail et du capital, question controversée, obscurcie par une polémique passionnée, et que la science seule peut résoudre. Par sa nature et par son importance, par les problèmes auxquels elle touche et par l'étendue des applications, par la réfutation de quelques faux systèmes, réfutation qu'elle provoque nécessairement, une telle question peut servir à la démonstration des principes généraux que nous avons posés précédemment. Notre objet théorique, sous l'étude spéciale et technique, c'est l'accord des lois du monde moral et du monde économique.

Parler ainsi, ce n'est pas confondre deux sphères d'idées distinctes et asservir l'une à l'autre deux études indépendantes. Le temps est passé ou n'est pas venu encore, pour aucune des sciences morales, d'ambitionner la souveraineté universelle. Mais rien ne ressemble

moins à une usurpation qu'une alliance, et l'on peut, sans effacer les limites naturelles qui séparent l'économie politique et la morale, constater entre elles des rapports qui ne sont pas moins indiqués par la nature des choses.

Ces rapports sont-ils douteux? Un regard d'ensemble jeté sur le monde moral et sur le monde économique suffirait pour convaincre de leur réalité. Mêmes lois les régissent : car ce monde industriel, qu'on se plaît à représenter comme l'anarchie même, a aussi ses lois. L'idée qui domine et qui gouverne le monde moral, c'est la justice. Le monde économique n'est que la mise en œuvre de ce grand principe. Le travail y trouve une récompense dans un accroissement de bien-être, de richesse; l'inertie, l'imprévoyance et le vice y sont châtiés. A côté de cette belle loi de la justice, qui mesure la rémunération au mérite, le monde moral nous en découvre une autre, indestructible et mystérieuse, la solidarité, qui se manifeste par la puissance de l'exemple, par l'échange des idées, par les transmissions héréditaires au sein des familles et des races. De même, dans le monde économique, le fils hérite de la fortune ou de la misère paternelle, les peuples profitent de leurs mutuelles découvertes et de leurs mutuels produits. Heureux s'ils n'attestent pas encore la solidarité qui les lie, en se blessant eux-mêmes des coups destinés à autrui! — La morale, sauf dans le cas de légitime défense, condamne la guerre. Or, calculez toutes les valeurs que la guerre a détruites; calculez celles qu'en Europe la crainte seule de la guerre anéantit chaque année. — De même encore, la morale réprouve l'esclavage. Eh bien! si l'esclavage est un crime, comparé à la production libre, il est aussi un déficit.

On accuse notre siècle de placer dans le développement de la richesse matérielle et dans la jouissance à tout prix le but unique de la vie humaine. En tout cas, il ne conviendrait pas de rendre l'économie politique responsable d'une telle idolâtrie. Non-seulement elle sait que ce développement n'est qu'une des faces de notre nature et un des côtés de la civilisation, mais elle enseigne qu'il tient lui-même à des conditions d'un ordre supérieur, règles de son accroissement normal et de son cours régulier. Elle montre le fait moral se mêlant constamment au fait économique, présidant presque toujours même à sa naissance.

Envisagés à ce point de vue, le *capital* et le *travail* ne sont pas des faits rigoureusement primitifs. Ils supposent la volonté et l'intelligence de l'homme, aussi bien que les besoins de notre nature physique et morale. Cherchez à expliquer le travail sans le libre arbitre, sans la prévoyance, vous n'y parviendrez jamais. Il est vrai que certains réformateurs ont prétendu que l'homme travaille par instinct, par *attrait*, comme le castor et l'abeille. Il serait beaucoup plus exact de définir l'homme un être par nature et par goût essentiellement paresseux. Son activité ne devient régulière et féconde, *productive*, en un mot, que s'il la concentre et la dirige au prix de bien des efforts. On répète aussi que si l'on retranchait les besoins que la civilisation développe, on retrancherait du même coup l'industrie et ses progrès. Rien de plus vrai assurément. Mais la supprimerait-on moins en retranchant l'empire de soi? Quiconque veut produire doit se posséder. Or, ce principe qui peut ainsi se posséder, se gouverner, s'appliquer à la production,

c'est le principe moral. Voilà le véritable créateur de la richesse. Tout dépend de lui au début, et continue à en dépendre. Est-il insouciant et faible, sans ressort, sans lumières, sans désirs? Production nulle ou misérable. Est-il corrompu? Désordres dans la production, perturbations plus graves encore dans la distribution des produits. Au contraire, supposez-le énergique, éclairé, maître de lui-même : il agit et se développe, et cette action c'est le travail, ce développement c'est la richesse. Que si, enfin, il croit à la justice et la pratique, s'il puise ses inspirations dans une morale généreuse, la distribution des produits s'opérera suivant l'équité et non au gré de la violence.

Le principe moral nous a donné cet indispensable agent de la production qu'on nomme le travail. Le *capital* n'est-il qu'un fait matériel?

Avant de faire un pas de plus, qu'on nous permette de nous arrêter un instant. On oppose le capital et le travail; on les peint sous les traits de deux ennemis acharnés. Supposez donc que nous leur découvriions dans le même principe une origine identique. Alors, sans doute, la preuve de leur parfait accord ne serait pas complètement acquise; mais n'y aurait-il pas lieu d'en augurer favorablement?

Le travail ne saurait se passer de *matières* et d'*instruments*. Nous empruntons celles-là au dehors : ceux-ci, nous les trouvons à la fois en nous et hors de nous. En nous d'abord. Telles sont nos facultés, véritables organes intellectuels, indispensables pour que l'homme produise; car, qu'est-ce que l'homme sans la pensée? Pascal l'a dit : rien qu'un roseau. Tels sont aussi nos organes

physiques, chargés d'exécuter la tâche prescrite par la volonté et par la pensée. Mais quelque habiles, quelque perfectibles que soient nos membres, ils sont bien bornés dans leur action. A ces organes l'homme en ajoute d'autres plus puissants. Il emprunte à la nature des armes pour la vaincre et pour l'exploiter; il met à profit ses propriétés, ses lois, ses forces. Et cela, non pas seulement dans la minute présente; car ses besoins ne sont pas bornés à un jour, ils s'étendent au lendemain et à l'avenir. Aussi fera-t-il des amas de ces matières sur lesquelles s'exercera son industrie. Aussi mettra-t-il en réserve les instruments qu'il a créés. Or, tout cet ensemble de choses accumulées, ces graines, ces matières textiles, ces denrées que, dans nos sociétés civilisées, le producteur livre à la consommation, sous forme d'aliments, de vêtements, etc., ces machines, ces hangars, ces magasins, ces voies de communication, tout cela, aussi bien que l'or et l'argent monnayés qui servent aux échanges, c'est ce que les économistes appellent le *capital*. Merveilleuse puissance qui, à l'aide de l'appropriation continue et de l'emploi de plus en plus parfait des agents naturels, non-seulement assure à l'humanité des avantages matériels croissants, mais a pour effet d'asseoir, ces mots n'ont rien de trop ambitieux, la royauté de l'esprit humain sur le trône du monde transformé et soumis.

Le capital dérive donc de la même source morale que le travail. Mêmes conditions, mêmes vertus les font naître. Point de travail sans effort; point de capital formé sans privation. Le travail suppose la prévoyance; il n'y a pas non plus de capital sans l'épargne; et l'épar-

gne, c'est la prévoyance en acte, la prévoyance à l'état d'habitude. J'ajouterai que le travail le plus grossier exige préalablement un certain travail de l'esprit, un peu d'attention et de réflexion, une comparaison de l'obstacle à vaincre avec la force dont on dispose et des fins avec les moyens; à ce point qu'on peut dire à la rigueur que le travail intellectuel, qui doit donner lieu un jour à tant de catégories à part, précède et prépare tous les autres. Le travail transmet au capital ces caractères essentiels. Je ne crois pas faire violence au langage et rabaisser ce qui est de sublime essence en parlant du capital intellectuel et du capital moral d'un individu ou d'un peuple. Il faudrait pour cela soutenir que les lumières ne s'accumulent pas, que les méthodes ne sont pas comme les machines puissantes de l'esprit, que les saines et laborieuses habitudes ne sont pas une épargne aussi utile que sainte, qu'elles ne se transmettent pas comme un patrimoine des familles et comme une tradition des peuples, qu'enfin les vérités de la science et les découvertes de l'industrie ne s'engendrent pas et ne se multiplient pas les unes par les autres dans un cercle sans fin et sans repos. Si l'on prétend que ces richesses sont exposées à s'oblitérer, n'en est-il pas de même, et à plus forte raison, de toutes les autres richesses? Si l'on dit qu'elles ne touchent en rien à l'accumulation du capital matériel, c'est un démenti donné à l'expérience qui nous montre l'éclatante supériorité industrielle des peuples éclairés, actifs, et dont l'industrie se déploie sous l'empire de certains principes favorables à la production. Il faut bien nous pénétrer de cette vérité : ce capital matériel si abondant, si merveilleux, qui

absorbe presque seul l'attention de l'économiste, il n'existe que parce qu'il y a eu accumulation de lumières, développement de ces talents, de ces habitudes de travail, de persévérance, de bon sens qu'on peut appeler les mœurs de la civilisation. Aujourd'hui même, il ne se maintient que sous la garde du capital intellectuel. Supposez que quelque Attila du Nord, animé contre la civilisation d'une de ces haines systématiques, à laquelle ne pouvait s'élever l'Attila historique, entreprenne de détruire sur toute la surface de la terre, routes, canaux, chemins de fer, machines, croit-on que le succès d'une pareille expédition entraînerait la fin de la civilisation? Assurément non. L'esprit de ténèbres n'aurait accompli qu'une œuvre impuissante, tant que subsisteraient dans quelques têtes les sciences mathématiques et physiques, avec les admirables procédés d'où elles sont sorties. Le capital intellectuel aurait sauvé l'avenir du capital matériel. C'est l'existence de ce capital qui met au rang des plus ridicules chimères le retour à l'état sauvage.

Le travail et le capital resteront fidèles à cette origine. Que l'on prenne telle période de la civilisation ou tel peuple qu'on voudra, on peut tenir pour avéré que le travail et le capital, solidaires dans leurs destinées, aussi bien qu'unis dans leur source, y sont en raison composée des besoins, des lumières et du libre développement des facultés humaines. Chacun de ces mots demande à être expliqué. Quand nous parlons du développement des besoins, est-ce à dire que nous donnions les mains à la théorie des besoins sans frein et sans limites? En aucune manière. Mais, en n'admettant que le développement presque indéfini des plus légitimes d'entre eux, quelle

distance ne sépare pas, à ce point de vue, le sauvage de l'Amérique du Nord et l'homme de nos sociétés avancées? Loin de nous tout système qui tendrait à glorifier, au nom de l'économie politique, les caprices maladifs, les goûts immoraux des civilisations raffinées. On dit communément qu'ils servent à l'accroissement de la richesse; c'est une grave erreur. Leur résultat le plus net est d'exagérer certaines industries factices au préjudice des autres, et de détourner le travail et le capital des voies fécondes de la production utile au plus grand nombre; tant ce qui altère l'énergie et déränge le juste équilibre de l'âme humaine est finalement une cause de déperdition et de perturbation pour l'industrie! Expliquons aussi ce que nous entendons par ces mots répétés si souvent : le développement des lumières. Il ne s'agit pas seulement ici de l'élévation du niveau intellectuel, mais de la diffusion dans les masses des idées justes, pratiques, moralisantes, de tout ce qui fait de l'homme, non pas un savant, mais un être raisonnable, utile à lui-même et aux autres. On doit par conséquent y placer l'éducation spéciale qui sert, pour toutes les classes de producteurs, à rendre plus habile chacun dans son art. Enfin, par ces mots : libre développement des facultés humaines, nous ne désignons point un droit purement légal, mais un fait vivant et réel. Peu importe que ce droit de l'individu soit écrit dans les lois, si la servitude est dans les âmes; et la servitude pèse sur l'homme nécessairement, quand il n'a pas entre les mains les moyens de satisfaire les besoins les plus impérieux de sa nature, c'est-à-dire quand l'industrie n'existe pas. La pire tyrannie est celle des choses; car elle agit continûment et frappe sur tous. Rousseau a vu

dans les peuplades sauvages la souveraine liberté; il est beaucoup plus vrai d'y voir le souverain esclavage.

La liberté pratique consiste donc dans le développement permis et donné à ses facultés. Si ce développement est seulement permis par la constitution politique, et que, faute de ressources suffisantes ou de sagesse, l'homme n'en use pas ou en use mal, la liberté n'est que nominale ou mensongère. Témoin ces républiques de l'Amérique du Sud, qui se sont vainement efforcées à plusieurs reprises de réaliser la liberté écrite dans leurs déclarations de droits. S'il résulte, au contraire, des moyens fournis par la civilisation générale et mis en œuvre par une activité éclairée, l'individu est libre au sens pratique, et la loi civile est alors à la fois une garantie et un moyen de plus de l'exercice de cette liberté. Ainsi, la liberté réelle dépend d'abord de certaines conditions morales qui rendent l'homme capable d'en faire un bon usage, ensuite des moyens de production que possède un peuple; grâce à ces moyens, chacun échappe à la dure dépendance de la nature, et s'élève davantage à l'état d'être intelligent, responsable, disposant de lui-même. Affranchi par le capital, l'homme se livre avec d'autant plus de liberté et de puissance à en accroître les emplois qui se résolvent dans une création de nouvelles industries. Ajoutons que si le travail et le capital supposent ces mobiles personnels, la prévoyance, l'épargne, la liberté, la responsabilité, ils attestent également la sociabilité et sa puissance. La division du travail n'est elle-même au fond qu'une association dans laquelle plusieurs travailleurs coopèrent chacun pour sa part à une œuvre unique et compliquée. De même, stériles quand ils sont

isolés, les petits capitaux acquièrent en s'associant une puissance merveilleuse. Tous deux enfin tombent également sous la loi de la perfectibilité. Sans cesse le travail et le capital perfectionnent leur moyen d'action. Le travail devient sans cesse plus libre, plus intelligent, plus habile, plus rétribué, plus honoré. Le capital, en cessant d'être, comme dans les sociétés antiques ou au moyen âge, un fruit de la violence et de la conquête, s'est accru dans la mesure même où il se confiait à la puissance de la liberté industrielle.

Il est temps de passer de ces considérations de l'ordre moral à l'étude des faits économiques. Faut-il donc croire qu'il en est, ainsi qu'on le prétend, du capital né des épargnes du travail et formé, pour ainsi dire, de sa substance, comme de ces nourrissons dont parle Montaigne, *drus et forts* d'un bon lait et qui battent le sein qui les a nourris?

Examinons cette accusation tant répétée.

Au fond qu'accuse-t-on? est-ce le capital pris en masse? est-ce seulement une partie du capital?

Accuser le capital en masse! ce serait accuser la civilisation, impossible à concevoir sans cet amas de résultats acquis, sans ce legs du passé au présent, qui fait de l'humanité un seul et même être qui se développe continuellement.

A moins de s'en former une idée tout à fait inexacte, on ne peut donc faire le procès au capital embrassé dans son ensemble. Aussi ne l'a-t-on attaqué avec un peu de force et par des raisons quelque peu spécieuses, qu'en se prenant à telle ou telle des parties qui le composent.

Aucune d'entre elles n'a suscité peut-être autant d'en-

nemis que les machines. Je ne veux pas revenir en détail sur cette cause jugée. Il y a des questions qui se tranchent d'elles-mêmes. Les machines sont légitimes, parce que sans elles l'homme ne pourrait ni vivre ni se développer. Les machines, en effet, ne sont pas seulement ces appareils compliqués et savants qui peuplent nos ateliers ; c'est la fronde, la scie, la lime, le rabot. Il fallait donc, en prenant le langage dont se sert le *Discours sur l'inégalité* à l'égard du premier qui eut l'idée d'enclorre un champ, dire au sauvage de briser son arc et ses flèches ; car il était l'imprudent promoteur de tous les progrès de la mécanique. Entre ce sauvage et Watt ou Fulton, il n'y a qu'une différence de développement intellectuel, comme entre son arme et la machine à vapeur il n'y a qu'une différence de degré. M. de Sismondi semble proposer à l'humanité de revenir à l'état patriarcal. Le remède est peu praticable, j'ajoute qu'il serait insuffisant. Car l'état patriarcal, c'est la vie du pasteur et déjà un peu de l'agriculteur, et ni le pasteur ni l'agriculteur à plus forte raison ne sauraient absolument se passer de machines. La terre elle-même, fécondée par le travail, améliorée par le capital, n'est qu'une machine particulière, un laboratoire où travaillent des forces occultes. La charrue, le bœuf, le cheval employés à creuser le sillon, sont aussi des machines. Qu'on ne dise pas qu'il serait bon de s'arrêter. Pourquoi s'arrêterait-on ? Le but poursuivi n'est-il pas le même qu'au commencement, c'est-à-dire de diminuer la somme de l'effort humain en le mettant à la charge des agents naturels, et d'augmenter les satisfactions en augmentant les produits ? Dira-t-on que ces produits du

travail humain sont trop abondants, alors que tant d'hommes sont condamnés à vivre dans le dénûment? D'ailleurs comment s'arrêter, quand on le voudrait? Ceux qui donnent un pareil conseil connaissent peu la nature de l'industrie. L'industrie est une carrière où l'on ne s'arrête pas. Les besoins sont là qui vous aiguillonnent, les rivaux sont là qui vous pressent. Dès qu'on a mis le pied dans cette carrière, il faut aller jusqu'au bout.

Se porter en accusateur systématique des machines, c'est faire le procès à la Providence. Ainsi l'homme n'aurait d'autre moyen de dompter le monde extérieur et de ne point en être accablé, et chacun de ses pas dans cette voie lui serait un piège! On s'étonne de rencontrer de telles propositions dans la bouche d'hommes religieux. Elles impliquent, selon nous, un véritable athéisme social.

Ce n'est pas qu'aux dénigrements du pessimisme il faille substituer un optimisme par trop crédule. Aucun économiste n'a jamais nié le tort momentanément que les machines font aux travailleurs de la catégorie qui se trouve atteinte par l'invasion soudaine dans un atelier de quelqu'un de ces procédés expéditifs dont l'effet immédiat est d'évincer un certain nombre de bras. Nul progrès qui ne soit acheté, nul tableau qui n'ait son ombre. Mais, en tout, il faut voir la fin. Or, elle est ici bienfaisante, et elle se fait rarement attendre longtemps. Un capital rendu disponible par la diminution du prix de revient, de nouvelles carrières s'ouvrant dès lors à l'industrie, un plus vif essor imprimé à la consommation par le bon marché et communiqué à

la production qui doit y suffire, une masse de produits utiles ou nécessaires, mis à la portée du pauvre qui croupissait dans une misère héréditaire, il y a là plus que des compensations pour les classes ouvrières, il y a là pour elles d'immenses bienfaits.

J'arrive à une autre partie du capital, à celle que, si souvent encore, on confond avec le capital lui-même, à l'or et à l'argent.

Qu'on dise en quoi consiste leur tyrannie. Est-ce à ne point passer des mains de ceux qui les possèdent entre celles des hommes qui les désirent même pour en faire le plus légitime usage? Qu'on y prenne garde : ce qu'on soulève là, ce n'est plus cette question spéciale des rapports du travail et du capital, c'est celle de la propriété, c'est celle de l'hérédité, c'est celle de l'inégalité, conditions absolues de l'association humaine.

Mais l'argent porte intérêt. — *L'argent fait naître l'argent.* — C'est cela qui est étrange, injuste. Injuste! L'économie politique répond qu'il n'est pas plus injuste d'exiger une rétribution pour l'argent que l'on prête que pour le champ que l'on afferme. Je m'imposerais une privation et je courrais des risques, tout cela *gratis*? Nous sortons ici de l'économie politique, pour entrer dans le domaine de la charité. Ce n'est pas moins à tort que l'on montre dans l'intérêt de l'argent un préjudice pour le travailleur. L'argent ne se prête en définitive qu'au travail lui-même qui ne le rembourse qu'après l'avoir fécondé à son profit. Retrancher l'intérêt, c'est décourager le capital, c'est l'empêcher de se former. Prêcher que l'intérêt de l'argent est un mal, c'est couper à la racine, d'une autre manière encore, pour le travailleur, tout

moyen d'un meilleur avenir : car c'est tuer dans son cœur la vertu de l'épargne. ¹

Il nous reste encore un point à toucher, une hypothèse à juger, hypothèse qui a fait école : c'est la suppression du numéraire. On se demande ce qu'y gagnerait le travailleur. Que l'argent soit tout à fait aboli, ou remplacé par cette monnaie de fer si lourde qu'il fallait à Sparte un char attelé de quatre bœufs pour traîner, je crois, trois cents francs, ou détrôné par ce papier si léger qu'on peut porter des milliards fictifs sous forme d'assignats dans son portefeuille, cet expédient ne fera pas que l'inégalité qu'on redoute ne se développe relativement à la possession de toutes les autres espèces de capitaux. La source d'inégalité qui est dans les facultés de l'homme, dans l'emploi de son libre arbitre, dans les circonstances plus ou moins favorables que chacun rencontre, ne sera pas supprimée avec la monnaie. Le troc en nature n'empêchera pas le capital de revêtir d'autres formes de tyrannie. Mais si l'on ne voit pas en quoi cette suppression profiterait au travailleur, on voit clairement, au contraire, tout ce qu'il y perdrait. Ce qui tend à entraver la facilité et la sûreté de la circulation, la multiplicité des échanges, nuit à la production, et équivaut à une aggravation dans les frais de production, c'est-à-dire est un coup porté au bien-être

¹ Voir dans notre *Manuel d'Économie politique* sur l'intérêt de l'argent ; ce qui n'est indiqué l

² Ce serait ici le lieu de discuter les divers naie, de banque d'échange, etc. Nous renvoyons à *Économie politique* pour cette discussion, sur la monnaie et le crédit.

Plus on avance, plus on s'aperçoit qu'il existe une contradiction radicale dans cette prétendue opposition entre le capital et le travail. Travailler sans un capital n'est pas moins impossible que capitaliser sans avoir recours au travail. Ce sont là des propositions qui s'excluent. Si nous comptons sur la reconnaissance du capital à l'égard du travail qui l'a fait naître, sur sa charité, sur son bon cœur, on pourrait nous accuser de chimère et d'utopie. Mais ce n'est pas sur un sentiment d'humanité, toujours excellent d'ailleurs à développer, je dirai plus, indispensable au point de vue même de l'intérêt bien entendu, que se fonde cette nécessaire et bienfaisante harmonie. Il s'agit ici pour le capital d'une question de vie ou de mort. S'il ne fait pas appel au travail, et, par conséquent, s'il ne consent pas à le rémunérer, il sera bientôt lui-même, on l'a dit avant nous, avec ses richesses inutiles, dans la triste situation du roi Midas. Et comment, d'un autre côté, le capital étant rare, le travailleur pourrait-il être bien rétribué? Est-ce l'État qu'on invoque? Malheureusement il n'est riche que de nos ressources. Nous mettons en ligne de compte le degré de liberté et de justice qui président à la *répartition* des richesses et nous n'oublions pas les graves questions qui s'y trouvent impliquées; mais pour que la distribution la plus parfaite, la plus conforme aux prescriptions de la morale, de la politique et de la science économique, suffise aux besoins même les plus stricts, il faut qu'au préalable la production soit abondante, ce qui suppose un accroissement dans le capital. Il est étrange, à moins d'un développement exagéré de la population relative-

ment aux subsistances, de soutenir que le capital augmente et que le sort des travailleurs va en empirant. Qu'on tâche donc d'échapper à cette alternative : ou le capital qu'on suppose en voie d'accroissement recevra un emploi improductif, et alors il ne tardera pas à diminuer, car l'immobilité n'est pas le fait des choses humaines ; ou il recevra un emploi productif, et alors les travailleurs en prélèveront leur part sous forme de salaire. L'amélioration du sort des travailleurs dépend en conséquence évidemment de l'accumulation du capital.

L'histoire de notre pays vient ici en aide au raisonnement. C'est avec raison qu'on a pu expliquer en grande partie, par un accroissement de capital, l'affranchissement des communes, événement dont la portée devait être immense, on est tenté de dire incalculable. Ces bourgeois qui affranchirent les communes ne le purent que par l'importance qu'ils devaient à la possession de cette partie du capital, active entre toutes, qui se confie à la puissance indéfinie de l'industrie. Ceux-là mêmes qui restèrent dans la classe inférieure présentent dès lors, en dépit de bien des souffrances, une condition fort supérieure à celle des siècles de barbarie, où le capital était rare, à celle qu'avaient subie les esclaves dans l'antiquité, dont le capital en bloc ne formerait qu'une portion peu considérable du nôtre. Considérons une époque plus récente, celle qui sépare la Révolution de 1789 des premières années de la Restauration. Sous l'influence de la liberté industrielle et d'un régime social supérieur à l'ancien régime, non-seulement pour la liberté, mais pour l'ordre bien entendu, la production nationale, en moins de trente ans, a éprouvé une augmentation qu'on

a pu évaluer au triple. Or, dans cet intervalle, c'est un fait également hors de doute que la classe dite moyenne s'est beaucoup accrue, et que la condition de la classe ouvrière s'est fort améliorée. Je n'en veux pour preuve que ces habitudes plus générales de soin de la personne, que ce goût des plaisirs intellectuels qui a commencé à s'y répandre, que cette antipathie d'instinct, établie au cœur des masses, contre les souvenirs du passé et tout ce qui tendrait à le reconstituer, et surtout que l'accroissement considérable de la vie moyenne. Il n'est pas jusqu'à la population des campagnes qui n'ait aussi gagné. Sans doute, là surtout peut-être, quoi qu'on en ait dit, en se laissant absorber par la contemplation de quelques misères exceptionnelles des grandes cités manufacturières, il subsiste encore bien de la misère. Il y a tels départements de notre France (ceux par exemple, des Hautes et des Basses-Alpes) où l'usage du pain et de la viande est à peu près inconnu aux paysans. Mais, pour nous défendre contre les conclusions trop promptes qu'on est tenté de tirer de ces tableaux et de tous ceux qu'on accumule pour déprécier notre régime industriel, lisons les descriptions de la misère de nos campagnes telles qu'on les trouve chez un des observateurs les plus exacts, qui est aussi un des plus grands cœurs que la France ait produits, chez le maréchal de Vauban : lisons dans le moraliste La Bruyère, ces lignes qui semblent avoir fait frissonner jusqu'à leur auteur, admirateur peu suspect, mais juge intègre du siècle de Louis XIV : « On voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus dans la campagne, noirs, livides, nus, et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent

et remuent avec une opiniâtreté invincible. Ils ont comme une voix articulée, et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont des hommes! » A cette heure, des calculs, aussi approximatifs qu'ils peuvent l'être, établissent que la répartition du capital national entre les 35 millions de Français, composés en majorité de travailleurs, donnerait à chacun environ une valeur équivalente à 75 centimes, plus ou moins. C'est peu, sans doute, si l'on considère les besoins à satisfaire. C'est beaucoup, si l'on songe à ce qu'eût fourni, même à une population moindre de près d'un tiers, le capital de la France, sur son ancien pied, réparti entre tous les habitants du territoire.

Nous ne serions pas embarrassé de trouver des preuves moins consolantes de cette commune destinée qui unit le travail et le capital dans notre histoire contemporaine, si féconde en tristes enseignements. Nous citerons, entre autres, un fait encore assez récent et qui se présente à nous avec la rigoureuse éloquence des chiffres. Pour se faire une idée précise de cette communauté de fortune, que l'on consulte la *Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la Chambre de commerce de Paris, pour les années 1847 et 1848*. En 1847, quand le capital est rassuré, le chiffre total des affaires de l'industrie parisienne s'élève à 1,463,628,350 francs. En 1848, alors que les capitaux effrayés sont devenus plus rares, il tombe à 677,324,117 francs; c'est-à-dire que, tandis que la ruine frappe les capitalistes qui vivent de profits, la misère atteint les ouvriers qui vivent de salaires. Pour citer quelques industries, l'imprimerie, la gravure et la papeterie emploient 16,705 ou-

vriers durant l'année 1847; pendant la crise de 1848, elles n'en emploient que 8,950. Le travail des métaux précieux, qui emploie 16,819 ouvriers en 1847, n'en emploie que 7,163 en 1848. Des industries de première nécessité, comme celles qui sont comprises sous le titre commun de vêtements, sont elles-mêmes frappées presque dans la même proportion. Elles occupent, en 1847, 90,064 ouvriers; en 1848, 44,051. Ce qui revient à ceci, que sur une population d'un million d'hommes environ, la moitié s'est trouvée, par la panique du capital, réduite à recevoir le pain de la charité administrative.

Heureusement, cette solidarité est plus souvent attestée par ses bienfaits. Elle est, à tout prendre, une des plus belles lois que constate l'économie politique. Bien plus, elle est comme le pivot même sur lequel porte et se développe le monde industriel avec la puissance de ses ressorts, la variété de son mécanisme, la fécondité de ses efforts; car s'il était vrai que nous vivons dans un état économique où, en proportion exacte de ce que les uns s'enrichissent, les autres, qui forment l'immense majorité, s'appauvrissent fatalement, en vertu d'une action aussi continue qu'infaillible, combien de siècles ou plutôt combien d'années faudrait-il pour dévorer un pareil régime?

Voilà pourtant ce qu'on a trouvé de plus sérieux à alléguer en faveur de la thèse que l'on soutient. On a prétendu établir que les hauts profits étaient incompatibles avec les hauts salaires, et que la meilleure part des bénéfices du capital était prise en dernière analyse sur les salaires du travailleur. Nous éprouvons un vif regret à le dire : ceux qui ont tenu ce langage, malgré leur peu de défé-

rence pour l'économie politique, n'ont pas dédaigné parfois de s'appuyer sur l'autorité d'un économiste célèbre, sur celle de Ricardo, esprit pénétrant et vigoureux, mais trop prompt à ériger les accidents en principes.

On dit : voici le prix d'un produit à partager. Le propriétaire prend sa part sous le nom de rente ou de loyer ; le gouvernement revendique la sienne sous la forme de l'impôt ; le capitaliste y participe par l'intérêt ou le profit, le travailleur par le salaire. En négligeant les autres éléments, plus le capitaliste prendra, moins il restera au salarié : le bien de l'un fait le dommage de l'autre ; cela est clair.

Nous nous renfermons dans l'examen des termes tels qu'on les pose, et nous répondons : Il ne s'agit pas de savoir si, dans un prix donné, ce que le capital a pour lui, le travail ne peut l'avoir en même temps : mais si cela, comme vous le dites, constitue par là même un *intérêt opposé*. Or, la preuve du contraire est aisée. Employons des chiffres pour l'établir. Sur un prix égal à 10, le capital, supposons, prélève 6, le travail prélève 4. Vous concluez que le travail est lésé par cela seul que le capital a plus. Renversons donc les rôles et changeons l'hypothèse. Le prix total, cette fois, n'est plus que 5. Le travail prélève 3, le capital 2 seulement. A en croire l'hypothèse, le capital ayant moins, le travail aura dû s'enrichir. C'est le contraire qui a eu lieu. Il a relativement plus, mais il a absolument moins ; or, l'homme ne se nourrit pas de rapports, mais de réalités. Ce dernier exemple est l'image d'une société où il y aurait peu de capital, où par conséquent, le prix total à se partager serait réduit d'autant, puisque sans capital nulle richesse ne peut s'accroître.

Il y aurait pourtant une différence, c'est que, dans une telle société, le capital étant demandé plus qu'offert, le travail serait et absolument misérable, et relativement dans une situation inférieure vis-à-vis du capitaliste.

Cela se justifie par les faits comme par la logique. Dans l'antiquité, le capital trop rare est le maître des conditions, le travail est sacrifié; il est esclave. Dans nos temps modernes, à mesure que l'industrie et la civilisation avancent, la part absolue du capital augmente : mais sa part relative, je veux dire sa part comparée à celle du travail, diminue. Tous deux y gagnent ; le premier absolument, le second relativement et absolument tout ensemble. Fait magnifique attesté par la baisse de l'intérêt, qui dérive encore de l'abondance du capital se mettant de plus en plus à la portée du travail, et qui confirme par la preuve économique cette identité morale que nous signalions au début.

Concluons : s'attacher exclusivement à ce que les salaires et les profits sont en raison inverse des uns et des autres à un certain point de vue, c'est s'attacher à un fait subordonné et secondaire. A exploiter ces côtés étroits, anguleux, repoussants, on fait de la polémique et non de la science. La science envisage les choses par leurs grandes faces ; ce sont les seules qui soient lumineuses et vraiment fécondes.

II.

Entrons plus avant dans la nature du salariat et dans la connaissance des lois qui règlent les salaires. Voyons si ces lois aboutissent fatalement à l'abîme de la misère.

Disons d'abord quelques mots de l'institution du sa-

lariat que l'on conteste en elle-même. Prouvons qu'elle a été un progrès sur l'association primitive des efforts et des capitaux, telle qu'elle se retrouve encore dans certaines formes de l'industrie, comme par exemple chez quelques associations de pêcheurs ; et à la fois qu'elle ne détruit pas l'association naturelle des capitalistes et des travailleurs.

Si le salariat n'existait pas, comment les choses se passeraient-elles ? il serait suppléé par l'association aux chances bonnes et mauvaises de l'entreprise. Le capitaliste apporterait ses instruments à l'œuvre commune, les ouvriers leur main-d'œuvre, et, quand le produit serait terminé, capitalistes et travailleurs prélèveraient leur quote-part. Mais quelle serait cette quote-part ¹ ? Dites-vous qu'elle sera égale pour tous ? Alors c'est le communisme. En dehors du système de l'égalité absolue, et du moment qu'on admet que le capital donne certains droits, y a-t-il une raison de conclure qu'elle serait plus avantageuse pour le travail, que lorsqu'elle est payée sous la forme du salaire ? Il n'y en a aucune. Si le capital était peu abondant, les capitalistes peu nombreux, et la population ouvrière très-serrée, par la force des choses le capital resterait maître des conditions ; par la force des choses la population serait misérable. Nous disons par la force des choses, et non par la mauvaise volonté des capitalistes. En effet, alors même qu'ils feraient le sacrifice des droits que leur donne la possession du capital, sa masse répartie entre la population procurerait à chacun un surcroît de revenu presque insignifiant. La société n'aurait donc rien gagné ; elle aurait au contraire

¹ Voir là-dessus F. Bastiat, chapitre sur les *Salaires des Harmonies économiques*, et Rossi, t. III du *Cours d'économie politique*.

perdu beaucoup en disséminant sa puissance productive, en portant atteinte à la division des attributions, en livrant l'entreprise à l'incapacité et à l'anarchie. L'association dans le partage des fruits laisse subsister entière la discussion de la part proportionnelle afférente au travail et au capital. Voyons donc quelles raisons ont pu déterminer les hommes à une autre forme de rémunération.

Il s'agit d'une maison à bâtir : nous supposons que le propriétaire foncier a été remboursé. Vient maintenant le capitaliste qui fournit les instruments et les matériaux, ou, ce qui est la même chose, l'argent qui n'apparaît, comme toujours, que transitoirement. L'ouvrier, c'est-à-dire celui qui a pour toute fortune ses bras, apporte ensuite son travail. Le capitaliste se garde bien d'engager tous ses capitaux dans l'entreprise, il en réserve une part pour son revenu personnel : il faut, pendant que son capital est employé et court des risques, qu'il ait des provisions, le vivre, le couvert, etc. Si l'entreprise réussit, il rentrera dans ses avances et trouvera en outre un certain profit, juste rémunération de son sacrifice et de ses risques ; jusque-là il aura vécu. Mais l'ouvrier?... attendra-t-il le résultat de l'entreprise pour prélever sa part, comme cela se pratique entre associés ? Soit, s'il peut vivre d'une autre manière en attendant ; soit, s'il se sent assez riche pour pouvoir mettre à une telle loterie. Mais s'il n'a que peu de capital ou s'il n'en a pas du tout, la prudence et la nécessité ne lui donnent-elles pas d'autres conseils ? C'est alors qu'une autre combinaison se présente.

Il s'adresse au capitaliste, à l'entrepreneur, à celui

qui possède matériaux, instruments et provisions. J'apporte mon travail, lui dit-il, mais malheureusement, jusqu'à ce que viennent des temps meilleurs, jusqu'à ce que j'aie assez travaillé, assez épargné pour avoir moi aussi quelques capitaux, mon travail est tout ce que je possède. Je voudrais donc ne pas attendre le partage du produit pour prélever ma quote-part. Sur ce produit à venir, faites-moi une avance, vous me rendrez service, comme je vous en rends un en travaillant : donnant donnant, j'aime mieux cela. Je renonce aux bénéfices extraordinaires de l'entreprise, si elle en procure ; mais je me mets à couvert des pertes, si elles ont lieu. Cela m'arrange mieux : y trouvez-vous à redire ou consentez-vous au marché ?

La rémunération revêtira donc pour le travailleur une nouvelle forme, celle de salaire assuré au lieu de celle de bénéfice incertain. Il y gagne d'avoir son pain quotidien. Il y gagne de ne pas avoir travaillé en vain en cas d'insuccès. Quant au capitaliste, il se peut qu'il trouve intérêt à ce marché, mais il se peut faire aussi qu'il y perde. L'avantage pour lui est, s'il y a réussite, d'avoir la totalité des bénéfices. Dans le cas d'échec, il a perdu non-seulement ses avances en matériaux et en instruments, mais ses avances en salaires.

Le salaire n'a donc point, on le voit, rompu l'association du travail et du capital, il en a détruit la solidarité absolue, en ce qu'elle avait de fâcheux pour la classe la plus nombreuse et de funeste au point de vue du progrès général. Il a donné au travailleur la sécurité ; il a ouvert au capitaliste un plus libre essor ; il a permis à l'entreprise d'être conduite avec une suite et un ensemble que

n'eût jamais obtenu le concours de vingt associés. Il a spécialisé les tâches. Il a été un progrès du moins relatif ; et, dans les cas mêmes, cas restreints, où de nouveau l'association pourrait redevenir la forme du travail, il n'aurait pas été moins une des étapes nécessaires de la civilisation économique dont il restera constamment une des formes essentielles.

Le travail, a-t-on dit, est une espèce de marchandise ; le prix en est donc réglé par le rapport entre l'offre et la demande. M. Cobden a donné une formule pittoresque de ce principe en disant que : « le salaire baisse quand deux ouvriers courent après un maître, et que le salaire hausse, quand deux maîtres courent après un ouvrier. » Mais d'où viennent ces variations ? C'est du capital qu'un peuple consacre à la rémunération du travail que dépend la bonne ou la mauvaise condition des salaires. Si ce capital vient à s'accroître sans qu'un accroissement correspondant se manifeste dans les rangs de la population, chaque travailleur en recevra une plus forte part ; ou, ce qui est la même chose, son salaire augmentera. Si au contraire l'accroissement de la population devance celui du capital, chaque travailleur n'obtiendra qu'une part plus faible dans la distribution de ce fonds et verra baisser, par conséquent, le taux de son salaire.

« Supposons, dit M. Mac Culloch, que le capital attribué annuellement par une nation au paiement du travail s'élève à trente millions sterling. Si la contrée renferme deux millions d'ouvriers, il est évident que le salaire de chacun, en les rémunérant tous au même taux, serait de quinze livres ; et il n'est pas moins évident que ce taux ne pourrait s'augmenter que dans le

cas où le nombre des ouvriers se réduirait dans une proportion plus forte que la somme du capital. Aussi longtemps que le capital et la population marchent de front, qu'ils augmentent ou diminuent dans la même proportion, le taux des salaires reste le même. C'est seulement quand le rapport du capital à la population vient à changer que le prix du travail subit une augmentation ou une réduction correspondante. Le bien-être et le *confort* des classes laborieuses dépendent donc directement du rapport que garde leur accroissement avec celui du capital qui sert à les occuper et à les nourrir : si elles se multiplient plus rapidement que le fonds des salaires, le prix du travail sera réduit; ce prix s'élèvera, si leur multiplication est plus lente que celle de la richesse qui les défraye. Il n'y a pas d'autre moyen, pour élever les salaires, que d'accélérer l'accroissement du capital par rapport à la population, ou de retarder l'accroissement de la population par rapport au capital. »

M. J.-S. Mill exprime la même opinion dans ses *Principes d'Économie politique* : « Les salaires, dit-il, dépendent du rapport entre l'offre et la demande, ou, comme on le dit souvent, de la proportion qui existe entre la population et le capital. Par population, je n'entends ici que les rangs de la classe laborieuse ou plutôt de ceux qui donnent leur travail à loyer; et par capital, seulement le capital circulant, non pas le capital circulant tout entier, mais bien la partie de ce capital qui est consacrée au paiement de la main-d'œuvre, à quoi il faut ajouter les fonds qui, sans former partie intégrante de ce capital, sont donnés en échange d'un

travail, comme la solde des militaires, les gages des domestiques, et les appointements de tous les autres travailleurs improductifs. » Et ailleurs : « Ce n'est pas la quantité de l'accumulation ni de la production qui importe à la classe laborieuse; ce n'est pas même le montant du fonds destiné à être distribué entre les travailleurs; c'est bien plutôt le rapport de ce fonds au nombre des travailleurs qui doivent se le partager. Le sort de cette classe ne peut s'améliorer que si l'on altère la proportion à l'avantage des ouvriers; et tout plan conçu dans leur intérêt, qui ne repose pas sur cette base, n'est, au point de vue de la durée, qu'une pure illusion. »

Telle est la formule de l'inflexible *loi* qui régit le taux des salaires.

Il y a pour le travail, comme pour tout produit, des *frais de production* sur lesquels tend à se régler le prix courant du travail. Ces frais sont égaux à tout ce qu'ont coûté la nourriture, l'éducation, l'apprentissage de l'ouvrier. Lorsque ces frais ne sont pas couverts par le prix courant, c'est-à-dire ici lorsque le travail est plus offert que demandé, les travailleurs sont constitués en perte, et il n'y a pas d'autres limites à la dépréciation de la main-d'œuvre que la souffrance et la mort. Lorsque ces frais sont strictement couverts de manière à faire vivre l'ouvrier, l'état de la masse est stationnaire. Lorsque ces frais sont couverts de manière à laisser un excédant, il y a progrès dans une proportion correspondante à cet excédant. Au-dessus du salaire dit *nécessaire*, si la raison ne cesse pas d'accompagner l'homme, il y a pour lui prospérité, amélioration de sa condition, change-

ment heureux d'état, degré plus élevé de civilisation, parce qu'au-dessus du salaire nécessaire, il y a d'abord possibilité d'épargner ; avec l'épargne, possibilité de devenir à la fois travailleur et capitaliste, d'augmenter ses revenus, et par l'augmentation de ses revenus, possibilité d'augmenter ses jouissances, son bien-être, de se procurer quelques-uns de ces loisirs qui permettent à l'homme d'abandonner pendant quelque temps le travail purement musculaire pour se livrer à des occupations plus conformes à la dignité de sa nature.

Il ne faut pas se faire illusion d'ailleurs sur la portée de ce mot *nécessaire* qui a causé plus d'une erreur. Parce que le mot *nécessaire* nous offre l'idée de quelque chose d'immuable, il ne faut pas croire qu'on parle d'une chose précisément invariable. Le mot nécessaire implique ici une idée de relation ; car, encore une fois, n'oublions pas que c'est de l'homme que nous parlons, de ses besoins, de la satisfaction de ses besoins. On peut malheureusement dire, selon que l'ont remarqué Say, Rossi et bien d'autres, que pour un Irlandais, surtout avant les dernières réformes qui ont amélioré l'état de ce misérable pays, le salaire nécessaire — nécessaire pour qu'il ne meure pas — consiste dans des haillons, quelques pommes de terre et un peu de sel ; mais il ne faut pas en conclure que c'est aussi le salaire nécessaire d'un Anglais. Soumettez la population anglaise à ce régime-là, a-t-on dit justement, vous en ferez mourir les trois quarts. Les Anglais se sont élevés à des besoins supérieurs. Une nourriture substantielle, un habillement complet et propre, une habitation saine font, pour l'ouvrier anglais, partie de son salaire nécessaire. Ces

exemples pourraient être multipliés. Il y a en France des populations dont les habitudes ne sont nullement les mêmes. Si l'on voulait tout à coup soumettre l'habitant de la Flandre, de l'Alsace ou de la Normandie au régime de l'habitant des Hautes-Alpes ou de toute autre province ainsi placée, la différence de mœurs et d'habitudes, sans être aussi grande que dans l'exemple précédent, produirait des effets en partie analogues.

On voit que ce qui importe, c'est beaucoup moins le salaire *nominal* que le salaire *réel*. On entend par *salaire nominal* la quantité d'argent que le travailleur obtient de celui qui paye le salaire. On entend par *salaire réel* la quantité des choses utiles que le travailleur obtient comme rétribution de son travail. S'il s'agit du même lieu et du même temps, sous bien des points de vue il est indifférent de considérer le salaire réel ou le salaire nominal. Par exemple, quand on nous dit qu'aujourd'hui, à Paris, tel ordre de travailleurs reçoit 3 francs par jour, tel autre reçoit 30 sous, nous concluons, sans crainte d'erreur, que le premier salaire est double du second, puisque, dans le même lieu et dans le même temps, il est parfaitement certain qu'avec 3 francs on se procurera deux fois autant de choses nécessaires à la vie qu'on peut s'en procurer avec 30 sous. Mais si l'on parle de deux lieux différents, et surtout de deux lieux éloignés et placés dans des conditions économiques fort différentes; ou bien encore et à plus forte raison, s'il s'agit de deux époques fort éloignées, nous ne serons plus du tout dans la même position pour conclure. De là vient l'extrême difficulté de s'orienter dans l'histoire des salaires aux différentes époques. Quoi qu'il en soit,

le salaire réel, c'est à savoir la quantité des satisfactions obtenues et des épargnes possibles, voilà la vraie mesure des salaires pour les ouvriers.

Le taux des salaires est-il réglé par le prix des subsistances, comme on l'a souvent prétendu ? Les faits déposent contre cette assertion trop absolue. Les subsistances éprouvent, dans leur prix, bien plus de variations que les salaires. Si le travail était payé en raison de la valeur des grains, les mauvaises années seraient indifférentes à l'ouvrier : il n'en est pas ainsi ; souvent on voit, dans les temps de disette, une concurrence de misère réduire les travailleurs à s'offrir pour le plus vil prix.

Le premier et le plus sûr remède contre l'avilissement des salaires, la question de la population mise à part, serait l'instruction, le développement moral, la culture appropriée des facultés intellectuelles, autrement dite l'éducation professionnelle dans la classe la plus nombreuse. Voici quels en seraient les résultats. D'abord, c'est le point essentiel, l'ouvrier serait meilleur producteur. C'est dire qu'une plus grande masse de produits appartiendrait à la classe la plus nombreuse, cette classe qui, en dépit de sa pauvreté, figure pour une part immensément supérieure à toutes les autres dans le chiffre total de la consommation. Ensuite, l'ouvrier acquerrait plus de jugement. Or, un ouvrier qui raisonne juste sait qu'il n'améliorerait pas sa position en excitant des troubles, qu'il diminuerait ainsi la demande du travail, et se trouverait plus embarrassé pour vivre. Enfin, quand la classe ouvrière est intelligente, elle prend des habitudes qui garantissent son bien-être. Plus de choses entrent dans le salaire nécessaire

partie de ses exigences légitimes. Un tel état ne serait à déplorer que si à des besoins accrus ne correspondaient pas des efforts supérieurs; mais l'expérience prouve qu'un tel phénomène ne s'est jamais présenté qu'exceptionnellement. La classe moyenne offre la preuve vivante de cette correspondance entre le développement des besoins et l'énergie, l'activité du travail.

On a objecté la cherté du travail qui résulterait de ce développement des facultés de l'ouvrier. On a demandé s'il ne serait pas, en raison du haut prix de la main-d'œuvre, funeste à l'industrie nationale et au placement de ses produits sur les marchés étrangers. La réponse est facile. Si le travail devient plus cher quand les ouvriers acquièrent de l'intelligence, les entrepreneurs sont amplement dédommagés, parce qu'ils obtiennent une plus grande quantité de produits, et que les produits sont supérieurs, ce qui prouve encore la solidarité d'intérêt, malgré des apparences contraires et de partiels antagonismes, entre les entrepreneurs, les ouvriers et la masse des consommateurs.

Ici se présente une des questions les plus graves que puisse agiter la science économique. En fait, y a-t-il progrès ou dégradation dans le sort de ceux qui travaillent? Nous avons répondu déjà en partie à cette question. Mais il faut, en la serrant, y répondre de plus près.

Ricardo s'exprime ainsi : « Dans la marche naturelle des sociétés, les salaires tendent à baisser, en tant qu'ils seront réglés par la demande; car le nombre des ouvriers continuera à s'accroître dans une progression un peu plus rapide que celle de la demande. Si, par exemple,

les salaires étaient réglés sur un accroissement annuel de capital représenté par deux pour cent, ils tomberaient lorsque le capital n'augmenterait plus qu'à raison d'un et demi pour cent; et cette baisse continuerait jusqu'à ce que le capital devint stationnaire. Les salaires le deviendraient aussi, et ils ne seraient que suffisants pour maintenir la population existante. Je soutiens que, dans de pareilles circonstances, les salaires doivent baisser par le seul effet de l'offre et de la demande des bras; mais il ne faut pas oublier que le prix des salaires tient aussi à celui des denrées que l'ouvrier a besoin d'acheter. A mesure que la population augmente, ces denrées iront en augmentant de prix, plus de travail étant nécessaire à la production. Si les salaires payés en argent à l'ouvrier viennent à baisser, pendant que toutes les denrées, à l'achat desquelles il dépensait le produit de son travail, haussent de prix, il se trouvera doublement atteint, et il *n'aura bientôt plus de quoi subsister*¹. »

Par bonheur, la théorie de Ricardo n'est qu'une hypothèse gratuite. Elle repose tout entière sur une prétendue tendance qu'auraient les salaires à baisser par l'effet du rapport qui s'établit entre l'offre et la demande, et sur le renchérissement progressif que subiraient les denrées les plus nécessaires à la vie. Eh bien! depuis que Ricardo a écrit ses *Principes d'Économie politique*, une expérience, qui date déjà d'un demi-siècle, a prononcé contre ses assertions. Sans sortir de l'Europe occidentale, on pourrait démon-

¹ *Principes de l'Économie politique*, chap. V.

trer que la moyenne de la main-d'œuvre, nous parlons du prix en argent, s'est élevée de vingt-cinq à cinquante pour cent. En même temps, le prix des denrées les plus nécessaires à la vie, au lieu d'augmenter, comme Ricardo le supposait, a subi une diminution très-réelle. Cette réduction, pour le blé notamment, ne saurait être évaluée au-dessous de quinze à vingt pour cent. Cela veut dire que, grâce aux progrès de la science et de l'industrie, avec la même somme de travail, on produit aujourd'hui davantage. Cet accroissement de la production, déterminant le bon marché des produits, profite surtout à la main-d'œuvre. L'ouvrier voit s'accroître sous une double forme le salaire qu'il reçoit : la somme est plus forte en argent ; et cet argent, appliqué aux nécessités de chaque jour, est doué d'une plus grande puissance.

Voici des faits (recueillis par M. H. Passy, et que nous-mêmes nous avons cités ailleurs ¹) qui attestent le même fait. « Si l'on prend la peine de relever dans les actes authentiques, échappés à la destruction, les chiffres relatifs au prix des journées de travail, ainsi qu'à celui des denrées, tels qu'ils se sont rencontrés dans les mêmes lieux, aux mêmes moments, on reconnaîtra que la valeur échangeable du blé était au moins égale à ce qu'elle est à présent. Ainsi, dans la Normandie, les salaires agricoles n'équivalaient, à la fin du douzième siècle, qu'à moins de six litres de froment ; à partir de cette époque, on les voit monter peu à peu jusqu'à la valeur de sept, et c'est depuis trente ans seulement

¹ Dans notre *Manuel d'Économie politique*.

qu'ils ont excédé celle de huit. Force est bien de conclure de ces faits que le prix réel du blé, sa valeur échangeable n'a pas augmenté dans cette partie de la France. Or, c'est là ce qu'attestent les faits depuis qu'il est devenu possible de les constater. Voici cinquante ans passés que le cours des céréales a commencé à être coté en France. Durant ce laps de temps, la population n'a cessé de croître en nombre et en aisance, et pourtant le prix du blé est loin d'avoir haussé comme l'attestent les cinq moyennes décennales, à partir de 1800. En Angleterre aussi, les prix, depuis trente années, n'ont cessé de fléchir. Des lois imprévoyantes, les circonstances monétaires, les effets de la guerre s'étaient combinés pour les rendre exorbitants, et, durant les dix années comprises entre 1810 et 1820, la moyenne par hectolitre s'éleva à un peu plus de 38 francs; mais, à partir de cette époque, ils descendirent d'abord à 30 francs, en moyenne décennale, puis à 25, et enfin, avant la réforme des lois céréales qui devait encore accélérer ce mouvement, à un peu moins de 22, c'est-à-dire au-dessous de leur chiffre entre 1790 et 1800. C'est un fait à l'abri du doute, remarque le même auteur, que plus les populations se sont éclairées, et ont crû en nombre et en aisance, plus les parts de subsistances à leur disposition sont devenues abondantes et de bonne qualité. Les journaliers de l'Angleterre, de la France, de la Hollande, de la Suisse ne sont pas seulement mieux vêtus et mieux logés qu'ils ne l'étaient au quinzième et au seizième siècle, ou, que ne le sont encore ceux de la Russie, de la Hongrie et de la Pologne, ils sont aussi mieux nourris. C'est en partie de froment et non de seigle seulement

que maintenant se compose leur pain. Ils mangent de la viande et des légumes ; ils usent de mets moins grossiers et plus variés. Or, comment pourrait-il en être ainsi, s'il était vrai que la nécessité d'agrandir le cercle des cultures eût pour effet de rendre la production de plus en plus difficile et coûteuse ? »

Ce qui est vrai, et nous n'avons aucun intérêt à le contester, c'est que les produits de l'industrie agricole n'ont pas baissé de prix proportionnellement à ceux de l'industrie manufacturière ; mais est-il nécessaire de recourir à l'hypothèse de Ricardo pour expliquer cette disproportion ? Pas le moins du monde. L'auteur d'un remarquable ouvrage sur le *revenu foncier* donne de ce contraste une explication parfaitement suffisante¹. Si l'industrie agricole ne peut mettre ses produits à aussi bas prix que l'industrie manufacturière, c'est que, de toutes les industries, elle est celle qui, sans comparaison, emploie le plus de travail humain et le moins de machines. De nos jours on commence à faire de grands efforts pour remplacer les bras, dans la culture, par les puissants agents de nos usines ; mais on est loin d'être arrivé au but. On doit comprendre en conséquence que la hausse des salaires, qui s'est produite aussi pour les ouvriers agricoles, devient une aggravation de frais considérable pour une industrie qui ne sait pas encore supprimer autant de travail humain que les autres.

L'explication de cette *cherté relative* des subsistances se trouve donc en dehors des règles posées par Ricardo.

¹ M. R. de Fontenay, *Du Revenu foncier*. (1 vol. Chez Guillaumin.)

En ce qu'elle a de réel, elle n'équivaut pas d'ailleurs nécessairement à une difficulté plus grande de vivre. D'une part, les populations salariées par l'industrie sont devenues plus capables de payer le prix des denrées agricoles en se présentant sur le marché non-seulement plus nombreuses, mais plus aisées. L'augmentation de la demande, causée par l'augmentation de la consommation, rehausse les prix. D'autre part, ce qui fait que le renchérissement réel n'est pas en rapport avec le renchérissement nominal, la valeur de la monnaie s'est abaissée relativement aux subsistances. Enfin, ce que nous avons dit de l'imperfection du travail agricole s'applique non-seulement à l'agriculture proprement dite, mais à tout travail qui a l'alimentation pour objet. Là, en dépit de nos prétentions à l'extrême civilisation, les industries, encore trop souvent à l'état sauvage et barbare, détruisent sans reproduire. Ainsi le gibier et le poisson, en présence de populations nombreuses, renchérissement ; mais quand nous voudrions et saurons élever le gibier et le poisson, leur prix baissera.

En raisonnant ainsi, on ne fait que tirer la plus naturelle des inductions. Le passé garantit l'avenir, et cela d'autant plus sûrement que nos moyens deviennent de plus en plus habiles, énergiques et multipliés. Pendant que le perfectionnement des procédés agricoles a accru et continue à accroître la quantité des produits, et qu'il permet de réaliser une économie notable sur la production des matières premières, celui de l'industrie manufacturière et surtout l'application des machines ont fourni les moyens de transformer plus facilement et plus économiquement les substances brutes en denrées ali-

mentaires qui donnent plus directement satisfaction aux besoins de l'homme. Les améliorations introduites dans la mouture, améliorations telles que la quantité de grain qui, durant le seizième siècle, ne rendait à la meule que 100 livres de farine, en rend maintenant au delà de 190, les perfectionnements de la brasserie, de la distillation des esprits, etc., etc., sont autant d'exemples à l'appui de ces indications. La diminution du prix des objets fabriqués, des vêtements, des instruments et de tout le mobilier agricole, diminution qu'amènent le perfectionnement de l'industrie et le développement du commerce, s'est traduite déjà et se traduira par le même résultat d'économie. Enfin le progrès social et l'augmentation de la richesse ont surtout les plus heureux effets sur les entreprises agricoles par le taux de l'intérêt. Quand celui-ci baisse, il devient possible jusqu'à un certain point d'attaquer des terrains inférieurs et de fournir aux besoins de la population existante sans renchérissement de produits.

III.

Pour réconcilier le travail et le capital, on a proposé divers moyens, dont le caractère général est d'être peu d'accord avec l'économie politique. On a invoqué, entre autres mesures, l'intervention de l'État exerçant son action par l'établissement d'un *minimum* de salaire et le *droit au travail*. On a mis en avant, d'autre part, l'*association*, non pas sous les conditions autorisées et avouées par la science qui en reconnaît la puissance et qui en recommande l'emploi, mais sous des conditions

tout autres et avec des formes absolument différentes. Enfin on présente comme remède la *charité légale*. Voilà les principaux moyens auxquels on a eu recours pour équilibrer les profits et les salaires, pour faire cesser ce qu'on appelait l'exploitation des travailleurs.

Nous devons, dans l'état actuel de la pensée publique, parler avec quelque insistance de chacun de ces procédés, comparés aux prescriptions de la science économique.

Pourquoi, et sur quel fondement élève-t-on cette prétention de régler les salaires? On dit : il y a d'un côté, l'entrepreneur armé d'un instrument très-puissant, le capital; et en face de lui, un ouvrier qui n'a pas de ressources pour le lendemain. Le capital peut attendre, le travailleur ne le peut pas; le patron a donc une supériorité évidente dans le conflit qui s'élève entre ces deux prétentions rivales, l'une de payer le moins possible, l'autre d'être le mieux possible rémunéré. Telle est dit-on, la situation; est-elle équitable? Si elle ne l'est pas, il y a un tiers chargé de faire prévaloir la justice dans ce monde, c'est l'État. Tel est l'argument le plus fort qu'on puisse faire valoir en faveur de la réglementation des salaires par voie d'autorité.

J'examinerai tout à l'heure la question de savoir si le capital n'a pas droit en effet à une rémunération plus élevée que le travail. Demandons-nous d'abord si l'intervention de l'État, en matière de salaires, est légitime; ensuite si elle est efficace.

Est-elle légitime? On objecte que dans le règlement du contrat les conditions ne sont pas égales. Qu'on prenne garde où conduit cette thèse. Nous ne nions pas

que les conditions ne soient pas toujours égales, malgré les cas nombreux où la crainte du chômage de ses machines et de ses capitaux force l'entrepreneur à accepter les conditions du travail, mais où le sont-elles? où, dans la société, voit-on régner cette égalité de conditions dont l'État voudrait se faire l'instrument? Dès qu'on raisonne ainsi : « les conditions ne sont pas égales, et dès lors il appartient à l'État de les égaliser ; » on doit conclure au nivellement le plus absolu. Nous disons aussi que toutes les fois que le débat est libre, la justice règne autant qu'elle peut régner. La justice consiste dans le respect mutuel des libertés; c'est ce respect mutuel qui la fonde. Placez-vous, au-dessus de cette justice, un idéal d'égalité? alors ce n'est plus la société actuelle que vous avez en vue, c'est un monde nouveau que vous faites naître : ce monde repose sur l'organisation plus ou moins forcée du travail et de la propriété. Ce monde nouveau est celui du communisme, de même que votre justice nouvelle a son origine dans la contrainte. Pour vous réfuter, c'est le communisme lui-même qu'il nous faudrait combattre.

La première question à résoudre pour juger si l'intervention de l'État serait efficace, c'est celle de savoir comment se règlent les salaires. On prétend qu'ils se règlent par la volonté des maîtres; est-ce vrai? la raison, la science, l'analyse, on l'a vu tout à l'heure, répondent autrement. La main-d'œuvre, pour l'économie politique, est une marchandise comme une autre; or, la valeur de toutes les marchandises se règle par la loi de l'offre et de la demande. Ici la loi de l'offre et de la demande se manifeste par la quantité du capital et le nombre des capita-

listes, d'un côté ; par la quantité du travail et des travailleurs, de l'autre. Tantôt ce sont les capitalistes qui s'offrent aux travailleurs, tantôt ce sont les travailleurs qui s'offrent aux capitalistes ; voilà le véritable état des choses.

C'est sur cette règle, d'après cette balance, que se détermineront les salaires. Si le capital disponible est relativement abondant, s'il est abondant proportionnellement au nombre des travailleurs, les salaires s'élèveront ; si au contraire les travailleurs surabondent, si en présence d'un capital devenu rare, se presse un nombre croissant d'ouvriers, il y aura baisse des salaires. Il n'y a pas là d'exploitation de l'homme par l'homme, ainsi qu'on l'a dit, mais un fait indestructible, car il n'est autre chose que la révélation d'une loi contre laquelle les gouvernements ne peuvent rien. Vainement on se creuserait l'esprit pour trouver des théories plus ou moins savantes ; la loi de l'offre et de la demande produira toujours les mêmes effets ; la vraie sagesse consiste à la respecter.

Les choses étant ainsi, voyons quels seraient les effets de l'intervention de l'État en matière de salaires. Supposons un manufacturier qui emploie 200 ouvriers, et donne à chacun d'eux 2 fr. par jour : l'État intervient. Dans sa haute sagesse, il pense qu'avec 2 fr. un ouvrier ne peut pas vivre à l'aise avec sa famille, il décrète que la rétribution sera portée à 3 fr. Que fera le manufacturier ? Il n'y aura pour lui d'autre parti à prendre que de renvoyer le tiers des ouvriers qu'il occupait ; supposons même qu'à force d'industrie et de sacrifice, supposition qui ne se réaliserait que fort excep-

tionnellement, il puisse n'en renvoyer que le quart. Voyons les suites.

Voilà des ouvriers exclus de l'industrie privée ; que deviendront-ils ? Si l'État intervient en matière de salaires, il faut au nom du même principe, qu'il intervienne encore pour assurer le travail. Il faut qu'il subventionne l'industrie ou qu'il ouvre des ateliers nationaux. Il faut qu'il se charge des ouvriers évincés. Autrement son intervention est impuissante. Ici se présente la difficulté ou plutôt la contradiction radicale qu'on a maintes fois signalée. L'État n'a d'autres ressources que les ressources individuelles, n'est riche que du travail et des épargnes de chacun. On tourne donc dans un cercle vicieux. Ce que l'industrie ne peut pas faire, on veut que l'État le fasse, et pour soutenir cette prétention, on soutire par l'impôt à l'industrie obérée une partie de ses ressources. C'est là un cercle vicieux, n'ayant d'issue possible que la ruine sociale.

A un autre point de vue encore l'intervention de l'État en matière de salaires serait inefficace.

Rappelons ce simple principe économique : le prix des marchandises est déterminé d'un côté par l'intérêt du capital (nous omettons ici l'élément de la *rente*), d'un autre côté, par les salaires payés pour obtenir le produit. Quand donc on élève les salaires, on élève les frais de production ; songez à quelles conséquences cela mène. On voit toujours dans l'ouvrier un producteur, mais il faut aussi voir en lui un consommateur. Nous élevons par hypothèse les salaires de tous les ouvriers de France ; la conséquence, c'est l'élévation, en France, du prix de tous les objets de consommation, élévation

proportionnée ou à peu près à celle des salaires. L'ouvrier recevra donc par jour soit un franc, soit deux francs de plus, mais il sera obligé d'acheter toutes choses plus cher. On donne d'une main et on reprend de l'autre; on favorise l'ouvrier comme travailleur, mais comme consommateur on pèse sur lui; on augmente le prix des marchandises de la même façon et par la cause même qui a fait augmenter tous les salaires. L'œuvre se détruit elle-même, c'est donc pour le moins une déception.

C'est une déception dans un autre sens encore. Ce n'est pas impunément qu'on élève les prix; quand les prix sont élevés, la consommation se resserre dans toutes ces classes dont le revenu n'a pas augmenté, et l'effet inévitable de la diminution de la consommation, c'est la diminution de la production elle-même. Voilà donc encore une raison pour que les ouvriers soient moins occupés; non-seulement ils ne gagnent rien à la mesure, en tant qu'on n'arrive qu'à équilibrer la hausse des salaires avec celle des prix; ils y perdent dans la mesure où le travail devient moins abondant.

Enfin se place une considération fondamentale; nous avons posé comme axiome la nécessité de l'augmentation de la production pour subvenir aux besoins actuels de la masse. Or, l'effet de l'intervention de l'État est précisément de diminuer la production, en inquiétant l'industrie et en lui faisant une concurrence désastreuse. Ainsi, tandis qu'il faudrait augmenter la production et le capital, on fait le contraire; il ne peut résulter de là qu'une aggravation de misère pour les classes auxquelles on se proposait de venir en aide.

J'aborde maintenant cette question accessoire de savoir si, en thèse générale, le capital n'a pas droit à une rémunération plus élevée que le travail. Si on examine cette thèse avec un esprit dégagé de tout parti pris, on reconnaîtra qu'il n'y a pas d'assimilation possible entre le capital représentant une masse énorme de travail accumulé, et le travail actuel.

Tout travail a droit à être rétribué ; mais entre le travail du jour qui fournit momentanément son concours, et le capital qui représente une longue suite d'efforts, qui court des risques, et qui, en s'engageant dans l'industrie, impose à son propriétaire une privation, il n'y a pas d'assimilation rigoureuse. J'ajoute que l'égalité qu'on établirait serait essentiellement opposée à l'intérêt réel et à l'avancement des ouvriers ; c'est parce qu'il y a une rémunération attachée au capital, que les ouvriers sont intéressés à produire ; c'est parce que le capital est plus avantageux que le travail, qu'ils aspirent à devenir capitalistes ; et c'est cette disposition qui amène une richesse publique croissante.

Il faut toujours en revenir au remède que nous avons indiqué, l'augmentation de la production générale ; en dehors de cette augmentation, il n'y a que des palliatifs ou des rêves. S'il est prouvé, comme cela l'est en réalité, que la France, et d'une façon plus générale, que l'Europe ne produit pas assez pour donner à chacun de suffisants moyens d'existence, à quoi bon tous ces systèmes ? Tous ils reposent uniformément sur la répartition des richesses, et c'est, nous ne saurions trop le répéter, mal poser le problème. La question de répartition ne vient qu'après la question de production ; or, quand la production aug-

mente, les salaires s'élèvent d'eux-mêmes, pourvu que la population ne suive pas une progression plus rapide.

Ainsi, l'essentiel est là : augmenter la production, et par la production le capital, c'est-à-dire la masse des choses produites en vue d'une production nouvelle, c'est-à-dire encore les instruments de travail et les matières sur lesquelles le travail s'exerce ; en un mot, tout ce fonds d'approvisionnement sur lequel vit une société. Ce n'est qu'à la condition de l'accroissement de ce fonds d'approvisionnement que le problème de la misère pourra recevoir une solution.

D'un autre côté, et au nom du même principe, la question de la hausse des salaires se trouve mêlée à celle de la baisse de l'intérêt. Il n'importe pas seulement au travail d'être bien rémunéré, il faut encore qu'il trouve facilement des capitaux. Je dis que ce sont là deux questions qui s'impliquent et se tiennent étroitement. Quand le capital est abondant, non-seulement les salaires s'élèvent, mais le taux de l'intérêt s'abaisse, c'est un second profit pour le travail ; or ces deux choses ont toujours marché de front, avec la liberté industrielle. Plus l'État interviendra dans les affaires de l'industrie, moins il atteindra le but qu'il se propose, plus on verra baisser les salaires, s'amoindrir le capital, s'élever le taux de l'intérêt ; tandis qu'en vertu de la marche naturelle des choses, par suite du développement des sociétés et des civilisations, les salaires se sont élevés sans cesse, et l'intérêt de l'argent a suivi un mouvement de baisse continu. Dans la hausse même qu'il subit parfois, il faut tenir lieu comme d'un élément favorable l'accroissement des affaires, amenant une demande accrue de capitaux.

J'arrive à la seconde thèse, à cette thèse fameuse *du droit au travail*, qui, il n'y a pas longtemps, a si vivement passionné l'opinion. Je la traite, parce que je la rencontre pour ainsi dire sur mon chemin, et parce que je suis loin de penser que, dans tous les esprits, les principes sur lesquels on s'appuie pour la soutenir soient définitivement ruinés. Le droit au travail est un thème plus spécieux que ceux qui ont été présentés par les diverses écoles socialistes ; c'est encore une raison pour l'examiner de plus près. Si elle aboutit aux conséquences que nous avons signalées par l'intervention de l'État, en matière de salaire, il ne nous restera plus qu'à rejeter ce principe nouveau dont on a voulu faire comme le fondement d'une science nouvelle.

Qu'entend-on par le droit au travail, et quelle est l'idée qui a pu lui donner quelque valeur ? Qui a pu autoriser un tel principe auprès d'un certain nombre d'esprits, les uns chimériques, les autres bien intentionnés et d'ordinaire à l'abri des utopies ?

Les défenseurs du droit au travail allèguent que tout homme, en venant au monde, y apporte le *droit de vivre*. Or, la nature ne nous a donné qu'un moyen d'exercer ce droit, c'est le travail ; il est donc juste, naturel, que non-seulement chacun ait le droit de travailler sans entraves, mais encore ait du travail assuré. On ajoute que le droit au travail est le seul moyen de désarmer la faim en même temps que de l'apaiser, qu'il est le seul remède contre l'insurrection, et qu'en l'assurant, on donne à la propriété une garantie de plus.

Ce sont là autant de propositions qui méritent examen.

Que chacun ait le droit de vivre, cela ne fait pas question ; mais on peut demander si tous les hommes n'ont pas le droit de se bien porter, d'être riches ? Qu'est-ce qu'un droit qui manque de sanction, qui n'a pas de devoir correspondant ? C'est un droit purement fictif. Le droit de vivre est incontestable ; mais, en thèse générale, le droit à la santé, le droit à la richesse sont également incontestables. Avouez donc qu'il y a là une illusion. Dire que l'homme a le droit de vivre, c'est encore une fois une vérité vaine, stérile ; et s'il fallait établir sur ce point une controverse, nous n'aurions pas de peine à démontrer qu'il serait plus exact de dire que l'homme a le devoir de vivre.

L'homme doit pourvoir à sa subsistance par le travail ; mais est-ce à dire que la société soit chargée de lui assurer du travail ? La société n'a nullement pour mission de se substituer à la place de l'individu. Du moment que chacun se mettra à compter sur tout le monde, il n'est que trop aisé de prévoir le résultat. La règle générale, c'est que l'individu cherche par lui-même à satisfaire ses besoins ; c'est pour arriver à ce but que les efforts, les travaux, les services s'échangent entre eux. Le service de l'État se borne, sauf un nombre restreint d'exceptions, à protéger les personnes et les propriétés. Direz-vous que l'individu peut demander du travail à l'État ? Mais ce serait faire de l'État, comme on l'a fort bien fait observer, le pourvoyeur des existences, et, nous allons le voir mieux encore, le distributeur de toutes les fortunes.

Posons une distinction qui est le nœud de tout ce débat.

Nous pouvons, au point de vue économique et d'une ma-

nière plus générale encore, au point de vue social, concevoir deux espèces d'idéal : ou il faut se figurer l'État simple protecteur universel des propriétés et des personnes, sauf quelques exceptions qui ne sauraient infirmer la règle ; ou bien il faut se le figurer comme ayant des attributions plus étendues, comme chargé de donner le travail et la subsistance à ceux qui en manquent. Avec la première manière de voir, vous arrivez à une société libre, à une industrie libre ; avec la seconde, vous arrivez nécessairement à une société communiste. Du moment que l'État est chargé de pourvoir aux existences, il est inévitable qu'il devienne accapareur de toutes les industries ; car comment éviter que les ouvriers sans travail viennent lui demander des secours ? et à côté de lui, quelle concurrence est capable de soutenir la sienne ? Il faut donc choisir entre ces deux conceptions : l'une qui consiste à attribuer à l'État, dans l'industrie, une part qui mène à l'accaparement ; l'autre qui se borne à lui donner la surveillance générale et la répression des abus industriels. Il n'y a pas de moyen terme.

Par le droit au travail, on a précisément essayé d'ériger en système une sorte de parti mixte, relevant à la fois de l'économie politique et du socialisme. Ce parti mixte est impossible. Si on adopte le principe économique, on arrive à une société libre dans ses transactions ; si on veut que l'État entretienne ses membres, c'est l'idéal communiste qu'on poursuit.

À examiner la question philosophiquement, on trouve que le droit au travail n'est pas un droit réel. Quels sont, et j'appelle l'attention sur ce point, quels sont les caractères auxquels on reconnaît un droit ? Un droit est

quelque chose d'inoffensif. Ce que nous demandons à la société, c'est de le respecter et de le faire respecter. Prenez le *droit de travailler*, par exemple, et vous verrez qu'il se sépare, par des caractères bien tranchés, de ce qu'on appelle le *droit au travail*. Le droit de travailler consiste dans la reconnaissance pure et simple de la liberté d'exercer ses facultés d'une façon inoffensive, d'exercer sa profession, son industrie sans être entravé. Voilà le droit de travailler tel que Turgot l'a entendu, et tel que l'entend l'économie politique. Les droits sont par eux-mêmes négatifs, en quelque sorte ; pourvu qu'on les laisse s'exercer, ils ne demandent rien de plus.

En est-il ainsi du *droit au travail*? Nullement. Dans une discussion mémorable, M. Léon Faucher a dit avec raison qu'il serait une action de l'individu contre la société. L'individu dirait à la société : je manque de travail, vous êtes chargée de m'en donner. Tout le reste s'ensuit : si la société doit le travail, la sanction de ce droit, c'est la force. Qu'un homme vous outrage, cherche à vous dépouiller, vous vous défendez : la revendication du droit par la force est légitime. Avec le droit au travail, l'individu peut donc légitimement dire à la société : vous me refusez de l'ouvrage, j'en exige, je me révolte, ou plutôt je me défends, car j'ai le droit de vivre.— Nous ne savons, au nom du droit au travail, quelle objection pourrait lui être opposée.

Je répète que le caractère du droit est d'être inoffensif ; que le droit n'a d'autre prétention que celle d'être respecté dans l'usage que chacun fait de ses facultés. La liberté de posséder, de penser, de travailler, la liberté

du culte, ne signifie que ceci : laissez-moi adorer Dieu comme je crois devoir l'adorer ; laissez-moi faire de ma propriété tel usage que je jugerai bon , pourvu que je respecte le droit d'autrui ; laissez-moi exprimer ma pensée, pourvu que ma pensée ne soit point une àttaque à la société. Encore une fois, il est impossible de concevoir un droit tel que la société soit esclave, et l'individu tout-puissant, un droit tel que le capital entier soit à la merci d'un certain nombre de travailleurs. Je dis d'un certain nombre de travailleurs ; quels sont, en effet, ceux qui vont demander du travail à l'État ? sont-ce toujours les meilleurs ouvriers ? C'est peu à croire. Il est trop certain que dans un moment de crise, on voit des hommes laborieux, frappés par la misère, demander à l'État des secours ; mais, sous l'empire du droit au travail, beaucoup de ceux qui ne trouveront pas les salaires de l'industrie assez élevés ne se prévaudront-ils pas de ce droit à exercer contre la société pour réclamer un salaire qui leur paraîtra plus satisfaisant ; n'y aura-t-il pas la masse des ouvriers paresseux, malintentionnés, qui trouvera plus commode de s'adresser à l'État qu'à un patron ? Il faudrait être aveugle pour le nier.

Nous ajouterons cette considération décisive, impliquée à vrai dire par tout ce qui précède, que si le droit au travail est un droit véritable, la propriété cesse d'en être un. Être forcé de tenir du travail prêt et une rémunération prête pour tous les ouvriers manquant d'ouvrage ou se plaignant d'une rétribution insuffisante, c'est pour le capital une véritable spoliation. Or, il n'est pas besoin d'insister beaucoup pour démontrer que deux droits légitimes ne peuvent se combattre,

que ce qui est juste est en harmonie avec ce qui est juste. Si donc on est convaincu de la légitimité de la propriété, il faut être également convaincu de l'illégitimité d'un droit qui la battrait en brèche. M. Proudhon ne s'y est pas mépris, et sa discussion avec un autre socialiste célèbre, M. V. Considérant, est sur ce point sans réplique.

Oui, quand on examine cette question d'un peu près, on voit le droit au travail aboutir, de toutes parts, à la négation de la propriété. En effet, le droit au travail, ce n'est pas le droit à exercer uniquement ses bras, à se livrer à une certaine opération mécanique; c'est le droit à la possession de certains instruments de travail, de certaines matières sur lesquelles le travail doit s'exercer, c'est le droit à la rémunération, le droit au salaire. Mais qui paye les salaires? qui possède les instruments de travail, les matières premières? c'est la propriété. Quand donc l'État, pour donner une sanction au droit au travail, établira des industries, il ne pourra les alimenter que par l'impôt prélevé sur la propriété; de sorte que c'est la propriété qui soutiendra le droit au travail. Or, ce droit, ce n'est pas quelque chose de fixe auquel on puisse assigner des limites; plus les chômages seront fréquents, plus se multiplieront les hommes ayant recours à l'État, plus aussi pèsera l'impôt sur la propriété. Ainsi, c'est dans les moments de crise, quand la propriété sera le plus ébranlée, quand l'impôt direct produira le moins, quand les impôts indirects donneront un moindre revenu, c'est dans ces moments qu'il faudra que l'État multiplie ses ressources.

Il y a une interprétation plus brutale encore du droit au

travail, qui semble plutôt relever de la satire, de la caricature que de la science : c'est celle qui consiste à s'installer dans la maison ou dans le champ d'un propriétaire, à donner pour ainsi dire carrière au droit dont on se prétend investi, puis à aller ensuite réclamer un salaire. Assurément ce n'est point ainsi que les théoriciens conçoivent le droit au travail ; mais il est bon de montrer aussi comment ce droit peut être compris par les masses. Je ne citerai qu'un fait. Près de Lunel, on a vu des paysans s'installer dans un champ, y faire telles modifications qu'il leur plaisait, et se présenter ensuite chez le propriétaire pour y réclamer leur salaire. On trouve ce fait dans la *Gazette des Tribunaux* du 7 octobre 1848. Des tentatives semblables ou des menaces analogues ont eu lieu sur divers autres points du territoire français. Au fond, cette interprétation n'est-elle pas légitime ? Je n'ai pas d'ouvrage ; je m'adresse à la société, à l'État ; l'État, la société ne peuvent m'en donner ; mais alors où est la sanction de mon droit ? Je demande si la logique des ouvriers ne devait pas les amener aux conséquences extrêmes, extravagantes que je viens de rappeler ? Évidemment, encore une fois, le droit au travail implique une action contre la société. Si la société refuse du travail, s'il n'y a pas de moyens légaux, assurés, pour donner du travail à chacun, le travailleur exercera son droit où et comme il pourra.

Pour en finir, il suffit d'ailleurs de redire sous une autre forme ce que nous avons indiqué. Le droit au travail demandait de la part de l'État des ressources permanentes, infinies. Supposons une crise industrielle : un certain nombre d'hommes se présente à l'État et ré-

clame l'exercice de leur droit. Cela se passe au moment même où les marchés sont encombrés. Mais l'État est-il dans une position supérieure aux autres industriels ? l'État a-t-il des débouchés que n'a pas l'industrie privée ? Quand celle-ci si éveillée, si flexible, manque de débouchés, je ne comprends pas que l'État, ce producteur si malhabile, chacun le sait, toutes les fois qu'on lui impose une tâche industrielle, réussisse à en trouver. Quoi ! c'est au moment même où il y a engorgement dans la filature de coton, par exemple, que l'État va se charger de produire ; c'est quand il y a trop de bas, trop d'habits, trop d'étoffes sur le marché que l'État va se mettre à en fabriquer plus encore ! cela est absurde.

Les amis plus réservés du droit au travail disent que l'État donnera au travailleur sans ouvrage un autre genre d'emploi. Est-ce possible ? Tels hommes sont habitués à faire un métier, et l'État leur fournirait une besogne à laquelle ils sont étrangers ; ce serait une entreprise forcément ruineuse.

Par exemple, on met en avant le travail du terrassement. Mais si la crise est générale, si des millions d'hommes sont frappés par la misère, se livreront-ils tous au terrassement ? Ce ne serait plus alors du travail, une création de richesse, mais un stérile mouvement physique ; et d'ailleurs n'y aurait-il pas une véritable barbarie à venir dire à des hommes : vous ferez telle espèce de travail. Vous qui êtes orfèvre, bijoutier, filateur, vous casserez des pierres.

Et puis, on ne voit pas au nom de quel principe on pourrait exclure telle ou telle classe d'hommes ; il y a aussi, selon une expression fort à la mode, les ouvriers de

la pensée, et c'est surtout pour ceux-là qu'on arrive inévitablement à une conclusion absurde ou barbare. Si vous leur procurez une occupation analogue à leurs travaux ordinaires ; si vous donnez des malades au médecin, des causes à l'avocat, des lecteurs à l'écrivain, la société que vous imaginez est impossible ; si vous leur donnez des terrassements à faire, si vous les condamnez à la peine physique, vous verrez leurs mains ensanglantées vous demander grâce. Il n'y a pas de moyen terme entre cette barbarie ou cette chimère.

Qu'on me pardonne de pousser à bout l'argumentation, au risque de lasser la patience. Mais à peine avez-vous fini avec une difficulté, avec une absurdité, qu'une autre vous réclame ; et puisque ces impossibilités trouvent des disciples sans doute distraits et inattentifs, il faut bien ne pas les laisser sans réponse. Il n'est pas juste d'admettre le droit au travail, sans le concevoir comme un moyen d'améliorer l'existence des travailleurs. Tout au moins est-il juste qu'avec le droit au travail l'ouvrier arrive à satisfaire ses besoins comme il le fait habituellement dans l'état actuel. Or, qu'est-ce qu'on appelle le salaire nécessaire de l'ouvrier ? Le salaire nécessaire n'est pas le même pour le Français ou pour l'Irlandais ; il n'est pas au dix-neuvième siècle ce qu'il était au quatorzième. Il se peut de même que telle catégorie d'ouvriers ne soit pas assez rétribuée avec le salaire qui suffit à telle ou telle autre. Donnera-t-on, par exemple, à l'homme habitué à un salaire de 10 francs par jour un salaire de 1 fr. 50 ? Il résulte de tout ce qui précède, que le droit au travail implique le droit de chacun à son genre de travail, puis le droit de chacun au taux ordinaire des rémunérations

dans son genre d'industrie; ou bien le droit au travail n'est plus qu'une assistance déguisée.

Enfin, je ne crois pas forcer la thèse en disant que le même droit, pour être complet, implique aussi la faculté pour l'ouvrier, de choisir le lieu où il exercera son industrie. En effet, direz-vous à un homme du Midi : le travail manque à Strasbourg, je vais vous y envoyer? Direz-vous à l'ouvrier de Paris que le travail fait défaut en Algérie? Mais ce serait la transportation, sous le nom de droit au travail; ce serait de la tyrannie. Jamais le travailleur qui se serait pénétré de ses droits n'admettrait un semblable déplacement.

IV.

Un système qui se rattache aux principes que nous venons de combattre, mais qui, par les développements particuliers qu'il leur donne, mérite d'être mentionné à part, c'est celui auquel M. Louis Blanc a attaché son nom.

Rien de plus simple que le système de M. Louis Blanc :

« Le gouvernement serait considéré comme le régulateur suprême de la production, et investi, pour accomplir sa tâche, d'une grande force.

« Cette tâche consisterait à se servir de l'arme même de la concurrence pour faire disparaître la concurrence.

« Le gouvernement lèverait un emprunt, dont le produit serait affecté à la création d'*ateliers sociaux* dans les branches les plus importantes de l'industrie nationale.

« Cette création exigeant une mise de fonds consi-

dérable, le nombre des ateliers originaires serait rigoureusement circonscrit ; mais en vertu de leur organisation même, ils seraient doués d'une force d'expansion immense.

« Le gouvernement étant considéré comme le fondateur unique des *ateliers sociaux*, ce serait lui qui rédigerait les statuts. Cette rédaction, délibérée et votée par la représentation nationale, aurait forme et puissance de loi. »

L'auteur pose ensuite le principe de l'égalité des salaires, celui de la hiérarchie des fonctions, laquelle serait fixée par le gouvernement la première année seulement, et serait ensuite élective. On ferait tous les ans le compte du bénéfice net, dont il serait fait trois parts : l'une serait répartie par portions égales entre les membres de l'association ; l'autre serait destinée : 1° à l'entretien des vieillards, des malades, des infirmes ; 2° à l'allègement des crises qui pèseraient sur d'autres industries, toutes les industries se devant aide et secours ; la troisième enfin serait consacrée à fournir des instruments de travail à ceux qui voudraient faire partie de l'association, de telle sorte qu'elle pût s'étendre indéfiniment. Quant aux capitalistes, ils seraient appelés dans l'association et toucheraient l'intérêt du capital par eux versé et qui leur serait assuré sur le budget ; mais ils ne participeraient aux bénéfices qu'en qualité de travailleurs. Les ateliers ainsi montés feraient concurrence à l'industrie privée. — On se doute du résultat. Cette concurrence, faite pour transformer la société, aurait pour effet immanquable l'absorption successive des ateliers individuels par les ateliers sociaux. Voici donc la

concurrence entre individus renversée à terre. La laissera-t-on subsister entre corporations? On se gardera bien d'une pareille faute. Dans chaque sphère de travail, il y aura un atelier central duquel relèveront tous les autres. Ce n'est pas tout encore. Pour compléter le système, il faut consacrer la solidarité des industries diverses. Les ateliers des différentes industries seront associés comme ceux d'une même industrie, et les bénéfices réalisés par le travail universel seront répartis au profit de tous. Ainsi, le vaste réseau de l'association s'étendra sur toutes les branches de l'activité et fera de toute une nation un peuple de frères ayant des intérêts communs et identiques, bien loin de les avoir séparés et hostiles. Voilà tout le mécanisme du système dans la simplicité de ses moyens comme dans la fécondité de ses résultats.

Ce qui ressort clairement de l'exposé que présente M. Louis Blanc, c'est que le système est conçu en vue d'entraîner le travail libre dans la sphère de l'association par la force irrésistible de l'attrait. M. Louis Blanc le déclare à plusieurs reprises, il laisse tout le monde libre. A ceux qui préfèrent l'industrie privée elle reste ouverte; à ceux qui préfèrent le nouveau régime il fait une place immédiatement. Ainsi pas d'oppression du capital qui peut, comme il l'entend, se consacrer aux entreprises particulières ou aux ateliers sociaux; pas d'oppression de l'ouvrier qui garde son libre choix entre les deux espèces d'établissements dont il peut facilement apprécier les mérites comparatifs. Ajoutez que l'État n'est pas le monopoleur, mais le simple législateur des ateliers sociaux, qu'il abandonne ensuite

à leur propre vertu, à *cette force d'expansion indéfinie*, sur laquelle compte l'auteur du système.

M. Louis Blanc prétend n'opprimer personne. Voyons d'abord pour ce qui concerne le capital.

La concurrence que M. Louis Blanc institue contre l'industrie privée est, selon lui, une concurrence fort douce, fort pacifique; l'absorption se fera sans secousse et sans violence; s'il y a des victimes, elles trouveront l'atelier social pour les consoler et les relever de leur chute. Dans le vrai, les choses se passeront-elles de cette façon bénigne que le célèbre socialiste imagine? Croit-il que l'industrie privée ne se défendra pas? Croit-il qu'à la seule apparition de l'atelier social elle se hâtera de déposer son bilan? Et si elle lutte, l'atelier social se laissera-t-il ainsi désarmer? Le système s'avouera-t-il vaincu à la première résistance? Ne sera-t-il pas bien plutôt tenté de la traiter comme une conspiration, comme une conspiration des capitaux coalisés contre le bonheur du peuple? Alors, de deux choses l'une, ou il invoquera la force pour intimider l'industrie, ou, ce qui par le fait revient au même, il demandera à l'impôt, après avoir épuisé la ressource de l'emprunt, un fonds croissant pour entretenir l'atelier social aux frais de l'État; il pourra même recourir à l'un et l'autre moyen. Voici donc le rôle de l'État, qui ne devait être que législateur pendant le cours d'une année, considérablement accru. Du haut de cette sphère sereine où l'auteur le plaçait, il descend dans l'arène; et le voici, quoi qu'on dise, transformé en entrepreneur d'industrie. Que devient dans ce cas la liberté de l'industrie privée? Je n'aperçois pour elle que deux perspectives. Ou elle sera écrasée par une concu-

rence plus féroce que celle que l'on veut combattre, car elle ressemblera beaucoup plus à une oppression qu'à une lutte; ou elle se soustraira aux chances d'un combat inégal en se jetant de désespoir dans les bras de l'État. A quelque point de vue qu'on se place, que dit-on de cette liberté pleine et entière laissée à l'industrie privée de continuer tranquillement ses opérations? Le système permet la concurrence qu'on lui fait, oui; mais sauf une réserve toutefois, c'est de la tuer sur place.

Est-ce une brillante condition offerte au capital que celle que M. Louis Blanc lui propose? Le capital employé dans l'entreprise aura droit à l'intérêt légal, rien de plus; quant aux bénéfices, il les partagera d'une façon égale avec les travailleurs. Et d'abord cette prétendue justice en est-elle une? Le capitaliste ne court-il pas des risques plus grands que les travailleurs? Si l'atelier fait défaut, d'autres ateliers pourront s'ouvrir pour les ouvriers qui s'en trouvent exclus, et l'État est là, du moins selon le système, pour leur donner au besoin des instruments de travail. Cette dernière ressource restera, je le sais bien, d'après la même théorie, au capitaliste ruiné; mais croit-on qu'elle soit une compensation et qu'elle suffise pour l'encourager beaucoup? Croit-on qu'il aura grand goût aux entreprises avec la perspective d'un intérêt ordinaire et d'un bénéfice qui ne dépassera pas celui de l'ouvrier? Il est plus que douteux qu'il profite de la permission qu'on lui laisse d'aller engloutir ses fonds dans les ateliers sociaux.

Mais qu'importent quelques capitalistes ruinés, si la masse des hommes reçoit de ce système d'organisation une amélioration considérable! Nous aurons décapité

quelques fortunes trop excessives et trop altières, eh bien ! c'est sans doute un malheur, mais l'œuvre d'affranchissement s'accomplira pour la masse, et le mal après tout sera-t-il si grand ? Reprendre aux uns l'abus pour rendre aux autres l'usage, ce n'est pas un vol, c'est une restitution.

Faut-il donc que nous répétions encore que s'il est une vérité claire, démontrée, palpable, malgré des contradictions partielles beaucoup moins réelles qu'apparentes, c'est qu'entre le capital et le travail il y a naturellement, nécessairement, non hostilité, mais solidarité essentielle. Tout ce qu'on peut alléguer d'abus réels, abus contre lesquels il faut invoquer et l'action des mœurs et la sévère prévoyance des lois, ne prévaut pas contre cette loi générale : tout ce qui porte atteinte au capital porte atteinte au travail. Diminuez le capital, le travail diminue ; ruinez le capital, le peuple meurt de faim.

Or, quel serait le résultat de l'application du système de M. Louis Blanc ? La diminution immédiate du capital ; à peine est-il besoin d'en indiquer les raisons. D'abord, on ne peut douter, et les symptômes que nous avons vus se révéler en 1848 en sont de trop sûrs garants, qu'à la menace de la concurrence formidable de l'État, le capital ne se montrât fort peu rassuré et ne devînt de plus en plus rare. De là, gêne d'abord, puis misère dans les classes laborieuses. En vain, pendant ce temps de souffrance, décréterez-vous des augmentations de salaires, dussiez-vous supprimer ces diminutions de travail qu'il est impossible de vouloir concilier avec elles en tout état de choses. Ou ceux que l'on appelle les *maîtres* seront obligés de désobéir, et vous sévirez, et que devient

alors la douceur de vos règlements? ou ils fermeront leurs ateliers, et que deviendront les ouvriers? Il faut ajouter que vos châtimens seraient purement illusoires et ne feraient qu'aggraver le sort de ceux que vous désiriez soulager; car la terreur, c'est le défaut de confiance; le défaut de confiance, c'est la perte du crédit; c'est par suite la dépréciation forcée du travail.

Mais à cette clôture des ateliers particuliers vous opposez comme un remède l'ouverture de l'atelier national. L'État, dites-vous, donnera du travail et des salaires suffisants pour pourvoir à tous les besoins et des loisirs même pour la culture de l'intelligence à tous ceux qui viendront faire appel à son assistance. Mais où donc encore pense-t-on que l'État puise ses ressources? N'est-ce pas dans l'impôt? Et où puisera-t-il l'impôt dans l'effroi du capital, dans la diminution croissante de la consommation, dans la ruine de l'industrie privée? Chose étrange que des principes tellement élémentaires aient besoin d'être rappelés à des esprits distingués, mais sur lesquels l'esprit de système semble avoir jeté un voile épais. On dirait, en vérité, à entendre certains théoriciens, que l'État est un magicien qui peut, à volonté, produire de la richesse; qu'il tient à sa disposition la pierre philosophale; qu'il a reçu miraculeusement le don de faire sortir de terre du capital, comme Moïse faisait jaillir l'eau du roc stérile. La réalité dément de pareilles chimères.

Ces obstacles, dit-on encore, ne seront que momentanés; quelques essais heureux ramèneront la confiance; la fortune du pays, le sentiment d'une fraternité généreuse triompheront de toutes ces difficultés d'un jour. —

Nous le voulons; et par un effort d'hypothèse, nous supposons l'atelier social échappant, comme un précieux débris, au naufrage imminent, et se chargeant de reconstruire l'édifice d'une société nouvelle. Le voici! Il fonctionne. Source de richesse générale, de bien-être pour tous, destiné à être le symbole et le gage de la civilisation renouvelée, tel il s'annonce aux travailleurs qui se présentent et à la société tout entière; voilà l'enseigne qu'il porte, pour ainsi dire.

A quelle loi devra-t-il se conformer d'abord pour donner tout ce bien-être qu'il promet à tous? Il faudra qu'il augmente la production dans une immense mesure; car si la production restait stationnaire, si elle restait, par exemple, ce qu'elle est maintenant, chacun sait que ses promesses seraient trompeuses, et que le partage égal des bénéfices aurait pour résultat, non pas la commune richesse, mais la commune misère. Or, pour atteindre ce but, que fait-il? il brise le ressort le plus puissant de l'activité humaine, l'émulation; il arrache du cœur, comme inférieur et méprisable, le mobile de l'intérêt particulier, pour y substituer le mobile du devoir, la fraternité. Par l'égalité des salaires, il condamne le travail à un héroïsme qui dure depuis la première heure du jour jusqu'à la dernière. Il assimile la vie du travailleur ordinaire à la vie du guerrier qui combat pour l'honneur et pour la patrie. Et quand nous prétendons qu'il l'assimile, c'est trop peu. Car quel est, je ne dis pas le vulgaire soldat, mais le guerrier le plus courageux et le plus doué de grandeur d'âme qui soit héros à tous les moments donnés, et pour ainsi dire à froid? L'héroïsme est l'éclair des grandes âmes. Quel

est le guerrier qui, même dans l'ardeur enivrante du combat, dans ce jeu plein d'émotion de la guerre, ne mêle un peu à l'honneur pur soit l'idée des récompenses, soit le penchant moins sublime qui pousse chacun à défendre sa vie? Ne se bat-on pas aussi pour ne pas être pris, pour ne pas être massacré? On peut vivre, dites-vous, d'une vie de dévouement, et même, dans notre état social, cela n'est pas sans exemple. Sans doute; mais pour qui se dévoue-t-on ainsi d'une manière continue, sans relâche, sans intermittence? Pour les siens, pour sa mère, pour son fils, non pour la communauté. Selon le système, la communauté n'exige pas un sacrifice de privations, puisque les privations seront désormais supprimées. Mais elle réclame un travail assidu, énergique; croit-on que chacun en puisera le courage à chaque minute dans le sentiment de la fraternité, ou bien dans ce calcul que ce qu'il ajoutera en plus aux bénéfices de toutes les industries de la France lui profitera au bout d'un temps donné? En vérité, ce serait une bien grande illusion. Appliquer le *point d'honneur* au travail, s'adresser aux bons sentiments et ne pas leur faire cette injure de les croire seuls stériles, c'est bien. Mais demander tout à ces sentiments désintéressés, c'est exiger d'eux une tension impossible, c'est les engourdir eux-mêmes en leur ôtant un objet déterminé et limité, c'est se priver de l'activité résultant de l'amour de soi, qu'il faut se garder de confondre avec l'égoïsme.

Je n'insiste pas sur l'erreur systématique qui supprime absolument la concurrence, au lieu de la régler par un ensemble d'institutions protectrices du faible. Sans la con-

travailler et aux enfants. Aux hommes valides : la taxe, telle qu'elle fut d'abord instituée, donnait du travail à domicile, ou dans le voisinage de leur demeure. On fixait un minimum de salaire, et si l'ouvrier refusait de travailler, il était condamné à la prison. Les hommes incapables de travailler recevaient un secours variable suivant qu'ils avaient ou non des enfants. Chaque famille était d'ailleurs tenue de concourir à l'assistance donnée à l'un des siens hors d'état de se livrer au travail, soit par la maladie, soit par d'autres causes. Ici encore une sanction pénale assurait l'exécution de la loi : pour tout mois de retard ou de refus dans le paiement de la partie de la taxe due par elle, la famille était punie d'une amende de 20 shillings. Enfin la paroisse se chargeait des frais de l'éducation des enfants, et leur procurait du travail. Si une paroisse était trop pauvre, le juge de paix était autorisé à faire participer à ses charges les autres paroisses du canton ; de même si les ressources d'un canton étaient insuffisantes, les autres cantons du comté venaient à son secours.

Réglée de la sorte, cette institution, tout en présentant quelques-uns des graves abus inhérents à la charité légale, tenait pourtant un compte sérieux des conditions que l'économie politique met à l'exercice de cette charité. Elle tenait compte par exemple du principe de la responsabilité individuelle. En outre, il faut reconnaître que le statut d'Élisabeth ne fut pas exécuté *bonâ fide*, pour ainsi dire. Son exécution avait été remise aux propriétaires, aux tenanciers sur lesquels pesait la taxe ; cela était juste, mais il s'ensuivit qu'au lieu de donner du travail à domicile, on établit les maisons spéciales

appelées *Work-Houses* où les pauvres étaient détenus, et soumis à des règlements sévères. Cette aggravation du statut d'Élisabeth empêcha les ouvriers de prétexter la misère pour obtenir l'assistance ; la taxe ne fut pas préférée au salaire ; ce qu'il y avait de redoutable dans ces maisons de travail, et notamment la perte de la liberté, suffit pour maintenir pendant un siècle et demi la taxe des pauvres dans des limites raisonnables.

Ainsi, dans cette première période, on tient compte du ressort individuel ; on cherche à ne pas offrir une prime à l'incurie, à l'oisiveté, à la dissipation : il en résulte que la taxe des pauvres se développe régulièrement, suit le progrès normal de la population, s'accroît même peut-être dans une proportion plus faible.

Ajoutons pour compléter cet enseignement, que la taxe des pauvres eut alors pour effet exceptionnel, non de multiplier les travailleurs comme il devait arriver, mais d'en restreindre au contraire le nombre. Elle maintint la population dans de justes limites ; voici comment :

Les chefs d'industrie, les propriétaires, les tenanciers étaient intéressés à ce que la population ouvrière ne débordât pas, ils savaient que c'était à eux que revenait le soin de la faire vivre. Ils firent donc tout ce qu'ils purent pour la renfermer dans les bornes les plus étroites ; ils mirent notamment une grande persévérance à rendre très-difficile la tenure des terres par ceux qui ne possédaient pas de capital. Or, partout où se multiplient les *cottages*, les hommes abondent ; là où chacun trouve la subsistance la plus chétive sur la terre, de nombreuses familles se forment. Les anciens législateurs ont cru que c'était un bien ; l'Économie politique montre que ce dé-

veloppement de la population excitée par des causes factices est un danger.

La taxe des pauvres, telle qu'elle fut d'abord pratiquée, eut donc pour effet fort exceptionnel d'empêcher le débordement du paupérisme. Mais il est difficile qu'un principe funeste soit déposé au sein d'une législation, sans qu'arrive un moment où il porte ses fruits les plus fâcheux ; c'est ce qui arriva à partir de 1782.

A cette époque, le statut d'Élisabeth, ce que ce statut interprété par les propriétaires tenanciers contenait de plus salubre, fut malheureusement réformé par George III. Les paroisses ne sont plus autorisées à répartir comme elles l'entendent, et suivant le mode qu'elles préfèrent, les fonds prélevés pour la taxe des pauvres. L'obligation de travailler dans un établissement spécial cesse d'être imposée aux ouvriers nécessiteux ; à la contrainte qui agissait dans un sens restrictif succède le système du travail à domicile, qui place quelquefois les ouvriers nécessiteux dans une position plus avantageuse que celle du travailleur non secouru ; le travail à domicile devint pour eux une sorte de facilité, qui eut pour effet de les éloigner de toute idée d'épargne et de prévoyance. A partir de 1795, le nombre des pauvres alla sans cesse croissant ; la taxe, relativement peu forte jusqu'alors, prit les proportions les plus effrayantes.

Des circonstances spéciales vinrent faire ressortir, et aggraver encore les mauvais effets de la législation nouvelle. En 1795, le prix du pain s'éleva de 43 à 75 shillings. Dans une intention philanthropique, on voulut alors appliquer un système uniforme à tout le paupérisme qui couvrait l'Angleterre ; au principe de la répartition

inégale faite par les paroisses, on substitua le principe d'une charité uniforme. Notamment, dans le midi du royaume, les magistrats fixèrent le taux auquel ils jugeaient que devaient être portés les salaires, et ils décrétèrent en outre que ces salaires seraient proportionnés, d'une part au prix du blé, d'autre part au nombre des enfants dans chaque famille. Les conséquences de cette mesure ne tardèrent pas à se manifester ; la taxe augmenta, non-seulement en raison du taux élevé de la rétribution accordée à chacun, mais en raison des facilités offertes, qui eurent elles-mêmes pour effet de multiplier le nombre des travailleurs.

Un tel résultat ne peut surprendre que les esprits étrangers à l'économie politique, c'est un fait constaté par cette science, aidée des données de la statistique, qu'il suffit, même d'une assez courte période d'élévation dans les salaires, pour multiplier d'une manière étonnante, le nombre des mariages et des naissances. Quand donc, d'une manière factice, le salaire des pauvres se trouva augmenté par la taxe, il n'y eut pour ainsi dire plus de limites au développement de la population, et par suite la taxe atteignit sans cesse un chiffre plus élevé ; à tel point, qu'en 1832 (ce système déplorable ayant survécu, comme il arrive presque toujours, aux circonstances qui l'avaient fait naître), le montant de la taxe des pauvres s'éleva, pour cette seule année, à 169,769,975 fr., ce qui équivalait à une moyenne d'impôt assez lourde par chaque habitant. Encore cette moyenne, qui s'était doublée en cinquante années, ne donne-t-elle qu'une idée bien imparfaite des charges supportées par la population ; car d'un côté il faut exclure du nombre d'habitants qu'avait

alors l'Angleterre, toute la masse secourue ; et d'un autre côté, il faut tenir compte de ceux qui à raison de leur situation personnelle, ne prenaient proportionnellement qu'une faible part à la charge commune.

Ce ne fut pas le seul résultat de la taxe des pauvres ; elle produisit encore les plus grands désordres dans le pays. D'abord, la répartition était établie d'une manière inexacte, injuste. Elle pesait d'une manière si intolérable dans certaines contrées, que les fermiers demandèrent la résiliation de leurs baux ; dans d'autres localités au contraire, grâce à un développement moindre des pauvres, et à une administration plus sage, la taxe se faisait à peine sentir. Je signale ces vices, parce qu'ils sont presque inhérents au système.

La conséquence la plus générale de la progression de la taxe, fut celle que nous avons indiquée, la multiplication incessante du nombre des travailleurs ; et par suite, le capital n'augmentant pas dans le même rapport, la baisse des salaires. A mesure que le nombre des pauvres s'étendait, que se développait la quantité de ceux qui recevaient, par la taxe, une sorte de supplément de salaire, les ouvriers non assistés étaient moins rétribués. En effet, en vertu d'une des clauses de la loi, les fermiers étaient forcés de faire travailler les hommes que leur indiquaient les inspecteurs des paroisses ; ils les faisaient par suite travailler avec un salaire insuffisant, et la paroisse était chargée de combler le déficit. Évidemment sous un pareil régime, les ouvriers non assistés devaient voir sans cesse décroître leur rétribution journalière ; les fermiers trouvant des bras à vil prix, ne payèrent plus le travail au taux ancien des salaires. Les

ouvriers les plus méritants, les plus prévoyants, les plus laborieux, ceux qui ne recouraient pas à l'assistance publique, portaient ainsi la peine du développement indéfini de l'oisiveté et de l'incurie des autres.

Cette expérience n'est-elle pas concluante en dehors des limites du pays qui l'a subie ? Nous avons vu d'une part, la taxe établie pendant une durée de près de 150 ans sur les bases d'une intervention légale modérée, laissant à chaque paroisse le soin de ses pauvres, mettant à l'assistance des conditions qui la rendaient peu désirable, qui en faisaient un remède extrême pour l'homme qui ne peut plus subvenir lui-même à ses besoins, et qui ne trouve de secours ni dans sa famille, ni dans les associations libres : pendant cette période, l'impôt et la population sont restés dans des limites raisonnables. Nous avons vu d'autre part le principe de cette taxe modifié, l'intervention légale s'accroître, les rigueurs de l'assistance fléchir : en même temps nous avons eu à constater le nombre exagéré des pauvres, la baisse indéfinie des salaires.

Ces résultats devaient frapper les économistes qui en Angleterre se sont voués, au commencement de ce siècle, à l'étude des questions sociales. Parmi eux, il en est un surtout qui s'est livré à des recherches plus approfondies, et qui a attiré sur son nom bien d'injustes malédictions, Malthus.

Malthus soumit la taxe des pauvres à un examen sévère ; il montra que toutes ces atteintes portées au principe de la responsabilité individuelle, au sentiment de la prévoyance, avaient pour effet, d'un côté la ruine du trésor, de l'autre la ruine ou l'abaissement des classes

ouvrières. Il insista vivement sur ces critiques; un mouvement de réforme commença.

Il eut pour appui le gouvernement, mais non l'opinion. En Angleterre comme ailleurs, le public est assez porté vers ce qui ressemble aux solutions les plus généreuses, et il est exposé à se tromper sur le mode d'application le plus sage. Aussi quand un ministre, imbu des idées économiques, voulut, en 1834, réformer la taxe des pauvres, éprouva-t-il l'opposition la plus vive. Je n'ai pas besoin de dire qu'il y eut également contre lui bien des passions intéressées; il triompha pourtant, et on porta la réforme dans cette vieille institution.

Sur quels principes fut-elle réformée?

Précisément sur les principes que nous avons recommandés, et qui reposent sur le respect de la liberté de chacun, sur le sentiment sévère, mais utile, indispensable, de la responsabilité personnelle, qui attache la misère à l'oisiveté et à l'imprévoyance. Je ne veux pas dire que cette dernière forme de la taxe des pauvres fasse de celle-ci une bonne institution; je dis que l'institution étant donnée, elle a dû revenir autant que possible aux principes que l'économie politique recommande pour ne pas aboutir aux mêmes désordres que l'institution sous son ancienne forme.

La nouvelle taxe établit, sous une forme encore plus rigide que dans la première application de la taxe, les maisons de travail. Nous n'ignorons pas que de vives plaintes se sont élevées à ce sujet; on a crié à l'inhumanité. Nous ne nous faisons pas juge de tel ou tel fait abusif. Pourtant la justice, reconnaitra avec l'économie politique, qu'on ne peut instituer, pour ainsi dire, des

prytanées pour les pauvres. L'intérêt bien entendu des populations laborieuses s'y oppose plus encore que celui des riches ; nous demanderons lequel est le plus dur, de celui qui montre les conséquences de la fausse philanthropie, ou de celui qui persiste dans des errements reconnus dangereux, et en flattant ainsi certains penchants dans les classes laborieuses, arrive à aggraver la misère, non-seulement chez les ouvriers déjà nécessiteux, mais encore parmi les travailleurs aisés et laborieux.

La réforme portée dans la législation anglaise a produit d'heureux résultats : une économie de 40 millions fut réalisée immédiatement, et elle atteignait 75 millions en 1837. La taxe des pauvres coûtait naguère encore environ 100 millions à l'Angleterre, chiffre énorme. En outre, de nouveaux abus s'étaient produits dans la loi des pauvres ; le vice du système éclatait par les relâchements successifs apportés au règlement de la taxe. Une seule maison de charité, qui, en 1840, n'avait admis que 767 pauvres non domiciliés, en reçut 6,300 en 1846, et 11,674 en 1847. De plus, malgré la taxe, le nombre des mendiants augmenta ; on en comptait, en 1847, 265,000 vivant en dehors des secours de la charité légale.

La situation s'est améliorée depuis 1847 ; mais est-ce à la taxe qu'il faut rapporter les progrès du bien-être dans ces dernières années ? Non ; il faut les attribuer à des causes que l'économie politique est habituée à invoquer, au développement de l'industrie, à l'abondance du capital, au taux plus élevé des salaires, enfin et surtout à la liberté du commerce.

Grâce à la liberté commerciale dont Robert Peel a été l'instrument glorieux, la taxe a été successivement réduite. Le prix de la plus grande masse des objets de consommation a diminué. A partir de ce moment, l'Angleterre a fait mentir cet adage : *que tout y est plus cher qu'en France* ; cela n'est plus vrai maintenant. En outre, une plus grande quantité de travail a été assurée aux ouvriers. Le salaire s'est élevé en même temps que le prix de toutes les choses de nécessité première diminuait.

VI.

De ce que l'économie politique condamne en principe, et n'admet en pratique qu'à son corps défendant, la charité par l'État, est-ce à dire qu'elle reste indifférente devant ce qu'on a appelé le problème du paupérisme ? Est-ce à dire qu'elle soit incapable d'y fournir aucune solution, qu'elle se retranche dans une attitude purement négative ? Quand même il serait vrai que l'économie politique enseignât uniquement à se garder de certaines erreurs, il faudrait encore lui savoir gré de ce rôle. C'est déjà beaucoup que d'empêcher qu'on n'emploie des remèdes qui aggravent les situations, qui les rendent plus désastreuses ; mais, grâce à Dieu, là ne se bornent pas les enseignements de la science.

Quelles sont donc, pour cette question de la misère, les solutions qu'elle propose ?

On comprend que nous n'ayons pas le dessein d'en tracer le plan complet ; ce n'est pas un traité sur la misère et sur ses remèdes, que nous écrivons ; nous devons nous borner à quelques indications sommaires.

Dans le système de la charité légale proprement dite,

l'individu ne fait rien ; il n'a qu'à se présenter au bureau de bienfaisance. Mais il y a des combinaisons par lesquelles les individus se font, pour ainsi dire, la charité à eux-mêmes, par l'habile emploi de leurs petits capitaux ; j'entends parler des institutions de prévoyance, des caisses d'épargnes, des caisses de retraite, des sociétés de secours mutuels. Ces institutions ont de précieux avantages ; l'État les encourage, la société y participe, mais l'individu est obligé d'y mettre du sien ; il fournit son épargne. Pour tout cela, l'État donne son concours. Est-ce le seul moyen dont la société vient en aide à la classe ouvrière ? Les éléments d'organisation, pour employer le mot consacré, lui font-ils défaut autant qu'on le dit ?

Nous ne nommerons qu'accessoirement des institutions comme les crèches et les salles d'asile. Elles remplissent un objet utile, essentiellement philanthropique, malgré des inconvénients réels qu'il ne faut pas nier. Les bureaux de nourrice, qui recevaient l'enfant du pauvre hors d'état de le garder chez lui pendant qu'il travaillait au dehors, méritaient et méritent encore, à plus d'un égard, de graves reproches. Un grand nombre, à peu près la moitié, dit-on, des enfants qui leur étaient confiés y trouvaient une mort certaine. L'institution des crèches a remédié en partie à un mal qui excitait les plaintes les mieux fondées.

Les crèches répondent à un besoin des familles pauvres, obligées, y compris la femme, d'aller gagner un salaire nécessaire à l'entretien de la petite famille. Avec le bien-être croissant, avec l'aisance plus répandue dans les classes ouvrières, les crèches et les salles d'a-

sile deviendront moins nécessaires. Dans l'état actuel, c'est une institution charitable qui mérite d'être approuvée.

L'école s'ouvre ensuite pour l'enfant de l'ouvrier. L'État fournit à l'enfant les moyens, tout en laissant au père à payer la dette de l'instruction. Si celui-ci est incapable de le faire, l'État accorde aux indigents, par la loi du 13 mars 1850, le bénéfice de la gratuité. Il accorde en outre, à toute commune, la faculté d'avoir une école entièrement gratuite. A Paris, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Toulouse, toutes les écoles primaires, soit de filles, soit de garçons, sont complètement gratuites. Les frères des écoles chrétiennes avaient naguère en France 2,021 classes; sur ce nombre, 1,445 étaient communales; toutes sont entièrement gratuites. L'instruction primaire est-elle, malgré d'utiles réformes, ce qu'elle doit être en France? Enseigne-t-elle tout ce qu'elle devrait enseigner? N'enseigne-t-elle que cela? Nul doute que l'avenir n'apporte successivement d'importantes améliorations. L'enfant du peuple y apprend, en attendant, à lire, à écrire, à compter, connaissances indispensables. Comment l'ouvrier, sans l'instruction primaire, serait-il autre chose dans l'industrie qu'une machine? Comment pourrait-il prétendre à un salaire suffisant? Il est de toute fausseté que l'instruction primaire ait favorisé, comme on l'a dit avec une malveillance étourdie ou systématique, l'accroissement des délits et des crimes. C'est là une de ces calomnies que les faits les mieux constatés démentent. Les accusés ne sachant ni lire ni écrire sont au nombre, année moyenne, de 102,000, auxquels se joignent 57,000 accusés qui ne le savent

point pour ainsi dire. Parmi ceux qui, pour toute instruction, savent lire et écrire, on en compte 19,618 ; et enfin parmi ceux qui ont reçu assez d'instruction pour gagner leur vie, entre 5 et 6,000. Il nous semble que ces chiffres parlent avec éloquence. Mais ce qui est vrai, c'est que les exemples auxquels on attache une importance excessive prouvent que les natures tout à fait perverses se font de l'instruction un moyen de plus. Ce qui est vrai, c'est que rien ne saurait remplacer l'éducation morale, les bons sentiments cultivés avec soin. C'est là le véritable fonds de l'homme qu'il faut sans cesse améliorer, en appliquant à l'instruction ce qui a été dit de l'esprit : elle sert à tout, mais ne suffit à rien.

A l'instruction primaire se joignent quelques écoles professionnelles d'une utilité vraiment pratique. Telles sont à Paris, à Aix, à Angers et à Châlons les écoles d'arts et manufactures et d'arts et métiers. Telle est l'école de la Martinière à Lyon. Le dessin, la géométrie, la physique et la chimie sont enseignés aux jeunes ouvriers de quinze à seize ans qui, au bout de fort peu de temps, forment d'excellents contre-maîtres. A Paris on a établi des écoles gratuites de géométrie, de mécanique et de dessin qui peuvent aussi faire un très-grand bien. L'enseignement municipal intermédiaire destiné à la classe moyenne et à la portion la plus aisée de la population laborieuse paraît appelé également au plus grand avenir. L'industrie et le commerce y recruteront et y recrutent déjà des agents habiles et fortement préparés. La classe ouvrière, à Paris, trouve encore, dans les cours du Conservatoire des Arts et Métiers, un enseignement varié et bien approprié à

ses besoins de savoir. Il y a donc une extrême injustice à prétendre que rien n'est fait aujourd'hui pour l'instruction des masses. Nous maintenons que, quels que soient les développements et les perfectionnements à venir, que nous appelons de tout notre cœur, tout homme de bonne volonté trouvera des ressources déjà grandes pour s'instruire et pour faire instruire son enfant de ce qu'il lui est indispensable ou utile d'apprendre.

Nous avons nommé l'éducation. C'est à la famille, sans aucun doute, qu'il appartient de former d'honnêtes gens, et elle ne saurait être suppléée dans cette tâche. L'éducation est affaire de mœurs : c'est presque avancer une naïveté que d'émettre une telle proposition. L'État français n'est pas l'État spartiate. Il ne s'arroge pas le droit de façonner l'enfant suivant un modèle préconçu, et de le jeter de vive force dans un certain moule contre nature. Non qu'il n'ait aucune part dans l'éducation, et qu'outre le rôle de surveillance qui lui appartient, il ne contribue pour sa part à former les mœurs des enfants qui lui sont confiés. Tout enseignement porte en lui-même un commentaire moral, et cela est particulièrement vrai de tout enseignement littéraire, même supposé élémentaire. Mais la véritable école de morale, c'est la famille. Ceux qui croient que tout est à refaire demandent quelle morale sera enseignée à l'enfant qui doit à son tour être un jour chef de famille. Nous répondrons que nous n'en connaissons, quant à nous, qu'une seule; elle n'a pas perdu de son mérite depuis deux mille ans, et elle n'a jamais eu plus d'à-propos, c'est la morale que le christianisme enseigne; elle seule a trouvé le secret de concilier parfaitement chez l'homme

le dévouement et le sentiment de la responsabilité individuelle, ces deux forces essentielles de notre nature aimante et libre.

Parmi les institutions organisatrices, en quelque sorte, des classes ouvrières, nous citerons l'apprentissage, le bureau de placement et le conseil des prud'hommes, en disant quelque chose de chacune d'elles.

Dans la société d'avant 89, l'apprentissage était forcé. Sous le régime de la liberté industrielle, plusieurs raisons devaient le rendre facultatif. Les machines exemptent le jeune ouvrier de toute une partie de la tâche qui jadis exigeait beaucoup d'habitude et d'exercice. Surtout le régime nouveau excluait des règlements minutieux et tyranniques. Désormais le rôle du législateur se réduisait à garantir l'observation du contrat entre l'apprenti et le maître, en empêchant toutefois que des clauses abusives n'y fussent introduites; c'est ce qu'a fait le législateur dans la loi de l'an XI, mais trop incomplètement. L'apprentissage, tel qu'il existait, ne présentait point à l'enfance des garanties suffisantes. La législation depuis quelques années y a pourvu. Les individus condamnés pour crime ou pour attentat aux mœurs, et à plus de trois mois d'emprisonnement pour vol, larcin, escroquerie, abus de confiance ou fraudes commerciales, ont été déclarés incapables de recevoir des apprentis; les devoirs d'obéissance et de respect de l'apprenti envers le patron, celui du patron envers l'apprenti de lui enseigner *progressivement* et *complètement* la pratique de sa profession ont été réglés avec soin, ainsi que la durée du travail, l'accomplissement des devoirs religieux, le temps à donner à l'éducation, les cas d'absence pour

maladie, les cas de résolution pour causes de force majeure, d'inexécution de conventions, d'inconduite de part ou d'autre, d'abus de pouvoir, etc.

Les bureaux de placement sont encore une institution destinée à protéger l'ouvrier contre les chômages.

Ce qu'il faut assurer à l'ouvrier, ce sont des facilités pour l'emploi de son activité. Des bureaux de placement organisés dans chaque chef-lieu de canton peuvent offrir sous ce rapport de précieuses ressources. Montaigne émettait, il y a quatre cents ans, le vœu « qu'il y eût es villes certain lieu désigné auquel ceux qui auroient besoin de quelque chose se pussent rendre et faire enregistrer leur affaire à un officier établi à cet effet... et semble, ajoutait-il, que ce moyen de nous entr'advertir apporteroit non legière commodité au commerce publique; car, à tous coups, il y a des conditions qui s'entrecherchent, et pour ne pas s'entendre laissent les hommes en extrême nécessité. » Le système des corporations mettait cependant en rapport, du temps de Montaigne, le maître et l'ouvrier. Des bureaux de placement spéciaux existaient, d'ailleurs du moins à Paris... Mais comme ces bureaux tenus par des agents d'affaires répondaient en général assez mal à la confiance publique, le préfet de police Dubois voulut donner aux bureaux de placement un caractère officiel et les soumettre à une surveillance particulière. Plusieurs ordonnances, en date du 23 ventôse an XI, du 20 pluviôse an XII, du 12 germinal an XII, etc., organisèrent à Paris, de 1803 à 1804, dix-sept bureaux de placement, défendirent à toutes personnes autres que les titulaires d'emplois de s'immiscer dans le placement des ouvriers, firent défense aux maîtres et

patrons de prendre des ouvriers, garçons ou aides, qui ne seraient pas porteurs d'un bulletin de placement, et obligèrent l'ouvrier de se munir d'un livret, s'il voulait obtenir un bulletin de placement. Mais ces utiles établissements ne furent pas suffisamment protégés contre la concurrence déloyale des industries dont le journal *l'Atelier* dénonça les coupables manœuvres envers leurs crédules clients. La ville de Strasbourg est la seule où existe un bureau de placement d'ouvriers. Cette institution municipale, qui remonte à quarante ans, quoique fort imparfaite, y a produit de bons effets. Les fonctions de placeurs sont les suivantes : 1° faciliter le travail en mettant en rapport les ouvriers et les maîtres ; 2° constater le contrat de louage d'ouvrage et en assurer l'exécution ; 3° surveiller la police des arts et métiers. L'institution des placeurs a été modifiée depuis par divers arrêts de police ; l'un leur a prescrit de tenir, outre les deux livres destinés à enregistrer, l'un les garçons de métier cherchant l'ouvrage, l'autre les maîtres cherchant des ouvriers, un troisième registre sur lequel doivent être inscrits, jour par jour, les garçons de métier et les apprentis travaillant chez chaque maître, avec l'époque de leur entrée et de leur sortie de l'atelier ou boutique. Un autre arrêté a attaché aux bureaux de placement plusieurs établissements qui les complètent, tels que les gîtes d'ouvriers, les caisses de secours, des bureaux municipaux de contrôle des contrats et de compagnonnage, ainsi que de surveillants pour les livrets et les cartes de sûreté.

Il existe une autre institution peu populaire parmi les ouvriers, le livret. La pensée qui préside à cette insti-

tution est excellente, quoique le livret ait donné lieu, comme l'apprentissage, à plus d'un abus. Le livret est l'état de services de l'ouvrier. Aux termes d'un arrêté du gouvernement du 2 décembre 1803, tout ouvrier, employé en qualité de garçon ou compagnon, doit être pourvu d'un livret coté et paraphé à chaque page, savoir : à Paris, Lyon et Marseille, par un commissaire de police, et dans les autres villes par le maire ou l'un de ses adjoints. Le premier feuillet doit porter le sceau de la municipalité et contenir le nom et le prénom de l'ouvrier, son âge et le lieu de sa naissance, son signalement, la désignation de sa profession et le nom du maître chez lequel il travaille. Le livret ne peut porter une ligne de blâme ; l'éloge, au contraire, n'est pas interdit. Le livret est souvent utile dans les relations entre ouvriers et patrons. Pour l'ouvrier, il est un témoignage de ses travaux, de ses voyages, de la durée des engagements qu'il a remplis ; quelquefois même, dans les moments de chômage, son livret est un moyen de crédit. Les avances faites par le patron lui-même sont inscrites au livret. L'ouvrier s'est plaint souvent que le patron en abusât pour le retenir dans une espèce de servitude. Sans doute il y a eu de ce côté des abus réels, mais la dureté de quelques maîtres ne doit pas faire méconnaître à l'ouvrier la réalité du service qui lui est rendu et la valeur de ses propres engagements. Le livret est pour le bon ouvrier un signe de distinction, un titre pour obtenir du travail. Il est donc dans l'intérêt des classes ouvrières qu'il soit maintenu.

Les conseils de prud'hommes rendent à la classe ouvrière les plus réels services et peuvent voir accroître

utilement encore leurs attributions de police industrielle. L'institution des prud'hommes est particulière à la France et date de 1806; elle fut créée d'abord pour la ville de Lyon. A la fin de 1813, il existait en France vingt-sept conseils de prud'hommes et soixante-quatre à la fin de 1840. Depuis lors le nombre s'en est encore accru. La ville de Paris, qui en était restée longtemps privée, en possède plusieurs aujourd'hui : le premier fut établi par l'ordonnance du 26 décembre 1844, trois autres par l'ordonnance du 9 juin 1847. Élus par les justiciables eux-mêmes, et composés de fabricants et d'ouvriers, les prud'hommes connaissent des différends élevés dans l'intérieur de la fabrique ou de l'atelier, soit entre des ouvriers seulement, soit entre eux et le fabricant, relativement à *leurs travaux habituels*. Les différends relatifs à l'interprétation des contrats d'apprentissage rentrent aussi dans leurs attributions. Chaque conseil tient un *bureau de jugement* et un *bureau de conciliation*. Un écrivain parfaitement placé, pour juger de cette institution¹, rend compte en ces termes de ses effets : « Pour avoir une idée des succès des prud'hommes dans leurs efforts pour terminer par un accommodement tout débat porté devant eux, on saura que, dans tous les centres d'industrie, où leur tribunal fraternel est établi, sur cent procès qui leur sont soumis, ils en concilient au moins quatre-vingt-quinze. Tels sont les résultats constatés par la statistique. Ces résultats si satisfaisants s'expliquent

¹ M. Paillotet, vice-président du premier conseil de prud'hommes établi à Paris. *Dictionnaire de l'Économie politique*. La législation des prud'hommes a reçu en 1854 quelques modifications et extensions heureuses.

aisément. L'élection d'un prud'homme implique la confiance des justiciables en son intégrité et son aptitude. Naturellement aussi, l'élu exerce avec un zèle bienveillant des fonctions qui lui ont été décernées par ses pairs comme un témoignage d'estime. Pour calmer l'irritation des parties adverses, réduire les prétentions exagérées, faire appel aux sentiments d'équité et de modération, quelle voix pourrait être plus persuasive que la sienne ? Et le bon effet de ses exhortations, c'est une circonstance importante, ne peut être contrarié par aucun des hommes qui vivent des procès d'autrui. Au bureau de jugement comme au bureau de conciliation, les parties doivent comparaître en personne, sans l'intervention d'aucun défenseur. Devant les conseils de prud'hommes, les procédures sont fort simples et si peu coûteuses, surtout en cas de conciliation, qu'elles se rapprochent de la gratuité. Le ministère de ces juges de paix de l'industrie est essentiellement gratuit. Un greffier et son commis, attachés à chaque conseil, reçoivent de la commune des appointements fixes. Le greffier perçoit en outre trente centimes pour chaque lettre qu'il délivre, à l'effet de provoquer la comparution d'un justiciable à l'audience. Les jugements de prud'hommes sont en dernier ressort si la condamnation n'excède pas cent francs ; au-dessus de cette somme, ils sont susceptibles d'appel devant le tribunal de commerce. Le cercle des attributions du conseil des prud'hommes peut utilement s'étendre. Autorisés déjà par la loi à faire des visites dans les ateliers, ils ont qualité plus que personne pour tout ce qui concerne la police des ateliers, le travail des enfants dans les manufactures, et en général la contraven-

tion aux lois et règlements. Parmi les autres institutions, celle des prud'hommes réunit deux caractères qui la rendent particulièrement recommandable et qu'il est fort difficile de concilier dans la plupart des cas, une sorte d'autorité paternelle, respectée et obéie, et une fraternité pleine de bienveillance.

Les éléments d'organisation sont donc loin de manquer au degré qu'on prétend à la population ouvrière, non plus que l'assistance de la société. Il est clair d'ailleurs qu'une telle œuvre ne pouvait être accomplie en un jour. L'impatience des réformateurs oublie sans cesse que le règne de liberté économique, inauguré en 1789, encore imparfait à plusieurs égards, et qui n'a guère porté ses fruits et révélé ses effets que vingt ou trente ans plus tard, est en somme fort nouveau dans notre pays. Rien ne se fait sans l'aide du temps. Entre l'organisation forcée, qui est le régime du passé, et l'organisation volontaire à laquelle est destiné l'avenir, il devait y avoir un intervalle rempli par bien des tâtonnements et par bien des souffrances. Ce n'est pas la charité qui a manqué pour les calmer, c'est souvent la véritable intelligence des remèdes. La société doit sans doute s'enquérir de ces remèdes autant qu'elle le peut, les proposer et non les imposer, dès qu'elle en trouve le moyen; mais elle n'y a pas la même aptitude que les classes directement intéressées, en supposant qu'elles acquièrent les lumières qui leur ont trop manqué jusqu'à présent sur leur intérêt bien entendu. Dans toute organisation, il entre beaucoup d'instinct. Les arrangements *à priori* ne suppléeront jamais ces combinaisons spontanées que les besoins amènent à mesure qu'ils se révèlent. S'il était prouvé que les classes

industrielles en France manquent de cet esprit, qu'elles ne savent que s'isoler quand le rapprochement pourrait être fructueux, tandis qu'elles se rapprochent quand il est funeste, s'il était prouvé que la raison et l'intérêt sont trop faibles pour amener cette union, qui se produit si spontanément quand la passion politique est en jeu, nous n'aurions qu'à gémir sur un tel état de choses, il nous serait impossible de découvrir le remède qui pourrait le faire cesser.

La sollicitude de l'État s'est manifestée encore par d'autres mesures qu'il dépend en partie des classes ouvrières de faire tourner à bien ou à mal. Telle est la loi du travail des enfants dans les manufactures. Par la loi du 22 mars 1841, l'accès de la manufacture et de l'atelier est interdit à l'enfant avant huit ans; avant douze ans, le travail de jour ne peut durer plus de huit heures; avant seize ans, il ne peut être de plus de douze heures. Dans tous les cas, le travail de nuit est défendu. Il l'est aussi les dimanches et les fêtes, et doit être interrompu jusqu'à l'âge de douze ans par les travaux de l'école primaire. Les contraventions sont punies de peine de police et peuvent l'être de peines correctionnelles. C'est fort bien, et il faut prêter main-forte à l'observation sérieuse de cette loi. Mais il y a une complicité qui risque de rendre ces mesures protectrices trop souvent illusoire, c'est celle de l'ouvrier lui-même. Ici une réflexion pénible nous échappe et nous demandons à l'adresser aux ouvriers. Presque toutes les fois qu'une mesure a été prise en leur faveur, la principale résistance est venue d'eux. Ainsi pour l'école primaire; ainsi pour les logements insalubres;

ainsi pour le travail des enfants. Élever des griefs, rêver des panacées chimériques, repousser les remèdes quand ils se présentent, est-ce donc à cela que se réduirait la sagesse de l'ouvrier français? Il serait fort injuste de généraliser un pareil reproche. Pourtant il n'est que trop vrai qu'il est en partie mérité. Les institutions les plus tutélaires ne peuvent atteindre leur but que par le concours des intéressés.

Cette vérité s'applique particulièrement aux hôpitaux et hospices. Nous n'avons pas à nous occuper des reproches adressés à la tenue de ces établissements, des réformes qui y ont été opérées et de celles qu'ils appellent encore. On ne saurait contester qu'ils n'attestent une vive sollicitude de la part de la grande association qui est la société elle-même, et de plusieurs associations particulières charitables à l'égard des ouvriers indigents que la maladie a frappés. Les hôpitaux mettent à la disposition des ouvriers malades ce que la science médicale présente de plus distingué et ce que la religion offre de plus dévoué. L'ouvrier nécessiteux profite de ces secours, et, dans beaucoup de circonstances, nous sommes loin de l'en blâmer. Pourtant, dans ce cas encore, il est certain que l'assisté n'est pas sans devoirs, et que de l'accomplissement de ces devoirs dépend l'effet bon ou funeste des institutions établies au nom des intentions les plus charitables. C'est dans la famille, lorsqu'il en a une, que le malade doit être traité. L'ouvrier doit donc, s'il le peut, se refuser le secours qu'il trouve à l'hôpital, et, si un des siens est malade, prendre à sa charge les soins nécessaires. La prévoyance s'émousse et le cœur s'endurcit à compter sur l'hôpital pour soi et

pour ses parents. Pourquoi épargner en vue de la maladie? L'hôpital existe pour tout le monde. Ce sentiment est fréquemment combattu, nous le savons, par une répulsion d'instinct. Mais il n'est pas moins fort répandu. On peut se demander encore si l'hôpital est toujours un lieu favorable à la moralité de ceux qui l'habitent, si ce rapprochement de la portion honnête de la population avec une partie dissolue n'offre pas de graves dangers. Quels que soient la surveillance de l'administration et le zèle de la religion, il y aurait toujours, quoi qu'on fasse, dans toute vaste communauté, quelque chose de la nature ignoble du communisme. De toutes manières donc le secours à domicile est de beaucoup préférable, quand il est possible; c'est-à-dire d'abord quand l'indigent a un domicile et une famille, et ensuite quand la maladie dont il est atteint ne rend pas son séjour au milieu des siens trop dangereux dans les espaces étroits et souvent malsains où s'enferme le pauvre. Sauf ces exceptions et toutes celles qu'une étude approfondie pourra signaler, le secours à domicile doit donc être préféré. Les hospices encourent en partie les mêmes observations. Tous révèlent une pensée charitable. Quelques-uns, ceux des aliénés, des infirmes, des incurables, ont droit à toute espèce de respect. Quant à ceux des vieillards valides, ils ne sont pas exempts de sérieux inconvénients. Il ne faut pas que l'hospice puisse jamais apparaître comme une perspective flatteuse à l'insouciance et à la débauche.

A Dieu ne plaise que par ces réflexions on prétende blâmer l'action de la charité! Nous croyons que la société aussi doit avoir des entrailles, et qu'il y a des cas où l'as-

sistance privée, soit insuffisance de moyens, soit faute d'être arrivée encore à une complète organisation, trouve un complément nécessaire dans la charité publique. Mais ce n'est qu'en devenant moins fréquente, que cette assistance peut devenir aussi mieux entendue et plus efficace dans ses modes d'action. Toute charité qui, au lieu d'être un simple secours temporel éventuel, se présente avec un caractère de régularité et de certitude, porte en elle un principe fâcheux et comme un encouragement offert à l'irréflexion et à la paresse. Or, en s'adressant non-seulement à la dignité de l'ouvrier, mais à son intérêt bien entendu, l'économie politique établit, on l'a vu par l'expérience de la taxe des pauvres, que tout ce qui tend à multiplier les pauvres et les assistés, au prix de grands sacrifices prélevés sur la totalité des capitaux, constitue une atteinte au bien-être de la masse. Tout ce qui est ôté à la prévoyance et ajouté à l'assistance publique est enlevé aux salaires. En admettant cette assistance, nous devons donc, autant qu'il est possible, prémunir l'ouvrier contre le penchant qui le porte à s'en reposer sur elle.

D'autres institutions utiles aux classes ouvrières pourraient encore être l'objet de nos réflexions. Tels sont, par exemple, les monts-de-piété, non qu'ils donnent, comme les établissements dont nous venons de parler, un secours gratuit aux pauvres; il faut avouer même qu'ils le leur accordent à un taux assez élevé, 9 pour 100 dans plusieurs villes. En outre, ne prêtant que sur gages, ils ont le fâcheux effet de priver l'ouvrier de ses instruments de travail, ou des ustensiles de son ménage ou de ses hardes les plus indispensables. Pourtant ils

n'en sont pas moins d'un réel secours aux ouvriers dans les moments de gêne. Appelons le moment où ces établissements utiles pourront être complétés par d'autres institutions de crédit pour la classe pauvre. A Lyon, la caisse de prêt fait des avances aux ouvriers connus, sans exiger le dépôt des objets, qui servent néanmoins de gage aux emprunts. Les banques d'Écosse prêtent sur simple parole et sur l'engagement solidaire d'une personne recommandable. Puisse la grande masse des travailleurs arriver bientôt à cette tenue, à cette solidité morale, à cette sûreté qui rendront applicable dans nos villes un tel mode de prêts.

Nous nommerons encore les bureaux de bienfaisance, les mesures d'hygiène prises en faveur de la classe ouvrière, l'assainissement des logements malsains avec les injonctions faites en vue de la salubrité aux propriétaires et aux architectes, les règlements sur les garnis, les lavoirs publics récemment établis, les cités ouvrières. Toutes ces mesures, tous ces établissements protestent contre la pensée trop entretenue dans la population laborieuse qu'elle ne rencontre qu'indifférence et froideur dans la classe plus aisée et dans le gouvernement du pays, en tant qu'il peut utilement intervenir dans ses intérêts.

Ces appuis extérieurs; tout précieux qu'ils sont, ne suffisent point. Il faut que les classes ouvrières s'organisent elles-mêmes. Un bon régime moral et économique, joint à la sécurité publique, est la première condition de leur bien-être. Il dépend avant tout du développement de la production générale et du capital, et des qualités que nous avons rappelées sous le nom d'application et d'habileté dans le travail, de prévoyance, d'économie, de courage

et de tempérance. Mais il est nécessaire en outre que ces classes constituent l'assistance mutuelle et la prévoyance individuelle.

Nous avons dit plus haut quelle forme pouvait revêtir ou revêt déjà cette association en vue de l'assistance ; nous hésitons à nommer parmi ses applications, une forme très-répondue et peu nouvelle, le Compagnonnage. On ne conteste guère que le compagnonnage, s'il veut survivre avec quelque utilité, a besoin de se rajeunir. Il est tout à la fois un témoignage rendu et une atteinte portée à la sociabilité. Semblables aux citoyens des petits États de l'antiquité qu'animaient le patriotisme et la haine contre l'étranger, les compagnons ne voient des frères que dans les membres de leur association et traitent en ennemis ceux de toutes les autres. Le compagnonnage a eu pour première origine le besoin de secours mutuels et il y reste encore fidèle. Ce qu'il a de mystique et de haineux est peu en rapport avec l'esprit de notre temps, et ces dénominations d'*Enfants de Salomon*, de maître Jacques et du père Soubise, ces sobriquets de *Gavots* et de *Dévorants* qui mettent encore aux prises de braves ouvriers semblent aussi surannés que la légende de Hiram, l'architecte de Salomon, assassiné pendant la construction du temple. Le compagnonnage cependant conserve une très-grande puissance. On a beaucoup de peine à persuader à un grand nombre d'ouvriers dans les départements que les *Gavots* qui ont un ruban bleu à leur équerre et que les *Dévorants* qui portent un ruban rouge à leur canne ne doivent pas se jeter l'un sur l'autre à la première rencontre pour soutenir l'honneur du corps. Le compagnonnage conserve

même à Paris, où il enveloppe tout l'ensemble des métiers, une partie de ses préjugés haineux, malgré la propagande faite dans un sens plus éclairé et plus paternel, par beaucoup d'ouvriers eux-mêmes¹. Le but vraiment utile des sociétés de compagnonnage est de procurer du travail aux compagnons sans ouvrage, et de leur donner des secours quand ils tombent malades. Quand un compagnon arrive dans une ville, le *rouleur* le conduit chez le maître et l'embauche. S'il tombe malade, on lui porte des secours, on le soigne ; dans quelques sociétés on lui fait dix sous par jour. Si un membre meurt, la société lui rend les derniers honneurs. Le compagnonnage est destiné à se transformer ou à disparaître. M. Agricol Perdiguier a fait de grands mais vains efforts pour obtenir le premier résultat.

Ce que le compagnonnage a de mieux à faire, ce serait peut-être de se transformer dans les sociétés de secours mutuels. Pourtant on ne saurait méconnaître qu'il y ait quelque chose d'utile dans un esprit de fraternité qui permet aux ouvriers de se venir en aide dans des villes différentes, éloignées les unes des autres : avantage que n'ont point les sociétés de secours mutuels, dont le caractère est tout local.

¹ Les Compagnons dits de liberté, dans une lettre qu'ils ont adressée à M. Agricol Perdiguier, à propos de son livre sur le Compagnonnage, lui reprochent avec amertume d'avoir laissé croire que les compagnons de liberté sont les auteurs du meurtre d'Hiram, architecte de Salomon : « Nous n'avions, disent-ils, jamais eu à soutenir une semblable accusation. »

VII.

Revenons aux principes de la science et examinons de plus près celui qui fait surtout le point de mire des attaques du socialisme, le principe de concurrence.

C'est surtout à la concurrence que l'on fait le procès, comme au fondement même de notre société industrielle et des relations actuelles des entrepreneurs et des ouvriers. C'est contre elle que sont dirigés la plupart des projets que l'on propose pour régler les rapports du travail et du capital. Sans nier ses abus, nous croyons qu'elle règle ces rapports mieux que nulle autre puissance au monde. Nous croyons que c'est en elle, c'est-à-dire dans le développement de la liberté de l'industrie et du commerce, que peut se trouver le soulagement des maux qu'on l'accuse d'avoir produits. Cette influence *démocratique* de la concurrence est l'aspect le plus curieux, le plus fécond, et le moins étudié encore du sujet.

Voyons, d'abord, où mène la concurrence. Tend-elle à augmenter les richesses, c'est-à-dire à diminuer le paupérisme ; ou bien à aggraver la misère des masses ? Je me bornerai à indiquer d'une façon générale les modes d'action de la concurrence ; à montrer que, tandis qu'on l'accuse d'être favorable à des intérêts égoïstes, elle agit moins dans le sens des intérêts de l'individu que dans celui des masses.

Le reproche qu'on adresse à la concurrence, c'est d'être, pour ainsi parler, un principe aristocratique, favorable aux forts, funeste aux faibles. Par elle, dit-on, le faible est nécessairement écrasé, le riche devient toujours plus riche, l'ouvrier est réduit à un salaire

sans cesse décroissant; de telle sorte qu'elle ramènerait au monopole par la concentration des grands capitaux, et tiendrait le travail à merci et miséricorde. — Examinons.

Supposons que la concurrence n'existe pas. Qu'arriverait-il? quel serait le sort des consommateurs, qui forment, après tout, la nation tout entière, s'il n'y avait pas de concurrence entre les vendeurs? Il est évident que chaque fabricant exploiterait le marché à sa guise, qu'il dicterait les conditions les plus dures. Ce n'est que par la concurrence des vendeurs que l'industrie est tenue en éveil, qu'on peut avoir quelque sécurité sur la quantité et sur la qualité des denrées. Je sais que la concurrence produit aussi des fraudes; mais comparez la somme des maux qui résulteraient de son absence avec les abus auxquels elle donne lieu. D'un côté, vous verrez, à la vérité, le public jusqu'à un certain point soumis aux inconvénients en même temps qu'il participe aux avantages d'une concurrence très-vive; tandis que la concurrence absente, son jugement est comme non venu; le consommateur est livré à l'exploitation la plus absolue.

En second lieu, quand on dit que la concurrence est une cause de guerre entre les hommes, on ne s'attache qu'à un côté partiel du sujet. Certes, ces guerres sont filles de la concurrence; mais n'est-ce pas là, nous le répétons, un côté du sujet trop exclusif? Encore une fois, supposez la concurrence détruite; supposez qu'il n'y ait pas de concurrence entre les producteurs de houille en Angleterre; entre les producteurs de coton, de café, dans les régions tropicales; entre les producteurs de

vignes en France ; l'effet incontestable de cet état de choses-serait que chaque peuple ne profiterait pas des produits des autres climats. S'il n'y avait qu'un très-petit nombre de producteurs de vignes, de café, de coton, de houille, il est trop clair que ces producteurs tiendraient le marché du monde entre leurs mains, et qu'il faudrait que l'immense majorité des hommes se passât de ces denrées, aujourd'hui mises à la portée de tous et descendues à bas prix. La concentration d'une certaine denrée entre un petit nombre de mains exclurait de l'usage de cette denrée tous les peuples qui ne la produiraient pas. Les dons de Dieu ne deviennent un héritage commun qu'en vertu de la concurrence ; la concurrence exerce donc une sorte d'action dans le sens de la communauté ; la concurrence, qu'on dit fille exclusive de la propriété, est éminemment communiste, dans la bonne acception du mot¹.

Ceci nous mène à dégager deux autres effets de la concurrence, dont je veux parler avant de terminer ce chapitre.

La tendance en quelque sorte égalitaire de la concurrence ; cette tendance qu'elle possède à multiplier les produits au profit de tous se manifeste d'une manière évidente et essentiellement utile dans les découvertes, qu'elle a pour double résultat de faire naître et de vulgariser.

Qu'elle fasse naître les découvertes, cela n'est pas contestable ; c'est parce que chaque producteur a con-

¹ Voir l'excellent chapitre consacré à ce sujet dans les *Harmonies économiques* de F. Bastiat.

stamment l'esprit tenu en haleine par la crainte qu'un rival ne le dépasse, qu'il est sans cesse excité à trouver des moyens ingénieux qui abrègent le travail et diminuent les frais de production ; qu'il perfectionne les procédés anciens et en invente de nouveaux. Mais il est un autre côté de la question sur lequel on n'insiste pas assez, c'est que la concurrence vulgarise aussi les procédés.

L'intérêt personnel est l'élément essentiel du progrès. C'est parce que le producteur y a intérêt qu'il invente ; mais l'intérêt qui le porte à inventer le porte aussi à monopoliser. Celui qui a fait une découverte aurait un avantage évident à garder cette découverte pour lui seul, à en priver les autres producteurs.

Tel fabricant a réalisé une économie de 30 p. 100 sur les frais de production d'un certain objet. Il a tout le bénéfice de cette économie : la denrée n'en continue pas moins à se vendre au taux ordinaire. Voilà la première phase de toute découverte. Si la concurrence n'existait pas, cet état de choses durerait toujours ; il n'y aurait que les descendants de l'inventeur qui profiteraient de son procédé. Mais la concurrence intervient, et cette force qu'on dit hostile à l'intérêt des masses pousse le producteur à baisser le prix de son produit. En effet, au monopole succède l'imitation ; la découverte circule ; et bientôt tout le public en recueille les fruits. En s'emparant du procédé, l'imitation tend déjà à établir le niveau entre le prix courant de l'objet et les frais de production ; puis arrive progressivement la diffusion universelle ; grâce à la concurrence, ce procédé tombe dans le domaine commun. C'est là l'histoire invariable de toutes les découvertes. La concurrence empêche la

propriété de revêtir un caractère trop exclusif et trop jaloux, qui serait nuisible aux masses.

Elle a enfin une dernière conséquence. De même qu'elle fait naître les découvertes, elle fait naître les capitaux. En effet, c'est en travaillant que l'homme capitalise, et il ne travaille beaucoup que s'il a des rivaux qui l'y obligent. Est-ce tout encore? Non. Il ne suffit pas que le capital se forme. S'il était trop concentré, que deviendrait la masse des hommes, la masse des consommateurs, des travailleurs? elle serait livrée au bon plaisir du petit nombre des possesseurs de capitaux.

Ce n'est pas là une fiction. Il y a eu un temps où le taux de l'argent était de 60 pour 100; il était de 12 pour 100, il n'y pas un siècle et demi. Que signifiait cette élévation du taux de l'intérêt? deux choses : que le capital était peu développé, mais aussi qu'il n'y avait pas assez de concurrence entre les capitalistes. La concurrence fait donc baisser l'intérêt de l'argent; et l'intérêt qui baisse, c'est le travail fécondé, c'est le capital mis à la portée de l'esprit d'entreprise. En face de la concurrence des ouvriers, qui fait baisser les salaires, la concurrence des capitalistes tend à les faire hausser, et par là l'équilibre se produit.

Ainsi, soit que nous prenions pour exemple la vulgarisation des découvertes, la diffusion des dons naturels entre les peuples, ou la multiplication des capitaux et leur accès devenu plus facile, nous trouvons que la concurrence agit dans un sens éminemment démocratique.

La concurrence se recommande à nous à un autre point de vue trop important pour que nous puissions l'omettre; elle nous paraît être la meilleure régulatrice des rapports

du travail et du capital. Sans nier ses abus contre lesquels il faut invoquer les mesures répressives, nous soutenons contre le préjugé vulgaire que la concurrence, qui est l'expression même du principe de liberté appliquée au travail, est aussi, et au même degré, un principe d'ordre dans les relations industrielles. Il suffit pour s'en convaincre de définir comment elle agit¹. Le premier et le plus général de ses effets, c'est de tourner l'intérêt particulier, qu'elle met fortement en jeu, vers la recherche de l'intérêt général. Il ne saurait en être autrement; dans notre société telle qu'elle est constituée, où les travaux sont divisés et subdivisés à l'infini, chaque homme ne peut faire agréer ses produits et ses services, qu'à la condition de les mettre en rapport avec les besoins de tous; ce n'est qu'à ce prix qu'il reçoit en échange des satisfactions correspondantes, disons plus : des satisfactions mille fois plus grandes, puisque dans cette société, chaque travailleur ne produit qu'un fragment de produit, et qu'en échange, il reçoit mille services à titre de consommateur. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que l'intérêt de chacun le porte vers la satisfaction des intérêts des autres; que l'intérêt individuel raisonne, calcule, s'ingénie sans cesse pour satisfaire aux besoins qui se déclarent, pour prévoir même ceux qui vont se déclarer.

C'est là un moyen d'ordre et d'organisation naturelle qu'on ne saurait méconnaître. Sans cesse on répète que les intérêts sont opposés. Que les intérêts soient opposés sur certains points, cela ne peut être nié; mais ils se rappro-

¹ Voir également sur la *Concurrence* l'excellent travail de Coquelin, dans le *Dictionn. de l'Écon. polit.*

chent et se touchent par plus de points encore. S'il est un axiome faux, nous l'avons dit déjà, c'est celui de Montaigne, à savoir que *le profit de l'un fait le dommage de l'autre*. Nul ne conteste que les maladies et les procès ne fassent le profit des médecins et des avocats ; mais ne considérez plus les médecins et les avocats exclusivement comme producteurs, envisagez-les aussi comme consommateurs, et vous verrez que nos intérêts se touchent par tous les points et qu'ils embrassent le monde entier. Si tous les producteurs désirant la rareté des produits, le *mal* particulier dont ils vivent, étaient exaucés, l'humanité tout entière serait ruinée et malheureuse, y compris chaque catégorie particulière de producteurs. Tous sont donc infiniment plus intéressés au bien général qu'ils ne le sont à tel ou tel mal particulier. Sans doute tous ces producteurs placés comme tels en état de rivalité vis-à-vis les uns des autres, se proposent exclusivement de s'enrichir ; mais, en dernière analyse, ils n'y arrivent qu'en satisfaisant les besoins nombreux de la société à laquelle ils appartiennent. Il faut donc conclure que la concurrence est un élément puissant de l'ordre général ; qu'entre les intérêts particuliers et les besoins généraux, il y a des affinités qui font que l'industrie ne marche pas au hasard, qu'elle se mesure à la quantité, à la nature des besoins de tous.

De plus, l'économie politique envisage le monde comme un vaste marché, et, pourvu qu'elle tienne suffisamment compte des causes nombreuses qui restreignent cette proposition, elle a raison, grâce aux échanges nombreux qui ont lieu entre toutes les parties du monde habité. Or, nous voyons successivement s'échan-

ger tous les travaux, tous les services qui concourent à former chaque produit; puis, entre ces travaux, ces produits, ces services, s'établir un rapport constant qui s'exprime par la *valeur*. Il est absurde de supposer qu'un pouvoir, si éclairé qu'on le suppose, puisse décomposer ainsi les éléments qui concourent à former un produit, et qui tous ont une valeur. Comment donc s'établissent les prix? Tout le monde le sait : ils s'établissent par la loi de l'offre et de la demande, c'est-à-dire par la concurrence. Concevez-vous l'offre et la demande, s'il n'y a pas une libre concurrence entre ceux qui offrent, et une libre concurrence entre ceux qui demandent? Évidemment, si la liberté n'existait pas de part et d'autre, les prix ne seraient qu'un mensonge exprimé en monnaie; qui donc atteste qu'un objet vaut réellement tel prix, sinon qu'il y a eu un libre concours entre les acheteurs et les vendeurs? Que l'offre s'impose à la demande, les prix seront plus élevés qu'il ne faut; le contraire arrivera si c'est la demande qui fait la loi. Ici encore, on le voit, la concurrence est un élément d'ordre.

Par un autre détour, on arrive à la même vérité. Nous avons dit que la concurrence crée le prix courant des objets; mais il y a un point plus fixe autour duquel ce prix courant gravite; ce sont les frais de production, c'est le prix de revient. Ces frais de production ne sont pas immobiles d'une façon absolue; ils ont également leur base mobile dans la concurrence, et, s'ils baissent, c'est grâce à elle. Il existe un sophisme répandu, et qui a surtout cours pour le commerce extérieur. On entend souvent dire, à l'égard de telle ou telle industrie, aux partisans des prohibitions : nous ne pouvons pas lutter avec les

étrangers, nos frais de production sont plus élevés que les leurs ! Cet argument suppose ce qui est en question, c'est-à-dire que les frais de production sont immobiles, qu'ils ne peuvent baisser. Mais pourquoi, dirons-nous, vos frais de production sont-ils supérieurs à ceux de l'industrie similaire à l'étranger ? Cela tient-il à la nature du sol, à des circonstances invincibles ? Dans ce cas, retirez-vous ; car de quel droit prétendriez-vous prélever indéfiniment un impôt sur les autres producteurs, sur ceux qui achètent votre denrée ? Que si ce ne sont pas des circonstances naturelles qui rendent vos frais de production supérieurs à ceux de vos rivaux, nous vous demanderons si vous faites tous vos efforts pour être en état de lutter, si vous ne vous endormez pas sur l'oreiller de la protection. Assurés du marché national, est-il bien certain que vous cherchiez sincèrement, activement à diminuer vos frais de production, que vous renouveliez, autant qu'il le faudrait, votre outillage, vos machines, vos procédés ?

Quand un producteur se présente pour recevoir le prix de son produit, c'est-à-dire de ses efforts, de ses travaux, le taux des frais de production a-t-il pour effet nécessaire de le faire rembourser de toutes ses avances, de couvrir son prix de revient quel qu'il soit ? En vérité, l'industrie serait alors placée dans une condition trop commode ; ce n'est point ainsi que les choses se passent : la concurrence ne le permet pas ; elle force incessamment tous les producteurs à baisser leurs prix de revient, au moyen de procédés plus économiques, plus expéditifs, plus habiles, puis elle dégage la moyenne des frais de production dans chaque industrie. Ceux qui sont

restés au-dessus de cette moyenne subissent une perte ; c'est le châtement de la paresse, de l'imprévoyance, de l'inhabileté ; ceux qui ont su se tenir au-dessous profitent de l'excédant ; les autres enfin, et c'est le plus grand nombre, perçoivent simplement de quoi rembourser leurs avances, plus ce qu'on appelle le bénéfice nécessaire de l'entrepreneur.

Là ne s'arrêtent pas les manifestations de ce principe d'organisation que la concurrence révèle, lorsqu'on prend soin de la soumettre à l'analyse économique.

Il est nécessaire que, dans une société, tous les emplois soient occupés sans lacune, car il est peu de travaux qui ne soient utiles et même indispensables à son existence ou au moins à son bien-être, et toutes les industries se tiennent entre elles ; c'est encore là une vérité si évidente qu'on hésite à la démontrer. Que ferait le boulanger, si le meunier oubliait de moudre son grain ? Que ferait, à son tour, le meunier, si le cultivateur n'avait pas assezensemencé ou récolté ? Que ferait le cultivateur, si le forgeron n'avait pas fabriqué de charrues ? Enfin, tous ces producteurs dépendent du travail du voiturier, du garde champêtre, du gendarme, du juge.

Il faut donc que tous les emplois soient à chaque instant remplis. Supposez le pouvoir social chargé de distribuer ces rôles si multipliés de l'industrie, chargé de pourvoir à la consommation générale, à la distribution des tâches ; vous aboutirez à l'impossible. Il n'est pas de gouvernement, si éclairé, si habile, si bon statisticien qu'il soit, qui puisse sans relâche pourvoir à toutes les tâches nécessaires, à tous les travaux indispensables, pour arriver à la confection d'un seul produit.

Ce que personne ne peut faire, la société l'accomplit, en vertu de ce principe de spontanéité, de liberté, qui prend pour guide l'intérêt personnel, et, par l'intérêt personnel, aboutit à l'intérêt général. Tous les bras disponibles, toutes les intelligences sont sans cesse occupés à épier les emplois à remplir pour que la société ne souffre pas dans ses besoins.

Ainsi la concurrence pourvoit à ce que les emplois si nombreux de l'industrie soient incessamment occupés, et cela dans toutes les nations du monde; car nous sommes liés à un système immense qui embrasse la société humaine tout entière. Nous dépendons des planteurs de la Caroline, des esclaves qui cultivent la canne à sucre, le café, le coton; nous dépendons, pour la monnaie, des pays qui produisent l'or, pour le pain, des pays qui produisent le blé, etc. Ajoutons une dernière considération. Il ne suffit pas que tous les emplois soient remplis, il faut encore qu'ils le soient dans une mesure convenable, c'est-à-dire que le nombre des hommes, et la quantité des capitaux qui sont appliqués à chacun de ces emplois, soient en proportion exacte de ce que réclament les besoins. Les hausses et les baisses de salaires ou de profits qui se manifestent dans les diverses branches du travail y contribuent. Il n'est pas jusqu'aux crises industrielles elles-mêmes qui ne jouent dans la société un rôle éminemment utile et peu soupçonné. Il est entendu que nous mettons de côté les crises qui dépendent des limites apportées à la concurrence, sous un régime de privilège, de monopole et de prohibition; nous ne parlons que de celles qui se produisent au sein de la liberté; de celles-là, nous osons dire qu'elles

ont une véritable utilité. Le producteur est averti qu'il doit s'éloigner d'une branche d'industrie, ou y porter ses bras, son intelligence, ses capitaux, par la hausse ou par la baisse qui se manifeste dans les profits ou les salaires. La baisse atteste que la concurrence des capitaux ou des bras afflue déjà avec excès; la hausse, que les capitaux ou les bras sont insuffisants. Le producteur, soit entrepreneur, soit ouvrier, s'engagera évidemment dans l'industrie où il y a des bénéfices élevés à réaliser, de hauts salaires à recevoir. Comment serait-il éclairé sur la situation du marché, s'il n'y avait pas de concurrence entre les capitalistes et entre les travailleurs, soit entre eux, soit les uns avec les autres?

Ce qui montre jusqu'à l'évidence que la concurrence peut seule remplir cette tâche organisatrice, c'est la variabilité des besoins. Rien n'est plus variable, en effet, plus ondoyant, plus divers. N'est-il pas des besoins qui dépendent exclusivement de la fantaisie, qui relèvent de la mode? Or, est-il possible que le pouvoir social suive les fantaisies de la mode, règle à toute heure le prix des objets, le bénéfice des capitalistes, le nombre des travailleurs? Concevez-vous l'État occupé à épier les besoins et jusqu'aux caprices du public? Cela répugne au sens commun. Il faut pour cela la puissance, la perspicacité, la souplesse de l'intérêt privé, seul assez éveillé, assez prompt dans ses mouvements, je ne dis pas seulement pour satisfaire, mais pour deviner, et quelquefois même pour faire naître les besoins qui n'existent pas encore.

En résumé, les rapports du travail et du capital se règlent en ce qu'ils ont d'essentiel par des lois naturelles, obéissent à un ordre qu'on peut appeler providentiel,

beaucoup plus favorable aux différentes parties intéressées que ne le sauraient être toutes les combinaisons imaginables. Quant aux désordres réels, mais partiels, produits par la concurrence, ils s'expliquent, d'une part, par les imperfections de la liberté humaine, d'autre part, ils viennent de l'état presque inévitable de la société après la révolution de 1789. Il faut considérer que l'esprit d'association n'existait pas en France, que les institutions de prévoyance n'étaient pas fondées ; il faut considérer aussi que tout ce qui commence abuse, et que la liberté industrielle était et est encore un régime nouveau ; que la masse des hommes s'est trouvée soudainement investie d'une responsabilité immense à laquelle le passé ne l'avait pas habituée ; enfin il faut tenir compte d'une découverte admirable, mais terrible, la vapeur, à laquelle doivent être attribuées plusieurs des grandes crises qui ont frappé l'industrie moderne.

Ces derniers maux tendent à diminuer. La prévoyance se développe de plus en plus. Les associations des capitaux s'établissent, se mettent à la portée des masses ; l'esprit d'invention, un moment emporté, se modère, et les machines, sans cesser de se perfectionner, s'introduisent moins brusquement dans les ateliers. Tout donne lieu de penser que les perturbations de l'industrie deviendront de plus en plus rares, en même temps que les remèdes, pour venir en aide aux classes laborieuses, seront mieux préparés et plus nombreux.

Nous pouvons terminer par une conclusion générale et par un résumé succinct ces considérations sur les relations du travail et du capital. Sans doute nous comptons sur la bienveillance mutuelle et sur la charité pour

adoucir des frottements pénibles. Tant que ces conditions de la pacification sociale manqueront, l'industrie et la société seront dans un état de souffrance; mais la charité, même privée et libre, ne saurait pas plus calmer tous les maux que l'intervention de l'État ne saurait suffire à l'organisation du travail; le principe de l'ordre et de la fécondité est ailleurs.

A des moyens vicieux ou insuffisants, la science économique, sans avoir la prétention chimérique de détruire tous les maux, substitue des remèdes mieux entendus, puisqu'ils sont puisés dans la connaissance de la nature humaine et dans l'étude approfondie des phénomènes industriels, des remèdes plus certains, puisqu'une expérience déjà étendue permet d'en apprécier la valeur. Ces remèdes, elle les tire du respect même et du développement des besoins que Dieu a mis dans l'homme, des principes dont il a doté sa pensée et des vérités qu'il lui a donné d'apercevoir, de la liberté dont il l'a doué, du sentiment de ses droits qui y prend sa source, du sentiment de ses devoirs qui en est le contre-poids et la limite. Ces remèdes, elle les résume particulièrement dans un mot : liberté du régime industriel. C'est cette liberté tant maudite sur la foi d'inconvénients accidentels et passagers dus eux-mêmes le plus souvent moins à l'application de la liberté économique qu'aux atteintes qu'elle subit encore, c'est la concurrence qui établit l'ordre dans la production industrielle, en même temps qu'elle y fait circuler la vie et qu'elle en multiplie la puissance. C'est elle qui attire le travail dans les lieux et dans les carrières où il fait défaut et qui pousse les capitaux à rechercher les industries où ils peuvent recevoir un emploi fructueux, bientôt

profitable à la masse. C'est elle qui limite les unes par les autres les prétentions des capitalistes, et qui règle le taux de leurs profits, non d'après les exigences de leur avidité, mais selon la masse et la qualité de leurs services. C'est elle qui, en augmentant la somme des produits, augmente les débouchés, multiplie les ventes et les achats, associe les industries, non pas seulement d'une province à une province, d'un royaume à un royaume, mais d'un continent à l'autre. C'est elle qui tend sans cesse et qui réussit davantage, à travers des obstacles s'affaiblissant toujours et reculant sans entièrement disparaître, à la juste rémunération des services, à l'exacte balance entre l'offre et la demande, à la participation plus forte du travail aux bénéfices, à l'élévation du salaire nécessaire, dans lequel se trouve comprise de plus en plus la rétribution exigée pour procurer au travailleur les moyens de culture qui en font un être intelligent, comme les joies de la famille qui en font un être moral. Sous l'empire de quels mobiles, de quels principes s'est opérée et s'opère cette pacifique révolution, due à l'action continue du travail et du capital? Sous l'empire de ces mobiles et de ces principes de l'ordre intellectuel et moral que nous avons vus au commencement de cette étude présidant à la venue au monde de l'industrie, et eux-mêmes alors faibles et naissant à peine. C'est grâce à ces principes que le travail s'est perfectionné dans ses moyens, accru dans ses effets; que le capital s'est formé, augmenté, répandu, et qu'il a permis par un juste retour à ces nobles principes, émancipés par la propriété et par le loisir du joug de la matière, à la fois de s'élever en niveau, et de se développer chez un plus grand nombre

de nos semblables. C'est parce que l'homme a une intelligence qui prévoit, une liberté qui lui permet d'agir sans contrainte, un amour de soi qui le pousse à se conserver, à se développer, c'est parce qu'il est et se sent responsable de ses actes, c'est parce qu'il est sympathique et sociable, c'est enfin parce qu'il est perfectible à ces divers points de vue, qu'il a pu tirer du travail et du capital les prodiges de la civilisation. La vertu de ces principes n'est pas épuisée. A mesure que l'homme continue à se développer comme individu animé de besoins énergiques et variés, renfermés toutefois dans les limites de l'honnête, qui n'est lui-même qu'un de ces besoins sublimes de notre nature, destiné à épurer et à modérer tous les autres, la production suit une marche ascendante. A mesure qu'il se perfectionne comme être sociable, c'est-à-dire à mesure que les haines de classe à classe et de peuple à peuple s'effacent pour faire place à des sentiments plus bienveillants et plus justes, la distribution des produits s'opère avec plus d'égalité comme avec plus d'abondance entre les individus d'une même nation et entre les membres divers de la famille humaine.

SYSTÈME DE LAW¹

Parmi les choses mortes, mortes après avoir fait en leur temps le plus de bruit, le système de Law, que nos pères appelaient plus brièvement le *système*, est encore une de celles qui réveillent les souvenirs les plus vivants. Chaque fois qu'il est remis sur le tapis par les recherches de quelque nouvel historien, il est rare que le public y refuse son attention. Il est facile de s'expliquer cet intérêt persistant. Comme incident pittoresque et dramatique, l'histoire du système est à coup sûr une des plus étranges *curiosités* du passé, un des plus étourdissants épisodes de la folie nationale, nous devons dire, pour parler plus justement, de la folie ou de l'illusion humaine. Par là déjà il nous intéresserait. On aime à se rendre compte de ses vieilles erreurs quand on s'en croit revenu et désormais à l'abri. Comment peut-on être dupe à ce point? est un mot que les générations se transmettent fidèlement l'une à l'autre. — Ajoutez que le système participe du double attrait de l'énigme et du

¹ *Recherches historiques sur le système de Law*, par M. E. Levasseur, ancien élève de l'École normale. — *Law, son système et son époque*, par M. A. Cochut.

roman, énigme mal débrouillée aux yeux de beaucoup de personnes, et qui suscite encore plus d'une interprétation et plus d'un commentaire en sens différent; roman de finances qui met en jeu et semble créer de nouvelles passions, en tirant des effets inconnus de ce besoin d'émotion, de cette fièvre du jeu, de cette âpre cupidité, mobiles aussi vieux que le cœur humain, mais qui n'avaient jamais reçu un pareil aliment et pris un pareil essor. Non, jamais ce sentiment qui dit à l'homme dans un langage si doux et si violent à la fois : « Croise-toi les bras et deviens riche, » ne l'avait à ce point mordu au cœur. Ne vous étonnez donc pas que Law nous intéresse encore. Law est pour nous un ancêtre. C'est le vrai père de l'agiotage. On est bienvenu à nous en parler. Le *système* est autre chose que cet engouement d'un jour, que cette mascarade à la fois tragique et bouffonne qu'on s'est souvent complu trop exclusivement à y montrer; il est une date, la date d'une ère nouvelle, une des grandes nouveautés modernes. Quelle nouveauté que ce nom même de *système* appliqué pour la première fois à des plans de crédit! Les contemporains de Descartes et de Malebranche s'en fussent fort étonnés, il faut même dire scandalisés, ainsi que du sens nouveau donné au mot *spéculer*. Pour eux, *spéculer* signifiait méditer sur l'homme, sur la nature et sur Dieu. Combien y a-t-il, de nos jours, de gens qui l'entendent de la sorte, et qui dira pour combien l'influence de Law est entrée dans l'autre manière de l'entendre?

Avec un peu d'intelligence et de justice, on reconnaîtra sans peine que l'agiotage, quelque grande place qu'il

tienne alors, n'est qu'une ombre au tableau. Au fond, c'est le crédit qui s'inaugure. Voilà le côté grand et durable du système. Je ne veux pas dire par là que Law soit un Christophe Colomb ; son nom demeure attaché moins à une découverte qu'à un naufrage ; mais il nous a jusqu'à un certain point montré la route. Son système mérite de vivre dans la mémoire, dans l'expérience des générations par les idées saines, par les vues d'avenir qu'il contenait, et comme avertissement solennel, comme phare éclairant à de grandes profondeurs les écueils et les abîmes du crédit. Instruits par son naufrage même, ceux qui sont venus après lui ont pu dire avec plus de sécurité, en se remettant en route vers ces plages, maintenant encore en grande partie inconnues, du crédit moderne : *Cras ingens iterabimus æquor.*

Nous comprenons cela, nous qui en parlons tout à notre aise. Les actions du Mississipi ne nous ont ni enrichis ni ruinés. Mais les historiens de Law au dix-huitième siècle ! quelle colère au sujet de ce charlatan écossais, de cet *étranger* ! Je ne sache guère que le duc de Saint-Simon qui, dans ses *Mémoires*, venant à parler du système, reste de sens rassis, sans doute parce qu'il n'y avait jamais cru. N'ayant pas à venger ses illusions, il enterre avec sang-froid une idole qu'il n'a pas élevée et contre laquelle il avait même protesté dès les premiers jours. Au contraire, la plupart des commentateurs ne sont que les échos de gens furieux d'avoir perdu la fortune qu'ils avaient et même celle qu'ils n'avaient pas, car l'espérance humaine avait été à ce point surexcitée, que quiconque ne s'était pas enrichi se croyait ruiné. Avocats de la routine, ils traitent comme des rêveries des

principes économiques maintenant réputés élémentaires. Les idées qui inspirent leurs critiques ne retombent pas seulement sur le système, elles eussent rendu impossible l'établissement de la moindre banque.

Je m'étonnerais qu'avec ce goût bien connu qui nous attire vers les renommées compromises et les célébrités équivoques, nous n'eussions pas donné, à l'égard du novateur écossais, dans l'excès opposé. Il y avait là matière à réhabilitation. Law, par sa bonne foi, par ses éclatantes qualités d'esprit qu'il faut nommer du nom de génie, si la force créatrice et la puissance de combinaisons suffisent à constituer le génie sans une dose prédominante de cette chose modeste qui s'appelle simplement le bon sens, Law y donnait amplement prétexte. Cet homme brillant et séduisant, qui avait charmé le régent et entraîné la France tout entière, pouvait bien nous séduire aussi. Après tout, les contemporains de Voltaire n'étaient point si sots et nous ne leur sommes pas si prodigieusement supérieurs, quoi que nous puissions penser de nous-mêmes. Law devait attirer surtout une certaine école qui aime à se chercher des aïeux et qui se glorifie en les glorifiant, école qui a eu, entre autres torts, celui de croire que l'histoire se prête mieux que la société aux révolutions radicales. M. Louis Blanc, dans son premier volume de *l'Histoire de la Révolution française*, nous a donné la contre-partie de Pâris Duverney. Nous avons dans Law un diable, nous avons un saint, un apôtre, un martyr, un précurseur, l'apôtre déjà de l'Évangile égalitaire, le martyr d'une opinion égarée, le précurseur... est-il besoin de dire de qui? Law, n'est-ce pas l'organisation du crédit avant l'organisation du

travail? Placé sur un piédestal socialiste, il regarde vers l'avenir, et sa main, en laissant échapper le crédit gratuit, laisse entrevoir encore bien d'autres inventions démocratiques. Incarnation et image du dogme de la *fraternité* qui s'empare du gouvernement des finances avant de mettre la main sur tous les ministères!

Si MM. Cochut et Levasseur, les nouveaux historiens de Law, s'étaient simplement bornés à éviter cette exagération qui fait qu'on passe ou plutôt qu'on saute de l'indulgence à l'absolution pleine et entière, et de l'absolution à l'apothéose, comme si les circonstances atténuantes les mieux établies y donnaient droit, nous ne songerions pas à les féliciter de ce qui ne serait après tout qu'un simple acte de bon sens et de facile impartialité. Mais en ne consentant à voir dans le célèbre banquier ni un apôtre ni un fripon, ils ont entouré le jugement qu'ils viennent de porter à leur tour de tous les considérants, de toutes les preuves et de toutes les lumières qui pouvaient le faire accepter. M. Levasseur paraît s'être montré un peu plus sympathique, quoique sans nul engouement, et en condamnant là où il le fallait. M. Cochut semble être un peu plus sévère, quoiqu'en rendant parfaitement justice à ce qu'il y a eu de bon dans le novateur, en dépit de quelques expressions sur l'homme qu'il est difficile de ne pas trouver d'une sévérité un peu rigoureuse. On n'apprendra rien à personne en affirmant que l'ouvrage de M. Cochut, *Law, son système et son époque*, est exact, judicieux, instructif. L'auteur a fait ses preuves comme économiste, et les études de toute sa vie le préparaient on ne peut mieux à écrire une bonne appréciation du système. Mais son livre, qui obtient un

succès populaire et mérité, est en outre piquant, amusant même. Il abonde en jugements nettement et spirituellement formulés, en traits incisifs, en anecdotes qui peignent. Publié pour la *Bibliothèque des Chemins de fer*, on peut dire qu'il justifie par sa vive allure une telle destination. Les *Recherches historiques sur le système de Law*, par M. Levasseur, écrites en vue de l'épreuve universitaire du doctorat ès lettres, présentent un caractère ou du moins un tour plus grave, une marche plus didactique, sans que l'intérêt en souffre. L'érudition y abonde, et peut-être même y surabonde, bon défaut après tout, quand il n'a pour accompagnements ni désordre dans la composition, ni ennui. Dans la savante et curieuse monographie écrite par M. Levasseur, l'exposition financière et le récit historique marchent de front et s'éclairent mutuellement. On comprend le système sans trop d'efforts d'esprit, ce qui prouve que l'auteur a pris pour lui tout le travail. On assiste à la résistance du Parlement, résistance dictée moins par une sage prévoyance que par les préjugés de la routine et l'habitude invétérée de l'opposition.

M. Cochut, tout en exposant avec fidélité les idées de Law, conteste presque l'existence même du système. A ses yeux le système, à prendre ce mot dans le sens ordinaire, c'est-à-dire comme une conception d'ensemble, fait place à un assemblage de pièces sans liens bien étroits et presque fortuit. En parlant de Law il affirmera qu'après tout « dans un ordre élevé, et avec une supériorité incontestable de génie, il n'a été que ce que, dans le terre à terre du monde commercial, on appelle un *faiseur*. »

Pour moi, je l'avouerai, même après avoir lu le savant

écrit de M. Cochut, et par cela même que je l'ai lu, je persiste à croire qu'il y a un *système*. A Dieu ne plaise que nous cherchions à tracer un portrait d'après nature de ce personnage du *faiseur* qui joue un grand rôle autre part que dans les romans et dans les pièces de M. de Balzac ! Tout ce que nous en dirons, et ce qui, sans doute, n'offensera personne, c'est que ce genre d'hommes a pour caractère essentiel de chercher à *faire* ses affaires, et ne se mêle de celles des autres que pour arriver à faire les siennes. On peut admettre, pour être de bonne composition, qu'il existe de par le monde des *faiseurs* très-scrupuleux qui pour rien au monde ne voudraient s'enrichir aux dépens d'autrui. Mais on accordera qu'il n'y en a pas qui ne veuillent au moins s'enrichir eux-mêmes. Or, tel n'a pas été le but que s'est proposé Law. C'est la fortune d'une idée, et non la siennè, qu'il a cherchée. Sa fortune à lui, il l'a offerte en partie dès le début comme un enjeu ; il l'a exposée et perdue ensuite tout entière au service d'une idée, d'un projet, d'un plan de crédit public. Exposer et perdre sa fortune quand rien n'y force et qu'on est deux fois millionnaire, c'est assez sans doute pour établir l'énergie de la conviction et le désintéressement du but. Plus encore que le roi de l'agiotage, Law a été réellement au dix-huitième siècle le roi de l'utopie. En ce sens, du moins, l'instinct de l'historien radical qui s'est fait son panégyriste ne l'a pas trompé. Non que Law en ait été moins un fidèle sujet de S. A. R. le Régent, un bon et loyal Écossais. Non qu'il ait rêvé le moins du monde l'avènement de la république démocratique et sociale. En ce temps-là l'utopie n'était pas nécessaire-

ment factieuse : elle ménageait le pouvoir, elle croyait à la royauté. S'il lui arrivait de mettre la main aux affaires, elle ne demandait pas toute la société à bouleverser et à refaire; il suffisait à son humeur plus modeste, d'un seul département à gouverner. Mais enfin utopiste, même dans ces limites déjà fort étendues, et faiseur, c'est deux. On objectera que Law a déployé un prodigieux savoir-faire, des ressources infinies, des habiletés peu justifiables, des expédients de toute nature. — Oui, il a eu recours à ces habiletés, à ces expédients, mais quand et pourquoi? Quand le système était aux abois et pour essayer de le sauver d'une ruine imminente, pour n'avoir pas le démenti de son idée, pour déjouer ce qu'il croyait être le mauvais vouloir des hommes, et ce qui n'était que l'inévitable et invincible résistance de la nature des choses. D'autres utopistes, également en lutte avec cette nature des choses, leur ennemie la plus implacable et toujours la plus méconnue, ont cru la vaincre en invoquant les prisons et les échafauds. Pour en avoir raison, Law se jette dans les combinaisons les plus désespérées. Plus la crise s'accroît, plus il s'y enfonce. Alors, pourvu qu'il soutienne la gageure du papier-monnaie à faire prévaloir sur les métaux précieux, tous les moyens lui seront bons. Loyal, il aura recours aux expédients les plus équivoques. D'une bienveillance et même d'une bonté reconnue, il ne reculera pas devant l'arbitraire et la violence. Il altérera les monnaies, lui qui avait flétri ces altérations, lui qui avait dû en grande partie le succès de sa Banque sous sa première forme à ce que les billets étaient remboursables en une monnaie mise à l'abri des variations qui entravaient le

crédit. Par l'édit du 5 mars 1720, il assimilera, à l'aide d'artificieuses combinaisons, les billets de la Banque aux actions de la Compagnie des Indes, c'est-à-dire des valeurs obtenues en échange de titres sérieux à des valeurs éminemment fictives et éventuelles. Ne pouvant venir à bout de cette supériorité de l'or sur le papier qui s'obstine à contrarier ses desseins, il pourchassera l'or, il voudra le châtier; il fera édicter contre les métaux une véritable *loi des suspects*; défense sera faite de porter des pierreries et des diamants, de peur qu'on en achète en échange d'actions ou de billets de banque; les vieilles espèces seront confisquées; il y aura des visites domiciliaires chez les gens soupçonnés de détenir de l'argent, et des délateurs soldés pour les dénoncer. Garder chez soi plus de 500 francs en espèces encourra une amende de 10,000 livres. Aucun ouvrage d'or ne devra peser plus d'une once. On fixera le poids de tous les articles d'orfèvrerie, celui des plats, des vases, des flambeaux.

Mesures à la Lycurgue, fort étranges de la part d'un homme qui n'était rien moins qu'un Lycurgue dans un pays qui n'était rien moins que spartiate! Entraves à la circulation très-extraordinaires chez un novateur qui s'était proposé de la rendre plus active et qui comptait en tirer des merveilles! La réduction des Actions de la Compagnie des Indes et des Billets de la Banque achèvera l'œuvre et commencera la banqueroute. Ainsi Law, après avoir parcouru d'abord une carrière brillante, dans laquelle il aurait pu s'arrêter à temps, si son principe du papier-monnaie pouvant être à volonté émis par l'État ne lui eût crié jusqu'à la fin : marche! marche! Law en vint à immoler jusqu'au dernier de ses scrupules à l'idole

de ce qu'on a nommé depuis lui la souveraineté du but. — Une foi profonde dans une idée qui se confond avec une immense infatuation, un *moi* qui se prend avec une sorte de naïveté hautaine et placide pour la vérité absolue et qui se fait tyran en toute sûreté de conscience, de par l'infailibilité qu'il s'attribue, n'est-ce pas là toujours et partout l'immuable fonds de tout utopiste? J'ajoute que cet homme qui avait été ruiné avec et par son système ne trouve dans l'immensité de son échec rien qui l'avertisse et qui le ramène. Ceux qui plusieurs années après, Montesquieu, par exemple, le verront à Venise, pauvre et mourant, le trouveront encore la tête remplie de calculs et de combinaisons, non revenu de son erreur et incorrigible. Cette impénitence finale jusque dans l'exil et dans la misère n'achève-t-elle pas de mettre l'utopiste dans tout son jour?

Law avait beaucoup voyagé. Il avait promené à travers l'Europe une vie d'aventures, de plaisirs, une vie de joueur et tout ensemble d'observateur et d'homme d'étude. Il avait, dans diverses villes, mais surtout à Amsterdam, étudié le mécanisme des banques. Il y avait compris l'insuffisance des banques de dépôts et la nécessité des banques de circulation pour un commerce étendu. Il alla plus loin : il confondit la circulation avec la production, et l'abondance du numéraire avec la richesse. Il crut que l'argent c'était la richesse même, et que si on s'y prenait bien on pourrait remplacer la monnaie, qui coûte à acquérir, qui s'use par la circulation, dont le transport ne s'opère qu'avec des difficultés et des frais, dont l'absence ou l'insuffisance, même momentanée, cause des crises formidables, enfin

dont la rareté était, selon le réformateur, la vraie cause des ravages de l'usure et de la plupart des désordres sociaux ; il crut, dis-je, qu'on pourrait le remplacer par un papier de convention ayant pour gage non pas le néant, comme on l'a prétendu à tort, mais une certaine quantité de numéraire déposée dans l'encaisse d'une banque centrale et soustraite à la circulation générale. Il s'imagina pouvoir rendre ce papier tellement supérieur par la commodité de l'usage et les divers bienfaits qui en résulteraient que chacun serait amené à le *préférer* à la monnaie de métal. Ne se bornant pas à développer les avantages du crédit qu'il montrait savamment dans ses *Mémoires* et dans ses profondes *Considérations sur le numéraire*, il rêva l'omnipotence du crédit en fait de richesse et l'omnipotence de l'État en matière de crédit. Telle est, en effet, sa double erreur ; et ce double principe forme ce qu'on a eu raison, je crois, d'appeler son *système*. L'idée (monarchique tout autant que républicaine) de la centralisation absolue domine le système de Law et le constitue. Ou plutôt son principe, c'est le principe communiste de l'accaparement d'une grande partie de l'activité privée par l'État, idée dont Law fut loin d'apercevoir les conséquences, comme le supposent ceux qui se plaisent à se contempler eux-mêmes dans son œuvre, mais idée qui inspire toutes les parties du système. « N'oubliez pas, écrit-il au régent, que l'introduction du crédit a plus apporté de changement entre les puissances de l'Europe que la découverte des Indes. » Paroles raisonnables qu'il fait suivre de celles-ci : « N'oubliez pas que c'est au souverain à donner le crédit, et non à le recevoir. » — « La banque, écrira-

t-il encore, n'est pas la seule ni la plus grande de mes idées; je produirai un travail qui surprendra l'Europe.» Immense travail, en effet! On devait donner à la Banque générale la fabrication des monnaies, la perception des revenus, l'administration des tabacs, le soin de solder les dépenses au moyen de la correspondance de ses bureaux. Ainsi elle pourrait escompter l'impôt comme elle escomptait les lettres de change. Ainsi elle pourrait se charger du soin des emprunts. Bien plus, elle supprimerait non-seulement fermiers généraux et traitants, mais emprunts et impôts même. Les masses de numéraire volontairement apportées à la Banque commune en feraient les fonds, et le crédit subviendrait à tout. Quand on objectait à Law que le roi absolu sera bien tenté de s'emparer de ce numéraire, il répondait, comme répondent, à propos de l'État, les fauteurs de l'État démocratique créateur : « Le prince ne sera pas si fou que de se ruiner lui-même en discréditant ses billets. » Mot d'utopiste! mot qui suppose le grand *desideratum* de tous les projets de bonheur social, fussent-ils bons, la perfection impeccable et indéfectible du pouvoir absolu auquel on en confie l'exécution, quelle qu'en soit l'origine et en quelques mains qu'il repose. Le soin de faire le négoce couronnait l'œuvre. Ce soin était remis à une compagnie privilégiée qui devait fournir un emploi aux fonds de la Banque et en accroître les ressources. La Banque et la compagnie appuyées ainsi l'une sur l'autre, Law les déclarait inébranlables. « La nation entière, disait-il, devenait un corps de négociants dont la Banque était la caisse, et dans lequel, par conséquent, se réu-

nissaient tous les avantages du commerce d'argent et de marchandises... Tous les peuples ont cru de tout temps que le commerce des particuliers même faisait la plus grande richesse d'un État. Que doit-on penser d'un État qui fait le commerce en corps, sans l'interdire néanmoins aux particuliers? » Offrant son papier à ceux qui voulaient une monnaie circulante, — ses actions à ceux qui voulaient un placement, — la Banque devenait comme le grand organe central de la production et de la distribution des richesses. — Tel était le *systeme* que Law vint proposer dans un moment de détresse générale et de désespoir.

Et, chose inouïe, qui ne s'explique que par l'excès de cette détresse même du pays, ce système fut appliqué, en partie d'abord, puis dans son entier. Tant que Law se borna à l'établissement d'une banque ordinaire, il eut un succès prodigieux, incomparable dans les fastes du crédit. Avec un capital de six millions, il émit pour cinquante millions de billets. C'est ce succès même qui tourna la tête à la nation et qui entraîna le régent.

Je renvoie aux récents travaux de M. Cochut et de M. Levasseur, faisant suite au beau Mémoire de M. Thiers sur Law et à la Notice de M. Daire, ceux qui voudraient se remettre en mémoire les étranges péripéties de cette grande aventure qu'on pourrait appeler, tant les circonstances qu'elle présente ont un air de fable, l'âge mythologique du crédit. Ils y verront comment cette immense machine, forgée à coups de décrets et pièce à pièce, s'affaissa sous son propre poids, entraînant avec elle une grande partie de la fortune publique, qu'elle avait contribué néanmoins à rétablir ; car

Law avait commencé par faire beaucoup de bien effectif à l'industrie et au commerce, qui avaient pour ainsi dire soif de crédit; il eut le tort seulement de le leur verser pour ainsi dire, comme, selon l'expression de Platon, les démagogues versent au peuple la liberté « jusqu'à l'ivresse. »

On se demande, après qu'on a lu les derniers historiens du *système*, quelle a été, somme toute, son influence sur le pays. J'hésiterais à faire à une telle question une réponse uniforme. Nous croyons qu'il faut distinguer l'influence économique, l'influence morale, l'influence sociale, influences jusqu'à un certain point solidaires, mais pourtant diverses.

Au point de vue économique, l'influence de Law paraît avoir été mêlée de bien et de mal. On peut se demander s'il a plus contribué à vulgariser le crédit en en faisant pénétrer les habitudes dans des provinces même reculées, qu'il ne l'a dépopularisé par l'effroi que le souvenir de sa chute a laissé dans les esprits. Nul doute pourtant qu'il n'ait donné un immense essor aux affaires, ranimé ou créé l'industrie dans des localités entières, et que de grands travaux qui subsistent encore n'aient été entrepris sous ses auspices. N'oublions pas que lorsqu'une débâcle a lieu, comme celle qui a enseveli le système, ceux qui crient ce ne sont pas les heureux, mais les victimes, même quand elles sont en plus petit nombre.

Au point de vue moral, l'influence de Law a été désastreuse. De lui date la rage de s'enrichir autrement que par le travail, moyen trop lent et réputé insuffisant; de lui datent en partie les besoins d'un luxe raffiné et des faciles jouissances qui firent alors irruption avec une

violence inouïe ; de lui date la fièvre du jeu : elle survécut au *systeme*, se donna carrière pendant le *visa* qui lui succéda, et, privée de l'un et l'autre aliment, enfanta la *roulette*, qui, établie en 1723, n'a été supprimée qu'en 1830, on sait avec quelle peine.

Que dire de l'influence du système au point de vue politique et social ? J'affirmais en commençant que le système marque une ère nouvelle. Il n'y a pas en effet d'épisode plus caractéristique d'une nouvelle ère que la rue Quincampoix. C'est là un drame tout moderne, drame de la hausse et de la baisse auquel tout un peuple est suspendu haletant. Les laquais et les princes s'y mêlent et s'y coudoient, tout comme dans une pièce romantique, ou plutôt comme dans la société moderne elle-même, dans laquelle les conditions sont égales devant les chances bonnes ou mauvaises de la spéculation. On a dit que Law avait ainsi contribué à l'égalité civile. Ce jugement est peu exact. L'égalité que nous a donnée Law est celle d'un bureau de loterie. Je me refuse à y voir rien de commun avec l'égalité civile. Pour qu'une telle œuvre, si sérieuse, si grande, si sacrée fût établie, il fallait autre chose que l'avilissement passager de la noblesse qui se dégrada trop souvent à servir de cour à ce tout-puissant étranger : sans nier de quelle utilité le crédit fut plus tard à la bourgeoisie, il fallait autre chose que des chiffons de papier hypothéqués sur le hasard, et, comme on le disait dès lors, sur les brouillards du Mississipi ; il fallait le travail, les capitaux réels, la supériorité de lumières du tiers état et toute une révolution écrite dans les lois. Si donc, comme influence économique et morale, le système

paraît avoir eu un contre-coup qui dure encore, comme événement social, c'est-à-dire dans son action sur l'avenir et sur la situation réciproque des différentes classes, on peut croire qu'il n'a été, à peu de chose près, qu'un météore. A ce titre, ce n'est plus que dans l'histoire qu'il est possible de suivre encore sa trace néfaste, mais fugitive.

LES PROJETS

DE

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

I.

L'abbé de Saint-Pierre n'a guère laissé qu'un nom qui rappelle une grande pensée et un rêve généreux ; son œuvre semblait condamnée sans rémission à l'oubli, cette paix perpétuelle des écrivains ennuyeux. Un économiste de mérite, qui est en même temps un écrivain habile, M. de Molinari, a entrepris d'arracher à cet oubli si profond et en apparence irrévocable ce qui, dans les trop nombreux écrits de l'abbé de Saint-Pierre, paraît le mieux mériter de survivre. Affrontant trente ou quarante volumes diffus, confus, fatigants, dans lesquels il semble que l'auteur ne veuille jamais lâcher ses arguments et ses lecteurs sans les avoir poussés à bout, il en a extrait un volume de moyenne étendue qui risquerait encore peut-être de nous paraître long, si le commentateur n'avait soin de mêler souvent au texte d'utiles et d'ingénieuses remarques¹. Le principal tort de l'abbé de

¹ *L'abbé de Saint-Pierre, sa vie et ses œuvres*, par M. de Molinari, un vol. gr. in-18 (Bibliothèque et Sciences morales et politiques), publié par Guillaumin.

Saint-Pierre comme écrivain, c'est de gâter les excellentes choses qui lui échappent par des développements à outrance et par des répétitions souvent textuelles, dans un même ouvrage, des mêmes raisonnements, répétitions auxquelles il avait recours systématiquement, afin de ne pas manquer, disait-il, l'attention du lecteur ; comme si le public léger, pour n'être pas exposé à relire deux fois les mêmes choses, n'avait pas une échappatoire à laquelle l'excellent abbé, dans sa candeur, avait oublié de songer, qui était de ne pas même les lire une seule ! Ainsi arrangés et réduits, les extraits publiés par M. de Molinari intéressent. On se sent en présence d'une âme profondément honnête, d'un penseur original, et quoi qu'on en ait dit, nullement fade dans son optimisme. A la légère teinte de ridicule que ses rêves trop confiants et que ses simplicités un peu naïves semblent avoir attachée à la personne de l'abbé de Saint-Pierre auprès de la postérité, succède quelque chose de ce respect qu'il inspirait à ses contemporains, sans en excepter l'abbé Dubois, et même de l'intérêt affectueux qui faisait, selon J.-J. Rousseau, de l'octogénaire abbé de Saint-Pierre « l'enfant gâté de trois ou quatre jolies femmes, » parmi lesquelles se place au premier rang madame Dupin. On sait que c'est à la prière de cette femme distinguée que le même J.-J. Rousseau se chargea, sauf à s'en décourager bientôt, d'une tâche analogue à celle que M. de Molinari vient d'avoir la patience de mener à terme. Rousseau commentant l'abbé de Saint-Pierre, en vérité cela se comprend à peine ! C'était Alceste juge de Philinte ; c'était le médecin Tant-Pis mis en face du médecin Tant-Mieux ; c'était le théoricien de l'état sauvage

chargé de faire valoir devant le public les idées de l'homme qui jusqu'alors avait développé les plus brillantes utopies de la civilisation. Aussi les analyses des deux principaux écrits de l'abbé de Saint-Pierre que nous a laissées Rousseau sont-elles d'une médiocre exactitude et manquent-elles trop visiblement de cette sympathie toujours nécessaire à quelque degré pour nous faire entrer dans l'esprit d'un écrivain ; ce n'est qu'un commentaire de mauvaise humeur, écrit presque partout sur le ton d'une supériorité dénigrante.

L'homme, dans l'abbé de Saint-Pierre, mérite d'être connu, et la biographie mise par M. de Molinari en tête du volume nous fournit sur l'auteur du *Projet de paix perpétuelle* de curieux détails, les uns qui nous ont paru nouveaux, les autres déjà consignés dans un piquant *Éloge de l'abbé de Saint-Pierre*, par d'Alembert, un de ces illustres écrivains du dernier siècle qu'on ne lit plus guère aujourd'hui. En lisant cette biographie, je me demande où on avait pris ce reproche d'insensibilité adressé à l'abbé de Saint-Pierre, ainsi qu'à beaucoup d'autres philanthropes, qu'il serait moins aisé d'ailleurs de justifier à cet égard. L'abbé de Saint-Pierre n'était pas sans doute un homme sensible, selon la signification donnée au mot par le dix-huitième siècle, c'est-à-dire qu'il paraît avoir eu peu de passions ; mais sa bonté de cœur n'est pas douteuse et elle allait jusqu'à la charité qui se prive ; son biographe en a cité d'authentiques et touchantes preuves. C'est à lui que madame Geoffrin avait emprunté sa fameuse devise : *Donner et pardonner* ; et il était digne, tant par sa vie que par ses maximes, de créer ou du moins de remettre au jour et de rendre à

jamais français le mot de *bienfaisance*, si admirablement approprié à son siècle, de même qu'il inventait, pour désigner un tout autre sentiment, le mot, on ne peut mieux venu aussi, de *gloriole*, appliqué par lui à celui de tous les travers nationaux qu'il partageait le moins. Je touche ici à un des traits du caractère de l'abbé de Saint-Pierre, à un trait de caractère qui, en honorant son excellente nature, n'a pas peu contribué à la mauvaise forme de ses écrits, je veux dire l'absence totale d'amour-propre. Cette absence de vanité le rendait aussi assez peu propre aux conversations. L'intérêt du sujet pouvait seul le tirer de son apathie. C'est dire qu'il ne plaçait pas souvent son mot. De là une réputation d'esprit distrait et peu brillant qu'il confirmait en l'acceptant de bonne grâce avec une sorte de nonchalance supérieure. Pour justifier ce jugement et pour montrer à la fois que le digne abbé n'était pas aussi dénué d'esprit proprement dit qu'on le prétendait, M. de Molinari raconte quelques-unes de ces anecdotes qui sont les bonnes fortunes de la biographie. Une femme fort spirituelle, dit-on, ayant eu avec lui un long entretien sur des matières sérieuses, en sortit si contente qu'elle ne put s'empêcher de lui marquer tout le plaisir qu'elle venait d'avoir. « Je suis, répondit le modeste philosophe, un mauvais instrument dont vous avez bien joué. » Une autre femme de sa connaissance possédait à un degré supérieur le talent de parler avec imagination et avec grâce, pourvu qu'on la laissât parler seule et longtemps; mais elle perdait ce talent dès qu'il fallait converser et que le monologue, où elle excellait, se changeait en dialogue. On demanda à l'abbé de Saint-Pierre ce qu'il pensait d'elle :

« Je trouve, répondit-il, qu'elle danse bien, mais qu'elle ne sait pas marcher. » Se trouvant à Versailles où l'appelait sa place de premier aumônier de madame la duchesse d'Orléans, il fut rencontré par un évêque, qui lui dit, croyant faire une excellente épigramme : « Quel séjour pour un philosophe ! — Pensez-vous, répliqua-t-il, qu'il vaille mieux pour un évêque ! » De pareils mots, que les biographes mettent un soin bien naturel à recueillir, et pour ainsi dire à illustrer, on en trouverait sans doute une foule qui reste comme perdue dans d'autres écrivains trop riches en ce genre pour qu'on ait à compter avec eux ; je ne citerai comme exemple que la correspondance de Voltaire. Ils attestent du moins que l'abbé de Saint-Pierre n'était pas d'une bonhomie aussi désarmée qu'on a paru le croire, et qu'il ne mérite pas la réputation de génie stupide qu'on a voulu lui faire.

On ne ferait pas suffisamment connaître l'abbé de Saint-Pierre si on ne disait quelques mots d'un des épisodes de sa vie qui a eu le plus de retentissement, et sur lequel M. de Molinari nous donne d'abondants détails, je veux parler de son exclusion de l'Académie française. Le premier étonnement, après ce qui vient d'être dit, ne sera peut-être pas que l'abbé de Saint-Pierre ait été exclu de l'Académie française, mais qu'il en ait fait partie. Sa place n'y semblait pas marquée ; et si nous ajoutons que cet écrivain, peu concis, poussait la bizarrerie réformatrice, en fait d'orthographe, jusqu'à vouloir qu'on écrivit et jusqu'à écrire partout *avantaje* et *maizon*, c'est-à-dire à écrire comme on prononce, il sera encore un peu plus difficile de s'expliquer un pareil honneur. Il paraît qu'il le

devait à ses connaissances profondes comme grammairien. On a noté cette singularité que l'abbé de Saint-Pierre, une fois nommé académicien, ne se crut pas tenu de viser à l'éloquence, même le jour de sa réception. Sait-on combien de temps il mit à écrire son discours ? Quatre heures, et encore se les reprochait-il. Il se contentait de répondre à Fontenelle, qui l'engageait à faire dans ce discours beaucoup de changements, c'est-à-dire à y mettre du tour, du relief, de l'élégance, de l'intérêt, en un mot, tout ce qui y manquait : « Mon discours vous paraît donc médiocre ? Tant mieux, il m'en ressemblera davantage », et il ajoutait : « Ces sortes de discours ne méritent pas, pour l'utilité dont ils sont à l'État, plus de deux heures de temps ; j'y en ai mis quatre et cela est fort honnête. » L'abbé de Saint-Pierre ne cherchait pas à colorer par ces paroles son peu de talent d'écrivain ; il était sincère. Ce mépris de la forme au profit du fond, à ce qu'il croyait, et qui, en fin de compte, a si mal servi le penseur, était chez lui systématique. Il eût cru voler à la chose publique les moments qu'il aurait employés dans une oiseuse application à bien dire ; sa conscience sur ce point dut lui adresser peu de reproches.

L'exclusion de l'abbé de Saint-Pierre de l'Académie achève de le peindre. Elle montre que ce bon homme était au fond un caractère très-ferme. Voici quelques détails sur cet événement curieux. Il avait eu l'imprudence, dans un de ses livres dont le nom est resté célèbre, dans sa *Polysynodie*, d'attaquer la mémoire de Louis XIV, mort depuis quatre années à peine, et de lui contester fort amèrement son surnom de *Grand*. Attaquer Louis XIV avec une pareille rudesse de langage, c'était

manquer à l'Académie, pour qui, comme on le sait, l'éloge de *Louis le Grand* et de Richelieu était de fondation. Le cardinal de Polignac, auquel sa disgrâce et son exil sous le roi défunt ôtaient plus qu'à aucun autre tout soupçon de partialité, apporta le livre à l'Académie, y lut sur le ton de l'indignation l'endroit incriminé et, dans une sortie des plus vigoureuses, dans un discours qui est une véritable catilinaire monarchique, il insista pour la punition de l'auteur. L'abbé de Saint-Pierre écrivit de son côté à la compagnie, et demanda la permission de se défendre avant d'être condamné. Sa demande fut rejetée à la grande pluralité des voix, par la raison que, dans le cas où il viendrait pour se rétracter, la rétractation serait secrète et renfermée dans l'enceinte de la compagnie, tandis que l'offense avait été publique. De vingt-quatre académiciens présents, quatre seulement furent d'avis qu'on écoutât le coupable : c'étaient La Mothe, Fontenelle, Sacy et l'abbé Fleury. Les explications écrites, envoyées par l'abbé de Saint-Pierre, font mal augurer de l'effet qu'aurait eu sa justification orale. En s'efforçant de s'excuser de la hardiesse de son jugement, il ne faisait que le maintenir dans le fond avec une candide obstination qui acheva de le perdre. Quand il s'agit d'aller aux voix, on opina par boules, et toutes les boules, à l'exception d'une seule, furent pour l'exclusion. De qui était cette boule courageuse ? D'un homme qui n'a pas laissé un grand renom de témérité, de Fontenelle, plus net et plus décidé dans sa conduite qu'il ne l'était dans ses discours.

Il est temps que nous passions au penseur et au rêveur, car l'abbé de Saint-Pierre est à la fois l'un et

l'autre. L'impression générale qu'on reçoit de la lecture des *fragments* qui viennent d'être recueillis, c'est qu'il est, comme le sont eux-mêmes Fontenelle et La Mothe dans un autre ordre d'idées, un intermédiaire entre le dix-septième et le dix-huitième siècle, un politique qui participe à la fois de l'auteur du *Télémaque* et de Condorcet : moins chimérique toutefois que celui-ci, car il y a loin de la conception, et même, si l'on veut, du rêve de la paix rendue durable entre les peuples, moyennant de prévoyantes combinaisons d'arbitrage, à l'utopie de Condorcet sur le progrès indéfini ayant pour couronnement une prolongation d'existence sur la terre, en quelque sorte illimitée. Il est assurément moins chimérique de croire qu'on vivra sans se battre que de s'imaginer qu'on vivra plus vieux que Mathusalem. Ce qui fait encore de l'abbé de Saint-Pierre un précurseur de la philosophie du dix-huitième siècle, qui ne commencera à se développer que vingt ou trente années plus tard, c'est le soin qu'il met à revenir sans cesse sur ces deux grandes idées, la *tolérance* et la *bienfaisance*. La paix qu'il réclame avant toute autre, c'est la paix théologique, non moins las des controverses qui viennent d'éclater dans le champ des opinions que des guerres qui ont, pendant toute la durée d'un long règne, ensanglanté les champs de bataille de l'Europe. Ses idées religieuses se ressentent beaucoup de ces dispositions conciliatrices. Sa maxime fondamentale : *Paradis aux bienfaisants*, n'est pas d'un bien grand rigorisme, et rappelle plutôt le *Dieu des bonnes gens* que le Dieu des jansénistes. Dans son *Discours contre le mahométisme*, une de ses œuvres les plus originales et les plus purement écrites, il re-

cherche les causes toutes naturelles qui produisent la naissance d'une nouvelle religion. Ces causes, il les trouve dans la nature même de l'homme et dans les circonstances environnantes. Il arrive ainsi, par une analyse ingénieuse et fine, à réduire aux proportions d'un événement ordinaire, et qui devait nécessairement se produire, un fait en apparence miraculeux. Il applique, en un mot, à un des plus curieux phénomènes du monde moral les procédés d'observation en usage pour expliquer les phénomènes du monde matériel, procédés dont il prêche sans cesse l'application à l'étude de la société. Voltaire a écrit un *credo* de l'abbé de Saint-Pierre. Si l'on excepte quelques intentions ironiques dans lesquelles se marque d'une façon peu douteuse la main du satirique metteur en œuvre, ce *credo* ne paraît pas beaucoup défigurer la profession de foi du bon abbé, en la réduisant à un pur théisme, sincère et vif, mais qui n'admet rien au delà. Un des premiers enfin l'abbé de Saint-Pierre ose, lui ecclésiastique, plaider avec beaucoup de force contre le célibat des prêtres. Si personnellement il se rattache au dix-septième siècle par un ferme attachement au devoir, par un ton de respect envers le christianisme qui paraît moins tenir à son état qu'à ses sentiments, en un mot par ce qu'il a de digne dans sa vie et d'irréprochable dans ses mœurs, les aspirations de son esprit, comme on dit de nos jours, n'en sont pas moins toutes sociales, toutes terrestres, et beaucoup plus tournées vers le bonheur des peuples que vers le salut des âmes. M. de Molinari félicite l'abbé de Saint-Pierre, plus que je ne le voudrais, et plus, je crois, qu'il n'est juste, d'avoir été un prédécesseur de

Bentham et de la doctrine dite *utilitaire*. S'il suffisait de prendre pour règle de philosophie politique la plus haute utilité générale et de tout y ramener pour être un des maîtres ou un des adeptes de cette doctrine, il n'y aurait aucun doute à élever sur ce sujet; c'est de l'utile que l'abbé de Saint-Pierre s'est occupé toute sa vie; c'est à l'utile qu'il a rapporté tous ses vœux de réforme; mais le propre de l'*utilitarisme* et ce qui en fait une déplorable théorie, c'est de nier qu'il y ait telle chose que la justice en soi, telle chose que le devoir accompli pour lui-même, telles choses enfin que le désintéressement et le dévouement. Or, rien n'atteste, et je l'en loue franchement pour mon compte, que l'abbé de Saint-Pierre ait appartenu à cette école ainsi définie. Ce qui est vrai seulement, c'est que l'idéal et surtout le beau tient dans son esprit une médiocre place; c'est que la préoccupation du bien-être matériel domine chez lui jusqu'à lui faire écrire des phrases comme celle-ci : « La peinture, la sculpture, la musique, la poésie, la comédie, l'architecture prouvent le nombre des fainéants. » Ce mépris des arts est un trait malheureusement commun à la plupart des faiseurs de plans sociaux; il inspirera Mably et Morelly encore plus que l'abbé de Saint-Pierre.

L'idée qui domine tous les *projets* de l'abbé de Saint-Pierre, c'est l'idée du *progrès social*, beaucoup mieux formulée par Turgot près d'un demi-siècle plus tard, mais déjà nettement indiquée par l'auteur du *Projet de paix perpétuelle*. Il exprimait avec assez d'originalité sa confiance dans le perfectionnement des lumières en disant qu'un temps viendrait où « le plus simple capucin en saurait autant que le plus habile jésuite. » C'est donc

à tort que le nom de l'abbé de Saint-Pierre a été omis jusqu'à présent dans la liste des théoriciens qui ont élevé l'espérance du progrès à la hauteur d'une doctrine en la poussant souvent jusqu'à l'utopie. Il démontre avec insistance que la condition de l'humanité s'est successivement améliorée au lieu d'être restée stationnaire et, à plus forte raison, d'être devenue pire. « Les poètes ont feint, dit-il dans des termes que le célèbre socialiste Saint-Simon répétera beaucoup plus tard, de placer l'âge d'or au temps de Saturne et de Rhée, c'est-à-dire qu'ils ont imaginé des siècles où les hommes, vivant dans la justice, dans l'innocence, dans la concorde et l'abondance, étaient parfaitement heureux ; mais ils ont feint follement que cet âge a été le premier. » Selon l'abbé de Saint-Pierre, l'âge de fer, c'est-à-dire l'âge de l'ignorance, des violences et des crimes, a été le premier de tous. L'âge d'airain est venu ensuite. Nous sommes arrivés à l'âge d'argent. A bientôt l'âge d'or ! L'humanité n'a plus besoin, pour y entrer, que de quelques règnes sages dans nos États européens ; car « l'Europe, parvenue une fois à cet âge d'or, à cette espèce de paradis sur la terre, y ferait en peu de temps entrer tous les autres peuples du monde qui ne se proposent, non plus que nous, d'autre but, d'autre intérêt que de diminuer leurs maux, d'augmenter leurs biens dans cette vie, et de s'assurer, par l'observation de la justice et par la pratique de la bienfaisance, une vie future remplie de délices. Or, tels seront les effets admirables du nouveau plan général de gouvernement que les rois et les républiques peuvent facilement exécuter. » On le voit, l'abbé de Saint-Pierre ne se bornait pas à indiquer le

perfectionnement des lumières, de la morale sociale et du bien-être de toutes les classes comme but suprême des efforts de l'humanité, il prétendait bien tracer le programme des voies et moyens. Le principal de ces moyens était la *polysynodie* ou pluralité des conseils, lesquels auraient présidé chacun à une des branches de l'administration. Ces conseils eussent été recrutés au moyen du scrutin, pratiqué selon un mode *perfectionné* que l'auteur du projet indiquait et décrivait avec un soin minutieux, et auraient reçu les lumières d'une *Académie politique* ayant pour objet la découverte de toutes les idées utiles. Sans nous croire obligé de démontrer que la science politique et la science économique, en réduisant à leurs justes proportions le rôle que joue le gouvernement dans la société, ont fait justice de ces illusions dont l'origine se perd jusque dans la nuit des rêveries communistes, bornons-nous à faire remarquer, avec M. de Molinari, que le système de la polysynodie est fort ancien; qu'il existe depuis des milliers d'années à la Chine, où six conseils supérieurs dirigent toute l'administration. Or, il faut bien en convenir, ce système n'a pas amené l'âge d'or chez les Chinois. La méthode du scrutin a eu meilleure fortune, car elle est appliquée, au moins d'une manière partielle, dans tous les pays qui possèdent des institutions représentatives; à la vérité, ce n'est pas sous la « forme perfectionnée » que voulait lui donner l'abbé de Saint-Pierre. Enfin, l'Institut de France possède aujourd'hui une section des Sciences morales et politiques qui n'est pas sans quelque analogie avec l'*Académie politique* du bon abbé, bien qu'elle prétende beaucoup moins directement à gouverner l'État.

II.

La vie de l'abbé de Saint-Pierre n'a été qu'un long rêve. Doué à un haut degré de l'esprit d'invention et de combinaison, il s'en servait uniquement pour imaginer des projets destinés à améliorer la condition de ses semblables. Disposant d'un revenu qui lui suffisait et au delà, il aurait cru voler l'humanité en employant sa riche et féconde intelligence à augmenter sa fortune. Être utile aux hommes, voilà quel était le but de sa vie. Seulement, ce grand et bienveillant esprit se faisait parfois illusion sur la valeur de ses projets ; il avait aussi le défaut de croire un peu trop aisément à la possibilité de les réaliser immédiatement. Parce que leur utilité lui semblait clairement démontrée, il pensait de bonne foi que les gouvernements se feraient scrupule de priver les populations des bienfaits qui en devaient découler. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les gouvernements ne s'occupaient guère des projets du digne abbé.

Nous nous bornerons à donner, en nous aidant à chaque instant de l'excellent travail de M. de Molinari, l'analyse des principaux projets qui remplissent les volumineux ouvrages du bon abbé et que l'habile abrégiateur énumère en y joignant de lumineux commentaires. Ces projets ont cessé, pour la plupart, d'être de circonstance ; mais quelques-uns présentent des combinaisons vraiment originales, et ils s'appuient sur des observations qui n'ont pas vieilli.

PROJET POUR PERFECTIONNER LA MÉDECINE. — L'auteur débute en établissant « l'utilité de la médecine » par ces considérations à la fois très-simples et très-solides :

« Il n'y a personne de nous, dit-il, qui se trouvant fort malade, ne soit bien aise de consulter les médecins, non pas parce qu'ils voient fort clair dans les causes des maladies et dans l'efficacité des remèdes, mais parce qu'ils ont beaucoup plus de connaissance de ces causes et beaucoup plus d'expérience de l'efficacité des remèdes que les plus grands esprits, qui n'ont eu ni tant d'application, ni vu tant d'expériences sur cette matière. »

C'est donc parce que les médecins font leur affaire spéciale d'étudier et d'observer les maladies qu'ils peuvent secourir les malades. — Mais, poursuit l'auteur, ne serait-il pas bon que ces études et ces observations fussent vulgarisées, afin que chacun pût apprendre aisément à se préserver des maladies les plus ordinaires ?

« Je mets, dit-il, au nombre des préservatifs les signes des maladies prochaines, l'attention à éviter les veilles, les excès dans le boire et dans le manger, le trop peu d'exercice, la pratique d'un bon régime. »

En résumé, c'est la pratique de l'hygiène que l'abbé de Saint-Pierre recommande et qu'il veut généraliser. Il démontre ensuite que cette pratique aurait pour résultat infailible d'augmenter la durée de la vie humaine. A cette occasion, il cherche à établir quelle est la durée de la vie en France, et il trouve, en s'appuyant sur des données assez hypothétiques, à la vérité, que la mortalité est d'un sur quarante par année.

« J'ai vu, dit-il, le dénombrement des morts de Paris, dans une année du ministère de feu M. Colbert, vers 1680. C'était une année ordinaire pour la mortalité, les morts montaient environ à dix-neuf mille et les baptêmes à vingt mille. Comme Paris est plus peuplé

d'un vingtième que du temps de M. Colbert, je crois que les habitants vont à huit cent mille et les morts à vingt mille ; ce qui ne serait que la quarantième partie, c'est-à-dire que de quarante il en meurt un. Nous avons tous les ans, depuis 1728, des dénombremens publics des morts et des naissances comme à Londres, à Vienne, à Amsterdam, mais nous n'avons point de dénombrement de toutes les personnes vivantes ni de Paris ni des provinces.

« J'ai fait d'autres supputations, par lesquelles j'ai trouvé que dans des communautés et des compagnies nombreuses, depuis vingt ans jusqu'à la vieillesse, de vingt-six à trente personnes il en meurt une, année commune ; mais supposons que d'une quarantaine d'hommes il n'en meure qu'un par an.

« Ainsi, supposant dans le royaume vingt millions de personnes de tous âges, de tout sexe, ce qui est l'estimation la plus commune et celle de M. le maréchal de Vauban, et qu'il en meure un quarantième, c'est-à-dire cinq cent mille, il en vient au monde cinq cent vingt-cinq mille. Or, il est constant que de ces cinq cent mille morts il en serait réchappé, sinon la moitié, du moins le quart, si nos observations, soit sur les préservatifs, soit sur les remèdes, étaient devenues en dix ans, en vingt ans, un quart plus parfaites et surtout plus connues de tout le monde, les remèdes plus communs, et la connaissance de l'application des remèdes un quart plus commune qu'elle n'est aujourd'hui parmi nous. »

Quel serait le moyen de perfectionner la médecine, de manière à augmenter la durée de la vie humaine ? Ce serait de joindre à l'Académie des sciences un bureau

ou une Académie spéciale de médecine. Cette Académie, dont les membres recevraient des traitements et des distinctions honorifiques, aurait pour mission d'examiner les travaux des médecins indigènes et étrangers, de signaler et de récompenser les plus recommandables, de former une *Bibliothèque* de médecine, destinée à faciliter les études, de chercher les moyens de mettre un terme à la falsification des remèdes, de publier, dans un recueil annuel, les observations médicales, etc., etc. En même temps, l'auteur, frappé des avantages de la division du travail, recommande de « diviser les maladies entre les académiciens, de telle manière que chacun ait sa spécialité d'observations à recueillir. » Il conseille encore de diviser le travail d'une manière analogue dans les hôpitaux. « Il serait bon, dit-il, que, tant les médecins que les malades d'un grand hôpital fussent distribués dans les salles par genre de maladies, les malades en seraient bien mieux secourus. » Il voudrait, en outre, que les médecins des hôpitaux fussent rémunérés en raison du nombre des malades qu'ils guérissent, afin de les intéresser davantage aux guérisons. Enfin, il souhaiterait que les prêtres des campagnes eussent quelques connaissances médicales qui leur permissent de soulager les corps aussi bien que les âmes. Il s'élève contre les décisions des conciles provinciaux, qui ont défendu aux prêtres de se mêler de médecine, en faisant remarquer que « l'esprit de la vraie religion et le but principal de l'Évangile, c'est la *bienfaisance*, c'est-à-dire la pratique de la charité envers le prochain, pour plaire à Dieu et en obtenir le paradis. » Puis il invoque l'exemple des missionnaires, qui réussissent d'autant

mieux dans leur propagande, qu'ils joignent la pratique de la médecine à l'enseignement des vérités de la religion.

D'autres vues ingénieuses et utiles méritent encore d'être signalées dans le *Projet pour perfectionner la médecine*. L'auteur demandait, par exemple, que, dans chaque hôpital, il y eût un lieu destiné aux dissections, et que ceux qui disposent des cadavres eussent ordre d'en mettre à la disposition des étudiants autant que le médecin ou le chirurgien démonstrateur en demanderait.

« C'est ainsi qu'on ferait servir les morts à faire durer les vivants, et à les guérir de leurs blessures sans les estropier ; c'est ainsi que l'on tirerait des cadavres inutiles une très-grande utilité : il faut, pour une telle autorisation, un arrêt du Conseil. »

Ce projet du bon abbé a été, en grande partie, réalisé. On a fondé partout des Académies de médecine, et l'on a « fait servir les morts à faire durer les vivants. »

PROJET POUR RENDRE LES ÉTABLISSEMENTS DES RELIGIEUX PLUS PARFAITS. — Accoutumé à apprécier toutes choses au point de vue de l'utile, l'abbé de Saint-Pierre était vivement frappé de la déperdition de forces, résultant de la claustration d'une multitude de créatures qui passaient leur vie dans la plus complète oisiveté. Il était d'avis que le Créateur se trouverait beaucoup mieux glorifié par un travail utile, et voici comment il établissait sa démonstration.

« Avant tout, dit-il, il s'agit de savoir quelle idée nous devons nous faire d'un être parfait. Nous connaissons alors le culte qui peut lui être le plus agréable.

« Personne ne doute que la plus grande perfection des hommes, c'est d'imiter l'Être souverainement parfait autant que l'on peut l'imiter, et surtout comme juste et comme bienfaisant : *Estote perfecti sicut Pater vester cœlestis perfectus est.*

« De là il suit que, pour imiter Dieu bienfaisant, nous ne devons désirer l'augmentation de notre revenu, de notre pouvoir, que pour augmenter le bonheur des autres et pour en faire meilleur usage que nos pareils ; voilà un sentiment vertueux. Au lieu que souhaiter l'augmentation de sa fortune ou de ses lumières seulement pour augmenter son propre bonheur, ce n'est rien de vertueux, ce n'est rien qui mérite les louanges.

« Une des premières lois du Créateur, *c'est que toutes choses soient aussi bien arrangées qu'elles puissent l'être : OMNIA SINT ORDINATISSIMA.* Ainsi, pour obéir à l'Être parfait et pour l'imiter, il faut que nous soyons dans l'ordre. Or, ne pas faire justice à ses pareils, c'est être dans le désordre.

« L'ordre demande donc *que vous ne fassiez point contre un autre ce que vous ne voudriez point qu'il fît contre vous, supposé que vous fussiez à sa place et qu'il fût à la vôtre : ABSTINE A MALO,* voilà l'équité, voilà la règle de la justice.

« Observez exactement cette règle le long de la journée de peur de déplaire à Dieu, qui hait le désordre, et de peur de l'enfer ; en cela consiste la justice chrétienne.

« Le précepte *ABSTINE A MALO ET FAC BONUM,* *soyez juste et bienfaisant,* renferme tous les autres préceptes. On peut dire même que l'observation la plus exacte de

ce précepte est la plus parfaite imitation de Dieu, et, par conséquent, c'est la plus grande perfection où nous puissions aspirer. Car enfin, en devenant tous les jours plus justes et plus bienfaisants envers les hommes, *nous imitons davantage l'Être bienfaisant, et cette imitation sera par conséquent le culte le plus agréable et le plus parfait que nous puissions rendre à l'Être parfait.*

Il soutient que les fonds destinés aux fondations peuvent et doivent être détournés de l'intention primitive des fondateurs. Il est raisonnable, dans un siècle éclairé, il est de l'intérêt des fondateurs et de l'intérêt de leurs héritiers, il est du devoir du gouvernement civil et ecclésiastique, il est de l'intérêt de la société chrétienne « de faire employer dorénavant les revenus de ces fondations pieuses, non suivant les intentions particulières et erronées des fondateurs, mais suivant leur intention générale ; en supposant, ce qui est vrai, que si ces pieux et ignorants fondateurs dans le temps qu'ils vivaient avaient eu un peu plus de lumières, ils eussent expliqué leurs intentions particulières comme le ministère, comme l'Église d'aujourd'hui les expliquent présentement, pour rendre le culte agréable à l'Être bienfaisant, et pour préférer à tout les œuvres de la plus grande bienfaisance, comme les plus parfaites en elles-mêmes et comme les plus efficaces pour obtenir les grâces du ciel. »

Voici maintenant l'organisation qu'il propose « pour rendre les établissements des religieux plus parfaits. » Il voudrait que l'on conservât quatre ordres de religieux et de religieuses, occupés spécialement de l'éducation de la jeunesse, du soulagement des malades dans les hôpitaux et d'autres bonnes œuvres ; que ces ordres

fussent différents, même par leurs habits, afin d'entretenir parmi eux une émulation salutaire.

En même temps, l'auteur voudrait que les vœux cessassent d'être perpétuels :

« Tous les gens d'un bon esprit, qui, d'un côté, connaissent le peu de constance des hommes et surtout des filles, et qui, de l'autre, croient qu'il n'est pas à propos de s'opposer à la multiplication des catholiques romains, sont persuadés que le gouvernement ne doit point souffrir d'engagement plus long que pour cinq ans dans les filles au-dessous de quarante ans, et de dix ans pour les garçons... Je ne désapprouve pas non plus qu'il se fasse des promesses et des vœux pour toute la vie, mais seulement après quarante ans. Il est vrai que j'approuve bien davantage les vœux ou les promesses qui se renouvellent au bout de dix ans; ils sont, ce me semble, bien plus raisonnables, c'est-à-dire plus conformes à la connaissance que nous avons de l'inconstance humaine. »

Enfin il attend de très-grands services des corporations religieuses ainsi reconstituées. Ce seraient, en quelque sorte, les régiments d'élite de la civilisation :

« Ce seraient autant de compagnies choisies parmi ceux qui ont plus de foi et par conséquent plus de zèle pour servir la société chrétienne, à peu près comme l'on choisit dans la profession militaire, pour les entreprises difficiles et importantes, les compagnies des grenadiers parmi ceux qui dans les troupes ont le plus de courage pour exécuter ces entreprises difficiles qui demandent de la hardiesse, de l'ardeur, de la patience et de la constance. »

PROJET POUR FAIRE CESSER LES DISPUTES SÉDITIEUSES DES THÉOLOGIENS. — C'est à propos de la querelle des Gomaristes et des Arminiens que l'abbé de Saint-Pierre, affligé des maux qu'avait suscités cette querelle, succédant à tant d'autres non moins stériles, se mit à la recherche d'un moyen de « faire cesser les disputes séditieuses des théologiens. »

« Quel bien produisent ces disputes ? se demandait-il d'abord. Aucun. Car, en admettant même que des erreurs se soient glissées dans l'interprétation des dogmes, ces erreurs sont de peu de conséquence dans la pratique. Le mal que produisent les querelles religieuses n'est, au contraire, que trop réel.

« Les deux partis viennent à se traiter réciproquement de fanatiques, d'hérétiques, de désobéissants. Ils mettent tout en œuvre pour persécuter leurs ennemis, et cela sous le spécieux prétexte de zèle pour la vérité de la foi, et ils parviennent souvent à troubler, par des guerres ouvertes, la tranquillité de la société chrétienne. »

Ces disputes théologiques finissent donc par engendrer une *maladie politique* qui trouble la société. Or le remède à opposer à cette maladie n'est-il pas du ressort du gouvernement séculier, qui ne doit permettre aucune querelle entre les citoyens de la même république et moins encore aucune formation de deux partis dans l'Etat ? Et quel est ce remède ? C'est LE SILENCE. Il faut obliger les deux partis à se taire complètement, absolument ; sinon l'abbé de Saint-Pierre ne répond pas de la tranquillité publique. A l'appui de son opinion, il cite, non sans quelque malice, une anecdote relative aux re-

ligieux de la Trappe, que lui racontait le maréchal de Bellefond.

« J'ai ouï conter au feu maréchal de Bellefond un fait à propos du silence. Il n'approuvait pas l'extrême rigidité avec laquelle les religieux de la Trappe observent un silence éternel entre eux, et, comme il voyait qu'il en résultait quelques inconvénients, il demanda un jour à l'abbé qui avait rétabli la grande réforme du fameux saint Bernard, s'il ne serait pas plus à propos de relâcher un peu de la rigueur de la règle sur l'article du silence : — N'êtes-vous pas très-édifié, lui répondit l'abbé, de leur vie innocente, de leur mortification, de leur pénitence, de leurs pieux exercices, du service divin et de leur grande obéissance? Ne croyez-vous pas qu'ils opèrent leur salut dans l'union et dans la charité? Or, si je relâchais tant soit peu de la sévérité du silence, comme chacun de ces vertueux religieux a ses opinions, ses préjugés et son degré de lumières, il y aurait bientôt des disputes, des divisions et des partis parmi eux. Je ne dois qu'à leur grand silence la grande obéissance, la grande tranquillité et la grande union de ces cent quarante hommes qui composent cette communauté dont vous admirez la vertu. Je puis vous assurer que sans ce silence, qui a ses inconvénients comme vous le dites, je ne les tiendrais jamais unis et paisibles. Ainsi ils tomberaient dans des inconvénients incomparablement plus considérables que ceux que vous avez remarqués et qui naissent de ce silence qui vous paraît excessif, et que vous reprochez à la règle de saint Bernard. »

Soit ! « Mais, observe avec raison M. de Molinari, la société peut-elle être gouvernée comme un couvent de

trappistes? N'est-ce point par la dispute, c'est-à-dire par la discussion, que le progrès s'accomplit dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre matériel? On objecte, à la vérité, que les choses religieuses ne sont pas susceptibles de progrès; mais il ne faut pas oublier que cette objection est communément soulevée au nom d'une religion qui se prétend seule vraie et parfaite. Elle peut être valable aux yeux de la foi; elle ne l'est pas aux yeux de la raison. Comment donc se fait-il que l'abbé de Saint-Pierre, qui était plutôt un philosophe, un homme de raison qu'un homme de foi, s'en soit prévalu pour fermer la porte au progrès religieux? Cela tenait aux tendances un peu trop matérialistes de son esprit, qui le portaient à n'attribuer aucune valeur sérieuse, *intrinsèque* comme il avait l'habitude de le dire, qu'aux progrès matériels, et à négliger, en conséquence, les progrès de l'ordre moral, dont il apercevait moins clairement la portée, et qui ne lui paraissaient pas de nature à couvrir les frais nécessaires pour les obtenir. »

PROJET POUR PERFECTIONNER LE COMMERCE DE FRANCE.

— Sans avoir des idées économiques entièrement justes, sans avoir aussi à se dégager des erreurs du système de l'école du commerce, l'abbé de Saint-Pierre était cependant, sous ce rapport comme sous bien d'autres, en avance de ses contemporains. Voici, par exemple, quelques observations sur les avantages du commerce, auxquelles il y a peu de chose à reprendre :

Le commerce est un échange d'une marchandise dont le possesseur a beaucoup trop ou un peu trop, contre une autre marchandise dont il manque tout à fait ou dont il n'a pas assez.

« Il y a depuis longtemps sur la terre une autre marchandise, dont il manque tout à fait ou dont il n'a pas assez.

« Il y a depuis longtemps sur la terre une marchandise que l'on donne et que l'on reçoit en échange des denrées nécessaires à la vie et des autres marchandises, c'est l'argent et même l'or, selon leur pureté et leur poids; on se sert même aussi un peu de cuivre pour les petites sommes.

« Celui qui échange son métal contre des denrées s'appelle acheteur, et, lorsqu'il échange ses denrées contre du métal, il s'appelle vendeur.

« Quand il se fait une vente entre marchands, le vendeur y gagne et l'acheteur aussi; car, sans un gain réciproque et réel ou apparent, ni le vendeur ne vendrait à tel prix, ni l'acheteur, de son côté, n'achèterait à tel prix.

« Quelquefois l'un des deux se trompe; mais, communément, eu égard à leurs besoins et à leurs intérêts, tous deux gagnent à l'échange ou au marché, et quelquefois également; mais le plus souvent inégalement.

« De là il suit que multiplier les échanges et les ventes entre les commerçants, entre les sujets d'une nation et entre nation et nation, c'est contribuer à les enrichir. Diminuer le commerce, diminuer le nombre des échanges, des ventes, des achats entre négociants, c'est diminuer leurs profits et leurs revenus.

« Tout travail est pénible, et, lorsque l'homme voit que son travail ne lui rapporte pas ou ne lui rapporte pas suffisamment, il demeure oisif et ne se donne pas de peines inutiles.

« Mais, là où le travail est bien payé, les hommes travaillent volontiers et beaucoup. Or, là où il y a beaucoup de commerce, les négociants payent bien les manufactures et les fruits de la terre, parce que, les transportant ailleurs, ils les vendent beaucoup plus cher qu'ils ne les achètent.

« Les habitants des pays froids ont plus de besoins, ils mangent davantage. Ils ont plus besoin d'habits; ils ont plus besoin de feu. Les chemins, à cause des pluies sont plus difficiles à entretenir. Ils ont plus besoin de bâtiments contre la pluie et contre le froid. Ainsi il n'est pas étonnant qu'ils soient plus laborieux que les habitants des pays chauds, le travail est même plus pénible dans les pays chauds. Ainsi il n'est pas étonnant que les habitants les plus proches de la ligne équinoxiale soient plus paresseux et moins laborieux, et par conséquent moins industriels que ceux qui habitent des climats plus éloignés de la ligne.

« Le travail a quatre avantages pour une famille :

« I. Il apporte des richesses et des commodités.

« II. Il rend les plaisirs plus sensibles, car la sensibilité est d'autant plus grande, que celui qui goûte du plaisir sort d'une situation pénible et plus pénible.

« III. Le travail diminue la sensibilité pour les maux; car ceux qui sont déjà accoutumés à quelques peines sentent moins les autres petites peines.

« IV. Le travail accoutume à la règle, à la discipline, à l'observation de la justice. C'est que dans le travail l'esprit s'accoutume à plus d'attention, et l'homme laborieux, attentif et riche, est plus porté à rendre

justice, afin qu'on la lui rende, que le fainéant qui n'a rien à perdre.

« De là on peut conclure que le peuple qui est le plus laborieux est le plus riche, le plus juste, le plus facile à gouverner et le plus heureux.

« Là où il y a un grand commerce, non-seulement le peuple est plus laborieux et plus industriel, mais les riches mêmes y sont plus laborieux qu'ailleurs. Les plus riches marchands ne sont jamais sans occupation.

« Là où les riches sont laborieux, ils font moins de dépenses inutiles : c'est que rien ne leur apprend davantage la valeur des richesses que les travaux et les soins qu'ils emploient à les acquérir.

« C'est diminuer les maladies d'un État que d'y diminuer la fainéantise et les dépenses de luxe. »

A la vérité, toutes les considérations que l'auteur présente à l'appui de son projet ne sont pas aussi justes que celles-ci. C'est ainsi qu'attribuant à l'or et à l'argent une importance exagérée, et redoutant, d'une autre part, un épuisement graduel des mines du nouveau monde, il pense que les profits du commerce maritime ne pourront manquer de diminuer d'une manière progressive, et qu'il importe, en conséquence, de profiter du moment où ce commerce est encore avantageux. Une autre vue non moins fautive, c'est que le commerce des nations les plus commerçantes décroîtra infailliblement à mesure que les nations les moins commerçantes développeront le leur. Enfin l'auteur, imbu des idées protectionnistes qui avaient présidé à l'établissement des tarifs de Colbert, est d'avis « qu'on ne saurait trop planter de cotonniers, de mûriers, soit en France, soit dans ses co-

lonies, et faire trop venir de coton et de soie en balles, et trop peu d'ouvrages de soie et de coton en France, de peur de ruiner nos manufactures. »

Mais, à côté de ces erreurs, qui trouvent leur excuse dans l'état général des connaissances du temps, les idées neuves, justes et originales abondent. L'auteur, devant en cela les économistes, démontre, par exemple, que le commerce, en enrichissant les particuliers, contribue à enrichir aussi le souverain ; il démontre encore que « les États qui fleurissent par le commerce sont bien plus disposés à faire durer la paix, puisque l'on ne peut faire de commerce qu'avec les nations avec lesquelles on est en paix. »

L'utilité du commerce étant bien établie, quels sont les moyens de le perfectionner ? D'abord il faut lui accorder toute la sécurité qui lui est nécessaire, soit sur terre, soit sur mer ; ensuite il faut lui fournir des renseignements et des lumières en instituant des chambres de commerce.

Il faudrait encore encourager la noblesse pauvre à faire le commerce, en combattant les préjugés qui l'en détournent, en accordant aux négociants eux-mêmes des titres honorifiques, etc., etc. Il faudrait surtout instituer des Compagnies pour le commerce maritime, et s'attacher, en particulier, à perfectionner la Compagnie des Indes, tout en l'investissant du monopole du commerce avec les autres parties du monde. Selon notre faiseur de projets, le gouvernement aurait dû garantir aux actionnaires un *minimum* d'intérêt et remettre la direction de l'entreprise à une *régie intéressée*, c'est-à-dire à une compagnie de directeurs, qui recevraient,

outre leurs appointements, une part dans les bénéfices. C'est ce que l'auteur nomme la *régie intéressée*, en opposition avec la *régie comptable*, et il fait parfaitement ressortir les avantages de la première sur la seconde, en démontrant combien l'*intérêt* est un stimulant énergique pour engager à bien faire. Le savant commentateur du digne abbé fait observer que les socialistes ont beaucoup exploité cette idée. Les fouriéristes s'attribuent même l'honneur de l'avoir découverte ; on voit qu'elle remonte plus haut. C'est dans l'observation de la nature humaine que Saint-Pierre puisait sa préférence pour la régie intéressée.

« Les hommes, dit-il, préféreront toujours une vie douce, tranquille et paresseuse, à une vie pénible, agitée et laborieuse, quand il ne leur revient pas plus d'appointements et de profits de l'une que de l'autre. — Ils ne feront point les mêmes efforts de travail et d'industrie lorsqu'il s'agit du profit d'un autre que s'il s'agissait de leur profit. »

Si l'abbé de Saint-Pierre avait voulu appliquer uniquement à l'étude de l'économie politique sa féconde intelligence, il n'aurait pas manqué de faire avancer cette science utile ; car il observait bien et il raisonnait juste. Malheureusement la *papillonne*, dont il était pourvu à large dose, le faisait voltiger de projet en projet, en l'empêchant de s'arrêter longtemps à une branche spéciale des connaissances humaines. C'est ainsi qu'au projet pour perfectionner le commerce de la France nous voyons succéder un :

PROJET POUR DES CONFÉRENCES SUR LA FIZIQUE(sic). — Voici comment il entendait l'organisation de ces conférences :

« Je suppose qu'il y ait à la Bibliothèque du roi une salle destinée à tenir quatre conférences de physique par semaine sous deux directeurs, qui conviendront d'expliquer et de partager entre eux toutes les parties de la physique durant deux ans.

« Une table au milieu pour y faire des expériences et des démonstrations, au bout de la table un siège plus élevé pour le directeur. Il y aura des sièges autour de la table. Les plus proches seront destinés aux étrangers et à certaines personnes de considération, de la connaissance des directeurs. Les autres sièges de derrière seront plus élevés, en sorte que ceux qui y seront placés puissent voir facilement sur la table, et qu'il puisse y tenir environ cent auditeurs. Il y aura un poêle en hiver. »

M. de Molinari remarque en passant que cette construction en amphithéâtre, et même cet aménagement intérieur, sont généralement en usage aujourd'hui pour les salles de cours. Après avoir ainsi pourvu au confort de ses auditeurs, l'auteur du projet s'attache à bien mettre en lumière les avantages (*sic*) qui résulteraient de la vulgarisation des notions de la physique. Beaucoup de préjugés nuisibles concernant les phénomènes de la nature disparaîtraient ; — le progrès des arts en serait facilité ; — les esprits imbus de notions positives deviendraient plus fermes et plus pénétrants, — et l'auteur se donne ici comme exemple. Ce serait encore un moyen d'affermir et de perfectionner la religion, comme aussi de mettre un terme aux guerres religieuses.

« Tout le monde convient que, plus l'esprit est occupé du cours régulier des astres, de l'étendue immense du

ciel, de la prodigieuse multitude des animaux de toute espèce, de la variété infinie des plantes, de leur admirable génération et de leur accroissement, plus l'esprit est disposé à sentir l'existence nécessaire du Créateur et à admirer sa puissance, sa sagesse et sa bonté.

« Non-seulement la religion en est affermie, mais elle en est encore perfectionnée, parce que plus le physicien a de lumières, plus il est éloigné de donner dans les petitesse du fanatisme ignorant, qui fait de Dieu un Être très-imparfait, très-déraisonnable, et qui met souvent la plus grande efficacité des moyens pour obtenir le paradis ailleurs que dans l'observation de la justice et dans la pratique de la bienfaisance pour plaire à l'Être souverainement bienfaisant. »

Mais, fait-on remarquer à l'auteur, il y a déjà un professeur de physique au collège de France, et ses leçons sont très-peu suivies. Pourquoi des leçons analogues le seraient-elles davantage à la Bibliothèque royale? — Au collège de France, répondit-il, le professeur enseigne en latin; on ne fait pas d'expériences, et il n'y a pas de poêle en hiver. Les directeurs des Conférences enseigneraient en français et ils feraient des expériences; enfin, il y aurait un poêle en hiver. Moyennant ces attractions réunies, le succès est infaillible, et l'expérience a prouvé que le digne abbé ne se trompait point.

Les grandes capitales sont-elles favorables ou nuisibles à la prospérité des États? En d'autres termes, doit-on souhaiter qu'il se forme de grandes agglomérations d'hommes, ou vaut-il mieux que la population demeure disséminée? Cette question qui a été remise, il y a quelque temps, à l'ordre du jour, à propos du phéno-

mène de l'émigration croissante des habitants des campagnes vers les villes, cette question était déjà agitée au dix-septième et au dix-huitième siècle, Rousseau, partageant à cet égard le préjugé généralement répandu, croyait que les grandes capitales appauvrissent et dépeuplent les États. L'abbé de Saint-Pierre se prononce, au contraire, en faveur des grandes capitales, et il donne, à l'appui de sa manière de voir, différentes raisons, les unes solides, les autres simplement ingénieuses. Il s'attache surtout à démontrer une proposition qui paraîtra encore paradoxale à bien des gens, savoir « que les grandes capitales contribuent à la fois à augmenter la moralité et les lumières d'un peuple. » Cette démonstration, l'auteur la présente dans des observations préliminaires, qui n'ont rien de suranné.

« L'agrandissement du bonheur des États dépend de deux choses : d'un côté, de la grandeur de la vertu, et de l'autre, de l'étendue et de la justesse des connaissances dans la science du gouvernement dans ceux qui les gouvernent.

« La vertu croît à proportion de l'émulation du grand nombre de gens vertueux qui vivent ensemble et qui se rencontrent souvent. Semblables aux acteurs, ils font plus d'efforts à proportion qu'ils ont plus de spectateurs connaisseurs et plus de personnes estimables à surmonter en vertus.

« Ainsi il est visible que le même homme, qui est vertueux à six degrés dans une petite ville où il vit avec six personnes raisonnables, le serait à douze degrés dans une capitale où il vivrait avec un nombre double de gens de vertu.

« La chose est encore plus évidente du côté de l'esprit et des connaissances, parce que l'homme d'esprit s'approprie bien plus facilement et bien plus promptement les connaissances et les degrés d'intelligence de l'homme habile, que le vertueux ne s'approprie les degrés des vertus de l'homme le plus vertueux.

« C'est que la grande vertu ne peut s'acquérir que par de longues habitudes, des actes souvent répétés ; au lieu qu'un homme d'esprit s'approprie souvent, en moins d'une heure, la démonstration qu'a trouvée, au bout d'un mois d'étude, un autre homme d'esprit.

« Le corps humain a ses bornes pour croître et pour se fortifier, au lieu que l'esprit n'en a point. Il ne passe rien du corps du philosophe qui meurt dans le corps de ses disciples ; mais il n'en est pas de même des forces de son esprit, surtout s'il a écrit ou si ses disciples ont écrit après lui ; car alors les disciples et leurs successeurs, pendant plusieurs siècles, héritent et se fortifient des lumières du plus grand philosophe, leur esprit croît même souvent au delà de l'esprit de leur maître, comme l'esprit de leur maître aurait pu croître lui-même s'il eût vécu quelques siècles de plus. La succession des disciples les uns aux autres, de génération en génération, supplée ainsi à la durée du corps du philosophe. Ainsi le corps humain a ses bornes d'accroissement, l'esprit humain n'en a aucune.

« Il y a d'excellents esprits qui, avec le simple secours de la méditation, sans résider dans la capitale, découvrent, dans le calme de la solitude de la campagne, des vérités très-sublimes et quelquefois très-importantes ; mais ils ne sont jamais bien sûrs de ne s'être point égarés,

si ce n'est par l'examen des objections de quelques personnes habiles et par l'approbation des autres. Or, par malheur, ils ne trouvent commodément, en grand nombre, les habiles contradicteurs et les bons approbateurs que dans les grandes villes, et surtout dans la capitale de leur pays.

« Ils y apprennent, même dans la conversation et par l'exercice de la dispute, une chose très-importante, c'est la manière de se faire mieux entendre et de mieux former leurs démonstrations ; car il ne suffit pas au grand génie et au bon citoyen d'inventer et de découvrir pour lui, il faut qu'il invente encore les moyens de communiquer aux autres ses découvertes ; et, pour trouver ces meilleurs moyens de les communiquer, il faut qu'il apprenne à s'abaisser au point de vue et au degré de lumière du commun de ses lecteurs, afin de leur fournir les degrés nécessaires pour monter facilement au point de vue où il est arrivé et où il faut arriver pour voir la démonstration et en sentir toute la force.

« Sans cette attention, il démontre pour deux ou trois lecteurs, il ne démontre pas pour deux ou trois mille ; ce qui cependant doit être le but du citoyen.

« Ainsi l'on peut dire que c'est à la méditation et au calme de la solitude que l'on doit la découverte de certaines vérités sublimes, mais que c'est à la dispute que le public doit les meilleures démonstrations. On voit bien que je ne parle pas ici de la géométrie, puisqu'un géomètre peut se passer de conversation ; mais il ne peut pas se passer d'émulation. Or, la conversation avec gens de son métier excite et fortifie en lui l'émulation, si nécessaire au progrès vif des sciences.

« Ceux qui ont l'art de bien démontrer leurs opinions deviennent facilement les chefs et les conducteurs des autres esprits; car l'homme ne demande pas mieux que de quitter le séjour ténébreux de l'ignorance, de l'erreur, du doute, pour passer dans le séjour lumineux de la vérité et de la certitude.

« Comme il y a des hommes qui, pour la force du corps, en valent plusieurs autres de même âge, il est certain qu'il y a des hommes qui, pour la force de l'esprit, en valent, selon les occasions, dix autres des plus forts. Un ingénieur, à l'attaque ou à la défense d'une place, fera avec cent hommes ce que mille ne feraient pas sans un pareil conducteur.

« Je suppose deux princes qui aient même étendue et même situation de territoire, même nombre de sujets. Si les sujets de l'un sont habitants de villages, de petits bourgs ou de petites villes à peu près égales, et que les esprits de leurs sujets, chacun dans sa profession et dans son art, soient la moitié moins éclairés que les sujets de l'autre, qui aura plusieurs grandes villes et surtout une capitale dix fois plus grande que les autres grandes villes, il est certain que les ouvrages et les travaux de son peuple soit dans les arts, soit dans les sciences, soit dans la politique, vaudront le double, le triple des ouvrages de l'autre, et que ce prince sera ainsi deux fois, trois fois plus puissant, tant en paix qu'en guerre; car, à la longue, à valeur égale, la supériorité de force passe du côté de la supériorité de génie.

« C'est donc une manière d'augmenter les forces et les richesses de son État du double, du triple, que de faire croître en vingt ans, en trente ans, du double du

triple, les lumières de l'esprit des personnes de toutes les professions de son peuple en comparaison de l'accroissement d'esprit que prend le peuple des souverains voisins.

« Moins les esprits ont de facilité et à se communiquer leurs inventions et à examiner par la dispute leurs opinions, plus ils ont besoin de temps pour croître. Or, il est évident que, plus ils sont séparés dans de petites villes, moins il s'y trouve de ces esprits supérieurs, dont le principal emploi est de cultiver leur raison et d'éclairer les esprits inférieurs, et moins ils trouvent de secours, de conversations, de conférences et d'académies où ils puissent, par la dispute et par la contradiction, lutter les uns contre les autres et fortifier ainsi tous les jours leur esprit par cette sorte d'exercice.

« Il ne suffit pas que, dans une nation, un petit nombre d'esprits prennent en peu de temps un grand accroissement. Ce qui importe le plus, c'est que le commun des esprits de la nation prennent en même temps un accroissement proportionné à celui que prennent tous les jours ces esprits de premier ordre. Or, il est évident que, dans la capitale, les propositions démontrées passent bien plus promptement de main en main, d'esprit à esprit, que d'une ville à l'autre, et que, de la capitale comme du centre, il y a beaucoup plus de facilité à communiquer les découvertes aux villes principales que si la découverte s'était faite dans une petite ville, avec laquelle on a beaucoup moins de commerce qu'avec la capitale.

« Il n'est pas douteux que le séjour de la ville capitale pour ceux qui n'ont point une fortune ou un emploi qui

attache dans les villes de province ne soit préféré de presque tous les hommes. Il y a pour toutes les conditions différentes plus d'amusements, plus de spectacles, plus de promenades, plus de conversations, plus de commerce, plus de nouvelles, plus de nouveautés, en un mot, plus de sortes de plaisirs.

« Ceux qui aiment les bons livres sur les sciences et les arts, soit les plus utiles, soit les plus agréables, ceux qui cherchent les beaux sermons, les meilleurs auteurs, les hommes illustres en savoir, en piété, en talent, trouvent dans la capitale plus de commodités de voir ces livres, ces savants, ces beaux ouvrages, ces personnes distinguées, soit par leurs talents, soit par leurs vertus.

« Ceux qui ont besoin de conseils, ou pour leur santé, ou pour leurs affaires, y trouvent les plus habiles médecins, les plus habiles chirurgiens, les plus savants jurisconsultes.

« Ceux qui ont des talents supérieurs et qui veulent augmenter leur fortune y trouvent plus d'occasions qu'ailleurs. Il n'y a pas jusqu'aux artisans dans les métiers les plus communs qui n'y trouvent des facilités d'augmenter considérablement leur fortune quand ils ont trouvé le secret d'exceller sur leurs pareils.

« On y fait mieux élever ses enfants et en meilleure compagnie dans les collèges ; ils y font des liaisons utiles à leur fortune, les parents sont plus à portée de les mieux placer dans les emplois et de leur obtenir des bénéfices ou d'autres grâces que dans les petites villes.

« On peut y vivre avec plus de liberté, soit dans une plus grande retraite, soit dans une plus grande dissipation. On y jouit plus facilement des commodités de l'incognito. On peut sans beaucoup de peine y jouir le

matin du calme et du repos de la campagne. et , après dîner, des amusements de la ville. On y est plus maître de son loisir qu'ailleurs, et même il est plus facile d'y régler sa dépense annuelle selon son revenu annuel.

« Il n'est donc pas étonnant que la pente générale de tous les sujets des provinces soit de venir demeurer dans la capitale et de l'agrandir par leur séjour ; mais, outre cette pente universelle, j'espère que l'on va voir qu'il est de l'intérêt du roi et de l'État de favoriser la multiplication des habitants et de faciliter l'agrandissement de la capitale.

« Les Anglais attribuent la grande et subite prospérité de leur nation au subit agrandissement de la ville de Londres ; mais ce grand et subit accroissement de la ville, vient, je crois, encore plus du subit et grand accroissement du commerce maritime des habitants de Londres que d'aucun dessein que le gouvernement ait eu d'agrandir la capitale.

« Il n'y a dans la nation anglaise qu'environ treize millions d'habitants, et il y en a environ un million dans Londres. C'est la treizième partie de la nation. Il y a en France vingt millions d'habitants. La treizième partie de vingt millions est d'environ 1,500,000, et cependant il n'y a qu'environ 800,000 habitants dans Paris, de sorte qu'il s'en faut d'au moins 700,000 habitants que la capitale de France ne soit à proportion aussi peuplée que la capitale d'Angleterre.

« Après ces observations préliminaires, voici la proposition que je prétends démontrer :

« Il est de l'intérêt du roi et de l'État de favoriser toujours l'agrandissement de la capitale et de n'y mettre

de bornes que celles qu'y peut mettre la difficulté d'y subsister aussi commodément et aussi agréablement à tout prendre que dans les autres lieux.

« Ces sortes de démonstrations politiques, où il s'agit de montrer que le parti proposé est plus avantageux à l'État que le parti opposé, dépendent uniquement du plus grand nombre d'avantages, et d'avantages plus importants, et du plus petit nombre d'inconvénients et moins grands qui se trouvent dans le parti le plus avantageux. C'est une espèce de balancement d'avantages contre avantages, d'inconvénients contre inconvénients, qui devra se réduire à une démonstration arithmétique. »

En conséquence, l'auteur énumère et fait valoir avec détail les avantages d'une grande capitale ; mais quelques-uns de ceux qu'il présente comme évidents sont au moins contestables.

C'est ainsi qu le PREMIER AVANTAGE d'une grande capitale est, à son avis, *plus de sûreté pour les guerres civiles.* Une révolte, dit-il, ne saurait se maintenir longtemps dans une grande capitale, car on pourrait y affamer aisément les révoltés, et d'ailleurs, « pour plus grande sûreté contre les révoltes, il serait facile au roi d'avoir aux différentes avenues, à deux lieues de distance en distance de la rivière de la capitale, et sur les grandes routes, plusieurs petits camps fortifiés avec des casernes et des canons. » — Voilà les fortifications de Paris, prévues et conseillées par l'apôtre de la paix perpétuelle ; nous n'avons pas besoin d'ajouter que les événements ont singulièrement démenti, en ce qui concerne la « sûreté » que présentent les grandes capitales avec ou sans fortifications, les prévisions du bon abbé.

SECOND AVANTAGE : *Plus la capitale sera soumise, plus les provinces seront soumise.*

TROISIÈME AVANTAGE : *Plus de sûreté contre les guerres étrangères.*

QUATRIÈME AVANTAGE : *Le progrès de la raison et des connaissances utiles en sera beaucoup plus grand.*

CINQUIÈME AVANTAGE. *Le progrès des arts les plus utiles en sera beaucoup plus prompt.*

SIXIÈME AVANTAGE. *Réputation et prééminence de la nation.* Une grande capitale où se trouvent réunis à leur plus haut degré de perfectionnement tous les arts de la civilisation devient « la ville des nations » et un modèle que chacun s'efforce d'imiter.

SEPTIÈME AVANTAGE. *Augmentation dans le commerce et dans la circulation de l'argent et des billets.*

« Plus la capitale est grande, plus il est facile d'y établir la monnaie de crédit, c'est-à-dire les billets qui équivalent à la monnaie d'argent, et ces billets ont la commodité d'être plus aisés à porter, à serrer, plus faciles à compter, et ils peuvent augmenter considérablement les effets de la monnaie d'argent ; mais il faut que ces billets soient libres et que personne ne soit jamais forcé de les prendre pour de l'argent. »

Ces billets de banque, ou monnaie de crédit, peuvent servir aussi aux habitants des provinces, et c'est un argument de plus contre l'opinion de ceux qui prétendent que la richesse de la capitale appauvrit les provinces. D'ailleurs, les seigneurs qui passent l'hiver dans la capitale peuvent aller passer quatre ou cinq mois d'été dans leurs terres. « C'était, dit l'auteur, une des vues de feu M. le Dauphin de Bourgogne de renvoyer dans cette

saison tous les courtisans à leurs terres, et de ne donner aucune grâce à aucun courtisan qu'à son retour. »

L'auteur réfute ensuite, — un peu trop longuement selon son habitude, — les objections qui ont été opposées à ses vues. La principale de ces objections, qui est tous les jours reproduite, c'est que les campagnes se dépeuplent au profit des grandes villes, mais au grand dommage de l'État. Voici comment l'auteur y répond :

« N'est-il pas raisonnable de laisser au labouréur enrichi la liberté d'occuper ses enfants utilement à d'autres espèces de travaux utiles à la société ? Le labouréur moins riche et plus laborieux lui succède et travaille pour arriver un jour à ce degré de fortune, pour devenir bourgeois d'une grande ville. Qu'importe à l'État, pourvu qu'il y ait toujours un nombre suffisant de labouréurs ? Or, tant qu'il y aura suffisamment à gagner au labourage, il n'y a pas à craindre que la terre manque de labouréurs, il y en aura toujours un nombre suffisant. C'est le plus d'agrément qui attire les plus riches dans les villes. C'est le plus de commodités pour la subsistance qui attire les moins riches à la campagne. Il faut, pour le bonheur de la société, laisser aux sujets toute liberté de suivre leurs goûts, lorsqu'il n'en résulte aucun dommage ni pour les particuliers ni pour l'État. »

UTILITÉ DES DÉNOMBREMENTS. — Dans ce projet, l'abbé de Saint-Pierre demande la création d'un bureau spécial pour la statistique de la population, et il se livre à des conjectures toujours originales, sinon toujours exactes, sur la population du globe et sur la multiplication de l'espèce humaine. Il aborde, quoique d'une manière incidente, le problème de la population, auquel Malthus

devait plus tard attacher son nom ; et au milieu de diverses assertions d'une exactitude contestable , il émet cette opinion, qu'un rêveur de génie seul pouvait avoir au dix-septième siècle, savoir que « les progrès des sciences appliquées à l'industrie permettront d'entretenir de mieux en mieux une population croissante. »

« A l'égard du terrain et du terroir nécessaire pour faire subsister le genre humain sur la terre, il paraît qu'il reste dix fois plus de terre inculte qu'il ne faut pour les habitants d'Europe ; qu'il en reste trente fois plus qu'il ne faut en Asie, cinquante fois plus qu'il ne faut en Afrique, et cent fois plus qu'il ne faut en Amérique, et qu'ainsi dans dix fois douze cents ans, c'est-à-dire dans douze mille ans, il y aura encore en Europe seulement plus de terrain qu'il ne faut pour en nourrir les habitants, sans les vastes déserts de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. En voilà pour plus de cent mille ans, et d'ici-là il y aura peut-être de grands changements dans notre éloignement du soleil et dans l'éloignement des tourbillons entre eux. » L'auteur calculait que, en tenant compte de la mortalité actuelle qui lui fournit de curieuses recherches il faudrait huit cents ans aux habitants de l'Europe pour doubler. La statistique moderne montre à quel point il se trompait sur la durée infiniment moins longue de la période du doublement. Il est d'ailleurs fort intéressant de voir l'abbé de Saint-Pierre recommander la fondation d'un bureau pour recueillir les divers dénombremens.

PROJET POUR RENDRE LES CHEMINS PRATICABLES EN HIVER. — Voici maintenant une curieuse application des calculs de la statistique ou de l'arithmétique politi-

que, comme on disait alors, faite en vue de l'amélioration des voies de communication. On sait dans quel état déplorable se trouvaient les routes en France sous l'ancien régime. A la vérité, Louis XIV avait fait construire, aux abords de sa résidence, un certain nombre de routes royales d'une largeur inusitée, ce qui les rendait beaucoup plus fastueuses qu'utiles ; mais la plus grande partie du pays n'en demeurerait pas moins privée de bonnes voies de communication. L'abbé de Saint-Pierre s'attacha à estimer le dommage résultant de cet état de choses pour les populations et pour le gouvernement lui-même. « Lorsque je propose, dit-il, d'augmenter le subside nécessaire pour réparer les chemins, je ne fais autre chose que de proposer au gouvernement de dépenser et d'avancer cent pistoles par an en pavé, pour en recueillir par an plus de huit cents. » A l'appui de son dire, l'auteur énumère les différentes pertes que cause en hiver le mauvais état des chemins, en prenant pour base l'élection de Valogne où il était né.

« Ce qui augmente, dit-il, le prix des marchandises, ce sont les frais du transport, et souvent elles ne coûtent presque rien sur le lieu, comme la pierre de la carrière ; mais il en coûte pour la tirer, et pour la transporter il faut nourrir et entretenir des hommes et des chevaux pour la voiturier. Or, si les chemins étaient aussi commodes en temps de pluie qu'en temps sec, si par des zigzags ou par des tournants on avait rendu plus faciles les montées et les descentes, si par des pavés on avait remédié aux trous et aux ornières qui se font dans les terres grasses ou marécageuses, chaque cheval porterait en hiver autant qu'en été, c'est-à-dire environ un

quart de plus, et ferait un quart de plus de chemin dans un même espace de temps; de même, s'il y avait plus de ponts, on abrégèrait fort le chemin.

« Une charrette, pour porter le même fardeau, aurait un tiers ou un quart moins d'hommes et de chevaux, ou, ce qui revient au même, elle porterait un tiers ou un quart plus pesant, il y aurait même un quart plus de marchandises tirées sur les roues. Or on sait que, pour les frais de la voiture, il y a près de la moitié à gagner à faire tirer sur des roues ce que l'on ferait porter sur des chevaux, et il est visible que ce plus d'hommes et de chevaux qu'il faut employer aux voitures à cause des mauvais chemins est une pure perte pour les habitants, et que les délivrer de cette grande perte, c'est leur procurer un grand profit. Mais voyons les choses dans un plus grand détail, etc. »

En définitive, l'auteur propose d'établir, en le recrutant par la méthode « du scrutin perfectionné, » un conseil général des chemins et des canaux sous la direction du ministre qui a le commerce de terre dans son département, avec des bureaux dans les provinces sous la direction des intendants. Sauf pour ce qui concerne le mode de recrutement, c'est le corps des ponts et chaussées qui existe aujourd'hui, et dont la première idée, — qu'elle soit bonne ou mauvaise, — appartient ainsi, selon toute apparence, à l'auteur du *Projet pour rendre les chemins praticables en hiver*.

PROJET POUR RENFERMER LES MENDIANTS. — Suivant son procédé habituel d'analyse, l'auteur recherche d'abord en quelles catégories on peut ranger les mendiants. Les deux principales, qu'il subdivise en un grand

nombre d'autres, sont celle des mendiants qui peuvent travailler, et celle des mendiants que leur âge ou leurs infirmités rendent incapables de travail, et où l'on pourvoit à leur entretien à l'aide d'un droit sur les boissons. « Il y a déjà, dit-il, 45 sous d'entrée ou d'octroi sur chaque muids de vin qui entre à Paris, répartis à raison de 25 sous pour les malades de l'Hôtel-Dieu, et de 20 sous pour les pauvres renfermés de l'hôpital général. Il suffirait d'y ajouter 15 sous pour subvenir entièrement à l'entretien de la population vouée à la mendicité en la faisant travailler. » Bref, c'est le système des *Dépôts de mendicité* que recommande l'abbé de Saint-Pierre.

L'auteur de tant « de projets » destinés à améliorer la condition matérielle et morale de la société ne pouvait manquer d'être frappé de l'utilité des inventions et de la nécessité de récompenser les inventeurs. Il ne propose pas toutefois de leur reconnaître un droit de propriété sur leurs œuvres. Il demande simplement, — ce qui est plus conforme aux idées du temps, — que l'État se charge de récompenser les inventeurs en proportion du mérite des inventions. Quant à la tâche difficile d'apprécier ce mérite, elle serait divisée entre les bureaux de l'Académie politique et ceux du ministère de l'intérieur.

« Les découvreurs dans les arts et dans les sciences auront des brevets de rentes de vingt ans proportionnés à l'utilité de leurs découvertes immédiatement après l'estimation du conseil facultatif de chaque ministère. »

L'auteur ne s'occupe pas seulement des inventions matérielles ; sa sollicitude s'attache aussi aux découvertes qui ont lieu dans la sphère des sciences morales et politiques, et il pense avec raison que les auteurs de

ces découvertes méritent au moins autant que le commun des inventeurs d'être récompensés de leurs efforts. Seulement il s'agit de savoir comment on peut mesurer l'utilité d'une découverte de ce genre, d'un nouveau plan d'éducation, par exemple ?

PROJET POUR ÉTABLIR DES CONFÉRENCES POLITIQUES, TRÈS-AVANTAGEUSES AUX PARTICULIERS ET AU SERVICE DU ROI ET DE L'ÉTAT. — Reproduisant les considérations qu'il a émises précédemment, dans son Mémoire sur l'utilité de l'agrandissement de la capitale d'un État, l'auteur démontre combien il serait utile de multiplier les exercices de l'esprit, et, par conséquent, combien il serait désirable « qu'au sortir du collège on pût trouver facilement des conférences sur les sciences les plus utiles, et, en particulier, sur la politique, qui est, de toutes les sciences, la plus utile pour augmenter le bonheur des hommes. » Il énumère ensuite les avantages que présenteraient des conférences politiques, en formant les intelligences et en répandant la lumière sur toutes les matières qui concernent la direction des affaires publiques.

Seulement il n'aurait pas été permis de désapprouver le ministère de faire de la politique dans les conférences politiques. L'abbé de Saint-Pierre n'avait pas, en effet, plus de goût pour la liberté de discussion en politique qu'en religion. On sait que son avis était d'imposer silence aux théologiens, dont les querelles suscitaient des troubles dans l'État ; il ne voulait pas laisser beaucoup plus de latitude aux docteurs politiques, et il réservait toujours au gouvernement le droit de leur fermer la bouche. C'est ainsi encore qu'il s'élève ailleurs contre

l'opinion, qui commençait à se répandre de son temps, « qu'il serait à désirer pour le bien de l'État que le roi rassemblât souvent les états généraux du royaume. »

« Quelles nouvelles lumières, dit-il, peut-on attendre dans cette science (la politique) d'une multitude de gens qui, la plupart, n'en ont jamais étudié aucune partie, et parmi lesquels, comme parmi le peuple, dominant ceux qui ont plus d'éloquence naturelle sans aucune solidité?

« Encore si l'on pouvait dire que la plupart des députés des États ont plus étudié et plus pratiqué cette science que ceux que le roi appelle ordinairement dans ses conseils, qui en entendent parler et qui en disputent tous les jours ! Mais c'est tout le contraire, et de là il arrive que les partis s'y prennent selon l'avis du plus grand nombre, qui, là comme ailleurs, dans les assemblées populaires, sont les plus ignorants.

« D'ailleurs, où prendre, en France, cinq cents députés des états, habiles dans les affaires du gouvernement, dans la noblesse, dans le clergé ni dans la magistrature, pour en attendre des lumières dans les délibérations ? Encore faudrait-il que ceux qui députent connussent cette science pour choisir leurs députés entre les plus savants. Or, dans un État où il n'y a ni livres suffisants sur cette matière, ni professeurs de cette science, ni conférences particulières, ni Académie publique de politique, ni récompense assurée pour ceux qui y feraient des découvertes très-utiles au public, comment trouver un si grand nombre de sujets aussi habiles que les ministres et les sous-ministres ?

De là il suit que de pareilles assemblées d'états ne peuvent apporter au roi aucune lumière sur les affaires

du gouvernement, et qu'elles ne sont propres qu'à rendre le ministre présent odieux et méprisable, quelque sage, quelque modéré qu'il puisse être, à la nation¹. »

Il convient de remarquer que cette opinion hostile aux assemblées délibérantes et aux institutions représentatives a été, un peu plus tard, adoptée par l'école des physiocrates, laquelle voulait, comme l'abbé de Saint-Pierre, un despotisme paternel, mais sans indiquer, plus que lui, les moyens de préserver la nation des excès de ce despotisme, en se fiant, à son exemple, sur la raison et sur l'intérêt bien entendu du despote.

PROJET POUR MULTIPLIER LES COLLÈGES DE FILLES.— L'abbé de Saint-Pierre débute en faisant valoir « les grands avantages que les femmes douces, sages, intelligentes, laborieuses, prudentes, discrètes, complaisantes, procurent dans leurs familles, et surtout à leurs maris. » Il remarque ensuite qu'il n'existe en France qu'un seul établissement spécial pour l'éducation des filles (la maison de Saint-Cyr).

Ces collèges prendraient pour modèle la maison de Saint-Cyr, « laquelle deviendrait, en peu d'années, chef d'ordre et d'un grand ordre, très-utile à la société chrétienne. »

PROJET POUR RENDRE LES TITRES HONORABLES PLUS UTILES AU SERVICE DU ROI ET DE L'ÉTAT. — L'auteur constate d'abord que les distinctions, les titres, sont au nombre des plus puissants mobiles qui excitent l'homme à bien faire; mais c'est à la condition que ces distinctions, ces titres, soient attribués au mérite, et non à la faveur.

« C'est l'exemple de ces ducs héréditaires, qui, par

¹ Discours contre le Mahométisme.

leurs goûts et leurs occupations journalières, ressemblent plutôt à des enfants ou à des femmes qu'à des hommes, c'est cette malheureuse hérédité des titres honorables qui est une des principales causes de cet étonnant affaiblissement de la monarchie d'Espagne.

« Ces grands titres à distribuer sont un grand trésor pour l'État ; mais ce n'est plus un trésor dès qu'il est épuisé par l'hérédité. Et, en effet, que dirions-nous du trésor des finances si les pensions personnelles que fait l'État devenaient héréditaires dans les familles de ceux qui ont obtenu ces pensions ? Nous sommes assez sensés pour blâmer l'hérédité des récompenses de l'État en pensions, et nous sommes assez insensés pour ne pas voir la grande imprudence de ceux qui ont commencé à rendre héréditaires les récompenses de l'État en titres honorables ? »

« Peut-on voir rien de plus monstrueux en politique que de laisser les plus grandes récompenses d'un royaume entre les mains des citoyens les moins utiles au royaume, en comparaison de leurs ancêtres et en comparaison des services actuels de ceux qui se distinguent dans le service. »

L'abbé de Saint-Pierre voudrait donc que les titres cessassent d'être héréditaires, c'est-à-dire que le trésor des distinctions et des dignités cessât d'être grevé d'une sorte de rente perpétuelle au profit de certaines familles ; il voudrait aussi que des précautions fussent prises pour que le mérite et non la faveur pût obtenir ces distinctions ou ces dignités. Ces précautions consisteraient dans l'application du *scrutin perfectionné* (désignation des candidats au choix du roi par leurs pareils). Il insiste avec beaucoup de vivacité sur les inconvénients

qu'il y a à laisser le roi « décider avec ses favoris ou avec ses favorites un procès si difficile et si important sans consulter, par scrutin, le conseil de ceux qui ont eu pendant dix ans le loisir et les occasions de comparer les talents et le *mérite national* de chacun. »

PROJET POUR RENDRE LES LIVRES ET AUTRES MONUMENTS PLUS HONORABLES POUR LES AUTEURS FUTURS ET PLUS UTILES A LA POSTÉRITÉ. — L'auteur pose comme *règle* que « la valeur d'un livre, d'un règlement, d'un établissement ou autre monument public, est proportionnée au nombre et à la grandeur des plaisirs actuels qu'il procure et des plaisirs futurs qu'il doit procurer au plus grand nombre d'hommes... »

Voici comment il explique cette règle :

« La valeur d'une chose, c'est le résultat de l'estime qu'en font les hommes. Or les hommes n'estiment et ne doivent estimer les ouvrages qu'à proportion que ces ouvrages contribuent à augmenter leur bonheur, c'est-à-dire à proportion qu'ils leur procurent des plaisirs actuels plus grands et plus durables, ou à proportion qu'ils les délivrent de maux plus grands et plus durables, soit pour le présent, soit pour l'avenir. »

PROJET POUR ÉTABLIR DES ANNALISTES DE L'ÉTAT. — Il s'agit de l'institution de six historiographes, pourvus chacun de deux mille livres de pension, et choisis, au moyen du scrutin, parmi les académiciens politiques. Ces annalistes, qui seraient chargés de raconter fidèlement les événements de chaque règne, fourniraient à chaque génération toutes les notions nécessaires pour profiter des expériences faites par les générations précédentes.

Mais les annalistes payés par l'Etat seront-ils impartiaux? Pourront-ils librement divulguer les fautes commises par les souverains? Telle est l'objection que prévoit l'auteur et qu'il s'attache à réfuter. Toutefois il y réussit assez mal. — Les annalistes des nations voisines auront soin de suppléer, dit-il, aux lacunes qui se rencontreront dans nos annales, et l'on arrivera, par cette voie indirecte, à connaître la vérité. — A l'objection non moins fondée que les historiens, qui sont des annalistes libres, se trouvent dans de meilleures conditions d'indépendance que des annalistes gagés, il répond encore que ces annalistes libres sont trop enclins à la critique.

« Or, ajoute le bon abbé, ne vaut-il pas encore mieux pour les lecteurs avoir du beau faux à approuver et à imiter, que du vilain faux à haïr? En fait de peinture également bien peinte, n'y a-t-il pas plus de plaisir à voir du beau que du laid? »

PROJET POUR RENDRE L'ACADÉMIE DES BONS ÉCRIVAINS PLUS UTILE A L'ÉTAT. — Exclu de l'Académie, l'abbé de Saint-Pierre conçoit le projet, — qui lui est suggéré peut-être par une rancune innocente, — de faire travailler les académiciens. En conséquence, il les distribue dans trois bureaux se réunissant trois fois par semaine dans trois pièces de l'appartement bas du vieux Louvre : 1^o bureau du dictionnaire, de la grammaire et de la poétique ; 2^o bureau des monuments modernes et antiques ; 3^o bureau de l'éloquence et des vies des hommes illustres. Il pousse même la précaution jusqu'à dresser le programme des matières qui devront être traitées dans ces bureaux chacun des jours de la semaine. C'était, il faut l'avouer, considérer un peu trop les académiciens comme des

écoliers, enclins à faire l'école buissonnière, et c'était, à coup sûr, un mauvais moyen de reconquérir les bonnes grâces de l'Académie. Mais on sait que le bon abbé n'y songeait guère. La partie de son plan à laquelle il tenait le plus était celle qui concernait les vies des hommes illustres. Car, à son avis, les notions du vrai et du beau ne se gravent facilement dans les esprits qu'autant qu'on les montre en quelque sorte incarnées dans la conduite et dans les œuvres des grands hommes qui ont le mieux servi et le plus honoré l'humanité. Il recommandait surtout les *Vies* de Plutarque comme les meilleurs *éléments de morale* qu'on pût mettre entre les mains de la jeunesse.

DISCOURS CONTRE L'AUGMENTATION DES MONNAIES ET EN FAVEUR DES ANNUITÉS. — Ce discours, véritablement remarquable, est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur démontre, en devançant ainsi les économistes, que l'augmentation des monnaies, c'est-à-dire l'altération de leur valeur, est une mesure essentiellement inique et nuisible, et il propose de la rendre désormais impraticable en prenant la valeur du marc d'argent pour étalon monétaire. Dans la seconde partie, il propose de remplacer l'impôt déguisé, mais excessif et destructeur, de l'altération des monnaies, par des emprunts publics remboursables au moyen d'annuités, tels qu'ils existaient déjà en Hollande et en Angleterre.

Dans un autre « projet pour rendre les rentes sur l'État d'un commerce plus facile et plus fréquent, » il propose encore de créer pour 40 millions de rentes 2 1/2 0/0, en les inscrivant sur une sorte de grand livre, en les garantissant par un privilège d'un million sur le revenu des fermes, et en accordant toutes facilités pour

les négociers, en les rendant insaisissables, etc. Il remarque que cet intérêt est celui des rentes sur la ville en 1732, et qu'en admettant que l'opération réussit, le roi pourrait acquitter tous les ans une partie des dettes de l'État à l'aide de ces nouveaux fonds, dont l'intérêt serait modique. Dans le même projet, il propose encore, pour simplifier la circulation et la rendre plus économique, le système des virements de comptes de la Banque d'Amsterdam, imité plus tard dans le *Clearing-House* de Londres.

« Le bureau des comptes ou Banque d'Amsterdam est un dépôt public où chaque dépositeur a sa feuille dans le registre de la Banque, pour y faire mention de ce qu'il diminue par les transports qu'il fait, ou de ce qu'il y ajoute par les transports que lui font les autres.

« Je souhaiterais fort de voir un établissement semblable à Paris, pour épargner le transport des sacs d'argent, pour éviter la garde dangereuse et inquiétante de l'argent, pour éviter la numération perpétuelle de l'argent, et pour éviter la fausse monnaie. »

Ces extraits suffiront pour attester combien l'abbé de Saint-Pierre entendait mieux que ses contemporains les questions de la monnaie et du crédit public. Aucun économiste n'a signalé plus clairement les vices de l'expédient barbare et ruineux de l'altération des monnaies, trop souvent employé par les financiers de l'ancien régime. A cet expédient, emprunté aux faux monnoyeurs, il voulait substituer le système de crédit public, reposant sur l'exactitude et la bonne foi dans l'exécution des engagements pris et sur de solides garanties matérielles, qui avait déjà augmenté à un si haut point les ressources

des gouvernements de la Hollande et de l'Angleterre, et qui a fini par prévaloir partout.

Citons aussi le projet d'une taille *tarifée*, auquel l'auteur tenait d'une façon particulière, car il y voyait le principal moyen d'améliorer la misérable condition du peuple des campagnes. Déjà Vauban et Boisguillebert avaient fait entendre des protestations éloquents contre les iniquités de la taille arbitraire, et plus tard Turgot s'efforça d'y mettre un terme dans son intendance de Limoges. L'abbé de Saint-Pierre était digne de s'associer à Vauban dans cette œuvre de justice et de bienfaisance, et de servir de précurseur à Turgot.

Arrivons enfin au projet de paix perpétuelle.

On trouve dans les *OEconomies royales* de Sully, l'exposé d'un plan attribué à Henri IV pour l'établissement d'une fédération destinée à maintenir la paix au sein du monde chrétien. Il s'agissait de partager l'Europe en quatre États à peu près d'égale étendue et d'égale force, d'instituer un tribunal européen pour juger leurs procès, et de mettre au service de ce tribunal une force commune. Cette même force devait encore être employée à faire la guerre aux nations infidèles. Tel était le plan que Sully attribuait à Henri IV. Les *Mémoires* de Sully sont très-explicites sur ce point, que le ministre et le confident de Henri IV affirme, que des négociations ont été engagées avec plusieurs souverains, notamment avec la reine Élisabeth, pour établir la fédération européenne. Ces négociations ont-elles véritablement eu lieu ? Voilà un point qui n'est pas encore éclairci et sur lequel les archives des chancelleries fourniraient peut-être des indications précieuses.

Quoi qu'il en soit, l'idée d'établir une fédération, un concert entre les principaux États pour rendre la paix permanente; cette idée était née, et, en attendant qu'elle portât ses fruits, elle devait engendrer de nombreux projets. En 1623, paraît un livre intitulé le *Nouveau Cynée*, attribué à Émeric de Lacroix, et qui renferme un plan destiné à assurer une paix perpétuelle entre les nations chrétiennes. Selon toute apparence, ce plan n'est autre que celui de Henri IV, dont Émeric de Lacroix a écrit ailleurs le panégyrique. Un peu plus tard, Leibnitz rêve aussi l'établissement d'une fédération européenne, à laquelle il donne pour chefs à la fois le pape et l'empereur. A la même époque, les moralistes recommencent à stigmatiser les horreurs de la guerre, et l'on trouve dans La Bruyère une page admirable sur la folie malfaisante des hommes qui s'entre-tuent en bel ordre et en bonne discipline.

Enfin, au commencement du dix-huitième siècle, l'abbé de Saint-Pierre écrit son *Projet de paix perpétuelle*, dans lequel il reprend en sous-œuvre le plan de Henri IV, en l'accommodant aux circonstances du temps.

Ce projet, œuvre capitale de l'abbé de Saint-Pierre, fut d'abord publié en trois volumes. Le dernier parut en 1716. Le *Journal littéraire* et le *Journal des Savants* en donnèrent des extraits; mais l'ouvrage était trop volumineux pour devenir populaire. L'auteur le comprit, et il en fit un abrégé qu'il publia en 1728, sous ce titre, que nous reproduisons avec les singularités de son orthographe:

« Abregé du projet de paix perpetuelle, inventé par le roi Henri le Grand; approuvé par la reine Elizabeth, par le roi Jaques, son successeur, par les republicues et par

divers autres potentats; approprié à l'Etat present des affaires générales de l'Europe ; démontré infiniment avantajoux pour tous les hommes nés et à naître en général, et en particulier pour tous les souverains et pour les maisons souveraines. »

Ce plan se compose de cinq articles, que l'auteur résume de la manière suivante, en y ajoutant des éclaircissements que nous passons sous silence.

1^{er} ARTICLE. — « Il y aura désormais entre les souverains qui auront signé les cinq articles suivants une alliance perpétuelle.

« 1. Pour se procurer mutuellement, durant tous les siècles à venir, sûreté entière contre les grands malheurs des guerres étrangères.

« 2. Pour se procurer mutuellement, durant tous les siècles à venir, sûreté entière contre les grands malheurs des guerres civiles.

« 3. Pour se procurer mutuellement, durant tous les siècles à venir, sûreté entière de la conservation en entier de leurs États.

« 4. Pour se procurer mutuellement, dans tous les temps d'affaiblissement, une sûreté beaucoup plus grande de la conservation de leur personne et de leur famille dans la possession de la souveraineté, selon l'ordre établi dans la nation.

« 5. Pour se procurer mutuellement une diminution très-considérable de leur dépense militaire, en augmentant cependant leur sûreté.

« 6. Pour se procurer mutuellement une augmentation très-considérable du profit annuel que produiront la continuité et la sûreté du commerce.

« 7. Pour se procurer mutuellement, avec beaucoup plus de facilité et en moins de temps, l'agrandissement intérieur ou l'amélioration de leurs États par le *perfectionnement* des lois, des règlements, et par la grande utilité de plusieurs excellents établissements.

« 8. Pour se procurer mutuellement sûreté entière de terminer plus promptement, sans risques et sans frais, leurs différends futurs.

« 9. Pour se procurer mutuellement sûreté entière de l'exécution prompte et exacte de leurs traités futurs et de leurs promesses réciproques.

« Or, pour faciliter la formation de cette alliance, ils sont convenus de prendre pour point fondamental *la possession actuelle et l'exécution des derniers traités*, et se sont réciproquement promis, à la garantie les uns des autres, que chaque souverain qui aura signé ce traité fondamental sera toujours conservé, lui et sa famille, dans tout le territoire qu'il possède *actuellement*.

« Ils sont convenus que, les derniers traités, depuis et compris le traité de Munster, seront exécutés, et que, pour la sûreté commune des États de l'Europe, les renonciations faites dans le traité d'Utrecht pour empêcher les couronnes de France et d'Espagne de s'unir jamais sur une même tête, seront exécutées selon leur forme et teneur.

« Et, afin de rendre la grande alliance plus solide en la rendant plus nombreuse et plus puissante, les grands alliés sont convenus que tous les souverains chrétiens seront invités d'y entrer par la signature de ce traité fondamental.

2^e ARTICLE. — « Chaque allié contribuera, à propor-

tion des revenus actuels et des charges de son État, à la sûreté et aux dépenses communes de la grande alliance.

« Cette contribution sera réglée, pour chaque mois, par les plénipotentiaires des grands alliés, dans le lieu de leur assemblée perpétuelle, à la pluralité des voix pour la provision, et aux trois quarts des voix pour la définitive

3° ARTICLE. — « Les grands alliés, pour terminer entre eux leurs différends présents et à venir, ont renoncé et renoncent pour jamais, pour eux et pour leurs successeurs, à la voie des armes, et sont convenus de prendre toujours dorénavant la voie de conciliation par la médiation du reste des grands alliés, dans le lieu de l'assemblée générale. Et, en cas que cette médiation n'ait pas de succès, ils sont convenus de s'en rapporter au jugement qui sera rendu par les plénipotentiaires des autres alliés, perpétuellement assemblés, et à la pluralité des voix pour la définitive, cinq ans après le jugement provisoire.

4° ARTICLE. — « Si quelqu'un d'entre les grands alliés refuse d'exécuter les jugements et les règlements de la grande alliance, négocie des traités contraires, fait des préparatifs de guerre, la grande alliance armera et agira contre lui offensivement, jusqu'à ce qu'il ait exécuté lesdits jugements ou règlements, ou donné sûreté de réparer les torts causés par ses hostilités, et de rembourser les frais de la guerre suivant l'estimation qui en sera faite par les commissaires de la grande alliance.

5° ARTICLE. — « Les alliés sont convenus que les plénipotentiaires, à la pluralité des voix pour la définitive, régleront dans leur assemblée perpétuelle tous les

articles qui seront jugés nécessaires et importants pour procurer à la grande alliance plus de solidité, plus de sûreté, et tous les autres avantages possibles; mais l'on ne pourra jamais rien changer à ces cinq articles fondamentaux que du consentement unanime de tous les alliés.

« Tels sont les cinq articles fondamentaux nécessaires pour rendre la paix durable et perpétuelle. »

Ce projet établissait donc une grande alliance européenne, en prenant pour base l'état actuel de possession. Chacun des États engagés dans cette alliance devait mettre à son service une contribution et un contingent à déterminer, pour subvenir à l'entretien du tribunal européen et pour faire respecter ses décisions. L'auteur fait parfaitement ressortir les avantages que chaque État retirera de l'alliance, soit au point de vue de la sécurité de son territoire et de son commerce, soit encore au point de vue de ses dépenses. Mais, — et c'est ici le vice capital de la combinaison, — il a le tort de vouloir trop étendre les garanties de l'alliance. Ce n'est pas seulement une assurance contre la guerre extérieure qu'il veut constituer au profit des nations, c'est encore une assurance contre toute dépossession, une assurance contre le risque des révolutions qu'il offre aux souverains.

Après avoir exposé son plan, l'auteur s'attache à le justifier et à en faire ressortir, non-seulement les avantages généraux, mais encore les bénéfices particuliers au point de vue de chacun des souverains qu'il veut gagner à la cause de la paix. D'abord il démontre que l'Alliance atteindra pleinement le but qu'elle se propose.

Car aucun État n'est assez puissant pour lutter contre les autres États réunis, et nul, en conséquence, ne voudra s'exposer à une répression inévitable en envahissant le domaine d'autrui. L'infailibilité de la répression préviendra désormais toute atteinte à la sécurité commune. Ensuite l'auteur essaye de prouver aux grands potentats, et en particulier à l'empereur, qu'ils ne sont pas moins intéressés que les petits princes à l'avènement d'un ordre de choses qui les garantira contre les mauvaises éventualités de l'avenir.

M. de Molinari n'hésite pas à mettre la paix perpétuelle au rang des idées les plus solides; la « rêverie » de l'abbé ne consistait, selon lui, qu'à prendre les devants d'un ou deux siècles sur la vérité solide et démontrée. Nous serons moins explicite dans notre approbation. Sans doute le vœu émis par le dernier Congrès européen réuni à Paris *d'arranger les différends élevés entre les divers États par un commun arbitrage*, a dû faire tressaillir de joie l'abbé de Saint-Pierre au fond de son tombeau. Sans doute cet « entrelacement » d'intérêts, déjà signalé par lui, qui rend tout le commerce du monde de plus en plus solidaire, et qui fait qu'une seule atteinte grave portée sur un point du globe aux intérêts d'une seule nation a presque toujours son retentissement inévitable en privations, en souffrances et en crises dans la famille humaine tout entière; sans doute les voies de communication qui mettront un jour en perpétuels rapports les différentes branches de cette grande famille; sans doute l'horreur croissante du sang humain versé souvent autrefois pour les plus frivoles prétextes, et jusqu'au perfectionnement même des moyens de des-

truction qui font qu'on hésite davantage à s'entr'égorguer; sans doute toutes ces causes unies ensemble doivent, j'en suis très-convaincu pour mon compte, triompher des hostilités de races, cet état sauvage des nations, comme des fausses vues de l'esprit de conquête. Elles doivent en conséquence rendre les guerres de plus en plus rares. En écarteront-elles à jamais le fléau? Là est la question. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le dix-neuvième siècle, comme se l'imaginait l'abbé de Saint-Pierre, ni même le vingtième, comme paraît le croire M. de Molinari, qui verra ce grand et curieux spectacle présenté par une humanité dont nous soupçonnons à peine les formes futures et les combinaisons possibles, nous qui tenons de beaucoup plus près à un passé dont le souvenir est encore tout rapproché et tout vivant, qu'à un avenir dont les vagues perspectives se dessinent à peine à nos yeux. Il n'y aurait pas moins de témérité, selon nous, à affirmer qu'à nier d'une manière absolue tel ou tel progrès ou telle ou telle nouveauté réalisable dans des milliers d'années; ce serait tomber dans l'erreur d'un génie bien immense pourtant et presque toujours infaillible en matière politique, dans l'erreur d'Aristote, qui, dominé par l'universalité et la durée du fait de l'esclavage, le considérait comme une condition absolument nécessaire des sociétés et comme une des conséquences naturelles de la constitution même de la nature humaine. Quoi qu'il en soit, il nous semble déjà que le mot de pur rêveur appliqué à l'abbé de Saint-Pierre, mot qui longtemps a passé à son égard pour le jugement de la vérité même, doit paraître dur et injuste. C'est un de ses mérites, qui, nous l'espérons, n'aura rien de chimérique, d'avoir si-

gnalé avec force dans l'existence et dans l'établissement futur sur toute la surface du globe des gouvernements représentatifs, une des principales causes de paix, et de s'être appliqué à faire voir que cette forme de gouvernement se montre beaucoup moins prodigue que le despotisme de l'argent et du sang des hommes. C'est une des plus nobles comme des plus judicieuses paroles qui lui soient échappées que la recommandation faite aux peuples d'avoir désormais à « s'agrandir à l'intérieur, » c'est-à-dire de développer sans cesse leurs ressources par le travail au lieu de les épuiser en folles dépenses et dans de coupables satisfactions de haine, de vengeance, d'ambition et de stupide orgueil. Les calculs souvent fort curieux dans lesquels il entre et dont il remplit ses volumes pour établir par *doit* et *avoir* le compte des pertes de la guerre comparé aux bienfaits des réformes utiles, routes et chemins, manufactures, culture de la terre, sont, sinon des modèles fort rigoureux, du moins des exemples de la statistique appliquée à la recherche du bien public, et il peut à bon droit passer pour un des pères de cette science déjà féconde en indications d'une haute portée et d'une grande utilité pratique, toute conjecturale qu'elle demeure encore à trop d'égards.

L'abbé de Saint-Pierre était par excellence ce qu'au dernier siècle on appelait un esprit *éclairé*. Nous avons pu voir que ses vues, purement économiques, sont le plus souvent judicieuses et bien en avant de celles qui dominaient, notamment dans la manière dont il combat le système de Law et l'altération des monnaies qui s'est prolongée jusque sous le règne de Louis XV; ici l'exactitude de ses arguments est digne de la science des Quesnay et

des Turgot. Ajoutons que ce qui distingue l'abbé de Saint-Pierre de la plupart des réformateurs, c'est son horreur pour les révolutions, qu'il considérait comme une des variétés de la guerre ; on a presque envie de dire qu'il les haïssait à l'excès, puisque, sans s'enquérir du motif juste ou non qui les faisait naître, il tournait l'action de toutes les puissances contre la nation qui était le foyer du trouble, au risque de ramener la guerre en vue de la paix même. Cette pensée, plus voisine de la Sainte-Alliance que de la démocratie, a dû contribuer à faire considérer son auteur comme un rêveur peu dangereux.

Résumons en peu de mots ce jugement sur l'abbé de Saint-Pierre, tel qu'il nous paraît ressortir des morceaux choisis si judicieusement et si savamment commentés par un écrivain qui, sauf le style, est un peu de sa famille. L'abbé de Saint-Pierre a eu quelques vues grandes, une idée assez nette, que ses rêves eux-mêmes n'altèrent pas, de la méthode expérimentale applicable à l'étude des sociétés ; de nobles et hardis pressentiments, que quarante années de paix suffiraient seules à justifier, beaucoup de mouvement d'esprit et une remarquable abondance d'idées. Tout cela ne suffit pas à faire de lui un grand homme, mais mérite mieux que cette ironie légère avec laquelle on se contente trop souvent de juger sa mémoire, et lui donne droit d'être cité parmi les intelligences d'élite. Tâchons de nous souvenir que la pensée dévouée à la recherche du vrai et du bien a droit au respect, même dans ses écarts, du moment que ces écarts eux-mêmes n'ont rien de contraire à la morale et à l'ordre. Je connais quelque chose de beaucoup plus condamnable que la pensée qui rêve, c'est la pensée

mise exclusivement au service de calculs égoïstes. Prenez garde, suis-je tenté de dire en finissant, prenez garde que les mêmes gens qui parlent de l'abbé de Saint-Pierre avec le ton du mépris ne viennent tout à l'heure réhabiliter les *traitants* jusqu'ici trop méconnus, et nous parler d'un ton de componction du savoir-faire de ces excellents fermiers généraux, lesquels, ne rêvant pas et ne pensant guère plus, s'entendaient si bien à mener une vie de satrape.

RÉFORMES DE COLBERT ¹

I.

Il y a peu d'années encore, il était de mode d'exalter les fondateurs de l'unité administrative de notre pays. Il semble que depuis quelque temps un vent tout contraire souffle sur l'opinion. Toutes les fois que nous apprenons à nos dépens ce que notre système de centralisation a d'excessif, et que nous subissons sous une forme ou sous une autre les conséquences naturelles de notre habitude de tout demander à l'État, nous aimons à en accuser Richelieu, Colbert, Louis XIV. Je partage pour mon compte les doutes qui sont venus à d'éminents esprits sur l'excellence de cette œuvre, laquelle, se poursuivant d'un homme d'État à l'autre presque avec la rigueur d'un syllogisme, aboutit au triomphe complet du pouvoir central par la destruction de tout ce qui faisait ou pouvait faire obstacle; je conçois qu'on se demande si cette beauté logique de notre histoire n'est

¹ *Études sur Colbert*, par M. Félix Joubreau, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

pas payée bien cher ; mais j'ai hâte de le dire : après avoir lu les deux volumes consacrés à Colbert, le sentiment dont on reste rempli est celui de l'admiration pour l'imposante figure qui remplit à elle seule la première moitié du règne de Louis XIV. Quelque jugement qu'on porte sur la valeur définitive de l'œuvre, la grandeur de l'homme reste intacte ; je m'en réjouis fort pour ma part. Il y a dans le spectacle de la vanité et de l'impuissance des œuvres les plus habilement concertées quelque chose qui nous humilie sans nous avilir : rien au contraire n'est plus démoralisant que le dénigrement systématique qui s'attaque à l'homme et qui tend à nier partout, avec la croyance dans le bien, le mérite de la volonté qui s'y dévoue.

Colbert, dans l'ouvrage de M. Joubleau, de même que dans la savante monographie de M. Pierre Clément¹ et dans les récentes recherches de M. Chéruel², apparaît comme un des types les plus énergiques et les plus consommés des vertus de l'homme d'État. Malgré tout ce qu'on peut dire à bon droit de ses calculs intéressés, il se propose un but qui ne l'est pas, il y marche avec une constance soutenue, et se dévoue à ce qu'il croit le devoir jusqu'à mourir à la peine. Ce ministre bourgeois d'un roi gentilhomme, fils de ses œuvres, comme le tiers-état d'où il sortait, mit au service de la régénération de toutes les branches de l'administration publique une activité dont la pensée seule épouvante. Il ne se crut pas quitte envers l'État à moins d'un travail de seize heures par jour, et cela dura vingt-deux

¹ *Histoire de la Vie et de l'Administration de Colbert*, par M. Pierre Clément.

² *Histoire de l'Administration monarchique en France*, t. II.

années. Embrassant dans sa vaste capacité l'ensemble des affaires, il en saisissait avec un soin scrupuleux les moindres détails. Cette énergie passionnée et persévérante, cette universalité du génie appliqué au gouvernement des affaires humaines, cette faculté devenue de plus en plus rare de s'absorber dans sa tâche, ces qualités mâles et fortes de la pensée et du caractère nous paraîtraient dignes d'une admiration éternelle, même s'il était démontré que tout ce travail a été en pure perte et que le puissant organisateur, en fin de compte, est venu échouer contre l'action de principes et de lois naturelles qu'il n'avait pas suffisamment connus.

Mais rien ne serait plus injuste que cette condamnation absolue et tranchante portée contre Colbert au nom des principes de l'économie politique. S'il y a du mal à reprendre dans son œuvre, il y a beaucoup à y louer ; les fautes sont surtout du temps, les mérites sont surtout de l'homme. Ceux qui liront les documents mis en lumière par les patientes recherches et par la savante sagacité de M. Joubleau, sauront de la façon la plus exacte à quoi s'en tenir. Ils resteront plus assurés que jamais du peu d'équité qu'il y a à ne voir dans Colbert que l'auteur du système douanier et à lui en rapporter les excès. Ils y verront combien de choses grandes, solides, incontestablement bonnes et qui ont mérité de survivre, Colbert a faites pour l'industrie. Il faut citer en outre une foule d'actes éminemment salutaires, comme l'ordonnance de 1666 pour la réformation de la justice civile, comme celle de 1670 pour la justice criminelle, en vigueur jusqu'à la Révolution de 1789, comme tant d'autres édits qui ont profité à la masse de la société française. Plus

on poursuivra cette recherche avec attention, plus on se convaincra que *réhabiliter le travail sous toutes les formes* a été son objet le plus général. Colbert a posé lui-même la règle de gouvernement qu'il voulait suivre pour aller à son but. Distinguant en deux classes les *conditions des hommes*, celles qui *tendent à se soustraire au travail*, source de la prospérité de l'État, et celles qui par la vie laborieuse *tendent au bien public*, il voulait rendre difficiles les premières, et faciliter les autres en y faisant trouver le plus possible honneur et avantage. C'est ainsi qu'il réduisit le nombre et la valeur des offices, afin que la bourgeoisie, moins empressée à leur poursuite, tournât son ambition et ses capitaux vers le commerce; c'est ainsi qu'il attira du même côté la noblesse, en combattant le préjugé qui lui faisait un point d'honneur de la vie oisive et inutile. L'émulation du travail, tel est d'un seul mot l'esprit nouveau qu'il s'est évidemment proposé d'infuser à la nation. Cette pensée, qui domine son œuvre, doit la glorifier encore à nos yeux.

Une chose digne de remarque et qui montre à quel point le système de la protection douanière était dans l'esprit du temps, c'est que Colbert, si vivement secondé pour tout ce qu'il opéra dans ce dernier sens, rencontra des résistances énergiques et parfois invincibles quand il tenta des réformes empreintes d'un caractère libéral. Convaincu avant Turgot, avant la Constituante, qu'il ne devait y avoir qu'une France économique de même qu'une seule France politique, il voulut faire tomber toutes les douanes intérieures; mais cette grande et nationale pensée, pressentie par Commines, exprimée par Bodin, émise comme un vœu par le Tiers-État aux

États-Généraux de 1614, et qui devait être votée par acclamation en 1789, fut repoussée en 1664 par le plus grand nombre des provinces; il fallut que son auteur négociât avec chacune d'elles. S'il échoua pour la plupart, au moins parvint-il à abattre les barrières douanières dans un certain nombre de provinces et à établir pour toutes un tarif uniforme. Colbert, qui prenait soin d'écrire aux intendants de ne pas inquiéter le négoce, et d'être *plutôt un peu dupes des marchands que de gêner le commerce*, se montre à plus d'un titre le véritable précurseur de la liberté commerciale. Parmi les pensées libérales qui doivent lui être attribuées, nous citerons l'édit du mois d'août 1669, déclarant le commerce de mer compatible avec la noblesse, la création de vastes entrepôts, Dunkerque déclaré port franc, la suppression du droit d'aubaine à Marseille, qui y attira une foule d'étrangers et permit l'établissement de familles opulentes du Levant dans cette ville où elles construisirent une grande quantité de navires, enfin la faculté du transit pour toute la France accordée aux marchandises étrangères. Comment, même au point de vue industriel, ne pas lui savoir gré d'avoir été le défenseur des protestants contre les vellétés qui allaient triompher après lui par la révocation de l'édit de Nantes? Moins par philosophie que par instinct patriotique, il protégeait en eux toute une population d'hommes tels qu'il les voulait pour ses plans, actifs, probes, instruits, attachés à l'industrie par la malveillance même qui les écartait graduellement des fonctions publiques.

M. Joubleau, qui professe pour Colbert une admiration indépendante, et qui se montre, tout en le louant

beaucoup, fermement attaché en économie politique à la grande école libérale de Smith et de Turgot, a appelé l'attention avec force preuves sur une masse de mesures importantes pour l'industrie, en dehors d'une réglementation excessive et du tarif des douanes. Une telle analyse est un monument élevé à la gloire de Colbert économiste : monument d'autant plus solide, qu'il a pour assises les pièces mêmes émanées de la main du grand ministre. Je ne sache rien, par exemple, qui donne une idée plus élevée de son génie, que ses vues en matière d'impôt. Il y porta ce que de nos jours nous appelons des principes. Asseoir l'impôt non plus sur les privations des classes populaires et notamment des classes agricoles, taillables et corvéables à merci, mais sur l'accroissement continu de la richesse commune, puisée à la triple source de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, telle fut sa pensée dominante. Pour parler le langage de l'époque, le but de Colbert eût été que la *taille*, de *personnelle* qu'elle était devint *réelle*, c'est-à-dire proportionnée à la réalité de la fortune, sans distinction de noblesse ou de roture. Ce qu'un tel projet devait soulever de difficultés insurmontables, on pourra s'en faire une idée si l'on songe que l'exemption de l'impôt foncier était un des signes de la noblesse féodale, un témoignage de l'indépendance vis-à-vis du roi, une marque qu'on s'appartenait à soi-même, et si l'on se rappelle que lorsque Richelieu avait demandé 6 millions au clergé, l'archevêque de Sens lui avait répondu naguère avec hauteur que « l'usage ancien était que le peuple contribuât par ses *biens*, la noblesse par son *sang* et le clergé par ses *prières* aux nécessités de l'État. » Après

les résistances individuelles durent venir les protestations collectives des provinces. Il s'en fallait que l'impôt direct fût assis partout sur les mêmes bases. Les pays d'élection *taillables à merci* étaient bien moins favorisés que les pays d'État dont le principal privilège était l'apparence du consentement aux charges publiques. Ces pays d'État, dont la population formait seulement le quart du royaume, ne contribuaient guère que pour un septième dans le produit des tailles. Comment égaliser les taxes dans les provinces nouvellement acquises sans violer les contrats de réunion à la couronne française? Ne pouvant atteindre le riche, Colbert s'appliqua du moins à dégrever le pauvre. Les tailles, qu'il trouva à 50 millions, furent abaissées d'un tiers. Son vœu était de les réduire à moitié. Les gabelles, surveillées sans cesse, graduellement adoucies, furent réglementées avec une sagesse qui en allégea le fardeau. L'impôt indirect ou de consommation se substitua en partie à l'impôt direct, et subvint, sans causer une réelle surcharge, aux dépenses de l'État.

On trouve un plaisir sévère à suivre de pied à pied le ministre qui, suivant l'expression de M. Augustin Thierry, « anticipait dans ses plans toute une révolution à venir, » c'est à savoir le règne de l'industrie et du commerce, la suprématie de la propriété mobilière, l'abolition des privilèges en matière d'impôt, une juste proportion dans les charges, la diffusion des capitaux par l'abaissement de l'intérêt, plus de richesse et d'honneur pour le travail, enfin les miracles de l'économie et la fécondité de l'ordre et de la paix. Ce rigide réformateur, qui parvint à introduire, même à la cour, un peu de lumière dans

les ténèbres de ces *ordonnances de comptant*, ténèbres qu'avait redoublées à dessein le cupide génie de Mazarin, déploya en outre contre les dilapidations des financiers unē énergie qu'on serait tenté parfois d'appeler révolutionnaire. Il s'en faut que tout puisse être au point de vue du droit pur, justifié dans ces mesures violentes dictées par un bon motif. Instituer une chambre de justice chargée de préparer des châtimens exemplaires à quiconque sera prévenu d'*avoir malversé dans nos finances et appauvri nos provinces*, contrôler les fortunes suspectes, depuis les opulents complices de Fouquet jusqu'au dernier sergent de la gabelle soupçonné de gains illégitimes, faire envoyer les traitants en prison et quelques-uns à mort, réduire des deux tiers les rentes de l'Hôtel de Ville, abaisser de 1,000 livres à 300 le capital des rentes sur les tailles, rompre tous les marchés de Fouquet, confisquer les octrois des villes, reprendre les domaines aliénés, atteindre la racine des abus en supprimant la charge de surintendant dont l'autorité souveraine en matière de finances, on l'avait vu bien avant Fouquet, était la source de tous les désordres, et faire rentrer cette fonction dans le ressort du prince dont elle n'est plus sortié depuis lors, créer un conseil royal des finances composé de cinq membres et chargé d'attributions à la fois étendues et précises, la plupart de ces mesures furent, il faut bien le reconnaître, de véritables coups d'État qui constituaient une terrible inauguration du bon ordre.

Et pourtant à cet homme inflexible, le nouvel historien de Colbert n'a pas hésité à appliquer une expression qui peut surprendre au premier abord : il dit quelque

part qu'il fallut revenir en partie sur les dégrèvements opérés dans les taxes sur la classe pauvre, parce que le cœur de Colbert l'avait entraîné trop loin. Certes une idée d'inexorable sévérité bien plus que de bonté s'attache à cette austère physionomie dont la vue effrayait les sollicitateurs et glaçait M^{me} de Sévigné, qui dans ses lettres, l'appelle *le Nord*. Ce dur père de famille à la façon de la vieille Rome, auquel il arrivait de châtier ses enfants par le bâton, passerait difficilement pour un modèle de sensibilité. Qu'était-ce pourtant que cet amour du bien public ? Qu'était-ce que cet ardent désir de soulager le pauvre, désir attesté par tant de réformes et par des mesures de bienfaisance, tels que l'établissement d'une maison de refuge à Paris pour les pauvres, d'hôpitaux dans chaque ville et bourg et la fondation de l'hospice des Enfants-Trouvés ? Les expressions échappées à Colbert prouvent que la politique n'était pas seule en jeu dans ces mesures. Sa honte a aussi sa légende. Je ne sais sur quelle autorité se fonde Necker dans son *Éloge de Colbert* pour raconter l'anecdote suivante, mais elle est significative. Un jour qu'il regardait la campagne, ce ministre que Guy Patin nomme *l'homme de marbre* fut tout coup saisi d'un mouvement de tendresse pour ainsi dire héroïque, et il s'écria : « Je voudrais que ces campagnes fussent heureuses, que l'abondance régnât dans le royaume, que tout le monde y fût content, et que sans emploi, sans dignité, banni de Versailles, l'herbe crût dans ma cour ! »

Rien n'atteste mieux ce grand cœur de Colbert que ses dernières années et sa triste fin. Il y a des abattements et des tristesses que connaissent seules les volontés

énergiques et les âmes hautes. Le sombre déclin de Colbert en fut rempli. « Réduit (par la prépondérance de Louvois dans le conseil), dit éloquemment M. Augustin Thierry, à la tâche ingrate d'opposer la voix de la raison à ce parti pris d'orgueil, de violence et d'envahissement au dehors, à la tâche de garder le trésor appauvri contre des demandes toujours croissantes pour les fêtes, les bâtiments de plaisance, l'état militaire en pleine paix, Colbert fléchit par degrés sous la fatigue de cette lutte sans fruit et sans espoir. On le vit triste et on l'entendit soupirer à son ancienne heure de joie, à l'heure de s'asseoir pour le travail ; il se sentait à charge dans ce qu'il voulait de bien, dans ce qu'il empêchait de mal, dans sa franchise de langage, dans tout ce que le roi avait jadis aimé de lui. Plusieurs fois, après des signes certains de disgrâce, la forte trempe de son âme et le sentiment du devoir patriotique le relevèrent encore et le soutinrent contre ses dégoûts ; mais enfin il y eut un jour où l'amertume de cette situation déborda et où le cœur du grand homme fut brisé. Telle est l'histoire douloureuse des dernières années de Colbert, années remplies, d'un côté, par des accès d'activité fébrile, et de l'autre par ces alternatives d'éloignement et de retour, de rudesses blessantes et de froides réparations qui marquent la fin d'une grande faveur. La tristesse qui sans nul doute abrégea sa vie se nourrissait de deux sentiments : du chagrin de l'homme d'État arrêté dans son œuvre et d'une souffrance plus intime. Colbert aimait Louis XIV d'une affection enthousiaste ; il croyait à lui comme à l'idée même du bien. Il l'avait vu autrefois associé de cœur et d'esprit à ses travaux et à ses rêves,

et supérieur pour le rang, son égal en dévouement patriotique; et maintenant il lui fallait se dire que tout cela n'était qu'illusion; que l'objet de son culte, ingrat envers lui, était moins patriote que lui. C'est dans ce désenchantement qu'il mourut; au lit de la mort, l'état de son âme se trahit par une sombre agitation et par des mots amers. Il dit en parlant du roi: « Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-là, je serais sauvé deux fois, et je ne sais ce que je vais devenir. » Une lettre de Louis XIV, alors malade, lui ayant été apportée avec des paroles d'amitié, il resta silencieux comme s'il dormait. Invité par les siens à faire un mot de réponse, il dit: « Je ne veux plus entendre parler du roi; qu'au moins à présent il me laisse tranquille; c'est au roi des rois que je songe à répondre. » Et quand le vicaire de Saint-Eustache, sa paroisse, vint lui dire qu'il avertirait les fidèles de prier pour sa santé: « Non pas cela, répondit brusquement Colbert, qu'ils prient Dieu de me faire miséricorde. »

C'est à tort qu'on accuse cet homme illustre d'avoir voulu décourager l'agriculture. Que l'effet indirect de quelques-unes de ses mesures manufacturières ait été funeste pour cette branche de la richesse publique, on ne saurait malheureusement le contester; mais il est injuste de reprocher à Colbert, avec quelques historiens, de l'avoir systématiquement maltraitée pour favoriser les manufactures à son préjudice. Il ne méconnut pas à ce point la solidarité de l'industrie manufacturière et de l'industrie agricole; il est certain même qu'une vive sollicitude l'animait pour celle-ci, et parmi les preuves qui ne manquent pas, nous nommerons la déclaration du

25 janvier 1671, qui défendait de saisir les bestiaux du fermier : l'ordonnance de juillet 1656, qui prescrivait le desséchement des marais ; un arrêt du conseil du 17 octobre 1665, qui, portant rétablissement des haras, jetait les bases de cette institution tout agricole ; enfin l'édit, sur les eaux et forêts, de 1669, qui lui coûta huit années de travaux et qui est devenu la base de notre Code forestier. De même, aux économistes qui oublient ou méconnaissent les immenses services de Colbert, par une préoccupation trop exclusive du système douanier, il faut opposer parmi les voies de communication, la Marne creusée, le canal du Languedoc, le projet du canal de Bourgogne et de toutes ces lignes hardies, si savamment tracées depuis sur la carte de France ; dans l'industrie, la création des conseils de prud'hommes ; pour le négoce, sa déclaration sur le fait et négoce de la lettre de change, et son immortelle ordonnance de mars 1673, qui fut notre premier Code de commerce ; les règles essentielles du commerce maritime, qui reçut de lui l'impulsion et la vie, fixées pour la première fois d'une manière précise par son ordonnance de la marine ; une colonie partie de La Rochelle, allant peupler Cayenne ; une autre prenant possession du Canada et jetant les fondements de Québec ; une troisième s'établissant à Madagascar ; le commerce du Levant ranimé, celui du Nord ouvert, de nombreuses manufactures modèles établies, la grande poste perfectionnée, la petite poste créée, la réforme des monnaies, l'opinion publique comptée pour quelque chose en matière de dépenses ; tant de créations enfin, qui signalèrent utilement pour la plupart l'action de cette volonté puissante. En racon-

tant avec une grande précision de détails ces opérations glorieuses, l'auteur de nouvelles études a fait d'ailleurs l'aveu des erreurs de Colbert, erreurs dont il reporte la responsabilité principale sur l'époque. Colbert vit la prospérité de l'industrie dans la réglementation, celle du commerce dans les privilèges à l'intérieur et les prohibitions au dehors. L'exclusion donnée aux étrangers le jeta dans les téméraires hostilités des tarifs : l'essai de 1664 et l'aggravation de 1667. Mais ici encore il ne suffit pas de louer ou de condamner d'une manière absolue ; plusieurs graves questions s'élèvent. Quelle portée convient-il d'attribuer au système protecteur, tel qu'il sortit des mains de Colbert ? A quelles vues obéissait-il en l'organisant ?

II.

Pour se faire une idée juste de l'œuvre économique de Colbert, c'est-à-dire pour ne tomber à son égard ni dans le panégyrique ni dans le pamphlet, il faut se rendre exactement compte des circonstances au sein desquelles s'est produit ce qu'on nomme son *système*. De cet examen, il résulte que Colbert a été plus encore le parrain que le véritable père du système qui porte son nom, de même qu'il apparaît, si l'on y regarde avec attention, comme le restaurateur et non comme le fondateur de l'industrie française, déjà très-florissante sous Henri IV, et dont les exportations pour l'Angleterre et la Hollande seules atteignaient, dès 1685, 80 millions de livres, chiffre fort élevé pour le temps.

A l'époque de Louis XIV, le principe d'autorité domine évidemment la législation, comme de nos jours le principe de liberté, en matière religieuse et civile, sauf des restrictions plus ou moins étendues, est la principale inspiration de nos codes. Nul doute que ce principe ne s'accorde mieux avec l'économie politique; car l'économie politique suppose que le travail obéit à des lois naturelles auxquelles il faut laisser leur libre jeu pour qu'il atteigne son maximum de puissance et de fécondité. Mais à l'époque de Louis XIV ces lois étaient peu connues. On eût fort étonné les hommes de ce siècle en leur disant que le monde économique admet des lois antérieures et supérieures à la volonté de l'homme, aux prescriptions de la loi écrite, à la puissance de l'organisation artificielle, et que le but à poursuivre en fait d'industrie et de commerce, à part quelques règlements généraux, n'est pas l'unité, mais la liberté. Colbert crut la réglementation aussi bonne en industrie qu'en toute autre matière. Séduit, comme le remarque son nouvel historien, par tout ce qu'il avait fait de grand sous l'inspiration et sous l'influence des maximes d'État, il fut amené à penser que l'intervention du pouvoir serait partout aussi heureuse, et c'est ainsi qu'il en vint à l'abus des privilèges en matière d'industrie, de commerce et de compagnies.

Une croyance économique commune à tout son temps aurait suffi pour jeter Colbert dans les excès du régime douanier, excès fort modérés d'ailleurs, nous aurons l'occasion d'en faire la remarque, relativement à ce que nous avons vu depuis lors. Cette croyance, qui compte encore de trop nombreux fidèles de nos jours, c'est la

balance du commerce. Dans l'opinion générale, opinion admise par Colbert, ainsi que le prouve plus d'un fragment de ses dépêches et instructions, l'argent formait, sinon l'unique, du moins la principale richesse d'un peuple ; dans les échanges avec l'étranger, la suprême habileté était d'avoir reçu de lui plus d'argent à la fin d'une année qu'on ne lui en avait livré. Quand on avait ou qu'on croyait avoir atteint ce résultat, la *balance* était réputée favorable. On ne comprenait pas alors que dans tout échange entre différents peuples, ce sont des produits réputés de même valeur qui s'échangent entre eux, qu'un peuple gagne autant à recevoir qu'à vendre, que ce qu'il importe répond même mieux que ce qu'il exporte à la quantité de ses consommations, c'est-à-dire à la somme réelle de son bien-être ; on comprenait moins encore (et combien de personnes sont aujourd'hui même dans ces idées) qu'introduits dans un pays au delà de la quantité qu'exige le service des échanges, l'argent et l'or, doués comme ils le sont d'une valeur intrinsèque, s'avalissent par rapport aux autres marchandises avec lesquelles on les compare dans tout achat, et ne font qu'augmenter le prix de toutes choses sans augmenter la richesse réelle.

Une pensée plus élevée et plus juste dominait, il faut le reconnaître, le patriotique esprit du ministre. Il croyait qu'une grande nation comme la France devait être à la fois agricole, manufacturière et commerciale : idée véritablement nationale et fondée en elle-même ; mais si une grande contrée doit réunir ces attributions, doit-elle chercher à posséder chacune d'elles au même degré ? En ce qui concerne particulièrement la France,

était-ce du côté des manufactures que le pouvoir, d'un mouvement brusque et d'une main obstinée, devait s'attacher à faire pencher la balance et à la maintenir coûte que coûte ? Pour les industries véritablement fécondes, la liberté, guidée par l'intérêt personnel, n'aurait-elle pu les former tout aussi bien que la protection ? N'aurait-elle pas eu pour cela plus d'esprit même ? car l'homme d'État qui fait des essais n'expose que le trésor public, ce qui ne le rend pas toujours fort circonspect, tandis que le particulier, dans les essais auxquels il se livre, expose sa fortune propre. Enfin, si un stimulant était nécessaire, un système de primes et d'encouragements n'aurait-il pas remplacé avantageusement la prohibition et même la protection douanière ? Quoi qu'il en soit de ces objections adressées à la valeur du système protecteur, même dans le passé, ce qui ne s'est jamais vu, c'est qu'un pays comme la France restât purement agricole. La condition d'une agriculture féconde, pour tout pays d'une vaste étendue, c'est de trouver à l'intérieur d'abondants débouchés, et l'industrie seule est en état de les lui donner ; elle seule met un prix élevé aux denrées agricoles par la demande qui en est faite tant pour l'usage des manufactures que pour les besoins des populations. Comme on l'a répété souvent, c'est la richesse des villes qui fait celle des campagnes. Un peuple qui ne serait qu'agricole, à moins de tenir infiniment peu de place sur la carte et de n'être en quelque sorte qu'une manufacture à grains, présenterait une population très-clair-semée et très-pauvre. Or, la France n'en était pas là. Il suffit de rappeler qu'un des considérants invoqués par Colbert en propres termes, c'est le *rétablis-*

sement de la prospérité des anciennes manufactures.

Quand Colbert établit son tarif de 1664, deux points sont à noter : le premier, c'est qu'il se détermina à prendre des mesures douanières sur les instances du commerce, à part quelques protestations venues du commerce parisien ; le second, c'est que ce système s'était établi déjà dans les pays voisins sous l'empire des idées économiques régnantes. En consultant exclusivement un conseil composé de commerçants, choisi parmi les députés que chaque port ou ville manufacturière avait désignés, Colbert fit la faute dans laquelle tombent tous les gouvernements qui ne veulent entendre que la voix des producteurs intéressés, comme s'ils pouvaient attendre d'eux un autre conseil que celui que donne M. Josse. Le tort des gouvernements qui se sont succédé depuis Colbert a toujours été celui-là ; ils en ont cru uniquement M. Josse, qui a dicté à peu près souverainement ses volontés. La raison en est simple : M. Josse est une personne distincte, parlante, agissante, remuante, et très-intéressée à établir et à maintenir ses privilèges, tandis que l'intérêt des consommateurs est représenté, au contraire, par l'être multiple, assez inerte et passablement débonnaire, qu'on appelle public, être collectif, capable de révolution par boutade et coup de tête, mais qui l'est trop peu, du moins en France, d'une action régulière et suivie. Les individus qui composent le bloc des consommateurs ne sont ou ne se croient intéressés que dans une assez faible mesure à ce que tel ou tel dégrèvement soit obtenu, parce qu'ils ne voient pas la somme que feraient tous ces dégrèvements au bout d'une certaine période. Il est malheureusement vrai qu'en général,

ce qui intéresse tout le monde, n'intéresse personne.

J'ai dit en outre que le système protecteur était une importation de l'étranger. Il est à noter en effet que l'agression, puisque l'on veut appliquer au commerce ces termes de guerre, ne vint pas de la France. Comme presque toujours, quand ses passions trop vivement émues ne la rejettent pas à l'autre extrémité, la France, dans ses relations avec l'étranger, se montra conciliante, disons mieux, chevaleresque. Citons-en quelques exemples. Dès le quinzième siècle, l'Angleterre avait prohibé la sortie de diverses matières propres à alimenter les fabriques étrangères. Tous les draps français étaient repoussés par l'Angleterre. Au contraire, les Anglais apportaient en France en pleine liberté telles draperies qu'il leur plaisait. Tout article que la fabrique nationale pouvait reproduire facilement était chassé du marché britannique; une industrie éminemment française, la mercerie, avait été frappée d'exclusion. En lisant l'ouvrage peu connu, mais qui mérite de l'être, d'Antoine de Montchrestien, sieur de Vatteville, publié à Rouen en 1615 sous le titre anticipé de *Traité d'économie politique*, on trouve les nombreuses preuves des conditions fort dures que les Anglais faisaient à nos nationaux. Défense était faite aux Français de vendre ou d'acheter dans les foires; ils ne devaient contracter qu'avec des bourgeois domiciliés, et, pour certaines denrées, avec des Compagnies privilégiées. Ainsi, au lieu de vendre les vins directement aux taverniers ou aux consommateurs, les négociants français ne pouvaient traiter qu'avec une Compagnie spéciale, qui abusait de son monopole pour faire la loi aux vendeurs. Bien plus, le

pourvoyeur de la cour avait droit de descendre, au nom du roi, dans les caves de nos marchands et de faire son choix avant tout autre acheteur, en dictant lui-même les prix selon sa conscience. Tout ce qui était défendu aux Français en Angleterre était permis aux Anglais en France. C'est ce qui avait lieu particulièrement pour la marine marchande. Louis XIV écrivait à M. de Turenne : « De quelle façon sont traités les vaisseaux français allant en Angleterre et en Hollande? » M. de Turenne répondait : « Les vaisseaux français payent en Angleterre et en Hollande plus que ceux du pays : on les y souffre avec peine, et ils ne peuvent prendre des marchandises à fret quand il se trouve des navires du pays pour le même voyage, ce qui ne se pratique pas en France à leur égard. » Enfin l'acte de navigation signé par Cromwell venait d'être renouvelé par Charles II. Cet acte était l'exclusion violente et à peu près générale de la concurrence étrangère en ce qui concerne les transports; défense absolue était faite à tous les bâtiments dont les propriétaires et les trois quarts de l'équipage ne seraient pas sujets britanniques de commercer dans les ports de la métropole ou des colonies; défense d'y faire le cabotage; défense aux étrangers d'importer la plupart des matières encombrantes; défense même aux nationaux d'introduire les denrées qui ne seraient pas tirées directement du pays qui les produit. De même dans nos rapports avec l'Espagne. Tandis que la France se contentait de prélever sur les achats et les ventes un droit moyen de 2 1/2 pour 100 sur les valeurs déclarées, la douane espagnole s'attribuait en moyenne sur les mêmes échanges un droit de 10 à 30 pour 100 :

exemple déplorable donné encore plus qu'atteinte funeste portée à notre industrie ! Les deux Laffemas, Montchrestien, et plus tard Savary le père, demandaient des taxes prohibitives à l'exemple des nations étrangères, des lois protectrices pour notre marine marchande, une surveillance destinée à prévenir les fraudes qui, surtout depuis Louis XIII, commençaient à déshonorer notre commerce sur les marchés étrangers. Dans de telles circonstances, le système réglementaire et le régime douanier devaient avoir pour eux à peu près tout le monde. Colbert, comme tous les grands hommes d'État, suivit son temps et fut l'expression, non la contradiction. Ceux qui lui reprochent son œuvre, encore de nos jours, avec amertume, et qui voudraient qu'il eût rompu en visière avec toutes les idées établies, oublient que les conditions qui font les grands politiques et celles qui font les grands théoriciens sont fort diverses, et même à quelques égards opposées. Il est par trop abusif de reprocher à Colbert de n'avoir pas devancé Adam Smith. A chaque chose son temps, à chaque homme sa tâche. Dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre civil et politique, la division du travail est aussi la condition du progrès.

Une remarque qui me paraît devoir être faite, c'est que le système réglementaire était, dans la pensée de Colbert, le contre-poids des inconvénients inhérents à la protection. A défaut de la concurrence étrangère, Colbert attachait aux flancs de l'industrie nationale une surveillance inquisitoriale, et, à côté de récompenses brillantes, des pénalités sévères. Point de produits manufacturés qui échappassent aux rigueurs de la règle-

mentation. On sait que tout était réglé relativement à la longueur, à la largeur, à la teinture et à la qualité des étoffes, dans l'espoir de corriger les habitudes frauduleuses qui nuisaient au commerce français déchu de la haute estime qu'il inspirait partout encore au seizième siècle. Franchement, que penseraient nos manufacturiers modernes d'un pareil régime ? Que ne diraient-ils pas, et avec infiniment de raison, à l'honneur des bienfaits de la liberté et contre les abus d'une intolérable servitude ? Un vaste espionnage, les menaces perpétuelles d'amende, la prison, que disons-nous ? le carcan pour des infractions à des ordonnances que ni la raison, ni la conscience ne pouvaient pour la plupart s'habituer à considérer comme sacrées ; voilà certes des correctifs, et quels correctifs ! à ce que la protection a d'énervant.

Avec tout cela, c'est ici le moment d'y insister, le tarif de 1664 fut fort modéré relativement à celui qui régit aujourd'hui notre commerce international. Nous serions, à ce point de vue, trop heureux d'y revenir, comme nous serions trop heureux de revenir au tarif de 1667, qui constituait pourtant une aggravation du précédent, comme enfin nous serions heureux de revenir au tarif de Napoléon I^{er}, beaucoup plus rigoureux néanmoins que celui de 1667. Tous les sophismes du monde échoueraient contre ce point mis hors de conteste par les recherches de l'histoire, et auquel je félicite le nouvel historien de Colbert d'avoir attaché toute l'importance qu'il mérite. Il est on ne peut plus étrange que ce qui avait été donné à l'industrie pour lui servir de lisières ait duré en s'aggravant, qu'une simple concession qui devait inspirer une modeste reconnaissance ait pris de plus en plus les

allures hautaines d'un droit, et que la maturité se soit montrée plus avide que l'enfance de protection. L'industrie nationale, en pleine possession de sa force, continuant, quand ceux qu'elle regardait comme ses principaux rivaux se sont désarmés à peu près de tous droits protecteurs, à faire montre de sa faiblesse et marchant avec des béquilles, n'est-ce pas un peu trop semblable à la comédie jouée par Sixte-Quint? Circonstance digne de remarque, le tarif de Colbert était exempt de prohibitions commerciales à l'entrée. Les droits d'entrée de 1667 étaient eux-mêmes en général assez doux, puisque les produits manufacturés ne paraissent guère avoir été taxés à plus de 5 pour 100 de leur valeur. Si l'on prend le tarif de 1667 pour le comparer au nôtre, ainsi que M. Michel Chevalier l'a fait avec un soin scrupuleux dans le chapitre de son ouvrage sur le *Système protecteur* consacré à l'histoire du tarif, on y trouve une quantité d'objets maintenant absolument prohibés, dont les droits laissaient une assez grande latitude à l'entrée. Ainsi la fonte ouvrée et les fers ouvrés payaient 7 fr. 50 c. par 100 kilogrammes. Quant aux droits eux-mêmes, entre le tarif de Colbert et le nôtre, il y a des différences de 1 à 20 (par exemple sur les cotons filés), et les droits décuples ou au moins quintuples se rencontrent à chaque pas.

M. Joubleau prouve à l'aide de chiffres que le tarif adopté par Colbert ne fut qu'un pas de plus dans une voie déjà ouverte. Déjà, sur l'avis de Fouquet, on avait assujéti à un droit de cinquante sols (environ 7 fr. 50 c. de notre monnaie) par tonneau les navires étrangers qui aborderaient dans les ports de France pour y faire le

négoce ou le cabotage. Cette mesure frappait la Hollande dans son intérêt le plus cher. Jamais, à aucune autre époque, la marche ascendante des tarifs ne fut aussi décidée que dans les douze années qui séparent la fin de Louis XIII des commencements de Louis XIV. La différence entre le tarif de 1632 et celui de 1644 est, pour chaque article, du simple au quintuple, partout où les droits sont conservés d'un tarif à l'autre; et Colbert, dont les rigueurs de tarifs ont excité tant de récriminations en Europe, est resté bien en arrière de ces exhaussements de droits.

J'arrive au tarif de 1667, pour le caractériser rapidement. Ce fut bien encore l'idée de la protection de l'industrie française qui l'inspira. Les tapis d'Angleterre, pour faire chaises et ameublements, payaient, le cent pesant, 30 livres en 1664; ce fut désormais 50 livres. Les tapisseries d'Oudenarde, vieilles et neuves, et des autres lieux de la Flandre, excepté Anvers et Bruxelles, payaient 60 livres; le droit fut porté à 100 livres. Le droit de 40 livres pour la pièce de 25 aunes, établi sur les draps de Hollande et d'Angleterre, fut doublé; il en fut de même du droit de 50 livres, que payaient les draps d'Espagne pour la pièce de 30 aunes. On voit que les surhaussements du tarif de 1667, comparés à celui de 1664, oscillent entre le tiers et la moitié qu'ils atteignent quelquefois, mais qu'ils ne franchissent jamais; et pourtant, quoique les différences si considérables entre les deux tarifs de 1632 et de 1644 n'eussent excité presque aucune plainte, le tarif de 1667 fit éclater un concert de récriminations pleines d'aigreur et de vivacité. Il n'y a rien là que de fort simple. La différence entre la tolé-

rance d'autrefois et les plaintes d'alors s'explique par la prospérité de la France en 1667, et par la pénurie en 1644. La France, en 1644, n'avait pas de marine, et les Hollandais faisaient seuls le commerce d'exportation de ses denrées et de ses produits ; ils en étaient quittes pour vendre plus cher ce qu'ils achetaient plus cher ; mais quand l'établissement de la marine de Colbert leur eût donné les Français pour concurrents dans le commerce d'exportation , les entraves du tarif se manifestèrent clairement à leurs yeux dans toutes leurs ruineuses conséquences , et le ministre de Louis XIV fut assiégé de demandes de modération du second tarif. Mais il s'en émut peu. Il persista dans ses refus de rien changer aux dispositions de 1667, même après que, lassés de ne rien obtenir par leurs réclamations, les Hollandais et les Anglais prirent le parti de suivre son exemple ou même d'aller plus loin que lui dans son système ; les Anglais, en augmentant leurs tarifs, les Hollandais en repoussant tous nos produits.

Qu'est-il besoin de poursuivre cette triste et monotone histoire, plus tard répétée sous le premier empire, des représailles qui firent naître de la lutte des tarifs la guerre étrangère , laquelle servit ensuite de prétexte à de nouvelles aggravations ? Le nouveau tarif excluait une foule de marchandises hollandaises ; sur son refus de les admettre , la France vit aussitôt frapper d'interdiction ses vins, ses eaux-de-vie et les produits de ses manufactures. L'agriculture, déjà condamnée à de vives souffrances par la défense d'exportation des grains , éprouva un rude échec de la prohibition nouvelle qui atteignait ses produits les plus importants. En matière de douanes, Colbert

eut de la peine à revenir à la raison. Irrité contre les Hollandais de ce qu'ils le dépassaient dans la voie des exclusions, il commença contre eux, en 1672, une véritable guerre de douanes, et pensa un moment à rayer leur pays de la carte de l'Europe. Ses retours à la vérité furent, il faut le dire, contraints et non de conviction. S'il fut obligé, en 1672, à la paix de Nimègue, d'abandonner le tarif de 1667 pour revenir à celui de 1664, il ne cessa jamais de se plaindre de ce sacrifice imposé à Louis XIV comme du coup le plus funeste qui pût être porté à la prospérité de la France. Toutefois, plein de respect pour la foi des traités, il observa toujours avec la plus grande exactitude, malgré ses regrets et ses alarmes, les conventions du traité fait avec les Hollandais, quelque désavantageuses qu'elles lui parussent. Mais Louvois, moins scrupuleux, n'hérita que des préventions de Colbert, et c'est à partir de son ministère que le système protecteur cessa de s'arrêter sur la voie des exclusions, des prohibitions et des rigueurs de tout genre.

Nous avons fait la part du bien dans l'œuvre économique de Colbert; nous l'avons faite grande, nous l'aurions faite plus grande encore si nous eussions étudié l'impulsion féconde que reçurent de lui les sciences et les arts, si nous eussions apprécié dans Colbert non plus seulement le régénérateur, mais le créateur de la marine militaire et de la marine marchande, la plus incontestable et la moins mêlée de ses gloires. Sur ce point, comme sur tous les autres, on trouvera dans M. Joubreau un guide sûr, un juge habile, je suis tenté de dire un témoin des plus véridiques, car il n'a pas

craint de tout voir de près, et son témoignage atteste un travail très-grand en même temps qu'un excellent esprit. Quant aux erreurs, nous en rejetterons la responsabilité sur l'époque. Le système douanier, dans lequel ne se résume pas toute l'œuvre de Colbert, suivit, il faut le reconnaître, une marche moins précipitée avec lui que dans les années qui le précèdent immédiatement et dans celles qui le suivirent. Lui-même alla pourtant bien loin. En abusant de son nom, on alla plus loin encore. Le préjugé économique, appuyé de l'exemple, avait été le principal auteur du système ; la tradition s'y joignit pour le continuer et l'aggraver. Un écrivain du siècle dernier, Forbonnais, a dit en parlant de la France : « Cette nation, taxée d'inconstance, est la plus opiniâtre à conserver les fausses mesures qu'elle a une fois embrassées. » Voilà deux siècles que nous donnons raison à ce jugement sévère ; il serait bien temps de lui donner tort.

RÉFORMES DE ROBERT PEEL ¹

On ne saurait lire sans un intérêt sérieux et profond les pages que M. Guizot vient de consacrer à sir Robert Peel. Elles n'attestent pas seulement par un témoignage accompli le plus haut degré de vigueur et de perfection qu'ait jamais atteint cette puissante intelligence, elles ont un mérite moral d'opportunité. Ce scepticisme dénigrant qui, de tout temps, il faut bien l'avouer, a plus ou moins suivi l'expérience, et qui de nos jours ne l'attend plus, ce scepticisme n'a pas même entamé M. Guizot; rien ne l'a corrigé de croire aux grands côtés des choses humaines. Qu'il nous soit permis d'y applaudir avant tout comme à une des plus honorables raretés de ce temps-ci.

Il est inutile d'insister sur les mérites élevés et divers qui recommandent cette nouvelle étude de M. Guizot. Ceux qui liront cette vie de sir Robert Peel y reconnaîtront aisément la même portée de vues générales, la même netteté décisive et le même tissu serré du récit, la même sagacité dans les jugements portés sur les hommes et sur les événements unie à la même élévation

¹ *Sir Robert Peel*, Étude d'histoire contemporaine, par M. Guizot.

morale. J'ajouterai seulement que nul cadre mieux que celui-là ne pouvait se prêter au déploiement facile de ces qualités accoutumées de l'historien de la civilisation et de la révolution d'Angleterre. Il s'agissait de tout ce qu'il connaît mieux que personne, de l'Angleterre et du gouvernement constitutionnel, non plus cette fois dans un passé plus ou moins lointain, mais dans un présent dont lui-même a été une partie si considérable.

Quant à sir Robert Peel, nous ne croyons pas que sa physionomie pût être exprimée d'une manière plus scrupuleusement exacte. L'éminent historien ne nous donne point l'homme qui a pesé d'un si grand poids dans les destinées de son pays pour ce qu'il n'était pas, c'est-à-dire pour un grand théoricien en politique ou en économie politique. L'œuvre de réformation économique et sociale qu'il accomplit si opportunément dans son pays rappelle jusqu'à un certain point, à travers les différences les plus sensibles, celle qu'à un moment solennel de notre histoire Turgot a tentée si vainement pour la France ; là s'arrêtent les analogies. On pourrait donner pour devise à la vie de l'illustre homme d'État anglais ces paroles de Cicéron qu'il citait un jour à la tribune en s'en faisant l'application : « Ce que j'ai appris, ce que j'ai vu, ce que j'ai lu dans les écrits célèbres, ce que m'ont enseigné les hommes les plus sages comme les plus illustres, et de cette république et des autres cités, c'est qu'il ne convient pas que les mêmes personnes soutiennent constamment les mêmes avis, mais bien les avis que commandent l'état des affaires, la disposition des temps et l'intérêt de la paix publique. » Rien n'est plus éloigné que cela de cette phrase célèbre de Turgot : « Ce que

j'admire le plus dans Christophe Colomb, ce n'est pas d'avoir découvert l'Amérique, c'est de s'y être engagé sur la foi d'une idée. »

Robert Peel, tel que s'attache à le peindre M. Guizot, a donc été avant tout un grand homme pratique dans l'acception la plus élevée que le mot puisse recevoir ; il a été un des types les plus fidèles de sa nation. Ce caractère ressort si nettement de ce que M. Guizot vient d'écrire qu'on se demande s'il n'eût pas paru dépaycé partout ailleurs qu'en Angleterre. Rompu à la connaissance et au maniement des affaires, il n'avait rien dans ses rapports avec les hommes qui fût fait pour séduire et pour plaire. Son historien nous le montre consciencieux, ferme, fier parfois jusqu'à l'ombrage, non par morgue aristocratique, mais par une sorte de susceptibilité délicate et nerveuse éloignée de toute expansion et s'en rapportant exclusivement, pour gouverner, à l'ascendant respecté de son caractère et à la supériorité reconnue de son expérience. Un autre trait qui achève de le peindre, c'est la faculté qu'il eut, à un degré rare en Angleterre et à peu près inconnu en France, de cacher longtemps sa pensée, même aux siens. Il ne laissait rien transpirer des doutes qui l'assiégeaient, des luttes et des orages dont son esprit dut être le théâtre avant qu'il se décidât à prendre irrévocablement un parti qui entraînait chaque fois d'immenses conséquences. L'explosion, si l'on peut dire ainsi, avait lieu par un changement de politique dont l'annonce avait par là même quelque chose de théâtral. Alors ses amis étaient aussi choqués que surpris ; ils criaient à la trahison, jusqu'au jour où, cédant à leur tour aux causes qui avaient pesé

sur l'esprit de sir Robert, ils n'auraient pas pu persister à l'accuser d'inconstance sans s'en accuser eux-mêmes.

Cet esprit d'ailleurs si libre, si éclairé, n'était pas non plus entièrement à l'abri des préventions, des susceptibilités extrêmes de la fierté nationale. Il avait du citoyen anglais la fibre irritable, sensible à l'excès; toujours sous l'impression des guerres de la Révolution et de l'Empire, et sous l'influence des souvenirs de Pitt, cette idole de son père et de ses jeunes années, il se montrait facilement inquiet avec l'opinion, parfois, dit-on, un peu crédule comme elle; il ne se défiait pas assez des défiances populaires; trop judicieux au reste pour imposer ses ombrages, ami en toutes choses de la paix et de la justice, et s'en reposant d'autant plus volontiers, en fait de politique extérieure, à l'époque de son dernier et mémorable ministère, sur les lumières et sur la sagesse la plus impartiale de son collègue des affaires étrangères, lord Aberdeen.

M. Guizot a mis un soin extrême à noter dans la jeunesse et dans l'âge mûr de Peel les divers symptômes qui préparaient, sans le faire pressentir encore, l'homme destiné à porter à l'édifice de la vieille Angleterre de si profondes atteintes. Je ne sache rien de plus curieux et de plus instructif que cette lutte de l'ancien et du nouvel esprit dans un même homme. C'est un drame qu'il était réservé à notre époque plus qu'à toute autre peut-être de voir se renouveler et surtout de voir peindre à l'aide d'une analyse pénétrante et fine. Nous en avons été témoins plus d'une fois en France, mais sous une forme bien différente. Nous avons vu des hommes qui s'étaient faits les champions de l'ancien régime devenir

la conquête et la proie de l'esprit démocratique. Ces prophètes du passé, saisis en quelque sorte brusquement par la sibylle moderne, se changeaient en oracles de la révolution. Mais ces évolutions, dans lesquelles entrent, à doses assez différentes suivant les cas, la pensée et la passion, semblent plutôt appartenir à l'histoire philosophique qu'à celle de la politique proprement dite. Ici, au contraire, la politique pratique est le fait qui domine et qui entraîne tout. Les convictions se règlent sur les nécessités. Les conversions ont pour principe le sentiment immédiat d'un public et pressant intérêt. Est-ce à dire pourtant que le vieil esprit désarme devant le nouveau, uniquement par peur? Ici était le point délicat du sujet traité par M. Guizot. Je me félicite qu'il l'ait résolu à l'honneur de Peel et de la nature humaine. En cédant à la force des choses, Robert Peel crut toujours céder non à une simple pression matérielle, mais à un progrès mûr désormais de la vérité et de la raison.

Peel apparaît de bonne heure comme le plus whig des Tories et comme le plus démocrate des whigs. Cela est sensible dès son administration de l'Irlande, qui dura cinq ans à partir de 1812. Il défendit la domination exclusive de la race anglaise et de l'Église anglicane dans l'Irlande, de manière à s'attirer les fougueuses invectives d'O'Connell et de sir James Mackintosh. Pourtant dans son langage, tout dur et hautain qu'il paraisse parfois, on ne sent rien d'absolu, rien d'irrévocable, rien qui implique qu'il rejette comme illégitime en soi ce qu'il repousse comme un péril social, comme un danger anglais. Ses actes furent d'ailleurs plus libé-

raux que ses paroles ; plus impartial dans l'administration de la justice et dans les questions de personnes envers les catholiques que ne voulait le permettre l'esprit de la faction orangiste, on le trouve à cette époque témoignant pour l'éducation populaire un vif intérêt, et s'exprimant sur le compte même du peuple irlandais avec cette bienveillante estime qui n'entraîne guère, il faut le dire, dans le langage habituel de ses maîtres.

En 1817, la nomination à la pairie de M. Abbott laissa vacante la représentation d'Oxford. Élus sans difficulté, Robert Peel revint en Angleterre s'adonner tout entier aux travaux et aux luttes du Parlement. Il est curieux de le voir dès lors se séparer une première fois de ses opinions et de ses amis ; et quel était l'ami avec lequel il entra en dissentiment ? son père même. Depuis 1797, la Banque d'Angleterre était autorisée à ne pas échanger à vue ses billets contre des espèces, et le premier sir Robert Peel avait énergiquement soutenu cette mesure de Pitt, motivée, disait-on, par les besoins de la circulation, mais qui, en quelques années, amena dans la quantité des billets un accroissement et dans leur valeur une dépréciation considérable. En 1811, un comité de la Chambre des communes, présidé par M. Horner et soutenu par Ricardo, proposa de prescrire à la Banque, au bout de deux ans, l'échange au pair de ses billets en espèces. Malgré le talent du rapporteur, l'éloquence de Canning et le progrès du bon sens public en cette matière, le cabinet de lord Liverpool, s'appuyant sur l'indomptable obstination des vieux amis de M. Pitt, fit rejeter les propositions du comité, et le jeune Peel vota, comme son père, avec le gouvernement. La question fut reprise en 1819 ;

Horner était mort, et Robert Peel fut élu à sa place président du comité d'enquête dans lequel siégeaient Canning, sir James Mackintosh, Huskisson. Dans la société et sous l'influence de ces hommes éclairés qui unissaient la science économique à l'expérience politique, une révolution complète s'opéra dans les idées de Robert Peel; et avec cette détermination énergique qu'il mettait à l'exécution de sa pensée une fois arrêtée, il fit à la Chambre son rapport pour lui proposer la reprise des paiements de la Banque en espèces. Avant qu'il en fit lecture, son père se leva pour le combattre, et le combattit en effet avec une visible émotion. Le fils, raconte M. Guizot, se leva à son tour : « Bien des difficultés, dit-il, m'ont assiégé dans l'examen de cette question; une surtout m'a été bien pesante, la nécessité de me refuser à une autorité devant laquelle je me suis toujours incliné depuis mon enfance, et à laquelle je porterai toujours le plus profond respect. Mon excuse aujourd'hui, c'est qu'un grand devoir public m'est imposé, un devoir dont je ne puis m'affranchir, quels que soient mes sentiments personnels. J'avouerai sans détour comme sans honte et sans remords, que, par suite des enquêtes et des discussions auxquelles j'ai assisté, mes idées sur la question dont il s'agit ont subi un grand changement. » Ce discours sert en quelque sorte de préface à tous ceux du même genre qu'il devait depuis faire entendre, comme la révolution d'idées qui s'opéra en lui ce jour-là sur un point de finances important était le prélude de beaucoup d'autres dans des circonstances bien plus solennelles encore.

Je n'ai pas le dessein de suivre pas à pas cette grande

carrière parlementaire. Par une bonne fortune destinée à mettre le sceau à sa gloire, elle a trouvé l'historien le plus apte à la faire comprendre de tous et à la retracer dignement. Je tiens seulement à en faire la remarque : ce fut une chance heureuse que cette pensée de Peel, libérale par ses tendances les plus naturelles, ait été attachée, par les liens les plus étroits et les plus difficiles à rompre de l'éducation et des premières relations politiques, au parti tory. Ce qu'il y a de force irrésistible dans la puissance des idées de justice et de liberté, d'égalité et de bien-être populaire, devra à ce grand exemple d'avoir paru plus visiblement. Il fallait un tory pour convertir et pour entraîner les tories. Sans Robert Peel, tout annonce que la rencontre des deux partis eût été terrible. L'exemple de cet homme courageux, obstiné même, et pourtant gagné par l'esprit de réforme après l'avoir combattu jusqu'aux dernières limites de la prudence humaine, fit réfléchir les siens, en même temps que ses concessions désarmaient ses adversaires. Un pont fut ainsi jeté entre la nouvelle et la vieille Angleterre, destinée à se réformer un peu plus tard, par la main des tories ou par celle des whigs, par le procédé pacifique des changements consentis ou par le moyen violent des révolutions.

Devenu ministre de l'intérieur en 1821, Robert Peel s'opposa avec tous ses amis à l'émancipation des catholiques en Irlande ; pourtant alors même M. Guizot relève les circonstances qui différencient sa conduite de celle des hommes de son parit. Il ne combattit que faiblement la rentrée des lords catholiques dans la Chambre des Pairs ; il admit que les catholiques d'Angleterre fussent investis

des mêmes droits électoraux dont jouissaient les catholiques d'Irlande; il fut hautement favorable, et sans aucune vue de propagande protestante tyrannique ou astucieuse, à toutes les mesures qui avaient pour objet le progrès de l'éducation populaire en Irlande. « Cette modération libérale donnait de l'humeur à ses amis tories, remarque M. Guizot, et ses adversaires whigs s'en prévalaient pour mettre en doute que sa résistance officielle à leurs motions fût sérieuse. Peel se défendait de l'une et de l'autre attaque avec une vivacité sincère et embarrassée, également blessé de la méfiance et de la tyrannie de son parti, qu'il ne voulait ni trahir ni servir aveuglément. » A ce premier ministère de Peel se rattachent les réformes salutaires et applaudies qui introduisirent plus d'ordre et plus d'humanité dans la législation pénale. Ces réformes conduites avec le plus grand zèle, tant dans l'examen par la Chambre des mesures proposées que dans leur mise en vigueur, arrachaient aux whigs réformateurs cette exclamation significative : *Quoniam talis es, utinam noster esses !*

En 1827, la mort de lord Liverpool amène la dislocation du ministère, et Canning devient premier ministre. Son premier acte fut d'avoir à porter au roi la démission de deux de ses collègues, Robert Peel et le duc de Wellington. La véritable raison de cette scission, Peel l'a donnée lui-même en expliquant sa retraite, c'était l'engagement que Canning avait pris de soutenir l'émancipation des catholiques. On sait ce qui advint. Canning mourait quatre mois après, au sein de son triomphe, sans avoir encore rien fait de ce pouvoir conquis avec tant d'efforts. Le gouvernement retomba aux

mains des tories, ayant à leur tête le duc de Wellington comme chef du cabinet, et Peel comme chef de la Chambre des communes en qualité de ministre de l'intérieur (8 janvier 1828). Ne pouvant plus compter sur Canning, les catholiques irlandais rengagèrent passionnément la lutte, sous la conduite d'O'Connell et de Moore. Il était manifeste que l'opinion publique était touchée. Le to-risme protestant luttait, mais affaibli, quand l'élection d'O'Connell dans le comté de Clare sembla forcer l'entrée du Parlement. C'était en 1829. Peel comprit que le moment était venu de céder. Depuis longtemps ce n'était plus pour lui, si tant est que c'eût été jamais, une question religieuse. Sur la tolérance en matière de croyance et sur la liberté en matière de culte, il n'y avait pas entre lui et les whigs la moindre différence. La question à ses yeux était toute politique. « Il s'agissait, comme le dit avec raison son illustre biographe, de séparer la société civile de la société religieuse, de déclarer que, dans l'ordre politique, il n'y avait à tenir nul compte des croyances religieuses des citoyens, et c'était au sein d'une société dont tout l'établissement politique, royauté, Parlement, législation, était exclusivement protestant que cette déclaration devait éclater et devenir loi. » Dès que la discussion s'engagea, l'ironie insultante contre les personnes se mêla à la lutte des principes : lord Eldon avait présenté à la Chambre des lords une pétition des tailleurs de Glasgow contre l'émancipation : « Qu'ont à faire en ceci les tailleurs ? demanda lord Ring. — Rien de plus simple, reprit lord Eldon : vous ne pouvez pas prétendre que les tailleurs aiment les gens qui retournent leur habit. »

M. Guizot a pour ainsi dire instruit à nouveau cette affaire de l'émancipation des catholiques, un des principaux actes de Peel, une des plus importantes révolutions accomplies dans l'Angleterre moderne. Cette « grande et amère détermination, » comme il l'appelle, ne fut pas prise par Peel, dont le nom reste ici inséparable de celui de Wellington, sans des essais réitérés d'ajournement et de moyens termes qui devaient finir par la proposition solennelle d'abolir les incapacités politiques et civiles qui pesaient sur les catholiques. Un mémoire fort curieux sur cette affaire a été écrit par Robert Peel lui-même et a été trouvé dans ses papiers après sa mort, parmi d'autres mémoires qu'il recommandait à une publicité posthume. M. Guizot en a extrait et a joint à son volume soit les lettres, soit les récits et les réflexions de sir Robert qui font le mieux connaître à travers quels scrupules et quels obstacles il se décida à l'accomplir et en assura le succès. C'est un jour nouveau jeté sur l'âme loyale de cet homme illustre et sur les causes qui expliquent ses changements par les difficultés d'une époque de transition et non par la versatilité du caractère.

II.

La politique, je pourrais dire avec non moins de vérité l'économie politique, a ses spiritualistes et ses matérialistes, ses rationalistes et ses empiriques ; les uns préoccupés de l'idée et du droit, les autres tout absorbés par la considération du fait ; les uns tournés vers le bien, les autres n'ayant d'autre mesure et d'autre guide dans leurs pensées et dans leurs actes que l'égoïsme. Sir

Robert Peel, envisagé comme réformateur économiste, a-t-il été du nombre et au premier rang de ces derniers? Le bien n'a-t-il été à ses yeux qu'un moyen, jamais un but? C'est une question qui s'élève si naturellement que nous croyons moins en y répondant la chercher que ne pas la fuir; question dont l'intérêt biographique et moral est incontestable; car d'elle dépend en dernier lieu le jugement qu'il convient de porter sur l'homme et en partie sur son œuvre elle-même. Si Robert Peel n'a jeté la réforme économique à l'Angleterre en proie à la famine que pour empêcher une révolution, il faut laisser la politique d'expédients applaudir à cette mesure de salut public. Si ce n'est pas seulement l'aristocratie qu'il a voulu sauver d'un plus complet naufrage par des sacrifices jugés nécessaires, si c'est l'Angleterre elle-même qu'il a voulu grandir, sans se préoccuper de savoir si les moyens nouveaux qu'il indiquait à ses concitoyens étaient ou non conformes à la vérité et à la justice, c'est à l'Angleterre seule qu'il appartient de lui payer sa dette de reconnaissance. Assurément William Pitt fut un grand ministre; pourtant s'il y a une admiration dépourvue de sympathie, c'est celle que nous éprouvons pour William Pitt. Entre William Pitt et Robert Peel n'y aurait-il donc aucune différence morale? En étudiant dans le beau livre de M. Guizot tout le côté de la vie et des pensées de sir Robert qui se rapporte à l'économie politique, une conviction bien différente s'établit dans l'esprit. Sans être, ainsi que nous l'avons dit, un autre Turgot, et tout en restant l'homme des circonstances, l'homme de la politique de nécessité, l'homme de son pays, Peel fut aussi un homme

de son siècle. Or, ce siècle tend par tous ses instincts, par toutes ses idées, par tous les grands actes marqués véritablement de son caractère, à rapprocher les relations des classes, les relations des peuples de cet idéal de mutuel respect et de réciproque bienveillance, disons mieux, de réciproque charité que la morale chrétienne propose à la politique. Si Robert Peel a servi d'instrument au succès de ces idées dans les rapports des classes entre elles et de l'Angleterre avec les autres nations, ce n'était pas seulement parce qu'il était plus perspicace et plus habile que ses amis politiques, c'est aussi parce qu'il s'est montré plus touché qu'eux tous de la valeur morale de ces idées. S'il n'avait pas le culte des principes, il en professait le respect sincère, il en avait la sérieuse intelligence. Ses dispositions morales, aussi bien que sa capacité, le désignaient à son rôle. Principes spéculatifs en effet et science économique mis à part, Robert Peel avait reçu une éducation religieuse et chrétienne qui s'était fortement emparée de ses sentiments. Cela seul eût suffi à faire de lui autre chose qu'un disciple de Machiavel. L'idée qu'il se formait des relations de l'aristocratie avec les masses était celle d'une protection dévouée, nullement celle d'une exploitation égoïste. Voici des paroles sur l'éducation populaire qu'il prononçait en 1847, et que pourrait lui envier n'importe quel démocrate : « Si nous connaissions, dit-il, dans toute son étendue le mal dont nous parlons, si nous avions sous les yeux le compte de tous les actes de rapine et de violence, de tous les attentats contre la propriété et la vie qui ont pris leur source dans l'ignorance grossière, et les habitudes brutales des jeunes générations, si nous savions

combien d'âmes immortelles ont comparu, depuis cinquante ans, devant leur créateur et devant leur juge, sans avoir reçu la moindre notion des grandes vérités et des lois morales du christianisme, nous frémirions de notre négligence, et nous nous hâterions de chercher des remèdes à ce déplorable état. » Certes, ce n'est pas là de la politique matérialiste. Cette préoccupation des âmes immortelles ne se sent pas le moins du monde de l'intérêt exclusif du propriétaire et de l'aristocrate anglais. La religion, avec toutes les conséquences sociales qu'elle engendre, est tout autre chose à ses yeux qu'un moyen de domination. Il serait aisé de retrouver dans les nombreux fragments de discours de sir Robert Peel le même accent d'élévation morale.

M. Guizot jette au milieu de son récit une réflexion pleine de portée. Il signale une différence fondamentale entre les nations de l'antiquité et les nations chrétiennes, dans cette faculté qu'ont celles-ci de se *repentir*, et dont on ne trouve pas de trace chez les premières. Ainsi l'antiquité ne s'est jamais *repentie* de l'esclavage. Les peuples modernes s'en sont repentis. De même que les individus, les peuples modernes, les peuples chrétiens, ont une *conscience* ; ils peuvent l'oublier, mais elle a ou elle peut avoir de soudains réveils, être saisie de soudains remords à la vue de ses iniquités. L'Angleterre s'est repentie, dit M. Guizot, de ce qu'elle avait fait souffrir à l'Irlande : elle s'en est repentie, au spectacle d'une misère effroyable portée à son comble, et lorsqu'il n'y avait plus d'autre alternative que de venir en aide à la pauvre Irlande ou de la noyer dans le sang. Eh bien ! quelque chose de ce remords, quelque chose du moins de ce scrupule et

de cette pitié est entré dans l'âme de l'aristocratie anglaise et bien certainement dans celle de Robert Peel, lorsqu'il s'est agi de réformer la législation économique et de détruire le système protecteur. L'idée que cette détresse des populations avait pour cause en partie d'égoïstes privilèges, l'idée que l'aristocratie mangeait le pain du peuple, au lieu de l'aider à le gagner, a pesé visiblement sur l'âme honnête de sir Robert. C'est dans ce sentiment moral en même temps que dans la nécessité politique qu'il a puisé l'énergie de la réforme économique; c'est ce qui fait qu'il s'est résigné, comme il devait le dire en descendant du pouvoir, à « laisser un nom exécré de tous les monopoleurs qui, sous prétexte d'intérêt public, ne cherchent que leur gain particulier; » c'est ce qui fait qu'il s'est consolé de ces accusations intentées uniformément à tout bienfaiteur public, par ces paroles qu'il s'était certainement bien des fois dites à lui-même avant de les laisser éclater en plein Parlement : « Mais peut-être ce nom sera-t-il prononcé quelquefois avec gratitude dans la demeure des hommes dont la destinée est de gagner leur pain de chaque jour à la sueur de leur front. Dans ces demeures, peut-être on se souviendra de moi avec bienveillance, quand ceux qui les habitent répareront leurs forces avec une nourriture abondante et libre d'impôts, d'autant plus douce qu'elle n'aura plus pour levain le sentiment de l'injustice. »

Les réformes économiques de sir Robert Peel sont au reste fort diverses, et toutes ne mettent pas également en jeu ces sentiments de justice sociale et d'humanité dont nous revendiquons pour lui l'honneur à côté du mérite politique de la sagacité à reconnaître le danger

et de la décision à appliquer le remède. Quelques-unes ont un caractère purement financier. Telle est sa fameuse mesure de 1844 sur la Banque. C'est un des actes auxquels il attachait le plus d'importance. Il est certain qu'il ne la proposa pas sans des études fort consciencieuses de sa part. Le caractère du bill de 1844 est, comme on le sait, éminemment restrictif. Robert Peel n'eût voulu qu'une seule Banque centrale, placée sous la surveillance de l'État, avec des succursales dans les diverses parties du royaume. Frappé des nombreuses faillites des banques indépendantes, et rappelant souvent qu'en 1814, 1815 et 1816, deux cent quarante de ces banques suspendirent leurs paiements, il interdit d'en créer de nouvelles ou de reconstituer celles qui tomberaient. Le bill de 1844 sépare en outre en deux départements l'administration de la Banque. L'un reste chargé de toutes les opérations ordinaires aux opérations de crédit : escomptes, avances, prêts, etc. ; à l'autre est attribuée seulement l'émission des billets. Une autre disposition consiste en ce que l'ensemble des billets de la Banque ne pourra désormais dépasser 14 millions sterling, montant de ses prêts faits autrefois à l'État, et garantis par des titres de rentes et des Bons de l'Échiquier, placés entre ses mains, à moins que chaque billet excédant cette somme ne soit représenté dans ses caisses par des souverains ou des lingots. Il fallut suspendre en partie cette dernière mesure en 1847, et ce fut, au reste, nous devons le reconnaître, sur le conseil de Peel lui-même, qui, devant les sollicitations pressantes de l'industrie et du commerce, engagea le ministère whig à rendre momentanément à la Banque

de Londres sa liberté d'émission. De prochains débats au sein du Parlement, et l'enquête dont ces mesures vont être l'objet à propos du renouvellement de la charte de la Banque, jetteront sur ces points toujours controversés de nouvelles lumières. Quant à l'idée de la centralisation du crédit et de l'unité de la Banque, elle partagea en deux camps les autorités économiques, et elle les partage encore, en Angleterre comme en France. Ce qu'il y a à dire, soit à l'honneur de Peel, soit à titre d'atténuation pour une résolution à laquelle, nous en sommes convaincu, l'avenir apportera de graves modifications dans un sens plus libéral, c'est que sa réforme fut accueillie avec une grande faveur et votée à une majorité considérable, et qu'elle remplaça un ordre de choses des plus instables par plus de stabilité et de régularité. Pour juger si le mérite absolu de cette réforme, répond à son mérite relatif, il faudrait entrer ici dans des considérations qui nous mèneraient beaucoup trop loin. La centralisation du crédit, le degré de concurrence qu'il peut comporter, forme un des points les moins résolus de l'économie politique appliquée et les moins faciles à résoudre dans la situation présente du monde.

Une autre mesure importante de Robert Peel, c'est l'*income-tax*, impôt sur le revenu. Rappelons brièvement l'histoire de son établissement. C'était en 1842, sous le troisième ministère de Peel, en comptant son court ministère de 1835, sous ce troisième ministère soutenu dès l'abord par une formidable majorité et qui excitait une attente immense. Le Trésor était vide, l'anxiété grande dans le pays et dans la Chambre. Pour remettre l'équilibre dans les finances de l'État, Robert Peel, de

qui on semblait tout attendre, proposa l'établissement d'une taxe sur tous les revenus fonciers, mobiliers ou professionnels au-dessus de 150 liv. st. (3,750 fr.). Cette proposition; qui devait rencontrer une forte opposition, avait pour elle l'impérieuse nécessité. Devant cette force majeure devaient se taire toutes les objections tirées soit des principes de l'impôt, soit de la mise en pratique, si délicate et si peu populaire, d'un pareil genre de taxation. D'ailleurs la taxe sur les revenus n'était pas nouvelle en Angleterre : M. Pitt l'avait proposée et fait adopter en 1798 au taux de 10 pour 100; sir Robert Peel ne demandait que 3 pour 100. Il tint absolument à sa demande : c'était à ses yeux une question d'honneur national aussi bien que de prudence administrative. Le discours qu'il prononça dans cette circonstance pour déterminer l'adoption de cet impôt, est de cette éloquence pressante à laquelle les assemblées qui ne sont pas sourdes à la voix du patriotisme ne résistent pas :

« J'ai acquitté mon devoir comme ministre de Sa Majesté, dit-il en terminant l'exposé de son plan; j'ai proposé, avec tout le poids du gouvernement, ce que je crois nécessaire pour le bien public. Je vous laisse maintenant à accomplir le devoir qui vous est propre, le devoir d'examiner mûrement et d'accepter ou de rejeter définitivement les mesures que je vous propose. Nous vivons dans une ère solennelle pour les sociétés humaines. C'est la pente naturelle des hommes d'exagérer la grandeur des crises qui les frappent et des événements auxquels ils assistent. Pourtant on ne saurait nier, je crois, que l'époque où la Providence nous a placés, nous et nos pères, l'époque qui s'est écoulée

depuis la première explosion de la première révolution française, ne soit l'une des périodes les plus mémorables de l'histoire du monde. La conduite que l'Angleterre a tenue durant ce temps attirera les regards, et, j'en ai la confiance, l'admiration de la postérité. Cette période se divise en deux parts presque égales : vingt-cinq ans d'une lutte continue, la plus redoutable où se soient jamais engagées les forces d'un peuple, et vingt-cinq ans d'une profonde paix européenne, rare fortune dont la plupart d'entre nous ont joui, et que nous avons due aux sacrifices accomplis pendant les années de guerre. Un temps viendra où d'innombrables millions d'hommes nés de notre sang, mis par notre vaste colonisation en possession d'une grande partie de notre globe, vivant sous des institutions issues des nôtres, parlant notre langue, un temps viendra, dis-je, où ces innombrables millions d'hommes se rappelleront avec orgueil les exemples de courage et de constance qu'ont donnés nos pères pendant la terrible époque de la guerre... On comparera leur conduite avec celle que nous aurons tenue nous-mêmes pendant les années de la paix. Je m'adresse aujourd'hui à vous, au sein de cette paix qui dure depuis vingt-cinq ans ; je vous expose les difficultés et les charges financières qui pèsent sur vous. J'ai l'espérance, la ferme confiance que, fidèles à l'exemple de vos pères, vous regarderez ces difficultés en face, et que vous ne refuserez pas de faire des sacrifices pareils à ceux qu'ils ont faits pour maintenir le crédit public. Pensez-y bien ; ceci n'est pas une difficulté accidentelle : il y a, dans les hautes classes de la société, de grands progrès de jouissance et de bien-être, de prospérité et

de richesse ; au milieu de ces progrès existe un mal grave, un désordre dans les finances de l'État qui a été croissant depuis sept ans, et en face duquel vous vous trouvez aujourd'hui. Si vous avez, comme je crois que vous l'avez, le courage et la constance de ceux qui vous ont été donnés en exemple, vous ne consentirez pas à rester les bras croisés, regardant ce mal s'accroître tous les ans. Vous n'adopterez pas le misérable expédient d'aggraver pendant la paix, au milieu de ces progrès de prospérité et de richesse, le fardeau qu'aura à supporter la postérité... Votre conduite serait en trop grand contraste avec celle de vos pères, pressés par des embarras bien plus pesants que les vôtres. En présence d'une sédition dans leurs flottes, d'une rébellion en Irlande, de cruels désastres au loin, avec des fonds publics au-dessous de 52, vos pères, avec un redoublement de vigueur et aux applaudissements du pays, se sont soumis à une taxe sur le revenu de 10 p. 100. Vous ne vous exposerez pas à une si injurieuse comparaison... Au moment où je vous remets la responsabilité, vous vous montrerez dignes de votre mission, dignes de représenter un grand peuple... L'empire de l'opinion prévaut de plus en plus sur l'empire de la force physique ; la bonne foi, le bon renom sont de plus en plus pour tous les peuples, surtout pour le peuple anglais, le plus sûr moyen de maintenir sa grandeur. Vous ne manquerez pas au devoir que vous ont légué vos pères ; vous ne ternirez pas un nom qui est votre plus glorieux héritage. »

Les Chambres pensèrent et sentirent comme le ministre qui les honorait en se confiant dans leur vertu ;

le grand parti qui marchait sous sa conduite, propriétaires, capitalistes, négociants, manufacturiers, aristocrates et riches de toute sorte, accepta le fardeau qu'il lui imposait, et l'ordre fut rétabli dans les finances de l'État.

Venir en aide aux classes ouvrières, telle a été la pensée évidente qui a constamment dirigé Robert Peel dans sa manière de résoudre les questions économiques qui intéressent plus immédiatement les populations laborieuses. Sur ce point-là du moins, il n'eut pas besoin d'être converti. M. Guizot raconte combien, même avant que M. Cobden n'exerçât sur lui une influence que Peel lui-même a hautement reconnue, sir Robert lui parut, dans les conversations qu'il eut avec lui à Londres, préoccupé de ce grand désir. Cette pensée de soulagement populaire éclate dans la manière dont Peel soutint le projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures; elle perce, chose remarquable, dans la manière même dont pendant longtemps il donna son appui au système protecteur. L'idée que ce soit en vue de l'intérêt exclusif d'une caste qu'il en demande le maintien est par lui repoussée avec une énergie sincère et véhémence. — « Je n'entends protéger spécialement aucune classe : la protection ne peut être soutenue d'après ce principe ; elle doit être d'accord avec le bien général de toutes les classes du pays. Je ne me croirais pas l'ami des agriculteurs si je demandais pour eux une protection dans l'unique dessein de maintenir leurs revenus... Je désavoue expressément toute intention semblable. » — Le jour où ce sophisme « que la protection profite à la classe ouvrière » n'eut plus de force à ses yeux, sa conversion fut complète.

Un mouvement comme celui auquel la Ligue contre les lois sur les céréales laissera son nom dans l'histoire éclate rarement sans avoir eu des précédents dans l'opinion et dans les faits. Le système protecteur, ou, pour parler plus rigoureusement, la protection, avait déjà subi de sérieuses atteintes en Angleterre avant la radicale réforme de 1846. Tout le monde sait à quels hommages Huskisson a droit sous ce rapport. Robert Peel, nous venons de le voir, avait, dès 1842, marché sur les traces de son illustre prédécesseur en abaissant les droits de douane. Les termes fort modérés et depuis lors dépassés de bien loin en Angleterre, dans lesquels il posa la question, sont ceux-là même dans lesquels, nous qui sommes parfois accusés de radicalisme, nous serions heureux de la voir actuellement posée et résolue en France. « Les principes, dit-il, d'après lesquels nous avons procédé en général sont ceux-ci. Nous avons d'abord voulu supprimer toute prohibition absolue et abaisser les droits d'un effet prohibitif. Nous avons ensuite grandement réduit les droits sur les matières premières employées dans nos manufactures ; dans certains cas le droit devient purement nominal et moyen de statistique plutôt que source de revenu ; presque dans aucun cas le droit sur les matières brutes ne s'élève au-dessus de 5 pour 100. Je propose que sur les objets qui sont en partie manufacturés, les droits soient effectivement réduits et ne dépassent jamais 12 pour 100. Enfin, sur les objets qui sont complètement le produit du travail manufacturier, les droits ne s'élèveront presque jamais au-dessus de 20 pour 100... » — « J'espère, ajoutait en finissant sir Robert, que notre exemple agira sur

les nations étrangères; mais quand même elles ne le suivraient pas, cela ne devrait point nous décourager, car c'est toujours l'intérêt de ce pays-ci d'acheter à bon marché ce dont il a besoin, soit que les autres pays veuillent ou non en faire autant dans leurs rapports avec nous. Non-seulement ces principes nous seront immédiatement profitables, mais en les pratiquant nous en déterminerons tôt ou tard l'application générale, source assurée d'avantages naturels et pour nous et pour ceux qui seront assez sages pour agir comme nous. »

En matière de céréales, Robert Peel resta longtemps dominé par la pensée qu'il y avait là une exception à la règle générale, règle qu'il reconnaissait dès lors en rendant un hommage théorique à peu près complet au principe de la liberté commerciale. A cette date de 1842, il maintint le système de l'échelle mobile des droits à l'importation des grains étrangers, en le modifiant toutefois dans un sens libéral, soit par le changement des bases d'après lesquelles devaient être fixées les moyennes des prix, soit par l'abaissement de la protection accordée, sur les divers degrés de l'échelle, aux blés indigènes.

La profonde détresse des populations ouvrières, qui devait aller s'aggravant, l'intervention de plus en plus active et influente de la Ligue, cette organisation régulière de la passion publique, comme l'appelle M. Guizot, au service d'un intérêt et d'une idée, devaient empêcher qu'on se contentât d'un pareil résultat. M. Guizot a tracé un admirable tableau de cette puissante confédération obscurément formée à Bolton et à Manchester, et qui devait bientôt devenir un des faits saillants de l'histoire de l'Angleterre et même du dix-neuvième siècle. Tous

les traits principaux qui signalèrent cette crise majestueuse de la vie d'un grand peuple sont marqués dans le récit de M. Guizot avec un intérêt et une vie incomparables. Le portrait de Cobden est un des meilleurs qu'il ait retracés dans ce livre, où pourtant tous les portraits sont excellents. La Ligue rencontra dès ses premiers pas un dangereux écueil ; avant elle s'était formée une autre association bien autrement ambitieuse, celle des chartistes, qui n'aspiraient à rien moins qu'à changer, n'importe à quel prix, l'état civil comme l'état politique de l'Angleterre, sa société comme sa constitution ; révolutionnaires aussi étourdis qu'arrogants, ajoute M. Guizot, qui, entre autres fautes capitales, commettaient celle de copier en paroles des révolutions étrangères. Entre une association comme la Ligue, dont le but était limité, et une association comme les chartistes, il ne devait pas y avoir d'entente possible. Les chartistes portèrent le trouble dans les réunions de la Ligue. Ils donnèrent aux ouvriers le conseil, trop facilement obéi dans les districts manufacturiers désolés par la famine, de quitter leurs ateliers et de cesser le travail. Après un ralentissement momentané, que ce désordre, dont elle ne voulait pas paraître solidaire, causa dans les opérations de la Ligue, elle les reprit avec plus d'enthousiasme et plus de suite que jamais. Tout ce qu'il y eut dans ses *meetings* d'éloquence dépensée, d'éloquence hardie, imprévue, pittoresque, originale, sérieuse, ironique, pleine de raison et d'invectives, on s'en fait l'idée par les fragments que rapporte M. Guizot ; on s'en formera une idée tout à fait complète en lisant l'intéressant volume d'un économiste français, intitulé : *Cobden et la Ligue*. Dans

ce volume, que M. Frédéric Bastiat a ouvert par une introduction pleine d'âme, les discours des orateurs sont traduits à peu près en entier, et c'est le plus curieux monument que nous possédions de cette éloquence à la fois positive et passionnée, familière et pleine d'habileté. La Ligue fit les plus rapides progrès : dans la plupart des comités et des villes, en Écosse comme en Angleterre, les *meetings* se réunirent, des déclarations de principes furent publiées, d'abondantes souscriptions furent recueillies en sa faveur. Un siège vint à vaquer dans la Chambre des Communes parmi les représentants de la Cité; M. James Pattison, porté au nom de la liberté commerciale, fut élu contre M. Th. Baring, candidat protectioniste. Le plus considérable des banquiers de Londres, M. Samuel Jones Lloyd, se prononça pour les novateurs. Le *Times*, qui jusque-là avait fait peu de cas du mouvement, changea d'allure et déclara solennellement : « La Ligue est un grand fait. » Le fonds de 50,000 liv. st., produit de la première souscription, était épuisé, on résolut de former un nouveau fonds de 100,000 liv. st. (2 millions 500,000 fr.), et dans le premier *meeting* tenu à Manchester, les souscriptions s'élevèrent immédiatement à 13,700 liv. st. (342,500 fr.). Enfin une accession nouvelle et peu attendue apporta à la Ligue un grand accroissement de crédit; on tint dans les campagnes, notamment dans le comté de Dorset, des *meetings* de laboureurs, ces favoris de la protection, et ils y racontèrent leur propre détresse, presque égale à celle des ouvriers dans les manufactures : « Je suis protégé, s'écria, dit-on, un paysan, et je meurs de faim. »

En 1845, la maladie des pommes de terre et la mau-

vaise récolte vinrent apporter à la Ligue leur terrible concours. Cette circonstance, jointe à l'exemple de lord John Russel qui s'était décidé à adhérer publiquement et d'une manière éclatante au principe de la libre importation, acheva de déterminer Robert Peel. Sur le refus de céder de la plupart de ses collègues, il donne sa démission, et ce n'est qu'après l'impuissance manifeste des whigs à former un cabinet qu'il reprend le pouvoir, désormais libre de suivre ses nouvelles convictions jusqu'au bout et de dicter ses conditions à ses partisans. Deux mois après le vote du bill sur la liberté commerciale relativement aux céréales, les rancunes des vieux tories entraînaient de nouveau sa chute ; mais leur accession au pouvoir ne pouvait ranimer le système protecteur qu'ils avaient promis de faire revivre. Peel l'avait définitivement enterré. On a dit cent fois depuis lors les immenses bienfaits qu'a recueillis l'Angleterre du nouvel état de choses et qu'elle ne cesse d'en recueillir chaque année.

Il est impossible de lire sans émotion l'analyse de cette lutte suprême qui se passa et dans la propre pensée et au sein du parti de sir Robert. Robert Peel, dans ce combat avec lui-même ou avec les siens, paraît véritablement grand par sa bonne foi, par son désintéressement du pouvoir, par son patriotisme et son amour du bien qui paraît être alors son unique passion. L'effet du discours dans lequel il pose à l'Angleterre ce dilemme dont il a senti le premier tout le poids : « Avance ou recule » reste immense.

Toutes les grandes mesures de son administration, que couronnèrent ses successeurs par l'abolition du fa-

meux acte de navigation de Cromwell, reçurent leur consécration de l'épreuve favorable du temps. « Le plus grand de ces actes, raconte M. Guizot, l'établissement définitif du libre commerce des grains, donna lieu, le 31 janvier 1849, à une éclatante manifestation populaire. C'était ce jour-là qu'arrivait le terme des trois années assignées par le bill de 1846 pour l'abolition de tout droit d'importation. M. Cobden, M. Bright, M. George Wilson, tous les anciens chefs de la Ligue contre la loi des céréales, et plus de deux mille personnes, se réunirent à Manchester pour célébrer dans un banquet solennel le moment précis de leur complet triomphe. Après de nombreux discours, cinq minutes avant minuit, la musique joua l'air d'un chant devenu populaire dans cette question, sous ce titre : *le Bon temps vient*. L'assemblée l'entonna en chœur. L'horloge sonna minuit. Le président, imposant tout à coup silence, annonça que « le bon temps était venu. » L'assemblée entière se leva et salua par les plus bruyantes acclamations cette première minute de la pleine liberté du commerce des grains. Le lendemain 1^{er} février 1849, quand le Parlement ouvrit sa session, les récits du banquet de Manchester remplissaient les colonnes des journaux et les conversations du public.

III.

Passons à quelques côtés plus particulièrement politiques de la carrière de Peel et du livre de M. Guizot qui regardent spécialement la France.

Une légende touchante raconte qu'en une seule nuit de douleur et de crise suprême les cheveux de la reine

Marie-Antoinette avaient blanchi. Cette image nous est souvent revenue depuis la révolution de Février, à la vue de cette prompte caducité qui vieillit en un instant les institutions et les idées. Jamais la politique ne s'est autant hâtée de devenir de l'histoire. Il semble que nous nous servions de postérité à nous-mêmes, tant l'homme d'aujourd'hui juge avec calme, pour ne pas dire avec indifférence, ce qui a passionné au dernier point l'homme de la veille. Vous souvenez-vous seulement de l'existence de M. Pritchard, vous qui avez vu la monarchie constitutionnelle s'abîmer en trois heures, les journées de juin succéder aux journées de février, la république reparue à l'étonnement de tout le monde, et particulièrement de ses auteurs, se débattre quelque temps dans l'anarchie des opinions pour mourir après avoir à peine vécu? M. Guizot ne s'est pas, à coup sûr, dissimulé ce sentiment général; je ne doute même pas qu'il ne l'ait partagé dans une certaine mesure. Amené par son sujet à toucher à ces points jadis brûlants, maintenant un peu plus morts que tel ou tel épisode du temps des croisades, le droit de visite et Taïti, il l'a fait avec tact et mesure, en s'abstenant de polémique, en résumant en peu de pages ce que la politique avait délayé en volumes, et ce que l'histoire future dira sans doute en quelques paroles. Sachons le reconnaître d'ailleurs, si Pritchard et Taïti sont des misères, et, qui pis ou mieux est, des misères oubliées, la paix poursuivie pendant dix-huit ans avec persévérance est une grande pensée. De même ceux qui se sont dévoués à la maintenir, à travers une foule de préjugés et d'obstacles, méritent la reconnaissance du pays et l'estime de l'avenir. Voilà ce qu'on ne

s'avouait pas assez en 1847, par cette simple raison que c'est le sort ordinaire des contemporains d'être, pour ce qui se passe sous leurs yeux, ou myopes ou presbytes. Les petits incidents prennent pour eux des proportions énormes, tandis que le dessein général qui préside à une politique et qui en fait la valeur définitive se rapetisse au contraire extraordinairement et disparaît presque. Rien d'étonnant, quand nous étions les contemporains, que nous n'ayons pas échappé à la loi commune. Mais puisque nous avons eu depuis ce temps-là la chance de nous survivre trois ou quatre fois à nous-mêmes et d'assister à nos propres métamorphoses, profitons-en pour être justes.

A ceux qui mettraient en doute le mérite des hommes politiques qui se sont attachés avec tant de fermeté à la conservation de la paix du monde, je conseillerais de relire, s'ils en ont le courage, assez difficile à trouver, je l'avoue, les discours propagandistes de l'Opposition de 1831. Cette politique nous apparaît tout de suite aujourd'hui comme une politique d'enfants tapageurs et remuants, comme une politique de boute-feu promenant la conquête et le désordre au nom d'on ne sait quel mélange absurde de bonapartisme, de républicanisme et de libéralisme, et ne pouvant aboutir, pour prix de ces équipées, qu'à ramener de nouveau l'invasion au sein de la patrie divisée et ruinée. Mais quand on songe combien cette recrudescence révolutionnaire était près alors d'être nationale, on conçoit tout ce qu'il a fallu de force de sens et de ferme sagesse pour se mettre à l'encontre. M. Guizot n'a que trop raison de le dire : « La mémoire et l'imagination dominant les peuples bien plus que l'ob-

servation ne les éclaire. » Peu s'en est fallu que cela ne devint tout à fait vrai après la révolution de juillet. Maintenir la paix, même en risquant l'impopularité, disons plus, parvenir à populariser la paix elle-même à la longue dans la grande masse du pays se sentant de plus en plus intéressée à son maintien, telle a été, depuis le commencement jusqu'à la fin, la pensée qui a prévalu pendant dix-huit ans. Il faut bien croire qu'elle a été couronnée de quelque succès, puisque non-seulement la paix a été gardée, mais puisque les gouvernements auxquels les velléités guerrières semblaient être le plus naturelles ont cru depuis lors, que le plus sûr moyen de gagner le cœur de la nation c'était de faire de la promesse de la paix leur don de joyeux avènement.

L'alliance anglaise n'a pas été moins discutée, moins combattue. En fin de compte, elle n'a pas été moins heureuse. Elle a eu ses périodes de ferveur, de refroidissement, de brouille et de raccommodement. Histoire commune à bien des intimités plus étroites ! Ce qui indique qu'elle était dans les intérêts de la France, c'est qu'elle s'est toujours ranimée. L'alliance anglaise était le complément de la politique pacifique. Il est impossible de le nier, si on avoue que l'isolement était et reste pour notre pays une cause de faiblesse et un danger, et que l'alternative d'avoir l'Angleterre soit pour ennemie, soit pour alliée, était et demeure encore aujourd'hui à peu près inévitable. L'alliance anglaise, de même que la paix, s'est maintenue au milieu des attaques et des injures des partis. Combien n'ont-ils pas dit, répété jusqu'à satiété, que l'idée seule d'une pareille alliance était une honte et une duperie. Qu'est-il résulté de ces cla-

meurs? L'alliance anglaise s'est maintenue, même à travers une révolution, et elle est aujourd'hui plus forte que jamais.

Il est commode, je le sais, à l'ingratitude humaine de croire que de pareils résultats se sont en quelque sorte opérés d'eux-mêmes, c'est-à-dire sans le concours de personne et par le seul mouvement naturel des choses. Quiconque n'a aucune raison de s'attacher un bandeau sur les yeux avouera qu'ils n'ont été obtenus que par un long travail et par les plus grands efforts. Nous cueillons le fruit; c'est à merveille. N'oublions donc pas tout ce qu'il a fallu de soins assidus pour que l'arbre lui-même ne fût pas vingt fois arraché du sol par la main des passions irritées! A qui doit-on ce résultat, nous le demandons, à qui le doit-on, si ce n'est à la sagesse du dernier roi, à celle des hommes d'État engagés comme M. Guizot au succès de la même pensée politique, et aux ministres comme Robert Peel, comme lord Aberdeen, qui rencontraient en Angleterre des préventions et des oppositions peu s'en faut aussi vives contre l'alliance avec la France, que ne l'étaient ici celles qui s'élevaient contre l'alliance avec l'Angleterre?

Tout cela, encore une fois, a été singulièrement rapetissé et faussé par l'esprit de dénigrement, par l'entraînement de l'opposition; mais tout cela reprend, dans la partie du récit de M. Guizot qui concerne le dernier ministère de Peel, pour ainsi dire sa taille naturelle et sa grandeur vraie. Il en ressort deux vérités dignes d'un intérêt durable par delà les complications et les accidents du moment, à savoir, d'abord que le maintien du bon accord avec l'Angleterre n'a rien coûté à la dignité de

la France, et que les concessions ont été réciproques et pour le moins égales du côté du ministère anglais, jaloux de faire oublier le mauvais procédé suivi par ses prédécesseurs à l'égard de la France dans le fameux traité du 15 juillet, relatif aux affaires d'Orient ; il en ressort ensuite que l'idée de la paix n'était pas seulement un calcul de conservation dynastique. Les pensées qui inspiraient cette politique tant accusée d'égoïsme étaient, disons-le, d'une nature plus haute. Le roi Louis-Philippe était un enfant du dix-huitième siècle. Il en avait les meilleurs penchants. Il répugnait à la guerre, comme il répugnait à la peine de mort. Les iniquités et les souffrances que la guerre inflige aux hommes, souvent par des motifs si légers et par des combinaisons si vaines, révoltaient son humanité et son bon sens. La paix était à ses yeux la vraie conquête de la civilisation, un devoir d'homme et de roi ; il mettait à remplir ce devoir son plaisir et son honneur, plus encore qu'il n'y voyait sa sûreté. Les raisons qui décidaient M. Guizot lui-même, outre les grands motifs purement politiques qui faisaient et qui continuent à faire de la paix une bonne affaire pour la France et pour le monde, n'étaient pas d'une nature moins noble et, si je puis dire ainsi, moins philosophique. Elles s'empruntaient à l'étude approfondie de l'histoire, à la manière éminemment élevée dont M. Guizot a toujours eu l'habitude d'envisager les choses humaines, à l'expérience enfin de ce qu'il avait vu. « J'ai vécu, » écrit-il, en faisant un retour sur les rapports du ministère de Robert Peel et du gouvernement français de 1841 à 1846, « j'ai vécu sous l'éclat des plus grands spectacles de force et de guerre auxquels ait assisté le monde ; j'en

ai ressenti, autant que nul autre spectateur, le patriotique et orgueilleux plaisir ; mais au milieu de nos triomphes et de l'enivrement national, le sacrifice de tant de vies, les douleurs de tant de familles, l'épuisement de la France, la perturbation continue de l'Europe, les droits des princes et les droits des peuples traités avec un égal dédain, la victoire ne servant qu'à étendre de plus en plus la guerre, point de stabilité au sein d'un ordre sans liberté, cet interminable enchaînement de violences et de chances terribles me choquaient profondément. La France veut et mérite autre chose que d'être l'enjeu d'un grand homme adonné sans relâche à tenter les grands coups du sort. On peut le dire encore aujourd'hui, malgré la lutte redoutable qui a interrompu un moment cette heureuse fortune de l'Europe : nous jouissons depuis plus de quarante ans des bienfaits de la paix ; en voici un qui est trop peu remarqué. Deux révolutions ont éclaté chez nous dans ce laps de temps ; elles n'y ont point ramené l'étranger, qui y était venu deux fois en quinze mois contre l'empereur Napoléon I^{er}. Malgré ses alarmes, ni en 1830, ni même en 1848, l'Europe ne s'est sentie dans la nécessité de nous faire la guerre ; en 1815, peuples et rois n'avaient pas cru pouvoir vivre en sûreté à côté de Napoléon. Impossible avec lui, la politique pacifique et modérée est devenue après lui et demeure encore aujourd'hui, sous l'héritier de son nom et de son pouvoir, la politique européenne. »

Quelle a été la part de sir Robert Peel dans cette politique ? Sans faire des relations extérieures sa pensée dominante et sa principale affaire, il avait à ce sujet deux idées ou plutôt deux sentiments puissants et beaux :

il voulait, nous l'avons déjà dit plus haut, il voulait fermement entre les États la paix et la justice ; c'est-à-dire qu'il croyait la morale et le bon sens essentiels et praticables dans les relations extérieures comme dans le gouvernement intérieur des nations : lieu commun en apparence, que répètent des lèvres tous les politiques, mais auquel, en réalité, bien peu d'entre eux portent vraiment foi.

Ce qui ressort de l'étude de M. Guizot, c'est que si cette politique honnête, sensée, et que tous les documents qui la font mieux connaître justifient chaque jour davantage a pu triompher, le principal mérite en revient, de l'autre côté du détroit, à lord Aberdeen, moins traversé que Peel lui-même par des ombrages et des défiances dans l'accomplissement de cette bonne pensée, et surtout mieux au courant de l'état des affaires et des esprits. Les termes dans lesquels M. Guizot caractérise lord Aberdeen sont infiniment flatteurs et se sentent encore de la « cordiale entente. » On peut juger par un extrait de dépêche mieux qu'on ne ferait par les apologies les plus ambitieuses, de la bonne foi, de la moralité, de l'espèce d'effusion sincère qui présidaient à cette politique étrangère, à laquelle tant de qualifications indignes ont été prodiguées. Il s'agissait, on va le voir, d'un de ces incidents comme il en survient toujours entre les agents subalternes des divers États qui, produisant dans la nation et souvent aussi dans son gouvernement l'irritation et le soupçon, risquent de compromettre les meilleurs désirs de concorde pour des vétilles. « Ce que nous avons à faire, je crois, écrivait M. Guizot à la date du 3 décembre 1844, c'est de met-

tre en quarantaine sévère tous les rapports, bruits, plaintes, commérages qui peuvent nous revenir sur les menées secrètes ou les querelles de ménage de nos agents ; pour deux raisons : la première, c'est que la plupart de ces commérages sont faux ; la seconde, c'est que, même quand ils ont quelque chose de vrai, ils méritent rarement qu'on y fasse attention. L'expérience m'a convaincu, à mon grand regret, mais enfin elle m'a convaincu que nous ne pouvions encore prétendre à trouver ou à faire soudainement passer dans nos agents la même harmonie, la même sérénité de sentiments et de conduite qui existent entre vous et moi. Il y a chez nos agents dispersés dans le monde de grands restes de cette vieille rivalité inintelligente, de cette jalousie aveugle et tracassière, qui a longtemps dominé la politique de nos deux pays. Les petites passions personnelles viennent s'y joindre et aggravent le mal. Il faut lutter, lutter sans cesse et partout contre ce mal, mais en sachant bien qu'il y a là quelque chose d'inévitable, et à quoi, dans une certaine mesure, nous devons nous résigner. Nous nous troublerions tristement l'esprit, nous nous consumerions en vains efforts si nous prétendions prévenir ou réparer toutes les atteintes, tous les mécomptes que peut recevoir çà et là notre bonne entente. Si ces atteintes sont graves, si elles compromettent réellement notre politique et notre situation réciproque, portons-y sur-le-champ remède, d'abord en nous disant tout, absolument tout, pour parvenir à nous mettre d'accord, vous et moi, ensuite en imposant nettement à nos agents notre commune volonté. Mais, sauf de telles occasions, laissons passer, sans nous en inquiéter, bien

des difficultés, des tracasseries, des humeurs, des mésintelligences locales, qui deviendraient importantes si nous leur permettions de monter jusqu'à nous, et qui mourront dans les lieux mêmes où elles sont nées, si nous les condamnions à n'en pas sortir. »

Tout ce que j'ai eu à cœur de prouver, en y mettant quelque insistance, c'est que, de quelque façon qu'on la juge, cette politique de la paix et de l'alliance anglaise méritait cette épithète d'*honnête* qu'elle se décernait à elle-même; c'est qu'elle a marqué un pas nouveau et honorable dans cette application de la morale aux relations internationales, effort bien récent encore de l'Europe diplomatique, effort, hélas! toujours trop mêlé d'ombres et de tristes contradictions.

Le récit des hommages rendus à la mémoire de sir Robert Peel et le jugement final porté sur son caractère et sur son influence terminent dignement l'ouvrage de M. Guizot. Cette inquiétude de tout un peuple venant en foule s'informer de la santé de l'illustre malade, tant qu'il reste un peu d'espoir, puis ces regrets et ces bénédictions qui éclatent après sa mort et qui lui font de si magnifiques et de plus touchantes funérailles, ce monument auquel les pauvres qui lui doivent la vie à bon marché contribuent eux-mêmes par une souscription populaire, cet élan spontané et unanime des partis qui lui avaient été les plus opposés naguère, tous ces témoignages ne font pas moins d'honneur à la nation anglaise qu'à Robert Peel lui-même. On n'est libre qu'à la condition de se reconnaître des devoirs comme on se sent des droits, et le premier des devoirs consiste dans la reconnaissance, c'est-à-dire dans la justice pour les services

rendus. J'aime que M. Guizot ait pris soin de repousser l'accusation intentée à Peel d'avoir dissous les anciens partis. Pouvait-il en être autrement? Quand un intérêt de justice, d'humanité et de salut public parlait hautement, fallait-il le faire taire par respect pour la vieille distinction des whigs et des tories et tout sacrifier à une sorte de fétichisme parlementaire? Les partis aussi font leur temps : *habent sua fata*. Tant d'autres mesures prises avec ou malgré Robert Peel, comme la réforme électorale et parlementaire, comme l'émancipation des catholiques, étaient autant de trouées faites dans les anciens partis. La vieille Angleterre de 1688 n'appartient plus qu'à l'histoire. Pour peu qu'on pénètre au-dessous des surfaces, on verra qu'elle n'a pas subi des changements moins profonds depuis 1789 que la France elle-même. M. Guizot a nommé ce nouvel état de son vrai nom : *démocratie*. Il l'a nommé sans s'en indigner, et en s'en félicitant au contraire comme on se félicite d'un progrès dans la justice et dans le bien-être. C'est à cette espèce de démocratie des lumières se répandant au profit de tous, de l'égalité civile, des biens spirituels et matériels cessant d'être le privilège exclusif d'un petit nombre d'élus, pour devenir plus accessibles à la masse, que M. Royer-Collard lui-même ne craignait pas de rendre hommage, sous la Restauration, dans des termes d'une magnifique éloquence. En témoignant de toute sa confiance et de sa vive adhésion, M. Guizot ne se dissimule pas d'ailleurs les écueils que présente, surtout au point de vue politique, l'avènement d'un fait si nouveau dans le monde. Je ne puis mieux finir qu'en citant les graves paroles par lesquelles il termine l'histoire d'un

homme qui a été l'un des représentants les plus purs et des agents les plus efficaces de cette démocratie prise dans son meilleur sens : « La démocratie a deux graves défauts : elle aspire passionnément à dominer seule, et elle est habituellement dominée par ses intérêts et ses passions du moment. A en juger par l'histoire du monde, c'est, de toutes les puissances sociales, la plus exigeante et la plus imprévoyante, celle qui admet le moins des limites et un partage, et aussi celle qui obéit le plus à ses fantaisies présentes, sans souci du passé ni de l'avenir. Mises à l'épreuve, la monarchie et l'aristocratie ont su l'une et l'autre, en Angleterre surtout, se limiter et faire à d'autres droits, à d'autres forces leur place et leur part. Ayant d'ailleurs leurs racines dans le passé et comptant sur l'avenir, c'est leur nature de prendre en grande considération le temps et sa puissance, et d'être à la fois ambitieuses et patientes. La démocratie moderne saura-t-elle réunir des qualités si diverses ? Reconnaitra-t-elle des pouvoirs autres que le sien et des nécessités contraires à ses désirs ? Acquerra-t-elle, en gouvernant, plus de mémoire et plus de prévoyance ? Apprendra-t-elle à porter aux traditions du passé plus de respect, à donner aux impressions du présent moins d'empire, à tenir plus de compte des besoins et des chances de l'avenir ? Grandes et périlleuses questions qui restent encore en suspens et qui doivent fortement préoccuper les bons esprits et les honnêtes gens. »

HISTOIRE DE L'ASSISTANCE ¹

Tout le monde a présent à la mémoire ce qui advint à Gil Blas au moment où, quittant son oncle le chanoine pour se rendre à Salamanque, maître pour la première fois de ses actions, d'une mauvaise mule et de quarante bons ducats, il commença sur le chemin de Pegnaflor la longue série de ses aventures. « Seigneur passant, ayez pitié, de grâce, d'un pauvre soldat estropié ; jetez, s'il vous plait, quelques pièces d'argent dans ce chapeau ; vous en serez récompensé dans l'autre monde. Je tournai aussitôt les yeux du côté que partait la voix ; je vis au pied d'un buisson, à vingt ou trente pas de moi, une espèce de soldat qui, sur deux bâtons croisés, appuyait le bout d'une escopette qui me parut plus longue qu'une pique, et avec laquelle il me couchait en joue. » Cette aventure donne beaucoup mieux que toute la métaphysique du monde une idée exacte de ce qui a reçu, il y a quelques années, le nom honnête de *droit à l'assistance*. Le devoir de l'assistance dit à l'homme : *Fais du bien ;*

¹ *Histoire de l'assistance dans les temps anciens et modernes*, par M. Alexandre Monnier. 1 vol. grand in-8°. — L'ouvrage de M. Monnier, auquel nous consacrons une rapide esquisse, vient d'être couronné par l'Académie française.

le droit à l'assistance lui dit : *Exige qu'on s'en fasse!* Cela suffit pour qu'en juge d'un coup d'œil de toute l'étendue de l'abîme qui sépare ces deux idées. Avec l'un, le bienfait conserve sa liberté, la propriété garde la disposition d'elle-même, sans laquelle elle n'est plus qu'un mot. Avec le second, le bienfait se change en impôt, la propriété ne vit plus que par tolérance, et dans la mesure exacte où il plait au droit à l'assistance de la laisser vivre. Étrange droit, dont le respect entraîne non la paix et l'harmonie, mais la guerre, les révolutions et le chaos! Ce n'est pas ainsi assurément que l'entendait saint Augustin dans ces belles paroles : « Imposez-vous, au profit des indigents, une taxe fixe et arrêtée; *estote exactores!* » Oui, faites-vous subir de véritables exactions, soyez pour vous-même sans pitié, mais que cette pitié reste libre!

C'est au sens de saint Augustin et non de l'école révolutionnaire que M. Alexandre Monnier comprend la charité dans l'ouvrage remarquable qu'il consacre à son histoire. Il lui laisse cette spontanéité de dévouement et d'efforts dans laquelle éclate ce qu'elle a de divinément inspiré; il ne rêve pas pour elle, sous prétexte de progrès, de la présenter sous la forme maussade et désobligeante d'un morceau de papier timbré. Les choses gardent pour lui leur vraie nature, leur vraie place, leur vrai nom. L'assisté ne devient pas un pensionnaire du gouvernement, l'obligé un créancier qui rentre dans son dû et presque le bienfaiteur de l'homme auquel il consent à ne pas tout prendre; il ne s'agit plus de droits sans cesse aux prises les uns avec les autres, mais de devoirs qui s'accordent pratiquement

avec une facilité du meilleur augure pour leur vérité, même philosophique. De la part de l'indigent, devoir de la prévoyance personnelle, c'est-à-dire du travail et de l'économie, devoir de la reconnaissance s'il reçoit le secours; de la part du riche, offrande libre, pour que l'exercice de la charité demeure un lien entre les hommes et un mérite aux yeux de Dieu; mais aussi, offrande régulière, offrande continuelle, afin de dompter par le sacrifice et l'amour la misère sans cesse renaissante, et, ce qui est encore plus hideux, la haine et l'envie dans le cœur de ceux dont elle est le lot en ce monde! Telle est la philosophie de l'assistance, selon M. Monnier; tels sont les sentiments qui ont dicté et qui remplissent son livre; il faut avant tout l'en féliciter.

Non-seulement M. Alexandre Monnier n'admet pas ce *droit à l'assistance*, qui ne peut être, dans les temps de crise, que l'aumône demandée à l'État le pistolet sur la gorge, et, dans les temps calmes, que la mise en coupe réglée de la fortune publique; mais il n'aime pas et il combat dans ses excès cette charité légale, officielle, administrative, qui, pour affecter moins que le droit à l'assistance les prétentions systématiques, ne semble pas moins être bien souvent une application de ce prétendu droit. Il appelle l'histoire à rendre un long témoignage contre ses abus. Fût-elle convenablement faite, il ne juge pas même alors cette forme de charité exempte des plus graves défauts, et il donne l'appui des expériences les plus incontestables aux griefs qui lui ont été reprochés bien des fois. Une besogne accomplie correctement, mais sans tendresse, voilà, dans les meilleures conditions, la charité légale;

voilà, sous ses traits les plus flattés, la paternité de l'État! Tandis que la charité privée visite le pauvre, le relève par ses conseils, et, l'ayant protégé contre le dénûment, le livre aux soins et aux devoirs de sa famille, la bienfaisance officielle envoie le malade à l'hôpital, l'invalidé à la caserne, l'aliéné à l'hospice, laissant subsister dans ses plus honorables efforts je ne sais quoi d'imparfait et d'aride qui en trompe souvent les intentions et qui en découvre toujours l'insuffisance. Son vice originel, ineffaçable, c'est d'être collective et anonyme, c'est-à-dire de ne venir de personne particulièrement et de ne s'adresser particulièrement à personne. Ce qui est destitué de personnalité ne saurait avoir ni chaleur, ni caractère, ni nuances. Le cœur seul est ingénieux, et la charité privée a seule un cœur capable de chercher quel remède convient à chaque maladie et de l'appliquer où et quand il faut, dans la mesure où il faut. Pour l'assistance officielle, hormis les cas et dans la proportion où la charité religieuse vient s'y mêler par un libre concours, il semble presque qu'il n'y ait qu'un seul pauvre tiré à une multitude d'exemplaires. Pour la charité particulière il y a des pauvres, n'ayant de communs entre eux que la souffrance et le caractère sacré de la nature humaine, toujours visible aux yeux de cette charité vraiment céleste qui n'a pas seulement le corps, mais l'âme pour objet.

A suivre dans le livre de M. Monnier le tableau de l'assistance publique, elle présente un spectacle des plus curieux et des plus variés. Ses motifs paraissent presque aussi divers que les formes qu'elle revêt sont nombreuses. Tantôt elle semble sortir des entrailles de ce

sentiment inné, irrésistible de compassion, qui tire l'homme de son égoïsme ; c'est la richesse qui s'émeut de pitié à la vue de la misère et qui veut éterniser, sous la forme d'institutions durables, un sentiment autrement fugitif, une bonne action qui serait sans cela passagère. Tantôt elle est le fruit de cette vertu réfléchie des âges philosophiques, qu'on appelle *bien-faisance*, *humanité* ou *philanthropie*. Tantôt, et bien souvent, c'est le mobile religieux qui fonde des établissements charitables, lesquels garderont néanmoins le caractère d'institutions laïques. Tantôt enfin, c'est ce que l'histoire n'atteste aussi que trop fréquemment, elle est l'expédient de la politique aux abois, l'aumône jetée à la faim pour la désarmer, le sacrifice dicté à l'opulence égoïste par l'intérêt bien entendu. Mais si ces motifs se ressemblent peu, ses effets sont à peu près partout les mêmes. Je dirai plus : il n'est pas jusqu'à ses perfectionnements qui trop souvent ne paraissent ajouter à ce qu'ils ont de fâcheux. Plus l'assistance se rapproche, en effet, dans la manière dont elle fonctionne, d'une sorte de précision mathématique, plus le pauvre apprend à y compter comme sur un revenu qui ne peut lui manquer, et plus, dès lors, il se relâche de cette énergie et de cette prévoyance qui sont, avec la dignité de l'individu, son unique force et son meilleur titre au bien-être. On se donne aisément, nous le savons, aux yeux des âmes compatissantes, l'air d'un cœur sec, d'un *malthusien*, c'est tout dire, et pourtant on ne fait qu'exprimer une triste vérité d'expérience, quand on affirme qu'il y a une quantité de créatures humaines qu'on secourra assuré et à terme fixe, quel qu'il soit, pourvu qu'il les

garantisse contre les extrémités du besoin, suffit à maintenir dans un état d'éternelle dégradation. C'est là, toute la sensibilité du monde n'y peut rien et toute révolte contre cette inflexible vérité est parfaitement inutile, le grand écueil de la charité légale ; elle donne une prime à cette force d'inertie qui, déjà bien puissante par elle-même, tend encore à nous endormir par le charme énervant de ce que Montaigne a nommé l'*accoutumance*. La plus misérable pitance, assaisonnée par la paresse et par l'insouciance absolue, semble alors mille fois préférable à plus de bien-être qu'il faudrait acheter au prix d'efforts répétés ; quand on s'est une fois habitué aux haillons, à la cave infecte habitée en commun, à la saleté héréditaire, on n'en veut plus sortir. Une part, même assez considérable, de bienfaisance publique est inévitable, nous le savons parfaitement, et l'auteur du livre que nous annonçons ne prétend aucunement le nier ; tout ce que nous voulons dire ici, et les adversaires les plus déclarés de l'assistance légale, Malthus lui-même, n'ont pas voulu dire autre chose, c'est qu'il faut prendre garde qu'elle ne s'étende trop, c'est qu'il faut ne l'admettre que faute de mieux, c'est-à-dire dans le cas d'insuffisance démontrée des associations libres ou de l'assistance individuelle. Il est à peine besoin d'ajouter que lorsque l'assistance publique va, si je puis parler ainsi, trop bien à son but, si elle met décidément un homme hors du besoin, de manière à supprimer à peu près pour lui la nécessité du travail, il y a là quelque chose de scandaleux et de manifestement injuste. — Quel est ce *gentleman* ? demandait à son guide un voyageur en Angleterre, en voyant un monsieur en frac noir se pro-

mener nonchalamment, la canne sous le bras. — *A pauper*, c'est un pauvre, lui répondait-on, un pauvre de la paroisse. — Singulière charité que celle qui crée, à côté d'une quantité d'êtres abrutis, misérables et secourus, et en présence d'une quantité encore plus grande d'individus qui travaillent tant qu'ils peuvent et souffrent silencieusement, sans rien demander, un certain nombre de pauvres fort à leur aise qui n'ont d'autre peine à prendre que de toucher leurs rentes et de se livrer à la promenade par mesure d'hygiène !

C'est une attachante et instructive lecture que celle du livre de M. Alexandre Monnier, et pourtant je ne dois pas dissimuler qu'aux qualités sérieuses de fond et de forme par lesquelles il se distingue, il ne se mêle, selon moi, des défauts assez graves. Il m'a paru que l'auteur dit trop à la fois et qu'il ne dit pas assez. Il dit trop en ce qu'il élargit à l'excès le cercle de son sujet, déjà bien étendu ; et il ne dit pas assez en ce sens qu'il ne le remplit pas tout entier, même réduit à ses limites naturelles et obligatoires. Était-il nécessaire, par exemple, dans une histoire de l'assistance, de comprendre, sur la foi d'un simple rapport indirect, sinon même trompeur, tout ce que l'auteur y a compris ? Voit-on bien, entre autres hors-d'œuvre, comment les mesures prises pour les approvisionnements chez les anciens et chez les modernes, comment les générosités faites chez les Romains par un consul jaloux de s'acquitter envers ceux qui l'avaient nommé, comment le *théorique* payé à Athènes aux citoyens qui prenaient part aux assemblées ou soldé à l'entrée des théâtres, comment, à plus forte raison, les altérations de monnaie, si fréquentes dans

presque tous les pays et si fort pratiqués sous notre ancienne monarchie, sont placés dans une telle histoire? Fallait-il aussi y faire figurer d'abondants détails sur l'organisation des corporations d'arts et métiers? Du moment qu'il suffit que l'assistance serve de prétexte à telle ou telle mesure réputée d'utilité publique, on peut assurer que le sujet n'a plus de bornes, puisqu'il est en quelque sorte égal à nos misères mêmes qui n'en ont pas d'assignables et aux tentatives de tout genre faites pour y porter remède, ce qui est encore bien illimité. C'est précisément parce que l'histoire de l'assistance touche à la civilisation tout entière, aux idées qui lui servent de flambeau, aux sentiments qui en sont l'âme, à son état matériel si compliqué et si divers, suivant les pays, les races, les religions et les temps, qu'il fallait se montrer extrêmement circonspect quant à l'étendue des développements. En l'oubliant trop, il était bien difficile que M. Monnier ne s'exposât pas à quelques assertions contestables. Son érudition, quoique généralement solide et exacte, pourrait donner lieu à plus d'une critique. Nous ne lui en adresserons qu'une seule qui touche de plus près à l'économie politique, et qui, disons-le, ne s'appliquerait pas à l'auteur seul parmi les écrivains qui ont traité de l'empire romain à ce dernier point de vue. Rendant compte des causes qui ont produit ce que par un anachronisme moderne nous appellerons avec lui le *paupérisme* romain, l'auteur de l'*Histoire de l'assistance* épuise les écrivains latins pour montrer dans l'usure le mal attaché aux flancs de la propriété romaine et le fléau des classes inférieures. Sans vouloir nier le dommage que causèrent les exactions usuraires, et surtout la cruauté du régime pénal auquel

étaient soumis les débiteurs insolvables, je crains que M. Monnier, à l'exemple de tant d'autres, n'ait pris ici l'effet pour la cause. Peut-être, en y portant davantage son attention, aurait-il reconnu que la vraie cause du mal, c'était l'insuffisance des moyens de production pour satisfaire aux besoins de l'immense majorité des hommes, ainsi que la vicieuse distribution de la richesse dans une société fondée sur l'esclavage, de même que la vraie cause de la cherté des capitaux, alors comme toujours, c'était leur rareté. Les lois destinées à réprimer le délit d'usure n'étaient propres elles-mêmes qu'à aggraver cette difficulté de se procurer des capitaux, difficulté à laquelle elles ne remédiaient à aucun point de vue; elles ne faisaient que rendre les prêteurs moins nombreux et plus exigeants. C'est ce que Montesquieu, avec une sagacité dont il faut lui savoir gré dans un temps où les préjugés contre la légitimité même de l'intérêt étaient dans toute leur force, a parfaitement compris et marqué, en disant que, sous l'empire d'une telle législation, le prêteur « *s'indemnise du péril de la contravention.* » Si le vrai mal n'eût pas été l'insuffisance de la richesse publique, croit-on qu'il eût suffi de vouloir de gros intérêts pour les obtenir? En supposant, pour parler le langage de la science économique, que l'*offre* eût été mieux en rapport avec la *demande*, s'expliquerait-on que les plus grands noms de Rome, Sylla, Pompée, Antoine, Brutus, Cassius, Caton, aient prêté habituellement au taux qui nous paraît aujourd'hui presque invraisemblable de 40 et même de 48 pour 100, sans parler de l'usurier de profession Fufidius, qui, à en croire Horace, prêtait à 60 pour 100, en retenant l'intérêt d'avance? Si je ne craignais d'entrer

ici dans un développement excessif, je dirais que ces illustres citoyens n'étaient ni plus ni moins coupables de mettre un haut intérêt à leurs capitaux que ne le sont en tous pays les commerçants de vendre à un prix élevé des marchandises devenues rares, ou que ne le sont aujourd'hui, au point de vue du droit strict, nos propriétaires de maisons de louer leurs appartements au taux élevé qu'y met l'état du marché. Encore est-il vrai de dire que nos propriétaires n'ont à se couvrir d'aucun risque comparable à ceux qu'on courait en prêtant ses capitaux aux temps de Marius et de César. Au surplus, sans nous étendre davantage sur un sujet qui tient pourtant assez de place dans le livre dont il est ici question, nous ne voulons faire qu'une objection aux historiens qui, comme M. Alexandre Monnier, accusent l'usure chez les Romains de tous les maux que, suivant nous, il faut attribuer à la rareté du capital. Nous supposons qu'on eût dit à ces débiteurs, d'ailleurs fort à plaindre, qu'ils étaient tenus quittes de l'intérêt, et qu'ils eussent seulement à rendre la somme, quelle figure, nous le demandons, auraient-ils faite? Le législateur le sentait si bien que, quand le mal était extrême, il recourait à une mesure beaucoup plus radicale que l'abolition de l'usure, il abolissait la dette.

Nous avons dit que le livre de M. Monnier, qui abonde en précieux renseignements sur presque toutes les époques, n'était pourtant pas aussi complet qu'il serait à désirer. Les érudits ne se montreront qu'à demi satisfaits de ce qui regarde l'antiquité et se demanderont si des recherches plus approfondies n'eussent pas donné lieu à des résultats plus nombreux, sans sortir du sujet sévèrement circonscrit. Quelque curieuses et bien choi-

sies que soient les citations tirées des Pères, quelque intérêt qu'il y ait à suivre M. Monnier dans le tableau qu'il retrace des premiers efforts charitables de la société chrétienne, cette ère nouvelle ou plutôt commençante de l'assistance véritable, on peut considérer le sujet comme n'étant pas encore épuisé. A mesure qu'il se rapproche de 1789, l'auteur offre moins de lacunes. On lira avec beaucoup de fruit l'exposé de ce qu'ont fait bien plus tard, dans une vue d'assistance, Charlemagne, saint Louis, François I^{er}, Henri II, surtout Louis XIV, enfin le bienfaisant et infortuné Louis XVI. Les discussions et les mesures auxquelles l'assistance a donné lieu pendant la Révolution française sont traitées avec une richesse de faits et jugées avec une indépendance qui décèlent un esprit instruit et élevé. Nous regrettons beaucoup que l'auteur, qui poursuit pour les autres contrées son enquête jusqu'à ces derniers temps, s'arrête pour la France après la Révolution. Pour en finir avec la critique, je pense que le parallèle entre la charité privée et l'assistance par l'État ne suffit pas au sujet que l'auteur a entrepris de traiter. La charité exercée par l'individu ou par des associations présente aussi des formes défectueuses qui entraînent les mêmes inconvénients, ou à peu près, que l'assistance publique. Il faudrait distinguer nettement entre les formes que la charité libre peut adopter, les classer, les comparer et juger de leur valeur par l'histoire. Une histoire de l'assistance qui veut être satisfaisante de tous points suppose une théorie de l'assistance arrêtée dans toutes ses parties. A ce prix seulement, l'ouvrage de M. Monnier aurait eu toute sa portée. Tel qu'il est, il en a une véri-

table et se recommande par un mérite très-solide, par un savoir étendu, par des détails pleins d'intérêt, par un amour éclairé du bien, par une expression noble et ferme. C'est plus qu'il n'en faut pour faire lire un ouvrage avec profit et avec attrait.

VICO

LA SCIENCE NOUVELLE¹

I.

La philosophie de l'histoire, telle que les modernes la comprennent, c'est-à-dire comme la recherche d'une formule applicable au développement de l'être collectif appelé *nation* ou *genre humain*, est une science récente, je dirais presque contemporaine. Son existence date d'un siècle, mais c'est depuis peu que son influence est réelle et son nom même répandu. Mise au monde par Vico sous le titre ambitieux, quoique légitime, de *Science nouvelle*, l'Italie la méconnut.

Moins d'un demi-siècle après, dans notre France, deux hommes poussés par l'esprit de leur temps, mais en avant de cet esprit même, se posent d'une manière plus large les questions que Vico s'était adressées, et du même coup ils agrandissent le problème et la solution. « Comme les nations, le genre humain, lui aussi, ne poursuivrait-il pas une fin qui lui fût propre, une com-

¹ La *Science nouvelle* de Vico, traduite pour la première fois en français et précédée d'une *Introduction* par la princesse C. Trivulce de Belgiojoso.

mune destinée? Le passé ne pourrait-il fournir une base à l'induction pour nous élever à la conception de l'avenir? » Un jeune homme de vingt-trois ans, encore sur les bancs de la Sorbonne, mais doué dès lors d'une haute puissance de réflexion, et mêlant à ce que la philosophie du dix-huitième siècle contient de libéral et de fécond les éternels principes de l'Évangile, Turgot jette, dans une imposante esquisse, des idées qui resteront le fondement même de la philosophie de l'histoire et le programme prophétique des destinées du genre humain.

Sur les traces de Turgot, un penseur généreux, Condorcet, philosophe devenu tribun sans avoir eu presque à changer de rôle, esprit plus élevé que sûr, âme énergique, mais imagination aventureuse, appliqua de son côté à l'étude historique de la société la loi du progrès.

Cette grande pensée du progrès universel pour la première fois promulguée, quel succès l'accueillit d'abord? celui que la *Science nouvelle* avait rencontré en Italie. L'ouvrage de Turgot fut à peine remarqué, simple thèse ingénieuse, aux yeux des doctes théologiens devant lesquels il fut lu pour la première fois; et, pour qu'il obtint même de nous la justice, encore trop incomplète, qui lui est rendue, il fallut que la renommée de l'économiste servit de passe-port au philosophe.

Il n'entre pas dans notre pensée, à l'occasion de ces esprits d'élite et particulièrement au sujet de Vico, de faire le procès aux pays et aux temps qui les ont laissés passer, pour ainsi dire, sans les voir. On a déjà trop abusé de cette thèse des grands hommes méconnus pour que je sois tenté ici de la reprendre à mon tour. Qui pourrait s'étonner que Vico n'ait pas été compris

par ses contemporains? Sa mission, sa vraie gloire fut de les contredire et de les combattre sur presque tous les points. Sous l'empire des idées cartésiennes, un homme se lève qui se déclare hautement l'adversaire de Descartes. Sous le régime d'une érudition crédule et pédantesque il se présente armé de la plus audacieuse critique. Quand Machiavel est en politique le maître des esprits, quand Paruta et Sarpi sont les instituteurs autorisés de l'Italie, quand tout autour de l'auteur de la *Science nouvelle* se décide par les plus misérables ressorts, Vico vient annoncer que la vraie cause de l'histoire, c'est la Providence; que le grand, il dirait presque l'unique mobile des sociétés humaines, c'est la tendance de l'humanité à réaliser les lois divines. Ajoutez qu'il exprime la plus universelle des pensées au milieu du plus morcelé des pays et en face de la plus grande division des esprits. Comprendre la pensée de Vico, pour l'Italie du dix-huitième siècle, c'eût été s'abdiquer elle-même.

La raison qui a fait négliger alors la *Science nouvelle* est fort simple : c'est à l'âge suivant qu'elle s'adressait. A quels titres elle convenait à notre temps, c'est une question qu'on a, je crois, négligé d'examiner et qui ne serait peut-être pas sans intérêt. On aurait par là indiqué du moins quelques-uns des principaux rapports de la pensée de Vico avec la pensée moderne.

Vico a dit quelque part que l'âme humaine, pour s'éveiller à la réflexion et s'élever à l'intelligence des principes, a besoin de quelque secousse qui l'arrache à sa primitive insouciance et qui la féconde en l'ébranlant. A l'en croire, c'est l'effet produit par un coup de tonnerre qui, des profondeurs de la conscience humaine,

tira soudainement l'idée d'une puissance surnaturelle, et qui porta l'humanité à la religion et à la société. Cette idée peut s'appliquer à la philosophie de l'histoire. Pour que l'intelligence humaine fût arrachée à la contemplation du fait jusqu'à s'inquiéter des causes générales, jusqu'à songer aux lois divines qui enferment ces causes, il fallait qu'elle fût remuée par la commotion des événements, par le coup de tonnerre des révolutions.

Ce n'est pas d'ailleurs en un jour qu'a pu naître et se développer une science jalouse de pénétrer jusqu'aux principes de l'histoire de l'humanité. Bien des siècles devaient s'écouler avant que l'homme se sentit poussé par une douloureuse angoisse à se poser ces questions : « D'où vient, en face de la régularité si frappante du monde extérieur, cette succession sans règle apparente des choses humaines, qui paraissent, puis s'éclipsent, qui naissent et sitôt meurent ? Le monde de l'humanité n'est-il qu'un théâtre où viennent briller tour à tour, sans but comme sans raison d'être, princes et peuples, guerriers et législateurs, hommes au génie sublime ou à l'héroïque vertu ? L'histoire a-t-elle enfin une explication, une valeur, un sens, ou n'est-elle qu'une combinaison de chances, un vain leurre de la fortune ? »

Ces grands et redoutables problèmes, c'est à peine si les anciens en avaient entrevu l'existence. Que Sparte l'emportât sur les villes rivales, qu'Athènes fût libre et glorieuse, que Rome commandât aux nations, le reste leur importait peu.

Vint le christianisme. Agitant la pensée par sa nature mystérieuse comme il l'étend par son essence infinie, il devait irrésistiblement l'enlever vers ces obscures et

tre exagéré qu'à un Helvétius, se fût accommodé du caractère tout idéal de la *Science nouvelle*. Rien ne ressemble moins au hardi généralisateur italien que le génie du jurisconsulte circonspect, du patient et scrupuleux observateur. Montesquieu écrit l'histoire en politique, comme Machiavel. Vico la traite en métaphysicien, c'est-à-dire avec assez peu d'exactitude. Toute la vieille et irréconciliable haine de l'analyse contre la synthèse, toute l'antipathie, qu'on nous passe le mot, toute la mauvaise humeur d'un esprit vif et prompt contre une pensée lourdement déduite, éloigne Montesquieu de Vico. Que, du reste, il y ait entre les deux auteurs des points communs très-frappants, c'est ce que nous sommes loin de vouloir nier. Est-ce rencontre de leur génie? Est-ce communication directe, et Montesquieu, comme cela a été dit, aurait-il eu connaissance de la *Science nouvelle*, dans laquelle il aurait puisé quelques aperçus féconds? Ce ne serait pas, en tout cas, pour le soutenir, sur le récit du Vénitien Lomanaco, qu'il conviendrait de s'appuyer. Ce Lomanaco raconte que l'auteur français, pendant son passage à Venise, où la *Science nouvelle* s'imprimait, prit connaissance des feuilles furtivement, puis, après cette noble action, travailla tant qu'il put à en arrêter la publication. Nous ne ferons pas l'injure à l'auteur de l'*Esprit des lois* de discuter son innocence contre les accusations que lui intente le patriotisme trop ingénieux de Lomanaco. Au surplus, nous le répétons, si quelque doute subsistait encore, l'épreuve est simple, qu'on lise Vico et qu'on relise Montesquieu.

Ce n'est pas seulement une lente succession d'idées et de doctrines qui, suivant nous, a initié le XIX^e siècle à

la philosophie de l'histoire et préparé le succès de la *Science nouvelle*, c'est un grand événement, c'est la Révolution française. Quel *coup de foudre* plus propre à forcer les esprits réfléchis à chercher pour ainsi dire au-dessus de leur tête la cause de ces grandes commotions? Spectacles magnifiques et lamentables, bien et mal se succédant avec une rapidité prodigieuse ou mêlés de façon à confondre la pensée des plus habiles, à troubler le jugement des plus fermes, quelles vicissitudes plus frappantes, quelles émotions plus profondes, quelles leçons plus décisives ! Mais dans cette immense destruction tout n'avait pas péri. Des institutions s'étaient abîmées, des milliers d'hommes étaient tombés, les principes restaient. On n'invoquait plus le droit divin, mais sous une toute autre forme, sous une forme bien plus rationnelle et bien plus complète, on invoquait toujours le droit.

C'est qu'à plusieurs égards la Révolution française est dans les faits ce que la philosophie de l'histoire est dans l'ordre des doctrines. Toutes deux attachées non-seulement au présent, mais embrassant l'avenir tout entier. Toutes deux soucieuses, non de tel ou tel peuple exclusivement, mais de tous les peuples sans exception. Toutes deux enfin remplies par ces grandes idées de liberté, d'égalité naturelle. Au sein de ces vastes développements de la *Science nouvelle*, quelle est l'idée dominante et fondamentale ? D'un seul mot c'est l'*idée du droit*. Et quoi encore ? c'est, comme corollaire, le principe de l'*identité morale* de toutes les nations, l'*égalité* de toutes les créatures qui participent au droit en une même mesure et au même titre. Vico intitule son livre : *Philoso-*

phie du droit éternel universel. La Révolution française au berceau, avec une parfaite conscience de son essence et de ses destinées, inscrit sur sa bannière la *Déclaration des droits de l'homme*. La démocratie enfin, cette expression du droit commun, cette forme politique de l'égalité, savez-vous comment Vico s'exprime à son égard ? Il la regarde comme le plus complet développement de la société, il la nomme divine. N'est-ce pas cette démocratie, conséquence pratique du droit éternel, comme Vico l'établit, n'est-ce pas cette démocratie des lumières, de la justice et de la liberté que la Révolution française proclame à la face du monde par la voix de ses orateurs, défend et propage par l'épée de ses soldats ?

C'est après, mais seulement après cette grande révolution, que la philosophie de l'histoire put apparaître à la pensée française ; c'est alors qu'elle put devenir populaire parmi les philosophes et les historiens. Condamnée à un long silence aussi bien que la liberté, avec l'espérance de celle-ci la philosophie reprit la parole. Une doctrine généreuse et réparatrice, sage autant qu'élevée, commença à prendre possession des esprits. C'est alors que le nom de Vico fut entendu pour la première fois. On s'empessa autour de sa renommée naissante. On s'attacha à connaître au moins en masse ses principales théories. Le plus généralisateur des temps reconnut, pour ainsi dire, comme un des siens, le plus généralisateur des historiens. L'Allemagne et la France donnèrent droit de cité à cet exilé du XVIII^e siècle et se partagèrent les dépouilles de son génie. Vico, esprit cosmopolite, trouva des disciples dans plusieurs nations, au moment où elles se rapprochaient après de longs combats, et où

l'esprit humain, par un mutuel échange d'idées, s'élevait à une plus pleine conscience de son unité.

C'est à cette époque de la Restauration que se rattachent les travaux les plus importants dont Vico a été l'objet. M. Michelet le premier publiait la *Sagesse italique*, avec des fragments d'une haute valeur. M. Balanche, disciple français du philosophe italien, mais disciple ayant complété la leçon du maître par celle du temps, revêtait les idées de la *Science nouvelle* d'une prose harmonieuse, et leur prêtait le charme d'une poétique allégorie. Enfin un philosophe à la parole pleine d'élévation et de vie, M. Cousin, consacrait une de ses belles leçons à Vico mis en regard de Bossuet qui le précède et de Herder qui le suit.

D'illustres interprètes, on le voit, n'avaient pas manqué à Vico. Toutefois, ils ne le faisaient connaître que d'une manière très-générale. Une traduction exacte et complète de l'œuvre de Vico nous manquait. C'est cette lacune qu'a réparée une femme d'un esprit éminent, en faisant précéder sa traduction d'une exposition qui en reproduit les idées principales avec un enchaînement plus serré et une forme plus littéraire.

II.

Toute théorie morale se rattache à un système de philosophie. Toute théorie politique même est fille d'une métaphysique. C'est un point au-dessus de la discussion depuis Platon, Aristote, Hobbes, Spinoza et Bentham. Avant tout il fallait donc interroger l'auteur de la *Science nouvelle* sur ses principes philosophiques. Ce travail, M^{me} Belgiojoso a mis beaucoup de soin et

une remarquable sagacité à l'accomplir. Il nous découvre tout un système qui présente de grandes proportions, des parties pleines de vigueur avec des lacunes et des ombres que l'habile commentateur n'a pas cherché à dissimuler.

Vico reconnaît deux ordres de connaissances et deux moyens de connaître. La *raison* atteint le *vrai*, le vrai pur et absolu, dans son idéalité la plus haute ; l'*autorité*, c'est-à-dire le témoignage de nos semblables, assure et garantit le *certain*, mot pris par Vico dans le sens latin du mot *certum*, le fixe, le déterminé, le convenu, et encore le *réel*. La raison, voilà la source des vérités métaphysiques aussi bien que des vérités mathématiques, de ces deux ordres de vérités que l'esprit humain, suivant la forte expression du philosophe napolitain, semble *créer* parce qu'il ne les emprunte pas aux objets extérieurs, mais les tire de son propre fonds. Que conclura-t-il de là ? Sans doute que l'idée de Dieu est une *vérité* au sens qu'il a donné de ce mot, qu'elle appartient à la raison, qu'elle est comme telle du ressort de la philosophie ? Il n'en est absolument rien. Exclue de la sphère des recherches philosophiques, l'idée de Dieu passe dans la catégorie du *certain*, et la raison humaine est déclarée par Vico incapable de s'élever jamais à la connaître par elle-même. Il reste donc que l'*autorité* nous l'enseigne. Oui, mais quelle autorité ? Celle du témoignage unanime ou celle de la religion chrétienne ? L'une et l'autre suivant Vico. Toutefois nous y sommes conduits surtout, ajoute-t-il, par l'*autorité de la conscience et du sentiment*. On ne peut s'empêcher de trouver que l'auteur de la *Science nouvelle* avait grand tort de s'atta-

quer au cartésianisme en ce qui concerne les premiers principes. Il aurait peut-être appris de cette école à ne pas tomber dans une pareille confusion d'idées et de langage. Quoi? pourrait lui dire un disciple de Descartes, vous invoquez le sentiment, la conscience, l'unanimité du genre humain, la religion! Et ne savez-vous pas ce que deviennent toutes ces grandes lumières, si vous ôtez cette raison sans laquelle l'homme serait à l'égard des choses supérieures, qu'elles soient ou non révélées, ce que l'aveugle est à l'égard des couleurs? Vous admettez, il est vrai, que cette raison est capable de vérités, de vérités philosophiques, mais en même temps vous lui retranchez la vérité sans laquelle toutes les autres ne sont plus, la vérité qu'on ne peut bannir de l'esprit de l'homme sans en chasser à la fois croyance et raisonnement, révélation et philosophie, la vérité métaphysique par excellence, Dieu en un mot.

Vico par le fait s'éloigne peu de l'esprit de Descartes sur la méthode qu'il convient d'appliquer à la démonstration de l'existence de Dieu. S'il s'en sépare, qui le croirait, c'est pour appliquer la raison pure à l'idée de Dieu avec une audace qu'un tel début ne nous annonçait guère. Ce philosophe qui, en traitant de la méthode, fait la part si mince à la portée de l'esprit humain, une fois lancé dans les spéculations métaphysiques, ne s'arrête pas même devant le panthéisme. Sa solution du problème de la création est une solution panthéistique. Il proclame la consubstantialité de l'infini et du fini, la doctrine de l'identité absolue.

Mais il s'agit ici de la *Science nouvelle*. Que Vico donc nous dise s'il compte y transporter le panthéisme. Or,

je le déclare, au risque de différer ici d'opinion avec l'interprète de la métaphysique de Vico, je ne trouve pas la trace du panthéisme dans la *Science nouvelle*. Le Dieu dont la présence est partout sensible dans ce grand ouvrage, ce n'est pas plus la vide chimère des Éléates, ce n'est pas plus l'abstraction glacée de Spinoza, que ce n'est l'infailible, mais indifférent régulateur qui soumet le monde aux lois d'une impitoyable géométrie. Ce Dieu, c'est l'essence parfaite et infinie en tous les sens, dont la première perfection est de se connaître elle-même et de vouloir librement, essence distincte du monde où quelque chose d'elle passe sans qu'elle-même s'y confonde, centre vivant qui, par un impénétrable mystère de puissance et d'amour, attire l'homme sans cesse, sans l'absorber jamais. C'est bien là le Dieu des Cartésiens, mais c'est à l'antiquité que Vico doit sa plus directe inspiration. C'est Platon qui établit dans son esprit les véritables principes sur le bien, le vrai, l'idéal, et en particulier sur cette idée du juste d'où le philosophe grec avait tiré ses écrits politiques. C'est Platon dont le souffle fécond, après avoir pendant deux mille ans animé la philosophie, a touché le génie du jurisconsulte napolitain.

Toute l'originalité de Vico est dans sa méthode, et c'est pour cela que j'ai cru devoir l'esquisser. L'alliance de ce qu'il a nommé le *vrai* et le *certain*, n'est pas moins que la racine de la *Science nouvelle*, la *Science nouvelle* elle-même en abrégé. Associer le raisonnement et la foi, l'examen et l'autorité, la liberté de la recherche et le respect de la tradition, tel est le procédé que se propose de suivre son auteur. La philosophie de l'histoire, qui cherche

les raisons de ce qui est dans ce qui doit être, qui demande à l'absolu la loi du relatif, qui entreprend de concilier les deux termes unis dans l'humanité et dans le monde, à savoir, le réel et l'idéal, en sera la suite et la conclusion nécessaire. Nul réformateur, du reste, n'eut une plus vive conscience de son entreprise, ne s'exprima avec plus de netteté sur ses moyens et sur son but. Les cartésiens, dit-il, en ne voulant savoir *que ce qu'Adam avait su*, en s'obstinant à ne dater que d'eux-mêmes le vrai commencement de la philosophie, conçoivent celle-ci d'une manière trop abstraite, trop étroite, et l'éloignent de son objet le plus important, la société et la Providence. Vico le proclame de la façon la plus explicite ; il présentera l'union de l'esprit et de la lettre, de la science et de l'érudition, de la métaphysique et de la philologie. Il cherchera dans les faits, en apparence les plus méprisables, dans les mots, dans les étymologies, une lumière supérieure sur le développement des nations. Il étudiera l'homme éternel dans Platon, l'homme sous les conditions de l'expérience et du temps dans Tacite ; il examinera avec Grotius les fondements philosophiques du droit et de la société ; Bacon qui sait contempler et observer, *cogitare et videre*, lui enseignera l'interprétation des fables et lui expliquera la sagesse antique ; Varron le guidera dans la nuit des origines ; enfin, ce que l'analyse a de plus subtil s'alliera à ce que la synthèse a de plus élevé, et la sagesse des savants et la sagesse vulgaire contribueront à élever le monument de la *Science nouvelle*. Par là cette méthode, mélange inconnu de hardiesse et de prudence, qui, sans couper les ailes à la libre pensée,

surveille son essor, qui, faisant profession de compter les voix, trouve dans le témoignage exprimé par les langues, les monuments, tous les symboles, un point de départ à ses études, un contrôle à ses résultats, cette méthode, depuis tant préconisée sous le nom de *sens commun*, est proclamée par Vico comme le vrai procédé de la philosophie de l'histoire.

C'est en ce sens, mais en ce sens uniquement, qu'on a pu nommer la *Science nouvelle* la philosophie de l'autorité. L'autorité à laquelle Vico défère, c'est l'*autorité du genre humain* ; j'ajoute que c'est la seule devant laquelle il s'incline. Civile ou religieuse, nulle puissance n'impose à cette pensée si hardiment novatrice ; et peut-être trouverait-on dans toutes les annales de la philosophie peu d'esprits qui, en empruntant davantage aient moins subi les influences étrangères. Jurisconsulte et politique, Vico sonde avec une hardiesse qui soulève contre lui tout le corps des savants napolitains les origines historiques et métaphysiques du droit ; différant de Grotius, qui l'envisage d'une façon trop exclusivement théorique ; de Bodin, qui voit dans la monarchie la première forme de gouvernement ; de Selden, qui n'admet qu'à titre d'hypothèse l'action divine sur les affaires du monde ; de Puffendorf, qui n'en tient nul compte ; en lutte avec tous les auteurs les plus consacrés de son temps, il leur fait la part à tous en s'efforçant de concilier ce qui s'accorde dans leurs différents points de vue. Philosophe, il relève l'érudition des mépris de Descartes, et devance toutes les critiques dont le *Cogito* a été l'objet. Érudit, il soumet les faits à une subtile analyse, ne les accueillant qu'autant qu'ils lui semblent d'accord avec la nature.

éternelle de l'esprit humain, ne reculant pas devant la négation des personnages dont l'existence était le plus universellement admise. Catholique enfin, il ose avancer que le paganisme, loin d'être en soi mauvais et impie, n'est pas moins que la première manifestation de l'esprit divin; il soutient que les vérités morales et religieuses qui brillent au milieu d'une mythologie grossière ou impure, ne sont pas une dérivation de la tradition biblique, en un mot qu'elles tiennent au fond permanent de l'esprit humain.

Qui le croirait pourtant? On a voulu montrer dans Vico le timide interprète du catholicisme italien au dix-huitième siècle. En même temps que les catholiques l'accusaient d'hétérodoxie, les protestants de Leipsick affectaient de ne voir dans son livre qu'un système inspiré par l'esprit de la papauté romaine. Cette dernière accusation a retenti même de nos jours et par là elle mérite quelque attention. Nous nous souvenons d'avoir entendu dans ces dernières années un célèbre professeur, traitant de l'influence de l'ultramontanisme sur l'histoire, désigner dans la *Science nouvelle* une sorte de manifeste ultramontain, le dernier mot de l'Église sur le développement des nations. Ces retours de l'humanité, ces *ricorsi*, dans lesquels Vico la ramène sans cesse, ont paru à M. Quinet l'expression scientifique et comme le symbole de cette immobilité désespérante dans laquelle le catholicisme romain s'efforce de retenir les peuples. Pour nous, après nous être donné le spectacle du génie de Vico, de ce génie libre jusqu'à l'audace, il nous a semblé qu'on pouvait expliquer les *ricorsi* sans avoir recours à cette influence. Vico est le premier qui ait écrit

un livre sur la philosophie de l'histoire. La philosophie de l'histoire pouvait-elle commencer par l'idée du progrès? Non; elle se demandera d'abord si des lois fixes gouvernent le monde historique. Avant de se poser cette question de l'unité de la vie totale du genre humain, elle se posera celle de l'unité de la vie particulière des nations. C'est ce premier moment d'une science qui est marqué par Vico.

Vico a fait plus que de constater la loi du progrès dans un peuple; d'une manière sinon complète, du moins avec bien de l'étendue déjà, et avec une grande fermeté, il la détermine. Le *droit* mesure pour lui la civilisation tout aussi bien qu'il la fonde; le droit est à la fois le point de départ et le but d'une nation. Le *droit* à ses yeux est le fait dominant dans la marche d'une société comme il est un des points de vue les plus essentiels de l'esprit humain. Vico le met en rapport avec les religions, avec les formes de gouvernement, avec les différents états intellectuels par lesquels l'humanité a passé; il le montre se dégageant de plus en plus des symboles et acquérant avec la philosophie une plus claire conscience de lui-même, passant des mains des patriciens dans celles des plébéiens, gagnant toujours tant qu'une nation s'élève, s'obscurcissant et se corrompant quand elle tombe.

Que cette œuvre suffise à Vico, et n'allons pas non plus chercher dans la *Science nouvelle* la doctrine du progrès universel qui n'y est pas et n'y peut pas être. « Quoiqu'enfermant l'humanité dans un cercle infranchissable, Vico, dit l'auteur de l'Introduction, ne saurait, sans se déclarer contre sa propre métaphysique, repousser l'idée du progrès. Si l'on se souvient de sa doctrine sur l'at-

traction irrésistible par laquelle Dieu tend à absorber l'homme et l'humanité, si l'on n'a pas perdu de vue les penchans panthéistiques ou du moins unitaires de Vico, l'on conviendra que le cercle dont il entoure l'humanité doit nécessairement marcher en avant. » Que les doctrines métaphysiques de Vico amènent comme conséquence la doctrine du progrès, c'est un point, à notre sens, contestable en lui-même. Si le panthéisme est conciliable avec le système de la perfectibilité, et même en peut devenir le principe, on peut répondre qu'en théorie et en pratique il n'a pas conduit moins souvent à l'immobilité absolue ; et quant au panthéisme de Vico, nous avons peine à concevoir comment un philosophe qui fait graviter chaque peuple vers le *droit* et la *justice* donnerait pour terme à l'humanité le Dieu du panthéisme qui n'est ni *bon* ni *mauvais*, mais qui *est*, voilà tout, qui est tout ce qui est, sans qu'aucune détermination morale lui soit applicable. Enfin, en admettant même que les tendances panthéistiques de Vico entraînent le progrès et même le progrès vers la justice, il resterait une objection à faire, c'est que cette conséquence, non-seulement Vico ne l'a pas tirée, mais qu'il ne l'a ni indiquée ni laissé percer nulle part.

Ce qui brille dans la *Science nouvelle*, c'est une idée éminemment chrétienne, en même temps qu'éminemment philosophique, c'est l'idée de l'intervention de la Providence dans les choses humaines, idée que Vico n'abandonne pas un seul instant. Vico est d'ailleurs un philosophe à la manière de Platon et de Leibnitz, plein de confiance dans les forces de la raison, et se fiant, jusqu'à la témérité, à la puissance de l'*induction*, procédé

révolutionnaire qui, avec Bacon et Descartes, a brisé le joug de l'esprit humain. C'est au nom de l'*induction* que Vico critique Aristote, le père du syllogisme, avec la même force qu'il critique Descartes, au nom de l'autorité des croyances générales substituées au pur *criterium* individuel, et qu'il attaque les sectes épicurienne et stoïcienne, ces *philosophies de solitaires*, comme il les appelle.

Axiomes, définitions, procédés didactiques, tout, chez ce philosophe qui se croit de si bonne foi le philosophe de l'autorité, est d'un rationaliste plein d'indépendance. A cette manière si assurée dont il pose ses principes et dont il en déduit les conséquences, on dirait qu'il va, non pas s'efforcer de retrouver l'histoire dans les monuments qui la contiennent, mais qu'il entreprend de la créer de concert avec Dieu, la faisant sortir d'un principe unique, comme Spinoza, partant d'un principe unique, semble déduire le monde par la vertu d'une irrésistible logique. On peut dire en effet qu'il la crée à certains égards lorsque, au prix sans doute de bien des erreurs et de bien des chutes, il la prophétise du haut de l'infailibilité de ces lois nécessaires appliquées pour la première fois à la marche des nations.

Avant de publier le fruit de ses recherches dans l'ouvrage capital auquel son nom demeure attaché, Vico se livra laborieusement à l'examen de certains points essentiels à cette vaste étude dans des opuscules détachés dont il convient de dire quelque chose pour avoir l'intelligence plus pleine de la *Science nouvelle* et pour faire connaître plus complètement son auteur. Ces opuscules, où la sagacité du penseur le dispute à la patience

de l'érudit, sont en effet comme autant de degrés qui préparent à la doctrine complète de l'auteur. Dans le premier, il ébauche l'*Essai d'un système de jurisprudence qui expliquerait le droit civil des Romains par les révolutions de leur gouvernement*. Dans le second, il passe du droit proprement dit à la morale même, à ce qu'il appelle la *sagesse*; il s'efforce de découvrir dans les étymologies latines, dans les racines des expressions les plus usuelles et les plus élémentaires de la langue romaine, la substance primitive de ses idées sur les devoirs, sur les relations de l'homme et de la société : *De antiquissima Italorum sapientia ex originibus linguæ latinæ eruenda*. C'est dans ce traité si ingénieux, si fécond en aperçus philosophiques et littéraires, que Vico cherche principalement à fonder la philosophie sociale sur l'analyse du langage, puisque c'est là qu'il fait ressortir l'identité primordiale, par exemple, des mots *verum* et *factum*, et la signification à la fois métaphysique et pratique de tant d'autres notions fondamentales, telles que *verum* et *æquum*, *causa* et *negotium*, etc. C'est là qu'il amasse les matériaux de l'édifice de « tout le savoir divin et humain, ce savoir dont les éléments se réduisent à trois : connaître, vouloir et pouvoir; et dont l'unique principe est cette intelligence qui, recevant de Dieu la lumière du vrai éternel, vient de Dieu, retourne à Dieu, est en Dieu. »

Dans un troisième essai, il tâche d'exposer le même ordre de pensées, sous le titre d'*Unité de principe du droit universel* (*De uno juris universi principio*), 1721. Dans un quatrième opuscule, publié la même année, il entreprend de faire voir « l'harmonie de la science du

jurisconsulte, » *De constantia jurisprudentis* ; harmonie qui n'est autre chose que l'accord nécessaire de la philosophie et de la philologie.

Voilà les préliminaires du livre publié en 1725, et dont le titre exact est : *Principes d'une science nouvelle, relative à la nature commune des nations, au moyen desquels on découvre de nouveaux principes du droit naturel des gens*. Cette première édition fut suivie, en 1730, d'une seconde qui offre des changements considérables. Si, dans la première, Vico suit une marche analytique, il procède, dans la seconde, par voie de synthèse, débutant par des axiomes, à l'exemple des géomètres, et en déduisant, non sans effort, toutes les notions particulières.

Indiquons maintenant le contenu des cinq livres qui composent la *Science nouvelle*. Le premier livre expose ce que Vico nomme les *principes* ; le second traite de la *sagesse poétique* ; le troisième est une application de la théorie développée au livre précédent, une sorte de digression sur le *véritable Homère* ; le quatrième livre retrace *le cours que suit l'histoire des nations* ; le cinquième et dernier livre doit établir l'évidence du *retour des mêmes révolutions, lorsque les nations se renouvellent*.

C'est la matière du premier livre qui offre l'intérêt le plus général. Qu'y entend-on par principes ? Il y en a de plusieurs espèces, les uns relativement à la connaissance en général, les autres concernant l'étude particulière de l'histoire, d'autres encore à l'égard de la critique historique ou littéraire. A cette dernière classe appartiennent les règles suivantes : Il faut se pénétrer de l'idée que chaque peuple doit à soi-même le degré de

culture auquel il est parvenu ; il faut se garder d'exagérer la sagesse ou la puissance des plus anciennes peuplades ; il faut regarder comme des êtres collectifs, comme des symboles, certains individus historiques, tels que Hercule, Hermès, Homère. L'étude de l'histoire a un but philosophique et pratique tout ensemble pour qui sait l'entreprendre en philosophe et en philologue tour à tour, pour qui élève les faits et les langues au rang de vérités universelles et de croyances invariables ; elle devient alors une démonstration invincible de ces deux vérités : la nature humaine, la sagesse humaine est une ; et la divine Providence, une aussi, se sert de cette sagesse lorsque cette sagesse refuse de la servir. La tâche sociale de l'historien philosophe est de retrouver partout les éléments de cette nature commune, puis de marquer les âges, les phases qu'elle parcourt régulièrement en se développant, en se perfectionnant ou en se dégradant, enfin, de tracer le cercle idéal où tourne le monde réel, le plan assigné par la Providence, par la cause créatrice et conservatrice, à chaque nation, à chaque société particulière, et, par conséquent, à la civilisation universelle. Pour accomplir cette tâche, il suffit du sens commun : c'est lui, nous l'avons vu, qui constitue le fond de la sagesse humaine et qui nous fait saisir le général au milieu des détails, le vrai durable au sein de la mobilité universelle. L'usage impartial de cet organe, dédaigné de certains philosophes, conduit Vico à proclamer comme vérités philosophiques à la fois et historiques, ces trois principes essentiels : 1° réalité d'une Providence invisible, attestée par l'institution universelle des religions ; 2° nécessité de dompter les passions et de

les convertir en vertus sociales, correspondant à l'institution des mariages et des familles ; 3^o croyance naturelle à l'immortalité de l'âme, confirmée par l'institution des sépultures. A côté de ces trois articles de foi, Vico admet une croyance plus vaste encore, celle du besoin permanent de la sociabilité ; et en comparant les périodes de l'existence sociale, soit chez le même peuple, soit chez des peuples différents, il arrive à les réduire à trois âges distincts : l'âge divin ou théocratique, âge obscur, qui parle une langue sacrée ou hiéroglyphique ; l'âge héroïque ou fabuleux, qui se sert d'un idiome métaphorique et poétique ; l'âge humain ou historique, qui emploie le langage véritablement lettré et classique. C'est la civilisation du second âge, la *sagesse poétique*, celle des *géants* et des *poètes*, qui fait l'objet propre du second livre de la *Science nouvelle*, et que Vico traite avec un art nouveau, avec une pénétration et une étendue d'érudition qui l'ont placé parmi les créateurs de la philosophie des mythes et des cultes.

Dans le quatrième et le cinquième livre, Vico déroule les époques successives du droit religieux et civil, les révolutions politiques et morales, qui répondent aux trois phases de la société humaine, la justice théocratique et impitoyable de l'âge divin, l'équité politique mais arbitraire encore de l'âge héroïque, l'égalité civile de l'âge humain, qui, selon le philosophe napolitain, se conserve le mieux dans une monarchie bien constituée. La perte de l'indépendance et la corruption interne sont les deux causes qui mettent fin à la vie d'une nation. Deux remèdes sont capables de la lui rendre : une monarchie puissante ou la conquête par un peuple meil-

leur. Si l'un et l'autre de ces deux moyens étaient impuissants, la nation se dissoudrait, se disperserait comme l'empire romain, et ferait place à une autre société, qui, recommençant avec la même nature la même série d'évolutions, parcourrait probablement le même cercle, développerait librement les mêmes facultés, et obéirait, peut-être sans le savoir, aux mêmes décrets providentiels. C'est cette marche identique et circulaire, cette communauté de retours, *corsi e ricorsi*, cette rotation universelle, qui a fait donner à toute la théorie de Vico le titre de *système des retours historiques*.

Une des premières et des plus capitales vérités proclamées par Vico, c'est l'*identité de l'espèce et de l'individu*, d'où résulte l'essentielle identité de l'histoire de tous les peuples. Cette idée jette le plus grand jour sur la philosophie de l'histoire, et le livre de Vico y trouve toute sa clarté et son sens définitif.

Le genre humain est identique. Pourquoi donc alors les historiens supposeront-ils que la tradition juive est la source des vérités que les autres religions renferment? L'homme partout n'est-il pas l'homme? N'a-t-il pas reçu partout, comme un attribut essentiel, la faculté de concevoir une cause à tous ces phénomènes qui le frappent, une substance sous tous ces accidents, une justice souveraine au delà de cette justice imparfaite? Vico isole, comme Bossuet, le peuple juif, mais c'est dans un tout autre dessein; il l'isole pour ne pas s'en occuper. Sous-trait aux lois générales de l'humanité pour passer sous le gouvernement direct de Dieu, le peuple juif ne fait pas partie de la *Science nouvelle*. La Grèce et Rome, au

contraire, ont été abandonnées à elles-mêmes, sans aucune lumière spéciale, sans autre guide que les facultés communes à tous les hommes. Elles tireront de leur propre sein et les principes du droit naturel et les vérités les plus essentielles de la religion ; ces vérités, les philosophes se chargeront de les éclaircir et de les répandre ; Anaxagore, Socrate, Platon, toute une glorieuse élite de penseurs, entraîneront les intelligences à leur suite dans leur mouvement vers l'idéal.

Le genre humain est identique. Donc son développement sera partout le même, son histoire partout semblable, sauf des différences purement accidentelles. Partout il aura passé par des états analogues, et partout les *types*, les monuments divers dans et par lesquels il les a exprimés déposeront des plus intimes ressemblances. De là ce qu'on appelle le *symbolisme* de Vico, dont il est à peine besoin de citer des exemples. A toute grande phase du développement social correspond un type particulier. Hercule, c'est le triomphe de l'humanité sur la nature : aussi Hercule n'appartiendra pas seulement à la Grèce, chaque nation devra avoir le sien. C'est ainsi qu'Homère n'est que le type poétique d'une époque de l'humanité.

« Comment Homère, dit l'auteur de l'Introduction résumant la pensée du maître, comment Homère aurait-il composé deux poèmes si différents l'un de l'autre, dont le premier a pour héros le plus violent, le plus brave et le plus franc des hommes, et le second le plus prudent, le plus habile, le plus dissimulé ? Pourquoi l'époque et la ville natale de cette gloire de la Grèce ancienne seraient-elles demeurées cachées aux hommages impatients de la posté-

rité? Si l'époque à laquelle Homère a vécu est trop reculée pour que nous puissions lui demander des renseignements précis sur le plus célèbre des hommes, comment osons-nous nous flatter de posséder les œuvres mêmes de cet illustre inconnu? Et pourquoi les plus grands hommes et les événements les plus importants ne laissent-ils dans l'antiquité que des traces incertaines? N'est-ce pas à la pauvreté des monuments qu'il faut imputer cet oubli, et cette pauvreté n'a-t-elle pas sa source dans l'ignorance des premiers peuples, qui ne prennent aucun souci de perpétuer le souvenir des événements généraux. Or, le peuple qui aurait conservé les poèmes d'Homère n'aurait rien négligé de ce qui concernait Homère lui-même. Et d'ailleurs Homère n'eût pas produit ces poèmes, au milieu d'un peuple incapable de garder de lui aucun souvenir.

« Mais si Homère n'a pas vécu, ses poèmes existent du moins; que sont-ils? que signifient-ils?

« Il est important de ne pas oublier les principes établis par Vico au sujet du développement de l'humanité et de l'origine du langage. L'humanité, a dit Vico, procède dans sa marche, comme l'homme dont elle est la multiplication. L'enfant ne parle pas en naissant. Les premiers hommes abandonnés à eux-mêmes ont été muets. L'enfant parle en bégayant: il ne prononce que des monosyllabes souvent répétés, il s'aide en chantant et en gesticulant. Le premier langage des hommes est monosyllabique, quelquefois imitatif, il est débité en sons cadencés, accompagnés de mouvements expressifs. C'est là l'origine du vers, du chant et de la danse. Les gestes des enfants correspondent aussi aux hiéroglyphes des anciens pères. Mais le rapport s'étend au delà de ces

démonstrations extérieures, il s'étend à l'esprit. Nous avons déjà remarqué le fréquent usage des figures de rhétorique fait par les enfants, et nous avons établi que la faculté de l'esprit humain, qui demeure le plus intimement liée aux sens et qui en dépend le plus, la faculté qui est par conséquent la première à se développer, celle qui est plus spécialement l'apanage des enfants et des femmes, c'est l'imagination. Or, l'imagination étant la source de toute poésie, c'est sous une forme poétique que les pensées humaines ont dû d'abord se produire. Les poètes de ces premiers temps ne se livraient pas à de longues études; ils n'examinaient pas leur vocation, ils n'attendaient pas l'inspiration, ils ne visaient pas à l'effet et ne choisissaient pas leurs sujets. Ils racontaient les événements qui les avaient frappés, soit pour demander du secours dans le danger, soit pour avertir ceux qui allaient s'y exposer, soit enfin pour satisfaire à ce besoin éternel éprouvé par toutes les créatures intelligentes, de communiquer à d'autres leurs propres impressions. Dans ces récits, les premiers hommes employaient ce langage cadencé qui rendait plus facile l'émission des paroles; ils suppléaient par le geste, par l'expression du visage et par les sons imitatifs, ou par les images, à la pauvreté de leurs idiomes; le désordre de leurs idées leur faisait prendre quelquefois le tout pour la partie, ou la partie pour le tout, l'effet pour la cause, ou la cause pour l'effet; enfin ils attribuaient aux objets extérieurs la vie et les facultés dont eux-mêmes étaient doués. — Quelques-uns de ces récits, les plus intéressants peut-être, se conservèrent dans la mémoire des hommes qui les transmirent à leurs descendants. La curiosité est un des penchants

de la nature humaine, et celui qui est capable de satisfaire la curiosité d'autrui acquiert tant d'importance aux yeux de tous, que sa position sociale devient bientôt un objet d'envie. C'est pourquoi il y eut toujours des conteurs et des auditeurs. Chacun peut faire partie d'un auditoire, mais l'office de conteur exige une mémoire heureuse et exercée. Ces conditions se trouvaient communément chez les aveugles, dont l'infirmité s'opposait aux distractions et à l'activité. Ces conteurs, ces aveugles étaient les rhapsodes, qui parcouraient toute la Grèce, exposant et défigurant les traditions anciennes, jusqu'au jour où un puissant ami des lettres imagina de recueillir ces chants, de les confier à l'écriture alors découverte, et les attribua à un Homère, c'est-à-dire à un aveugle comme les rhapsodes l'étaient tous, dont la ville natale ne peut jamais être découverte, parce que toute la Grèce avait fourni son contingent de rhapsodes et de poésies, dont l'époque demeura toujours un mystère parce qu'elle embrassait tous les temps obscurs. L'Iliade est un recueil d'histoires très-anciennes, dans lesquelles les dieux sont représentés comme des hommes brutaux et grossiers, violents et quelquefois généreux, tels qu'étaient les hommes dans l'enfance de l'humanité. L'Odyssée, au contraire, nous peint des mœurs plus raffinées, des caractères prudents et rusés, des habitudes de dissimulation et de fausseté qui conviennent aux hommes d'un âge mûr. Achille est le héros de l'Iliade ; Ulysse est celui de l'Odyssée, et cela seul indique bien des siècles écoulés entre ces deux poèmes. Les fables traversent aussi trois époques. Dans la première, elles sont rapportées avec exactitude par les témoins des faits ; dans la seconde,

elles sont dénaturées par ceux qui les ont reçues de seconde main ; dans la troisième enfin , les faux récits donnent lieu à de fausses interprétations. Les rapsodes homériques appartiennent à la troisième de ces époques.

« La marche de la poésie lyrique et dramatique peut être retracée aussi bien que celle de la poésie épique. Il y eut deux sortes de poètes lyriques. Les premiers chantaient les louanges des dieux ; les seconds celles des héros, fils de ces mêmes dieux. Mais il y eut trois sortes de poésie dramatique. A l'époque de l'asservissement complet des plébéiens, et lorsque les fruits des unions passagères et illégitimes des nobles et des serviteurs étaient représentés comme des monstres formés de deux natures diverses, les hommes imaginèrent de placer pour leur amusement dans la bouche de ces êtres à double nature, appelés *satyres*, à cause du mélange dont ils étaient composés, des discours ridicules, accompagnés de gestes plaisants. Ce furent les premières satires composées par Thespis, dit-on. Plus tard on préféra représenter des événements sérieux ou comiques, ayant toujours pour héros des personnages vivants et connus. C'était l'époque de l'écriture symbolique et du premier droit civil. Le sujet était véritable, mais les applications que l'on en faisait étaient arbitraires. Le chœur représentait le public, qui discutait et donnait son avis sur des matières à lui bien connues. Mais le triste résultat des plaisanteries d'Aristophane amena une révolution dans l'art dramatique. Les personnages vivants furent exclus de la scène, et les morts illustres jouirent bientôt du même privilège. L'intérêt sérieux ne s'attachant guère à des inconnus, la tragédie dont le but est d'exciter l'intérêt,

tomba nécessairement. La comédie qui présente plutôt des caractères que des événements, peut fort bien ne mettre en jeu que des sujets imaginaires, pourvu que ces sujets ressemblent à la réalité. Si j'assiste au développement bien suivi d'un caractère, quel qu'en soit le représentant, je me déclare satisfait ; mais si l'on déroule devant moi des événements dont la fausseté m'est connue, je demeure complètement indifférent et par cela même ennuyé. La comédie resta sous le nom de comédie nouvelle. Seulement le chœur disparut, parce que le public n'avait plus rien à dire sur des faits supposés, c'est-à-dire inconnus. »

Enfin, le *genre humain est identique*. Par conséquent, il doit régner dans la manière dont le *droit* se développe un ordre général et nécessaire dont l'histoire ne se départ pas. Toujours le droit soutiendra un rapport exact avec la forme du gouvernement. La religion l'enveloppera d'abord, et la théocratie en sera le premier pouvoir dépositaire. L'âge des dieux aura partout précédé l'âge des héros, et celui-ci l'âge des hommes. Partout le langage, d'abord formé de monosyllabes, aura été très-synthétique, et sera devenu analytique de plus en plus. Partout la philosophie aura suivi la religion et aura répondu à l'époque de la démocratie, c'est-à-dire au temps où le droit est mieux connu, plus répandu, mieux pratiqué. Aristocratie plus ou moins théocratique, démocratie, monarchie d'abord populaire, puis despotique au temps où commence la décadence, voilà la série nécessaire des gouvernements. Il faut que l'histoire, dans Vico, consente à cette théorie et serve à l'établir ; vraie, selon lui, quand elle s'y rapporte, fausse quand

elle s'y refuse. Tite-Live a beau nous dire que la monarchie a été le premier état de Rome ; au nom du développement nécessaire de l'esprit humain qui ne peut pas avoir tort, cela ne saurait être, et c'est Tite-Live et non pas l'esprit humain qui se trompe ; les rois de Rome sont des personnages chimériques. Le premier gouvernement de Rome a été une aristocratie plus ou moins religieuse, et Romulus n'est qu'un personnage influent, ou, si l'on veut, un type du sénat. Que cet historien n'aille pas nous parler non plus du voyage des députés romains à Athènes pour y chercher des lois. Il est d'un intérêt capital pour le système de Vico que ces rapports de peuple à peuple n'aient pas eu lieu. La nature des nations n'est-elle pas commune ? Pourquoi un peuple irait-il se mettre à l'école d'un autre peuple ? N'a-t-il pas, comme lui, reçu tous les principes qui devront se résoudre dans son histoire ? Oui, comme tout le reste, les constitutions résultent de l'essence éternelle de l'esprit humain combinée avec les circonstances diverses au sein desquelles il se déploie. Ces circonstances, qui varient pour chaque nation et nécessitent des différences particulières, rendraient inutiles, dit Vico, ces prétendus rapports de peuple à peuple, quand bien même la nature partout semblable de l'homme n'en démontrerait l'inanité.

Faut-il conclure que l'histoire, arrachée aux chances du hasard, soit pour Vico sous l'empire d'un destin inflexible qui tient l'humanité sous une loi de fer ? L'homme n'aurait-il cessé d'être le jouet de la fortune que pour devenir l'esclave d'une puissance qui l'accable de tout le poids de l'infini ? Non ; et l'idée de fata-

lisme qui d'ordinaire s'attache à la doctrine de Vico ne nous paraît pas résister à un sérieux examen. L'auteur de la *Science nouvelle* s'occupe peu de l'individu, sans doute, mais pourquoi? C'est que Vico n'est pas un historien, mais un philosophe. Il n'a pas à s'occuper de tel ou tel peuple en ce qu'il a de particulier, mais de tous les peuples en ce qu'ils ont de semblable. Il ne raconte pas la vie des nations, il en cherche les lois. La science néglige les particularités pour s'attacher au général, et c'est une science, ne l'oublions pas, que Vico prétend fonder. Mais la *Science nouvelle* ne retranche pas à l'homme son incontestable influence sur les choses de ce monde, elle n'enlève pas à la vertu son mérite, elle ne fait pas grâce au crime de son infamie et de ses mauvaises conséquences. C'est même, à la lettre, le contraire qui est démontré par le philosophe historien. Il dépend de l'homme, selon lui, de coopérer à l'action divine ou de la contrarier, et un inévitable châtement ou une infaillible récompense suit la révolte ou l'obéissance. Songez-y bien, semble-t-il dire aux peuples, ce sont les nations qui font leur sort; elles sont filles de leurs œuvres. Si c'est un arrêt éternel que tout peuple doit mourir, c'est à lui qu'il a été donné d'avancer ou de retarder l'heure qui termine son existence. Ne comptons pas les exceptions : un peuple vit et se développe tant qu'il respecte et développe le droit, tant qu'il est juste. Il tombe quand le droit s'avilit. Au fond, toute mort de peuple est un suicide.

Ce n'est pas là une loi générale qui n'atteigne que ces grands tous qu'on appelle les peuples. Elle s'applique, dans le sein même de la nation, aux différentes

classes. L'aristocratie ne gouverne d'abord et ne gouverne seule que parce qu'elle seule en est digne. Quand le peuple sera plus éclairé, plus religieux observateur du droit, soyez sûrs que son jour ne se fera pas longtemps attendre, et que le règne du peuple se prolongera jusqu'au jour où, devenu injuste et tyrannique, il ira expier ses attentats sous le joug du despotisme, remède héroïque qui doit le détruire ou le régénérer. L'empire du monde échoit aux meilleurs, c'est Vico qui l'a dit. Il pourrait, conformément à ce principe et d'après tout son système, ajouter que ce n'est qu'aux meilleurs qu'il appartient de le garder longtemps.

C'est avec Vico que Dieu, le Dieu de la philosophie et de la raison naturelle, prend, pour ainsi dire, possession de la science historique. Entre le point de vue de Vico et celui de Bossuet, il y a cette différence que l'évêque chrétien cherche dans les volontés divines, manifestées par les livres saints, le secret de l'histoire, tandis que Vico le demande aux lois qui constituent l'essence divine, et par suite qui régissent le monde et l'humanité, cette double image où Dieu se réfléchit. La *Science nouvelle* est une démonstration de la Providence par l'histoire. C'est un nouveau point de vue ajouté à celui de Platon, qui arrive à Dieu par l'idée de l'ordre et du bien en général; à celui de Descartes, qui le découvre dans l'idée de l'infini; à celui de tous les philosophes qui ne l'avaient cherché que dans les lois physiques ou dans l'homme moral individuel.

De là dérive ce que nous considérons comme la conclusion la plus haute du système de Vico, son *optimisme historique*.

L'optimisme est fondé sur la conviction d'une puissance dont l'action est à la fois nécessaire et bienfaisante. Il ne signifie pas, selon l'explication vulgaire, que tout est bien, mais que tout tend au bien, et que ce que nous appelons le mal dans notre sagesse bornée n'est qu'un ressort utile de la grande pièce, un instrument de l'ordre général, et par là même un bien relatif. Toute croyance en Dieu, qu'elle se fonde sur la religion ou sur la philosophie, qui ne conclut pas à l'optimisme ainsi défini s'arrête, pour ainsi dire, en route ; car dans la doctrine de l'expiation, le mal qui réhabilite est un bien, et dans la doctrine de l'épreuve, le mal est la condition même de la lutte dont l'issue doit être en définitive le triomphe de l'intelligence et de la moralité humaine. Vico relève constamment la nécessité et l'action bienfaisante des lois établies de Dieu. Tout grand événement et toute chose en général arrive à temps, et ne pouvait pas arriver autrement. Dieu agit au delà des prévisions humaines et souvent contre elles ; il sait faire tourner au succès de ses desseins les efforts même destinés à les contrarier. Pour Vico, la douleur, la guerre, l'erreur, les superstitions, sont ou ont été un bien relatif, un aiguillon de progrès, un des moyens de la civilisation. Il a compris que dans ce royaume de la diversité, de la contradiction, la vérité ne se développe que sous l'impulsion de son contraire, que l'erreur n'est qu'un essai, un début plus ou moins heureux de la science, une science encore incomplète. Ce que Leibnitz a fait pour le monde et pour la philosophie en général, Vico l'a fait pour l'humanité et la philosophie de l'histoire en particulier ; il a plaidé la cause de Dieu

devant cet athéisme historique qui ne voit dans le développement des nations que confusion et désordre, ou l'effet d'une nécessité toute physique et d'un aveugle destin. En ce sens on peut dire qu'un livre comme le sien ajoute à la religion du genre humain.

Tel est, dans quelques-uns de ses principaux traits, le système de Vico, système plus invoqué que connu. Ce système, son noble et intelligent interprète a pris soin de le décomposer avec une singulière finesse d'analyse qui semble à l'aise au milieu des plus abstraites questions. Un style concis dans son élégance, toujours élevé dans sa simplicité, distingue à un haut degré cette exposition philosophique, comme le choix heureux et piquant des détails et la grâce des sentiments relèvent tout ce qui est de pure biographie. L'auteur de l'introduction s'est attachée, suivant la méthode qui prévaut de nos jours dans la critique, à éclairer les écrits par la vie, l'auteur par l'homme. La jeunesse de Vico, son penchant dans ses premières études à tout ramener aux principes, ses neuf années de solitude, cette vie si pleine d'amertumes, sont racontés par Mme Belgiojoso avec un intérêt vraiment dramatique. Nous avons lu peu de pages plus émouvantes que celles où l'auteur nous montre Vico aux prises avec ses chagrins intérieurs, méconnu comme grand homme, malheureux comme homme. Inévitable influence des temps sur la conduite humaine ! Étranges petitesse des esprits les plus grands ! Ce Vico, si hardi comme penseur, nous avons regret à le dire, était faible et timide dans la vie, souvent même au-dessous de la dignité. Il compose une défense de Grotius ; tout à coup il s'avise que Grotius

est hérétique ; il retranche sa défense. Il écrit pour ou contre, et même pour et contre à prix d'argent, louant par exemple à outrance ou flétrissant les conspirateurs autrichiens de Naples, selon que leur parti est triomphant ou vaincu. Il passe deux ans de sa vie à composer l'éloge de Caraffa, de cet homme qui s'était chargé de tant d'atrocités en Hongrie. Vico louant Antonio Caraffa, pour obtenir dans sa misère quelques deniers, Corneille humiliant son génie devant un M. de Montauron, voilà des spectacles bien affligeants dans l'histoire des lettres et de l'humanité. Il vaut mieux reporter ces honteuses misères sur les temps qui les payaient. Vico mariait sa fille avec les ducats de Caraffa, et ce panégyrique, triste fruit d'un génie méconnu qui se rachetait par une faiblesse, recevait de Clément XI le nom d'*histoire immortelle*. Le grand Corneille devait à sa dédicace à Montauron le pain que le *Cid* et *Cinna* ne lui avaient pas assuré.

Le rôle de Vico est maintenant épuisé. Le dix-neuvième siècle l'eût deviné ou suppléé, s'il ne l'avait réhabilité. Aussi Vico a-t-il plutôt secondé puissamment un mouvement déjà donné qu'il ne l'a imprimé lui-même. Ce n'est que grâce à la dernière publication que nous savons avec précision ce qui lui revient dans les idées du siècle. Que Niebuhr ne soit à beaucoup d'égards que le disciple de sa critique historique ; que la philosophie de l'histoire ait reproduit ses principaux points de vue ; que la critique littéraire se soit inspirée de son esprit ; qu'il ait contribué à cette interprétation philosophique de la poésie, à ce goût des chants primitifs dans lesquels se trouve déposée la tradition populaire, à cet

esprit universel de comparaison qui met en rapport les diverses manifestations de la pensée humaine ; enfin, à cet amour des formules qui, en bien et en mal, a caractérisé d'une manière si frappante cette première moitié de notre siècle : voilà des points hors de toute contestation et dont il est permis désormais à tout le monde de s'assurer par ses yeux.

Maintenant, pourquoi ne pas le dire ? Ce livre de génie est un livre mal fait. Deux tons y choquent par leurs retours mal ménagés. Vico enseigne et discute, établit ses principes et réfute ceux de ses adversaires, passe du point de vue le plus général aux détails les plus minutieux, sans transition ni méthode. Le même homme qui a uni avec une force remarquable la synthèse et l'analyse, et qui, de cette union, a fait sortir la philosophie de l'histoire, donne dans tout l'excès de la synthèse et dans tout l'excès de l'analyse ; il est nuageux et subtil. Si Vico eût mieux su marier l'analyse et le procédé synthétique, son livre y gagnerait au point de vue de l'art ; c'est la confusion des deux méthodes qui a produit celle de son style. Tel que nous le possédons, l'illustre fondateur de la philosophie de l'histoire nous apparaît comme une des plus puissantes intelligences qui aient honoré l'esprit humain, comme une des plus étonnantes images de la pensée concentrée et repliée sur elle-même, mais non pas, tant s'en faut, comme un esprit sûr, ni, malgré de beaux passages, comme un grand écrivain. Voilà pourquoi on peut dire à la lettre qu'il gagne à l'exposition de son moderne traducteur, bien que cette exposition soit d'une fidélité fort exacte. Voilà pourquoi, après avoir rendu l'hom-

mage d'une étude attentive à celui qui a donné à la science tant de pensées hautes et nouvelles, on revient avec joie à ces esprits qui ne se sont pas contentés d'exprimer l'ordre des lois générales, mais qui l'ont, en quelque sorte, fait revivre dans leurs écrits. Pour moi, j'en fais le sincère aveu. Plus étonné que séduit, je quitte Vico avec admiration et pourtant sans regret, pour retourner à ces génies plus simples, plus clairs de notre France qui font payer moins cher l'honneur de les comprendre et le plaisir de les admirer, à Bossuet, à Pascal, à Montesquieu.

DESTUTT DE TRACY

TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

M. Destutt de Tracy est du petit nombre des penseurs qui ont envisagé les sciences, et en particulier les sciences morales, comme formant un tout dont les parties se tiennent étroitement, et qui se sont efforcés d'en reproduire l'ensemble. Le caractère dominant de ses écrits, c'est un enchaînement rigoureux : les conséquences ne s'y séparent pas des principes, la politique de la philosophie, l'économie sociale d'une connaissance raisonnée de la nature humaine. Nous aurons donc à caractériser la philosophie de l'éminent publiciste par le côté qui importe à la société et par les applications qu'il en fait à l'économie politique.

Antoine-Louis-Claude Destutt de Tracy naquit le 20 juillet 1754. Sa famille était d'origine étrangère. Quatre frères du nom et du clan de Stutt avaient fait partie de la petite armée écossaise venue sous les ordres de Jean Stuart, comte de Douglas et de Buchan, pour défendre la France contre les Anglais. Fixés sur le sol

qu'ils avaient contribué à délivrer, ils reçurent, sous le roi Louis XI, la seigneurie d'Assay en Berri. M. de Tracy descendait du second de ces frères, dont la postérité acquit par alliance la terre de Tracy, en Nivernais. Fidèle à son origine, cette famille ne cessa pas de suivre la carrière militaire. Le propre père de M. de Tracy commandait, en 1759, la gendarmerie du roi à Minden, contre les troupes du duc de Brunswick. Percé de plusieurs balles dans cette journée désastreuse, il fut laissé pour mort sur le champ de bataille : découvert par un serviteur au milieu d'un monceau de cadavres, et rappelé à la vie, pendant les deux années qu'il survécut, il ne fit plus que languir. Héroïquement ferme devant la mort, il adressa ces paroles au jeune de Tracy, alors âgé de huit ans : « N'est-ce pas, Antoine, que cela ne te fait pas peur, et ne te dégoûtera pas du métier de ton père ? » En effet, après avoir achevé à Paris d'excellentes études et s'être formé à Strasbourg aux différents exercices militaires, M. de Tracy entra dans les mousquetaires de la maison du roi. A 22 ans, il était colonel en second du régiment Royal-Cavalerie. Son alliance avec une proche parente du duc de Penthièvre lui valut, vers 1778, le commandement du régiment de ce nom.

Envoyé aux États-Généraux, M. de Tracy siégea dans la Constituante près du duc de La Rochefoucauld et du général La Fayette, et s'associa par ses votes à toutes les réformes opérées par cette glorieuse assemblée. Nommé maréchal de camp par M. de Narbonne, en 1792, et placé à la tête de toute la cavalerie de l'armée du Nord, il obtint, quand survint le 10 août, de son chef le général La Fayette, lui-même à la veille de quitter la France,

un congé illimité. Il se retira à Auteuil avec sa femme et ses trois enfants. Là commença pour M. de Tracy une vie nouvelle. Le militaire devint philosophe. Buffon fut sa première étude. Ce maître puissant et aventureux l'intéressa vivement, mais sans le convaincre. Lavoisier et Fourcroy devaient mieux aller à son esprit rigoureux. M. de Tracy puisa chez eux sa méthode d'analyse. Il n'arriva qu'ensuite à Locke et à Condillac, ses maîtres directs en *idéologie*, nom qu'il devait donner à la philosophie réduite à l'étude des *idées* de l'esprit humain.

Bien que nous fassions peu de place, dans cet aperçu sur M. de Tracy, à la biographie proprement dite, nous devons en rappeler au moins les traits principaux. Un matin (c'était le 2 novembre 1793), M. de Tracy voit sa maison d'Auteuil enveloppée par un détachement de l'armée révolutionnaire que commandait le fameux général Ronsin. La visite domiciliaire que l'on fit chez lui n'amena la découverte que de notes de philosophie et de science fort inoffensives. Il n'en fut pas moins arrêté, conduit à Paris, écroué à l'Abbaye, puis, au bout de six semaines, transféré à la prison des Carmes. Sans se laisser autrement émouvoir, M. de Tracy continua en prison ses études philosophiques. C'est même là qu'il arrêta son système. Le 5 thermidor, pendant que se faisait entendre l'appel des prisonniers qui devaient être envoyés le lendemain à la mort, et aux noms desquels le sien pouvait être mêlé, il fixa sur le papier les principales idées de ce système si fortement lié, sans s'interrompre un seul instant. Rare et admirable exemple de philosophie pratique donné par une âme ferme et par un esprit

d'une trempe vigoureuse! Grâce à M. de Tracy, l'idéologie a eu aussi son Archimède.

Rendu par suite du 9 thermidor (mais seulement plusieurs mois après) à sa chère retraite d'Auteuil, il y reprit ses travaux, refusant, afin de s'y livrer en repos, l'offre séduisante pour un esprit entreprenant et curieux comme le sien, de faire partie de l'expédition d'Égypte. Les fonctions de membre et de secrétaire du comité d'instruction publique lui furent offertes, et il les accepta. Lié avec Sieyès, M. de Tracy approuva le 18 brumaire, croyant voir dans le premier consul la personnification même de la révolution maintenue et organisée. Nommé membre du sénat, il ne tardait pas à s'y signaler par l'indépendance de ses votes. En 1801 il publiait ses *Éléments d'idéologie*, et il était de la section de l'Institut consacrée à la philosophie, quand elle fut supprimée, en 1803, par un pouvoir qui n'aimait pas les idéologues. M. de Tracy publia vers la même époque sa *Grammaire générale* et sa *Logique*, chefs-d'œuvre d'analyse ingénieuse, de diction ferme et de raisonnement serré. Il se proposait d'y ajouter un *Traité de la volonté et de ses effets*, dont le *Traité d'Économie politique* forme la première partie, la seule qu'il ait écrite. En 1806, il mettait au jour son célèbre *Commentaire de l'Esprit des lois*, non pas toutefois en France, où le moment était peu propice; mais, gardant le secret sur cet écrit, il le prêta manuscrit à son illustre ami Jefferson, qui le traduisit en anglais et le fit enseigner au collège de Charles-et-Marie. Dupont de Nemours, l'ayant lu neuf ans après, en fut enchanté, et pressa vivement d'en prendre connaissance M. de Tracy lui-même, qui s'excusa sur ses

mauvais yeux et sur la difficulté de la prononciation anglaise, qui ne lui permettait pas, dit-il, de se faire lire par d'autres. Il en croyait être quitte ; mais, peu de temps après, Dupont de Nemours, dont l'admiration ne se calmait point, lui confia que ce livre lui paraissait si beau, et lui semblait devoir être si utile, qu'il en avait commencé la traduction. M. de Tracy ne crut pas devoir garder plus longtemps son secret, ni souffrir qu'avec beaucoup de peine et d'inévitables infidélités, on rétablît dans leur langue originale des idées que, neuf années auparavant, il y avait mises lui-même. Il se leva, ouvrit un tiroir, y prit le manuscrit du *Commentaire*, le présenta à Dupont de Nemours, qui fut d'abord un peu surpris, rit ensuite beaucoup, et renonça comme de raison à sa traduction ¹.

La carrière philosophique de M. de Tracy est contenue à peu près tout entière dans la période du consulat et de l'empire. Il méditait de donner de nouveaux corollaires à son *Idéologie*, dans des traités sur la physique, la géométrie et la science du calcul. Nul mieux que lui n'était en état de réaliser cette vaste synthèse. Mais la tristesse et le découragement le prirent quand il se vit atteint par la mort dans ses affections les plus chères. La perte de Cabanis (auquel il devait succéder à l'Académie française) lui laissa surtout un incurable chagrin. Sa philosophie allait bientôt décliner à son tour dans l'opinion publique. Déjà, sous l'empire même, les symptômes d'une doctrine nouvelle se manifestaient dans l'enseignement de M. Royer-Collard, qui battait en

¹ *Notice historique sur M. Destutt de Tracy*, par M. Mignet.

brèche Condillac et son école. Pair de France sous la restauration, qu'il avait accueillie, comme une garantie des libertés publiques, et jusqu'à un certain point contribué à amener par le vote de la déchéance, il combattit la réaction de 1815. Il rentra en 1832 à l'Académie des sciences morales rétablie par le roi Louis-Philippe, et n'y paraissait qu'une seule fois. M. de Tracy devait mourir quatre ans après, à l'âge de 82 ans, presque aveugle, mais conservant encore son esprit si net et si résolu, inébranlablement attaché aux convictions philosophiques et politiques qu'il avait reçues de son temps, et qu'il avait lui-même fortifiées et propagées par l'effort de sa puissante réflexion.

C'est l'auteur du *Traité d'Économie politique* que nous devons apprécier particulièrement. Quelques parties de son *Commentaire* sur Montesquieu doivent nous occuper aussi. Mais ce qui fait l'originalité et ce qui donne la clef de ces ouvrages, ce sont les principes auxquels l'auteur prend soin de les rattacher. C'est donc là qu'une critique sérieuse doit faire porter l'examen.

Le *Traité d'Économie politique* s'ouvre par une forte et sévère exposition des idées philosophiques de *besoin*, de *volonté*, de *droit*, sur lesquelles l'éminent publiciste se propose de fonder la science économique. Les fondements psychologiques et moraux qu'il lui assigne en forment-ils réellement une base satisfaisante et complète? Grave question qui doit être agitée et que nous demanderons la permission d'engager sur le nom justement considérable de M. Destutt de Tracy.

On peut, grâce au ciel, de nos jours, dire qu'un écrivain, un publiciste a professé telle ou telle philosophie

sans que cela implique le plus léger blâme sur sa personne ou sur sa mémoire. Quel étrange matérialiste que M. Destutt de Tracy, plus préoccupé, en vue de l'échafaud, de la vérité que de sa vie ! M. de Tracy, disons-le, a été un grand spiritualiste pratique; mais sa philosophie, on le sait, est la philosophie dite de la sensation. C'est elle, on ne peut s'y tromper, qu'il prétend donner comme base à l'Économie politique.

M. de Tracy a parfaitement saisi et marqué le caractère philosophique de l'Économie politique. L'homme est le point de départ, le centre et le but de son livre. Dans nul ouvrage d'Économie politique, sans en excepter ni l'ouvrage de Smith, un peu incomplet sous ce rapport, ni les remarquables *Harmonies économiques* de M. Bastiat, ce dessein n'a été si nettement dessiné, si vivement et si logiquement poursuivi. Pour lui, l'Économie politique n'est presque qu'une application de la morale à un ordre particulier de faits réunis par l'idée générale, morale elle-même, de la valeur.

Voilà le mérite éminent de M. de Tracy. Son erreur, selon nous, est de fonder l'Économie politique sur la sensation, sur le besoin seul. Rapporteur impartial, exposons d'abord, au surplus, la pensée du philosophe. Nous chercherons ensuite à dire en quoi il se trompe.

Les pensées de M. de Tracy sont très-étroitement serrées. Il faut donc réclamer du lecteur un certain degré d'attention.

Convaincu que la volonté de l'homme intervient sans cesse dans le monde économique par le travail, M. de Tracy rapporte la volonté même à la faculté de sentir, dont elle n'est à ses yeux qu'un mode et une consé-

quence. Sentir est tout pour l'auteur des *Éléments d'idéologie*. Percevoir, c'est sentir une idée (non point un objet; car, ainsi qu'il prétend le démontrer dans sa *Logique*, l'homme n'est en rapport immédiat qu'avec sa propre pensée). Juger, c'est sentir un rapport; se souvenir, c'est sentir l'impression d'une chose passée; vouloir, enfin, c'est sentir un désir.

M. de Tracy prend la résolution de montrer que tous les principes que l'économie politique étudie dans quelques-uns du moins de leurs résultats les plus saillants, comme le droit, le devoir, la propriété, ou dans leur nature, comme la valeur, ont leur origine unique dans la sensation, dans le besoin, dans le désir.

Voyons comment notre auteur arrive à formuler ces idées.

« Nous pouvons, dit-il (Introduction du *Traité d'Économie politique*, § 1), regarder toutes nos propensions, même les plus subites et les plus irréfléchies, comme appartenant à la faculté de vouloir. Aimer et haïr sont des mots uniquement relatifs à cette faculté, qui n'auraient aucune signification si elle n'existait pas, et son action a lieu toutes les fois que notre sensibilité éprouve une attraction ou une répulsion quelconque. Vouloir n'est jamais que désirer quelque chose et craindre le contraire, et réciproquement.

Cette faculté ainsi définie, c'est - à-dire ramenée au désir, produit les idées de *personnalité* et de *propriété*.

Comment suis-je une personne? Parce que je suis doué de sensibilité. Pour l'auteur, la faculté de sentir constitue le *moi*; elle est le *moi* lui-même éprouvant certaines impressions qui lui viennent des nerfs, et réa-

gissant sur l'organisme, et par l'organisme sur le monde. C'est particulièrement cette réaction qui nous donne l'idée nette de ce *moi* distinct des objets extérieurs, y compris le corps, qui est *nôtre*, et non pas nous-mêmes.

Ceci mène M. de Tracy à la *propriété*.

Elle a son type dans la personne, dans l'individualité.

Le *moi* entraîne le *mien*. Le *moi* distinct de celui d'autrui emporte la distinction du *tien* et du *mien*.

Nous disons que nous *avons* un corps, que nous *avons* des facultés. Ainsi l'idée de propriété naît du sentiment de la personnalité « nécessairement et inévitablement, et dans toute sa plénitude. L'idée de propriété et de propriété exclusive naît nécessairement dans l'être sensible par cela seul qu'il est susceptible de passion et d'action, et elle y naît parce que la nature l'a doué d'une propriété inévitable et inaliénable, celle de son individu. »

C'est avec infiniment de raison que M. de Tracy ajoute : « Il fallait bien qu'il y eût ainsi une propriété naturelle et nécessaire, puisqu'il en existe d'artificielles et conventionnelles; car il ne peut jamais y avoir rien dans l'art qui n'ait son principe radical dans la nature... Cette observation trouvera bien des applications : il me semble qu'on y a pas toujours assez pris garde, et que c'est ce qui fait qu'on a si souvent discoursu sur le sujet qui nous occupe, d'une manière fort inutile et fort vague. On a instruit solennellement le procès de la propriété, et apporté les raisons pour et contre, comme s'il dépendait de nous de faire qu'il n'y eût pas de propriété dans ce monde; mais c'est là méconnaître tout à fait notre nature. Il semble, à entendre certains philosophes

et certains législateurs, qu'à un instant précis, on a imaginé spontanément et sans cause de dire tien et mien... Il ne s'agissait pas de discuter d'abord s'il est bon ou mauvais qu'il existe telle ou telle espèce de propriété, dont nous verrons par la suite les avantages et les inconvénients; mais il fallait avant tout reconnaître qu'il y a une propriété fondamentale, antérieure et supérieure à toute institution. »

La propriété, base de toute Économie politique, placée ainsi au-dessus des volontés arbitraires, et servant de fondement à toutes les conventions, M. de Tracy arrive aux *besoins* de l'homme et à ses *moyens*, qu'un mot résume dans la sphère économique, le *travail*.

« Les mêmes actes émanés de la faculté de vouloir qui nous font acquérir l'idée distincte et complète de notre personnalité, de notre moi et de la propriété exclusive de tous ses modes, sont aussi ceux qui nous rendent susceptibles de besoins, et qui constituent tous nos besoins ou tous nos désirs. » Mais le besoin ou le désir est un état, et non encore une action. Heureusement le système sensitif a la propriété de réagir sur notre corps. Le sentiment de vouloir acquiert dès lors « une seconde propriété, bien différente de la première, et qui n'est pas moins importante; c'est de diriger toutes nos *actions*, et par là d'être la source de tous nos *moyens*. »

Ces moyens, ce sont nos facultés. L'emploi de ces facultés, c'est le *travail*.

« La nature, en jetant l'homme dans un coin de ce vaste univers où il ne paraît qu'un insecte imperceptible et éphémère, ne lui a rien donné en propre que ses facultés individuelles et personnelles, tant physiques qu'in-

tellectuelles. C'est là sa seule dot, sa seule richesse originale, et l'unique source de toutes celles qu'il se procure. »

« Certes, si jamais l'homme a été condamné au travail, c'est à dater du jour où il a été créé être sensible et ayant des membres et des organes ; car il n'est pas même possible de concevoir qu'un être quelconque lui devienne utile sans quelque action de sa part, et l'on peut dire non-seulement, comme le bon et admirable La Fontaine, que le travail est un trésor, mais même que le travail est notre seul trésor. »

« L'application de nos forces à différents êtres est la seule cause de la valeur de tous ceux qui en ont une pour nous, et par conséquent est la source de toute valeur, comme la propriété de ces mêmes forces, qui appartient nécessairement à l'individu qui en est doué et qui les dirige par la volonté, est la source de toute propriété. »

M. de Tracy applique ensuite aux idées de *richesse* et de *dénûment* sa pénétrante analyse, et entreprend de démontrer qu'elles naissent aussi de la faculté de vouloir, comme il l'entend.

« Si nous n'avions pas la conscience distincte de notre moi, et par suite les idées de personnalité et de propriété, nous n'aurions pas de besoins (tout cela naît de nos désirs); et si nous n'avions pas de besoins, nous n'aurions pas les idées de *richesse* et de *dénûment*; car être riche, c'est posséder des moyens de pourvoir à ses besoins, et être pauvre, c'est être dénué de ces moyens. »

« A prendre les choses dans cette généralité, on sent bien que nos richesses ne se composent pas seulement d'une pierre précieuse ou d'une masse de métal, d'un

fonds de terre ou d'un outil, ou même d'un amas de comestibles ou d'un logement. La connaissance d'une loi de la nature, l'habitude d'un procédé technique, l'usage d'une langue pour communiquer avec nos semblables et accroître nos forces par les leurs, ou du moins pour n'être pas troublé par les leurs dans l'exercice des nôtres ; la jouissance de conventions faites et d'institutions créées dans cet esprit, sont autant de richesses de l'individu et de l'espèce ; car ce sont autant de choses utiles pour accroître nos moyens, ou du moins pour en user librement, c'est-à-dire suivant notre volonté et avec le moins d'obstacles possible, soit de la part des hommes, soit de celle de la nature, ce qui est encore augmenter leur puissance, leur énergie et leur effet. Nous appelons tout cela des *biens*. Or d'où viennent-ils?... De l'emploi que nous faisons de nos facultés.

Même explication de la *valeur*, ainsi qu'on a pu le voir déjà : « Tous ces biens ont parmi nous une valeur déterminée et fixe jusqu'à un certain point ; ils en ont même toujours deux : l'une, est celle des sacrifices que nous coûte leur acquisition ; l'autre, celle des avantages que nous procure leur possession. Quand je fabrique un outil pour mon usage, il a pour moi la double valeur du travail qu'il me coûte d'abord et de celui qu'il va m'épargner par la suite. »

De la faculté de vouloir naissent encore les idées de *liberté* et de *contrainte*, appelées à jouer un rôle si considérable dans la discussion des questions économiques.

M. de Tracy entend par liberté la puissance d'exécuter sa volonté, d'agir conformément à son désir. Elle est, dit-il, expressément la même chose que le bonheur.

De même la contrainte est à proprement parler notre seul mal. L'auteur remarque avec justesse que la société, au lieu de restreindre, développe au contraire la liberté prise en ce sens.

Reste à tirer de ces principes les idées de *droits* et de *devoirs*. Tous les droits, suivant M. de Tracy, naissent des besoins, et tous les devoirs des moyens. « *Notre devoir unique est d'accroître la puissance de nos moyens et d'en bien user, c'est-à-dire encore d'en user de manière à ne la gêner ni ne la restreindre.* » Ces idées de droits et de devoirs ne lui paraissent pas d'ailleurs si exactement corrélatives qu'on le dit communément : celle de devoirs est subordonnée à celle de droits comme celle de moyens l'est à celle de besoins, puisqu'on peut concevoir des droits sans devoirs, et qu'il n'y a des devoirs que parce qu'il y a des besoins.

Il paraît difficile d'expliquer avec cette notion du devoir, qui ne nous lie qu'envers nous-mêmes, nos rapports avec nos semblables : tous, en effet, ont autant de droits que de besoins, et le devoir général unique de satisfaire ces besoins, « sans aucune considération étrangère. » M. de Tracy s'en tire en faisant naître le juste et l'injuste des institutions humaines. Hobbes a eu, dit-il, pleinement raison d'établir le fondement de toute justice sur les conventions. Car « les besoins et les droits des autres êtres sensibles ne font rien aux nôtres. » Voilà la dernière conséquence tirée par M. Destutt de Tracy : il n'y a pas à proprement parler de devoirs réciproques, mais seulement des devoirs envers nous-mêmes.

On aura été frappé nécessairement de la suite de ces idées sortant les unes des autres par voie de génération

presque forcée, et de la lumière qu'elles projettent les unes sur les autres, même dépourvues des observations de détail et des conséquences secondaires dont l'auteur les accompagne. Il y a disons-le, de grandes et capitales vérités dans l'analyse de M. de Tracy. C'est une idée profondément vraie de rattacher étroitement, comme il le fait, la propriété à la personne humaine, et d'en faire un principe inséparable et presque synonyme de notre existence elle-même. Le travail est aussi analysé avec beaucoup plus de profondeur, quant à son principe philosophique, que dans l'ouvrage d'Adam Smith, trop peu soucieux, quoique philosophe, de ces discussions de principes. Cependant, nous n'hésitons pas à le dire, M. Destutt de Tracy a donné une base ruineuse à l'Économie politique en la cherchant dans la philosophie de la sensation. Nous allons essayer de le prouver en constatant avec respect, mais avec fermeté, les erreurs d'un maître, et en indiquant quels sont les principes méconnus par l'auteur de l'*Idéologie*, et qu'il importe de rétablir à la base même de l'Économie politique.

Les besoins sont sans aucun doute la condition de toute valeur et de toute utilité. Une chose dont nous n'avons pas besoin est pour nous de nul prix. Et cependant le besoin n'est pas le fondement vrai de l'Économie politique, et cela pour une raison qui nous paraît décisive : c'est que du besoin ne peuvent naître ni la *liberté*, quoi qu'en ait dit l'habile logicien, ni la *justice*, antérieure aux conventions humaines, quoi qu'il ait professé là-dessus.

M. de Tracy ramène la faculté de vouloir à la faculté de sentir, la volonté au désir. N'est-ce pas là une confusion, et

une confusion telle qu'elle ne doit engendrer que des conséquences fausses et qui pourraient être funestes en d'autres mains que les siennes? Pour nous, nous tenons, avec la conscience universelle, que *désirer* et *vouloir* sont, non pas deux modes distincts d'une même faculté, mais deux faits moraux dont la différence va souvent jusqu'à la contradiction. Obéir à un désir, et faire un effort de volonté, sont choses trop opposées pour dériver de la même faculté. Mon âme, le *moi*, quel qu'en soit le principe, est passif dans le premier cas, et dans le second, exerce l'action, parfois au prix de bien des luttes et des déchirements. Ces luttes, qu'attestent-elles, sinon le conflit de la liberté humaine agissant à la lumière du principe moral par exemple, ou, si vous voulez même, d'un calcul, avec le désir, avec la passion? Le sacrifice du présent à l'avenir, du caprice à la raison, fût-il intéressé, implique un libre effort de l'être actif et volontaire. Portez le désir au comble, l'homme ne se possède plus; portez le volonté au comble, l'homme est maître de lui; il se gouverne, il s'appartient souverainement.

Nous avons dit que ce n'est point là une métaphysique vaine et sans conséquence pour la science économique. Il est bien clair, en effet, que l'économie politique suppose la liberté; mais est-ce la liberté comme l'entend M. Destutt de Tracy? Nous soutenons que cette liberté-là ne peut créer aucun droit véritable, aucun devoir dans le sens vrai du mot. En effet, elle ne signifie pas pour ce philosophe autre chose que la puissance. Le *droit* ne saurait naître sans doute de la puissance, qui n'est qu'un *fait*. Direz-vous, avec l'auteur du *Traité d'Économie politique*, qu'il naît du besoin, et que nous

avons autant de droits que de besoins, sans faire intervenir aucun autre principe? Prenez garde. Cette maxime des besoins servant de mesure aux droits et les *constituant* même, est une maxime bien connue : c'est celle de M. Louis Blanc et des communistes. « A chacun suivant ses besoins. » Tel est le droit, comme le comprennent la plupart des écoles socialistes, parfaitement conformes à la théorie qui identifie le besoin et le droit. Voilà donc l'économie sociale faussée dès le principe et poussée dans des voies antilibérales, antisociales

C'est l'existence même de la liberté morale, il faut bien l'avouer, qu'a méconnue le célèbre idéologue. Au fond il la nie. La liberté n'est pas pour lui cette faculté connue de tous sous le nom de libre arbitre, la puissance tout intérieure de prendre certaines résolutions qui resteraient libres, alors même que la paralysie de nos membres les rendrait impuissantes. Ne voyant partout que la sensation qui se transforme, M. de Tracy ne saurait aboutir à la vraie liberté. La sensation est fille de l'organisation et du monde extérieur. Or, l'organisation est un fait fatal, aussi bien que le milieu qui nous entoure. M. Destutt de Tracy entreprend donc d'établir une Économie politique libérale, sur quoi? Sur le fatalisme en morale. Nous le disons hautement à une philosophie qui vise à être logique : c'est une contradiction ! à une philosophie qui se croit positive : c'est une chimère !

Nous voulons la liberté économique; commençons donc par reconnaître franchement la liberté morale, parfaitement irréductible à la sensation irresponsable et fatale.

Pour la philosophie sensualiste, le salaire du travail, le profit du capital sont de pures satisfactions des besoins. Pour nous, ils sont de vrais droits, c'est-à-dire la rémunération due à l'effort libre et dès lors *méritoire*. Une sensation (transformée ou non), veuillez en effet nous le dire, que mérite-t-elle? Quel est le *mérite* d'un besoin? La légitimité de toute rétribution économique ne se trouve que dans le mérite moral du travail ou de l'épargne, qui suppose elle-même le travail antérieur et le sacrifice volontaire. Otez la liberté du moi, vous supprimez du même coup le droit, pour ne laisser subsister que le fait, un fait sans racines et sans raison d'être, que le législateur pourra régler suivant son caprice. Le travail libre, type et fondement de toute propriété, suppose un principe spirituel (car la loi de la matière est la fatalité); il suppose un principe actif qui se *possède* avant de posséder le monde, qui se constitue et se développe par un travail interne, loi essentielle de sa propre existence, condition et mesure de son propre progrès. L'application de cette force libre aux choses dont elle s'empare et qu'elle modifie, fonde la propriété, qu'elle rend respectable par là même à toutes les autres forces intelligentes et libres, qui ne pourraient sans usurpation s'exercer sur une matière déjà appropriée et s'emparer d'instruments déjà possédés légitimement. La propriété est sacrée parce que la force active qui constitue l'homme est sacrée elle-même. Le travail est libre parce que la liberté est l'essence du moi actif, qui ne peut perdre la liberté sans perdre à la fois la possession de lui-même et la conscience, sans devenir *alienus à se*.

Nous ne nous étonnons pas que M. Destutt de Tracy

ait fondé la justice sur des conventions, et non sur un sentiment naturel et sur un principe obligatoire. Le respect mutuel ne saurait être en effet la loi du besoin. Pourquoi des êtres qui sont réduits à des sensations, ou plutôt qui *sont* des sensations, se respecteraient-ils mutuellement? Ils peuvent se rechercher par égoïsme, c'est-à-dire s'exploiter mutuellement. Hors de là, leur état réciproque est de se craindre et de se haïr. Hobbes l'a bien compris.

M. de Tracy devait chercher à échapper à une conséquence si éloignée de ses sentiments de justice et d'humanité. Il est, selon l'auteur du *Traité d'Économie politique*, de l'intérêt bien entendu de l'individu sensible de respecter les autres êtres de même espèce dans leur personne, et dans leur propriété qui en est le développement. Nul doute, en effet, que tel ne soit l'intérêt mutuel des hommes en société. Mais nous demanderons à notre tour : le sentiment du juste attend-il cette conception réfléchie pour se développer? Cette conception même est-elle le véritable fondement de la justice? Non assurément ; car, ou il faut révoquer en doute le témoignage de la conscience humaine, ou il faut avouer qu'avant même toute expérience des résultats favorables ou funestes, cette idée et ce sentiment existent déjà. Qui ne sait combien le sentiment moral se montre déjà scrupuleux chez certains enfants? De plus, faut-il répéter après les moralistes les plus autorisés, ou plutôt avec le sens commun, que le juste nous apparaît comme *obligatoire*, et que sa violation entraîne non pas seulement des regrets, mais des remords? remords qui ne sont pas même un effet de la sympathie : car, par exemple, l'individu volé peut être

riche et n'éprouver aucune privation en perdant une parcelle de son bien qui sera pour le voleur toute une fortune. Vouloir trouver une règle obligatoire, une règle invariable dans le besoin, même élevé à la dignité de l'intérêt bien entendu, c'est porter un défi à la nature des choses. Tout le monde distingue le devoir de l'intérêt ; or comment le besoin deviendra-t-il une règle sacrée pour l'homme ? Tourmentez la sensation par la plus habile dialectique, vous n'en ferez jamais, quoi que vous fassiez, sortir qu'elle-même. Raffinée ou compliquée d'éléments différents, elle pourra arriver à la subtilité, à la délicatesse du sentiment : exaltée, elle deviendra la passion. Elle ne devient jamais la règle fixe, sacrée, universelle du devoir.

Faisant dériver la justice des contrats, de même qu'il réduit la volonté à la sensibilité, et la liberté au désir, M. de Tracy a dû donner pour *principe* à l'Économie politique l'utilité. C'est là encore, selon nous, une erreur qui doit être combattue avec d'autant plus de soin qu'elle est peut-être plus répandue. L'utilité est la *matière* et le *but* de l'Économie politique, elle n'en est pas le *principe*. Le principe de l'Économie politique, c'est la *liberté*, c'est la *justice* qui n'est que le respect obligatoire des êtres libres les uns par les autres. Sans doute l'intérêt est le grand ressort de l'industrie : on a eu raison de dire qu'on ne fabrique pas par sympathie, qu'on ne vend pas par devoir, et que tout système qui donnerait pour base à l'industrie le sentiment du devoir, ou je ne sais quelle exaltation humanitaire, serait radicalement vicieux et impraticable. Mais il n'en est pas moins vrai que la liberté du travail et la liberté du commerce, qui n'en est qu'une ap-

plication, nous apparaissent chez l'individu comme des droits, bien avant que nous ayons découvert leurs effets si bienfaisants pour l'individu lui-même et pour la société prise en masse. Que l'État me défende d'exercer telle industrie que je voudrai et comme je voudrai dans la limite du droit d'autrui, je me considère non-seulement comme sacrifié dans mon intérêt, mais comme lésé dans un droit respectable en lui-même; j'en éprouve non-seulement l'irritation naturelle que cause un dommage, mais l'indignation que donne une injustice commise, même celle dont on n'est pas personnellement la victime. Lorsque l'État interdit la liberté de l'industrie et patronne le système prohibitif et réglementaire, il invoque aussi l'utilité. La raison tirée du droit est seule inexpugnable au sophisme, et les atteintes qu'il reçoit portent un nom qui, sans controverses, parle haut et clair à chacun : l'oppression, l'iniquité.

C'est donc en vue même des vérités économiques dont M. de Tracy s'est montré l'interprète habile et convaincu, que nous croyons qu'il y a lieu d'apporter de graves modifications à ses principes. Il a eu le désir généreux et conçu l'utile dessein d'écrire la philosophie de la science : à dire le vrai, nous ne pensons pas qu'il y ait réussi. Nous croyons pouvoir ajouter, avec une pleine conviction, qu'eût-on cent fois le talent et l'esprit de l'éminent publiciste, on ne saurait y réussir en dehors du spiritualisme, qui n'est que la conscience universelle traduite dans la langue de la métaphysique.

Il serait d'une moindre importance de suivre M. Destutt de Tracy dans la partie technique de son *Traité d'Économie politique*. Elle conserve la même liaison

étroite de toutes ses parties. Elle est l'exposition la plus concise, la plus rigoureuse qui ait été faite de la science. Pour le fond même des idées, M. de Tracy est un disciple de Smith et surtout de Say, dont il reproduit les opinions en leur imprimant un caractère nouveau par cette forme de raisonnement logique qui lui est propre. Son style, dépourvu d'ornements, est d'une simplicité expressive et d'une distinction sévère. S'il crée peu quant au fond, il ne manque pas d'invention dans les détails. Contre les physiocrates et les disciples de l'opinion d'Adam Smith sur le travail improductif, il établit avec sa supériorité philosophique ordinaire que toutes les industries sont productives, et le sont au même titre et de la même manière : c'est ainsi qu'il les classe sous deux chefs, l'industrie fabricante, y compris l'agriculture, et l'industrie commerçante. Il suit et développe ensuite dans ses principes et dans ses effets économiques le progrès de l'inégalité, l'établissement du salariat, l'intérêt qu'a le pauvre comme le riche au maintien de la propriété, étudie le principe de la valeur, fixe les caractères de la monnaie et raconte l'instructive expérience des assignats, constate le rapport que la population doit garder avec le capital, définit et combat les consommations dites improductives, trace enfin les règles qui président à l'impôt qu'il regarde comme une *charge* et non comme un *placement*, et examine les emprunts publics qu'il juge un mal non-seulement dans l'abus qu'on en fait, mais dans leur usage même, qui est déjà un abus. Sur tous ces points, M. de Tracy observe presque toujours avec exactitude, argumente avec puissance et conclut avec décision.

La partie économique du *Commentaire de l'Esprit des Lois* est certainement la meilleure du livre. Inférieur à Montesquieu pour l'étendue des perspectives, l'interprétation des lois et cette facilité à tout comprendre, abusive d'ailleurs quand elle mène à tout justifier, il lui est supérieur dans l'intelligence de la vraie nature et des vrais intérêts de la société. Génie moins vaste, il montre un esprit mieux au courant de ce qui fait et doit faire le caractère des sociétés modernes. Montesquieu s'y est bien souvent trompé ; et ce qu'il dit de l'invention des moulins, nuisible selon lui, à la classe ouvrière : de la population, dont il veut encourager le développement, de la propriété elle-même, dans laquelle il voit une pure production de la loi, prouve combien ces matières, d'ailleurs encore peu débrouillées de son temps, sont étrangères à son génie. En combattant Montesquieu, M. de Tracy, dans ce livre, où tout est mâle et rapide, prend son point de départ dans la raison, non dans l'expérience et dans le passé. Son code est un code idéal : il en a les mérites, c'est-à-dire le sentiment du but à poursuivre indépendamment des combinaisons arbitraires qui ont plus ou moins violé les principes et plus ou moins violé la justice, et les défauts, c'est-à-dire la confiance trop grande et presque sans bornes dans les lumières et le bon sens
 sion célèbre et fautive
 quieu, il en propose une
 divise les gouvernemen
 c'est-à-dire d'intérêts pri
 qu'ils soient d'ailleurs
 aristocratiques, et en ;

à-dire issus du consentement, quelle qu'en soit d'ailleurs la forme. Il est bien entendu que les gouvernements nationaux sont les seuls légitimes. C'est fort bien. Mais n'est-il pas à craindre que les gouvernements nationaux, issus du peuple, une fois constitués, ne deviennent terriblement *spéciaux*? Ce n'est pas, au reste, que M. de Tracy se montre partisan de la démocratie pure non plus que du despotisme, même délégué. Bien loin de là, il considère la démocratie pure comme ne pouvant exister que chez des peuples presque brutes et dans un petit territoire. Quant au despotisme, il le définit dans ces termes énergiques : « La monarchie dans l'état de stupidité. » Le gouvernement représentatif lui apparaît seul comme celui qui convient aux peuples avancés. Il l'appelle « la démocratie de la raison éclairée, » et en trace un tableau magnifique. Cette forme admirable et définitive ne peut venir qu'après toutes les autres, c'est-à-dire qu'après la période de démocratie pure et de despotisme fondé sur l'ignorance et la force; qu'après la période d'aristocratie sous un chef (comme l'ancienne monarchie française) ou sous plusieurs, fondée, suivant lui, sur l'opinion et sur les idées religieuses. Le gouvernement représentatif, au contraire, a pour appui la raison et correspond aux époques philosophiques, exclusives, d'après l'auteur, de la puissance des idées religieuses; elles excluent également la force qui se venge au lieu de la justice qui punit sûrement mais modérément, et simplement pour empêcher le mal à venir : car la justice, pour M. Destutt de Tracy, fidèle à sa doctrine en matière pénale comme en tout autre, a l'utilité pour unique fondement. Non content de critiquer, il propose

un plan de constitution. Ami de la simplicité en fait de gouvernement, et pourtant témoin des abus qu'elle peut engendrer, il fondait sa constitution, comme Montesquieu lui-même, sur la séparation des pouvoirs, à la délégation desquels il appelait tous les citoyens. Une assemblée se renouvelant par parties formait la puissance législative. La puissance exécutive se composait d'un collège de quelques hommes d'État. Au-dessus de ces deux corps, s'en plaçait un troisième chargé de conserver, d'empêcher la violation de la constitution et des lois, qui vérifiait les élections, jugeait les crimes d'État, surveillait et destituait les fonctionnaires, et dont les membres élus à vie, ne pouvaient remplir d'autres fonctions. M. de Tracy croyait cette constitution plus viable que celles qu'il avait vues naître et s'écrouler. Pour mettre l'État à l'abri des révolutions, il voulait que, dans certaines circonstances et suivant certaines formes, une convention fût nommée dont l'unique objet serait de reviser le pacte social. Telle était l'*utopie* de M. Destutt de Tracy, si peu utopiste d'ailleurs; mais qui peut aimer l'humanité et se flatter d'échapper entièrement à l'utopie? Après tout, on trouvera peut-être que la constitution de M. de Tracy, bien examinée, n'était pas plus mauvaise que d'autres qui ont vécu.

Le mérite de M. de Tracy dans ses conceptions politiques, quelle qu'en soit la valeur intrinsèque, est de les arranger en vue des intérêts permanents de la société qu'il suppose avec raison préexister aux arrangements de la politique, malgré le trop d'étendue qu'il donne aux conventions. Ce n'est plus de la politique classique d'après les anciens, comme on en faisait beaucoup encore

de son temps, mais de la politique économique, comme l'entendent de plus en plus les peuples modernes chez lesquels l'homme prime le citoyen, le travail la force, et l'industrie la guerre. Quelles que soient donc les critiques que mérite, selon nous, sa philosophie économique fondée exclusivement sur le besoin, et admettant l'erreur d'un contrat antérieur à la justice, la manière dont M. de Tracy revendique et établit ces grandes vérités, suffirait seule à assurer au philosophe, à l'économiste une place éminente dans les sciences de l'ordre moral.

QUESNAY

—

DU DROIT NATUREL

—————

Il n'est pas sans profit pour une science, à mesure qu'elle obéit au mouvement d'analyse qui la circonscrit dans des limites plus rigoureuses, de revenir sur les idées générales dont elle s'est d'abord inspirée et qui ont été comme le premier titre de sa mission. Elle prend dans ce travail une conscience plus nette, plus vive d'elle-même, de ses rapports, de son objet le plus élevé; peut-être est-ce à ce prix seulement que la tradition et l'innovation se soutiennent, se corrigent mutuellement et donnent naissance au progrès par une juste combinaison de leurs éléments. Indépendamment de l'utilité directe que l'économie politique peut tirer d'un pareil retour sur le passé, une telle vue rétrospective est devenue pour cette science, en présence de certaines attaques, une véritable nécessité de défensive. L'Économie politique n'a pas seulement à s'inspirer de l'esprit de ses pères en ce qu'il est de judicieux et de généreux, elle doit prouver que cet esprit fut tel en réalité, elle doit rechercher, ou plutôt ses historiens

désintéressés doivent rechercher sans parti pris s'il est vrai qu'elle fut à ses débuts, sous la plume des écrivains de l'école française avant Adam Smith, exclusivement *critique*; s'il est vrai que ses idées fondamentales, d'une portée purement *négative*, aient épuisé toute leur vertu dans la destruction de l'ancienne organisation économique. En un mot, n'a-t-elle été qu'une arme de guerre, comme prétend le démontrer l'histoire des idées, arrangée au point de vue du socialisme¹, telle chose comme une conspiration savante, ourdie contre les privilégiés par quelques bourgeois voulant eux-mêmes s'emparer des privilèges; n'a-t-elle été du moins qu'une science transitoire, un essai de solution sociale tristement incomplet et misérablement avorté, ainsi que l'insinuent de très-honnêtes gens qui goûtent fort les arguments que l'économie politique leur fournit contre le socialisme, mais à condition de se faire contre elle les échos des accusations que le socialisme lui prodigue? Si ces accusations tombent à faux, quels sont les principes d'une valeur absolue, d'une portée universelle, indépendante de toute considération de classe et de temps, que l'économie politique a énoncés dès l'origine? Voilà la question que je voudrais examiner, en la rattachant aux écrits du premier des économistes en date, du premier du moins qui ait cherché substituer une science régulière à l'empirisme de ses prédécesseurs, aux écrits du docteur Quesnay.

Nous essayerons donc, 1° de déterminer les principes

¹ Voy. M. Louis Blanc, premier volume de l'*Histoire de la Révolution française*, chapitre sur les *Physiocrates*.

qui constituent ce qu'on peut appeler la *philosophie sociale* de Quesnay ; 2° de montrer la concordance des principaux points de son économie politique avec cette philosophie, sans négliger, bien entendu, d'indiquer en ce sens les lacunes, les erreurs et les contradictions, quand il y aura lieu.

Rappelons-le tout de suite pour bien caractériser l'entreprise du célèbre physiocrate : Quesnay n'était pas philosophe de profession ; s'il s'élève jusqu'aux lois, s'il recherche les causes, s'il remonte aux principes en apparence les plus étrangers à la production des richesses, c'est en vue des effets ; pour lui, connaître le monde, n'est que la condition préliminaire et indispensable pour arriver à le modifier. Mais, né chef d'école, pour ainsi parler, il avait les grandes parties philosophiques qu'implique le rôle d'initiateur et qui n'ont manqué à aucun des grands esprits inventeurs dans les sciences mathématiques et physiques. Sans éclat, bien que sa conversation, qui fit partie de son influence, eût, dit-on, beaucoup plus de couleur et de relief, d'enjouement et de piquante ironie que ne le feraient supposer ses ouvrages, il semble qu'il n'ait dans ses livres d'autre passion que l'austère recherche de la vérité pour elle-même et en vue de l'humanité. Simple et modeste comme homme, on sent sous sa parole axiomatique l'orgueil du penseur, et comme le sentiment profond de son infailibilité ou plutôt de celle de la science qu'il enseigne et dont il paraît être le pontife. Que Galiani et Voltaire aient souri du ton quelque peu inspiré qui se mêle à ces longues séries de chiffres et semble dicter tant d'impérieuses formules, on le comprend ; la clientèle nombreuse, les

adeptes illustres et même couronnés qu'il avait su faire à la *doctrine*, prouvent que le méditatif économiste possédait la haute autorité, la notoriété pour ainsi dire officielle d'un chef d'école. Sans doute, il faut regretter les défauts de l'écrivain parfois obscur, qui, malgré quelques beaux éclairs, comme il en échappe à quiconque pense avec énergie, ont nui à la popularité du penseur, et il faudrait les regretter bien plus encore, si Turgot n'était venu recueillir et tirer au clair la meilleure partie de son héritage. L'attribut éminent de l'esprit de Quesnay est la profondeur, comme celui de l'intelligence de Turgot est avant tout l'étendue. Quesnay se montre par excellence en économie politique un esprit créateur. Toutes proportions gardées, il serait, avec son intelligence originale et perçante, comme le Descartes de l'économie politique au dix-huitième siècle, dont Turgot, avec son génie vaste et conciliant, serait en une certaine mesure le Leibnitz. Ce qui le distingue au plus haut degré dans ses recherches, c'est d'aller toujours droit à la racine, au principe, comme font les intelligences profondes, et de vouloir tout réduire à ce principe unique, comme font les esprits systématiques, plus soucieux d'enchaîner avec rigueur et de suivre dans leurs conséquences dernières les faits observés que de les analyser tous avec scrupule, le système dût-il y périr. Cette remarque explique et résume toute sa doctrine. S'agit-il de déterminer la source de la valeur, il s'adresse à la première origine, à la *terre*, et il montre avec une rare perspicacité comment le sol est source de richesse ; c'est là son mérite : mais il veut que *toute* valeur en vienne sans exception, et il fait violence aux faits pour y ramener, d'ailleurs avec un grand art, toute

richesse née du travail industriel, et c'est là son erreur fondamentale. De même, s'agit-il de considérer philosophiquement l'économie politique, il ne s'arrête pas à telle ou telle forme sociale artificielle, à tel ou tel fait secondaire ou accidentel, mais il va chercher un principe inhérent à la conscience même, au fond le plus intime de l'homme, l'idée et le sentiment du *droit*. C'est là comme le sol moral d'où il tirera la science. Mais de même qu'il n'a voulu admettre qu'une seule source de la *valeur*, il veut aussi ramener tous les droits sociaux à un seul, le droit économique. Peu soucieux de la liberté politique, il réduit toutes les sciences sociales à une unique science, l'économie politique. Ambition d'universalité peut-être heureuse aux débuts, puisqu'en réalité l'économie politique touche à tous les ordres de faits et d'idées dans la société; mais ambition abusive, et qui, prolongée, produirait la confusion sous prétexte d'étendue. Qu'importe, au surplus, s'il y a dans l'économie politique de Quesnay à côté de la partie systématique les vues les plus neuves et les plus justes? Le fondement philosophique qu'il donne à la science a-t-il été par lui bien aperçu, solidement assis? Ce principe est-il assez fort pour braver le temps, assez large pour que la science avec ses vérités les plus générales, la société avec ses besoins les plus impérieux comme avec ses droits les plus indispensables, puissent s'y appuyer? Voilà ce qu'il convient avant tout d'examiner, voilà ce qui domine de bien loin tout le reste.

Poser les vrais principes du *droit naturel*, en sortant du vague des définitions, et tirer de ces principes les

conséquences sociales les plus essentielles, telle est l'œuvre en partie accomplie par Quesnay. Je ne veux pas dire qu'avant lui manquent les dissertations sur le droit naturel; en vérité, elles abondent, surtout alors; seulement ce qu'il y a de particulier au dix-huitième siècle, c'est que rien, en général, ne paraît moins *naturel* que ce droit par lequel on entend trop souvent les plus artificielles combinaisons. Le sentiment du droit existe, à certains égards, très-vif, très-développé; mais la science du *droit naturel* n'existe que par fragments; et qu'est-ce qu'un sentiment dénué de lumière? Quel singulier droit naturel que le *Contrat social*! Quel merveilleux et solide fondement donné à la société politique et civile, que celui d'une convention factice, artificielle, résiliable dès lors! C'était bien la peine d'arracher la morale privée à l'arbitraire individuel et au matérialisme d'Helvétius, pour soumettre le droit public aux volontés sans règle et aux passions changeantes de la multitude! N'est-ce pas aussi une bien admirable invention que celle de Hobbes, adoptée par une école nombreuse de penseurs, qui attribue à la société pour origine la force, et, pour dernier mot à la politique, le despotisme? Mieux inspiré, Montesquieu définit les lois, *les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses*: mais qu'est-ce donc que cette *nature des choses*? Quelquefois l'*Esprit des lois* la pénètre avec génie et l'exprime avec éloquence, d'autres fois il s'y trompe. Et ne reçoit-elle donc jamais, cette *nature des choses*, de mortelles atteintes de tant de constitutions contradictoires que le grand écrivain étudie avec une complaisance uniforme, qui tient un peu plus du juricon-

sulte que du philosophe? Le mérite principal du docteur Quesnay, c'est que, non content d'affirmer la réalité et la sainteté du droit naturel, il pénètre plus avant dans son principe, l'envisage avec une vue plus complète de ses conséquences positives; c'est d'en proposer les prescriptions essentielles à la société, comme un idéal pratique, en dehors duquel elle ne peut s'attendre qu'à des troubles stériles, et ne réaliser que des réformes à contre-sens.

Les idées philosophiques dont le chef des physiocrates fait comme l'inspiration de ses recherches économiques se trouvent répandues inégalement dans ses divers ouvrages; mais elles sont surtout consignées dans le traité spécial intitulé : *Du droit naturel*. C'est dans cet écrit, principalement cité par les disciples de l'école physiocratique comme étant la clef de voûte de la science¹, et souvent commenté par eux, qu'il convient d'étudier la philosophie économique de Quesnay.

Le *Droit naturel* de Quesnay se divise en cinq chapitres rigoureusement liés, substantiels, écrits d'un style laconique, et nu souvent jusqu'à la sécheresse; défaut réel, mais qui n'est capital que lorsque la concision dégénère en obscurité. On n'a pas ici à adresser ce reproche à Quesnay. Sans doute son traité gagnerait à être plus abondant en développements philosophiques, en preuves de

¹ V. Dupont de Nemours, 1^{re} lettre à J.-B. Say : « N'eût-il écrit « que cette vingtaine de pages qui sont à la tête de la *Physiocratie*, « Quesnay aurait fait et fondé notre science, la vôtre, et ne nous aurait laissé qu'à en exposer les détails. » — C'est beaucoup dire : il restait un peu plus que des *détails* à exposer; mais, pris dans un sens philosophique plus qu'économique, l'éloge nous paraît fondé.

faits, en exemples intéressants et variés; mais outre que ce penseur, qui va, pour ainsi dire, au plus pressé, et qui s'y tient, vise moins à composer un livre qu'à jeter sur le papier ses vues fondamentales, telle est, en général, la netteté des définitions, tel est l'enchaînement avec lequel les propositions se succèdent, qu'il en résulte, pour les esprits réfléchis, une impression toute faite pour les disposer à prêter attention aux déductions ultérieures de la science, dont Quesnay se propose ici de scruter les bases.

Frappé tantôt du vague des idées qu'on a coutume de se former du droit naturel, tantôt de la stérilité des préceptes qui ont pour but de l'exprimer et d'en recommander la pratique, Quesnay débute en remarquant qu'une définition satisfaisante du droit naturel ne saurait être séparée d'une certaine connaissance préalable de l'homme considéré dans ses facultés et dans ses rapports soit avec les autres hommes, soit avec le monde extérieur. En effet, sur quel fondement, sans cette connaissance, fera-t-on reposer l'idée de droit, et comment pourra-t-on en déterminer l'exercice avec un peu d'exactitude et d'étendue? Le droit naturel est très-varié dans ses applications, dans ses formes. Supposez les besoins matériels de l'espèce humaine retranchés, que devient le droit naturel, considéré dans sa relation avec l'économie politique? Si l'homme vivait seul, que devient le droit naturel dans ses relations avec la politique et avec l'ensemble des sciences morales?

Le droit ne pouvant se déterminer d'une façon tout abstraite utilement et clairement, le philosophe physiocrate établit que le droit naturel, pour être constaté,

exige au moins deux termes. Étant admis, par exemple, que l'enfant a le droit naturel à la subsistance de la part du père, que devient ce droit naturel, si le père vient à mourir? Pour que le droit tire véritablement à conséquence, il lui faut un corrélatif nécessaire, le devoir. On se formerait, d'ailleurs, l'idée la plus fautive de la doctrine de Quesnay, si, sur la foi de ce mot de *relation*, on se figurait qu'il regarde le droit et le devoir comme quelque chose d'arbitraire, de purement relatif. Il se borne à dire qu'il y a des conditions qui les développent ou les modifient. Le droit peut être ou n'être pas : il s'étend avec nos facultés, avec nos rapports ; c'est ainsi que le droit naturel de l'intelligence est nul chez l'idiot, que le droit des gens est comme non venu tant qu'il n'y a que la vie de famille ; mais aussitôt que le droit apparaît, il est absolu. Quesnay en est tellement convaincu, que si on voulait caractériser l'ensemble de ses travaux, on pourrait dire que leur commun objet est de rétablir dans la morale sociale et dans l'économie politique, qui n'en est à ses yeux qu'une annexe, l'élément fixe, absolu, immuable du droit. C'est par là qu'il rompt en visière avec le scepticisme de tant de philosophes de son temps, qui ne voient dans le droit et dans le devoir que des faits contingents, variables, que des préjugés artificiels nés de l'éducation, et qu'il brise d'une façon définitive avec les théories purement empiriques professées par l'école *mercantile*.

L'élément stable, la quantité fixe, l'unité idéale à laquelle tout se ramène, la mesure qui détermine où l'égalité doit être et où l'inégalité doit exister, c'est la *justice*.

Qu'est-ce que la justice?

On peut imposer ici deux conditions à Quesnay, ou plutôt ce n'est pas nous qui les lui imposerons, c'est la logique même, c'est le but qu'il poursuit, c'est la nature de la science qu'il veut fonder. La première condition, c'est de bien définir la justice ; la seconde, c'est de développer tout ce que cette idée contient d'essentiel pour l'appliquer à la société.

Que le chef des physiocrates se borne à nous dire que la justice consiste à *rendre à chacun ce qui lui est dû*, sans doute, il faudra lui en savoir gré, comme d'une proposition sensée, mais qui risque bien de demeurer inféconde : témoin la sagesse antique et le christianisme qui avaient émis cette maxime, ce qui n'avait pas empêché l'esclavage. Nous ne consentirons à voir en lui un esprit inventeur que s'il nous explique clairement *ce qui est dû à chacun*.

Quesnay définit la justice, *une règle naturelle et souveraine reconnue par les lumières de la raison, qui détermine évidemment ce qui appartient à soi-même ou à un autre*.

Par cette idée qu'il aura soin de développer, le célèbre économiste se distingue de deux écoles, dont l'une n'aboutit, et en économie politique, comme en politique et en morale, qu'à des conséquences désastreuses, et dont l'autre ne donne pas du moins à ces sciences une base philosophique assez ferme.

La première de ces écoles est matérialiste : elle ne reconnaît dans l'homme que des besoins, des appétits ; la satisfaction de ces appétits, voilà le bien, voilà le juste.

La seconde école a pour unique tort de recourir, dans l'explication des relations morales des hommes entre eux, au principe unique et insuffisant du *sentiment*, de la *sympathie* : ainsi fait Adam Smith. Rien de plus pur, de plus délicat que le spiritualisme qu'il professe dans la *Théorie des sentiments moraux*, mais rien de plus inconsistent. L'indispensable condition d'une *règle*, c'est d'être fixe, uniforme. Or, quoi de plus mobile, de plus contradictoire que le sentiment ? Il n'y a que la *raison* qui soit en possession de quelque chose d'absolu, qui puisse formuler des règles, et fonder la morale, comme elle fonde les mathématiques, sur d'incontestables axiomes. Il n'y a qu'elle qui s'impose, et qui soit véritablement *souveraine*. Quesnay l'a parfaitement vu, et il a pu lui attribuer, comme signe visible, l'*évidence rationnelle* dont le sentiment ne présente qu'une imparfaite ou trompeuse image.

Lorsque Adam Smith passe de la morale à l'économie politique, il est à remarquer, au surplus, qu'il change de principe. Il est trop clair, en effet, qu'on ne règle pas les rapports économiques des hommes avec le seul sentiment, et que ce n'est pas au nom de la *sympathie* que le manufacturier fabrique, que l'ouvrier travaille, que le laboureur s'épuise sur le sillon, que le marchand, assis au comptoir pendant tout le jour, débite ses marchandises. Que fait donc Smith ? A la sympathie, évidemment ici trop insuffisante, il substitue l'*intérêt bien entendu* ; principe dont la valeur est irrécusable et la portée immense en économie politique. Sans élever contre ce principe la moindre objection, je ferai, en faveur de celui de Quesnay, une triple remarque : D'abord

ce qui n'est pas toujours un avantage, mais ce qui en est un incontestable quand la vérité n'est pas blessée, au lieu de deux principes, l'un pour la morale, l'autre pour l'économie, il n'en a qu'un pour l'une et l'autre, à savoir la *justice*. Ensuite, son principe, bien loin d'exclure celui d'Adam Smith, le contient, comme il le domine, la justice et l'intérêt bien entendu étant unis à ses yeux par d'indissolubles liens, au nom d'une providentielle harmonie, et la plus grande somme de justice pratiquée amenant dans une société la plus grande somme d'intérêt bien entendu réalisée. En troisième lieu, le principe de Quesnay est plus clair et plus simple que celui de Smith, et le précède dans la conscience et dans l'esprit de l'homme. C'est une science très-compiquée, ne l'oublions pas, que celle de l'intérêt bien entendu ; combien d'individus, combien de nations entendent mal leur intérêt ! La perception du juste suppose de moins vastes combinaisons et des calculs moins sujets à l'erreur. Si je ne vois pas toujours du premier coup toute l'étendue des conséquences sociales qu'il renferme, du moins ses prescriptions sont-elles plus lumineuses, ses intuitions plus simples, plus vives. Enfin, nous devons ajouter cette observation essentielle : si l'intérêt me donne des conseils de prudence, il ne m'impose pas des devoirs proprement dits, il ne m'*oblige* pas moralement.

Ce dernier caractère du juste, qui donnera aux vérités premières de l'économie politique une base sacrée, Quesnay l'aperçoit avec sûreté et le marque avec soin. « Un précepte qui se rapporte à un droit juste, écrit-il, *oblige* tout être raisonnable. » — « Le droit naturel, ajoute-t-il plus loin, est *obligatoire, indépendamment de*

toute contrainte. » C'est par là que Quesnay le distingue du droit écrit, légal (ou légitime, comme il dit avec une assez grande impropriété d'expression). Le droit naturel doit être la base, la mesure véritable, l'idéal toujours présent des lois écrites et des coutumes, dont les contradictions révèlent une toute autre origine que le droit dans sa pureté. Nous voici bien loin de la théorie de la force présentée par Hobbes et par ses nombreux sectateurs français, comme la seule origine et le véritable fondement de tout ordre social.

On a pu voir déjà si la manière dont Quesnay entend la justice pèche par un caractère d'exclusion ; on a pu voir si elle ne tend pas à établir, au contraire, au-dessus des individus avec leurs instincts mobiles, au-dessus des classes avec leurs intérêts divers, au-dessus même des nations avec leurs lois contradictoires, un principe supérieur, dont la *souveraineté* s'imposât de haut. Il reste à passer aux conséquences, ou tout au moins d'abord aux corollaires de ce principe général.

Si nous sommes moralement obligés au respect du droit chez nos semblables, quel est précisément ce droit au point de vue économique, quel en est le fondement, quelle en est la première manifestation ? Comment ce droit individuel se traduit-il en fait social ?

Le droit naturel, il ne faut pas le perdre de vue, ne peut être bien connu que par l'étude préalable des relations principales de l'homme. Or, les rapports de l'homme existent ou avec les choses ou avec les personnes. Fonder une science qui domine à la fois les relations *réelles* et les relations *personnelles*, qui montre l'étroite union des lois *physiques* et des lois *sociales*, et comment il y a

solidarité entre l'ordre *économique* et l'ordre *moral*, une science dont les éléments matériels soient donnés par la *terre* et l'élément régulateur et moral par la *conscience* et la *raison*, tel est le but, tel est le sens de la *physiocratie*¹ (gouvernement de la nature, des *lois naturelles*).

Considéré dans ses rapports avec les choses, « le droit naturel de l'homme, dit Quesnay, peut être défini vaguement le droit que l'homme a aux choses propres à sa jouissance. » Il se hâte d'ajouter que, dans le fait, ce droit primitif se réduit pour chacun à la part qu'il s'assure par son travail.

Mais ce droit sur les choses que l'homme s'attribue sans scrupules n'aurait-il pas besoin lui-même d'être plus rigoureusement expliqué? N'y a-t-il rien avant cette appropriation d'une partie de la terre ou de ses produits? N'y a-t-il pas dans l'homme lui-même comme le type et l'origine de la propriété? La pensée de Quesnay sur ce point théorique n'est pas douteuse, mais elle manque ici d'explication. Il pose le travail comme fondement de la propriété *en fait*, et le respect du travail et de la propriété d'autrui comme un devoir. Cela suffit à l'économie politique, cela ne suffirait pas tout à fait à la philosophie, si la pensée du maître n'avait d'ailleurs reçu quelques développements d'une grande importance sous la plume de ses commentateurs. Dans le *Discours servant d'introduction au Droit naturel*, Dupont de Nemours, sous le nom du chef de l'école, expose avec une remarquable netteté la théorie qui établit comme fait primor-

¹ Le mot n'est pas d'ailleurs dans Quesnay; il a été créé par Dupont de Nemours pour exprimer le système de Quesnay.

dial, antérieur même au travail appliqué aux choses, la *propriété personnelle*, de laquelle dériveront par extension la *propriété mobilière* et la *propriété foncière*. Dans le fragment publié sous le titre de : *Maximes du docteur Quesnay*, nous trouvons encore des explications dont nous userons pour compléter les indications du *Droit naturel*. La théorie de la propriété a reçu depuis des accroissements notables ; a-t-elle été, quant aux principes, beaucoup mieux comprise, et fondée sur des bases plus solides que dans les *Maximes* suivantes de Quesnay qui sont encore, si on peut le dire, l'évangile actuel de l'économie politique ?

« Soyons justes avant tout. — Il n'y a pas deux justices. — Jamais il n'a été *juste* d'attenter à la *liberté*, ni à la *propriété* d'autrui. Il n'y a point d'homme qui n'en ait quelquefois le pouvoir. En aucun temps, aucun homme n'en a eu le *droit* ; en aucun temps, ni par aucune institution, aucun homme ne pourra l'acquérir.

« La *liberté* de chaque homme étant également *sacrée*, le respect pour celle des autres est la limite naturelle de l'usage licite que chacun peut faire de la sienne. L'individu qui dépasse cette limite se met en guerre avec ses semblables. La punition qu'il mérite n'est pas une atteinte à sa *liberté* ; car il ne pouvait réclamer celle de faire du mal. Elle est au contraire un hommage rendu à la *liberté* de tous.

« Tout homme tient de la Providence elle-même les facultés qu'elle lui a départies ; c'est ce qui le constitue *propriétaire de sa personne*.

« L'usage de sa *propriété personnelle* embrasse la liberté du travail, sous l'unique réserve de ne pas met-

tre obstacle au travail d'autrui, de ne pas envahir les acquisitions des autres. *Ne gênez jamais le travail.*

« Ce que chacun acquiert par son *travail* ou par l'emploi de sa propriété personnelle devient sa *propriété mobilière*.

« Et quand la propriété personnelle et la propriété mobilière mettent en état de culture un terrain *qu'un autre homme n'avait point acquis*, la *propriété foncière* de ce terrain appartient à celui qu'on ne pourrait en priver sans lui dérober ce qu'il a consacré de ses deux propriétés originaires à faire naître la troisième.

« Les *propriétés* peuvent être transmises par succession, par donation, par échange ; et comme il est naturel que les enfants ou les proches parents d'un homme qui meurt prennent possession du bien qu'il laisse, à l'acquisition duquel l'amour qu'il leur portait et leur propre travail ont souvent concouru, — et sur lequel nul autre n'a autant de droit, — comme on ne donne pas sans raison ; — comme on n'échange que pour son avantage, la société doit garantir ces trois moyens de transmettre les propriétés, de même qu'elle a protégé ceux de les acquérir.

« Toute propriété est bornée par les propriétés environnantes, comme toute liberté par les autres libertés. »

Ainsi le droit de propriété a son premier type dans la propriété personnelle s'appliquant aux choses et se les assimilant pour ainsi dire, en d'autres termes dans le travail. Fruit du travail, la propriété est *légitime*. Le droit de tester, qui n'est qu'un corollaire du droit de propriété, est *légitime* comme elle. Liberté, justice, propriété, sont des expressions qui se correspondent, des

termes étroitement solidaires : séparez-les, vous êtes réduits ou à des faits sans explication morale, ou à des principes qui demeurent stériles comme une lettre morte.

La propriété, ainsi que la liberté, est *individuelle* : elle est juste, puisque le travail la fonde ; si j'y porte atteinte, je sais et je sens *que je manque à mon devoir qui est de respecter le droit d'autrui*. Voilà qui suffit au moraliste. Mais l'économiste veut davantage. Il se demande si ce droit individuel posé en tête de l'économie politique s'accorde avec la plus grande masse des intérêts : il faut qu'il prouve que la *société*, prise dans son ensemble, gagne à son exercice et à son maintien. Ce point essentiel est en effet comme la limite infranchissable qui sépare l'économie politique et le socialisme.

L'idée qui règne au dix-huitième siècle, et il s'en faut que de nos jours elle ait perdu son empire sur les esprits les plus cultivés, c'est que l'individu n'entre en société, pour ainsi dire, qu'à la condition de *sacrifier* une partie de son droit naturel. L'homme social, dit-on souvent, conserve moins de liberté que l'homme primitif ; mais ce qu'il perd en jouissance, il le retrouve en sécurité. La pensée de Quesnay est directement opposée à ce lieu commun trop en honneur. Bien loin de restreindre la jouissance du droit naturel, la société l'étend dans la plus étonnante mesure¹. « La jouissance du droit naturel, dit Quesnay, doit être fort bornée dans cet état de

¹ Ce qu'on peut objecter, et ce qu'on objecte en général, porte uniquement sur des détails, sur telle ou telle gêne particulière. Il est trop clair que l'homme naturel n'est pas soumis, comme le citoyen français, dans son droit d'aller et venir, à la formalité des passe-ports ; le sauvage des forêts de l'Amérique est parfaitement libre dans l'espace de quelques lieues carrées ; il a, de plus, le droit naturel incont-

pure nature et d'indépendance où nous ne supposons encore entre les hommes aucun concours pour s'entraider mutuellement, et où les forts peuvent injustement user de violence contre les faibles. Lorsqu'ils entreront en société et qu'ils feront entre eux des conventions pour leur avantage réciproque, ils augmenteront donc la jouissance de leur droit naturel, et ils s'assureront même la pleine étendue de cette jouissance, si la constitution de la société est conforme à l'ordre évidemment le plus avantageux aux hommes relativement aux lois fondamentales de leur droit naturel. »

En admettant l'état de pure nature, Quesnay n'entend pas par là l'isolement absolu. Il considère la famille comme un fait essentiellement naturel, comme une société en abrégé dont la grande société sera la progressive expansion : expansion nécessaire qui a pour origine la sympathie, nos besoins mutuels, la réciprocité des services. Le philosophe physiocrate nie formellement que l'état primitif de l'humanité soit l'état de guerre : tant que les relations ne dépassent pas un cercle assez étroit, la solidarité des intérêts qui unissent les membres de la société est évidente par elle-même ; elle ne cesse de l'être que lorsque les rapports se multiplient, et lorsque le nombre des hommes formant une société particulière

table d'aller et venir à Londres ou à Paris, seulement, il en profite peu. Si, comme Chactas, dans le roman d'*Atala*, il vient voir Versailles, il ne peut se procurer cette extension de jouissance de son droit naturel qu'en ayant recours aux moyens de transport des civilisés : ainsi du reste. C'est la grande erreur de Rousseau d'avoir confondu la vie sauvage et le droit naturel ; le droit naturel ne se développe tout entier que dans l'état de civilisation, et ce développement est une des grandes manifestations de la perfectibilité.

s'est considérablement accru ; jusque-là, les avantages de la division du travail, cette source du bien-être commun, si ingénieusement et si complètement analysée par Smith, et si nettement signalée par Quesnay, se font seuls sentir aux membres de l'association. Cependant, avec les progrès de l'inégalité, la nécessité d'un pouvoir, d'une autorité tutélaire, ne tarde pas à se révéler. Quesnay commence dès lors à exprimer cette théorie de l'État, qui continuera dans la suite de ses travaux économiques à jouer un si grand rôle.

Le rôle et le but du pouvoir se déduisent du développement des faits antérieurs. La première expression du droit pour Quesnay, c'est la propriété. L'homme ne devient pas seulement propriétaire, il naît libre. La justice consiste dans le respect de la liberté et de la propriété d'autrui. Mais vainement serait-elle obligatoire pour certaines natures violentes et corrompues, il lui faut l'appui de la force. La force mise au service de la justice, tel est le gouvernement pour Quesnay ; son devoir et son droit, c'est de maintenir le droit individuel, c'est de protéger la liberté et la propriété. Tout ce que fait le gouvernement dans ce sens est légitime, tout ce qu'il fait dans un sens hostile à ces droits fondamentaux cesse de l'être. « Sans la liberté des citoyens, dit-il, et la sûreté de leurs propriétés, il ne peut y avoir de société et de gouvernement profitables, *ni stables*. » Et il ajoute avec énergie : « Là où les lois et la puissance tutélaire n'assurent point la propriété et la liberté, il n'y a que domination et anarchie sous les apparences d'un gouvernement ; les lois positives et la domination y protègent et assurent les usurpations des

forts et anéantissent la propriété et la liberté des faibles. » Nous n'avons pas besoin de dire que les États dont Quesnay faisait ainsi la critique n'étaient pas bien loin de lui.

Quesnay, l'auteur de la maxime : *Ne pas trop gouverner*, est en économie politique, c'est-à-dire en matière d'agriculture, d'industrie et de commerce, pour une intervention ou nulle ou très-modérée du gouvernement, dont la tâche est à ses yeux avant tout de surveillance et de répression. Est-ce à dire que le chef des physiocrates réduise l'État à cette mission négative, comme l'ont fait Adam Smith et J.-B. Say ?

Non : et, loin de resserrer dans ces limites le principe d'autorité, on peut et on doit dire qu'en dehors de l'économie politique, il l'exagère jusqu'au despotisme. L'idéal du gouvernement pour Quesnay et pour ses disciples, c'est un pouvoir unique très-fort, très-intelligent, *sans contre-poids*, faisant observer au nom de la loi, expression écrite de la raison, les lois morales et les lois économiques, c'est-à-dire protégeant le droit de chacun, et laissant chacun disposer de soi et de ses biens comme il l'entend.

Nous n'avons point à réfuter cette utopie. Le vœu d'un despotisme toujours bien intentionné, toujours bien inspiré, ce vœu commun à tant d'âmes honnêtes et à presque tous les chefs d'école, doit être relégué parmi les chimères d'un idéal politique impossible à réaliser. Quesnay met au nombre des premiers devoirs de l'État l'instruction publique, comme Turgot plus tard ; et cette instruction il la résume surtout dans l'enseignement des droits et des devoirs, et d'une saine économie politique. Il va

jusqu'à émettre le vœu anticipé d'une sorte de déclaration de droits en tête de la législation : de tous les maux, le plus grand lui paraît être l'ignorance des conditions qui apprennent à l'homme à travailler à la fois dans son propre intérêt et dans celui de la société. Rien de mieux, si le moyen auquel recourt Quesnay était praticable. Mais le dépôt des *lois essentielles* sera-t-il bien en sûreté aux mains du despotisme ? Que le généreux penseur trouve un despotisme qui n'ait intérêt à s'appuyer sur aucun privilège inique, un despotisme qui vive du droit, au lieu d'en mourir. Jusqu'à ce qu'il ait satisfait à cette condition, nous l'accuserons ou d'illusion ou d'inconséquence : d'illusion, s'il croyait convertir le despotisme de son temps aux réformes économiques sans que ce despotisme eût pour cela ni dans le présent, ni dans l'avenir à s'amender, c'est-à-dire à abdiquer ; d'inconséquence, si en proclamant la liberté en matière économique, il ne la jugeait pas nécessaire et bienfaisante dans les autres branches de l'activité humaine.

En effet, et la plupart des penseurs du dix-huitième siècle l'ont trop oublié : on ne fait pas à la liberté sa part dans l'ensemble des travaux humains ; on ne peut lui réserver une sphère et lui interdire toutes les autres : si l'homme, comme l'établissent les physiocrates, est propriétaire de sa personne, comment lui refuser avec une apparence quelconque de raison la liberté de disposer de sa pensée comme de ses biens, d'échanger librement ses idées comme il échange ses produits matériels ? La liberté de conscience et la liberté de publier ses opinions ont le même fondement moral que la liberté de l'industrie ; elles s'appellent et s'impliquent mutuel-

Quant à ces lois naturelles qu'il invoque, Quesnay n'hésite pas à les déclarer bonnes en elles-mêmes; contrairement à l'opinion des Diderot, des d'Holbach, des athées de tous les temps, il croit le monde bien fait. Ses paroles sont ici à recueillir comme une véritable profession de foi philosophique dont tous les articles recevront dans son économie politique leur application et leur commentaire.

« Il faut bien se garder, dit-il, d'attribuer aux lois physiques les maux qui sont la juste et inévitable punition de la violation de l'ordre même des lois physiques instituées pour opérer le bien. Si un gouvernement s'écartait des lois naturelles qui assurent le succès de l'agriculture, oserait-on s'en prendre à l'agriculture elle-même de ce qu'on manquerait de pain, et de ce que l'on verrait en même temps diminuer le nombre des hommes et augmenter le nombre des malheureux ?

« Les transgressions des lois naturelles sont les causes les plus étendues et les plus ordinaires des maux physiques qui assiègent les hommes; les riches mêmes, qui ont le plus de moyens pour les éviter, s'attirent, par leur ambition, par leurs passions et même par leurs plaisirs beaucoup de maux, dont ils ne peuvent inculper que leurs dérèglements. Ceci nous mènerait insensiblement à une autre cause du mal physique et du mal moral, c'est le mauvais usage de la liberté des hommes. La liberté, cet attribut constitutif de l'homme, et que l'homme voudrait étendre au delà de ses bornes¹, paraît à l'homme

¹ Quesnay entend par ces bornes les lois de la raison et celles de la nature physique.

n'avoir jamais tort : s'il se nuit à lui-même, s'il détruit sa santé, s'il dissipe ses biens et ruine sa famille par le mauvais usage de sa liberté, il se plaint de l'auteur de sa liberté. Qu'il reconnaisse ses extravagances, qu'il apprenne à bien employer cette liberté, qui lui est si chère ; qu'il bannisse l'ignorance et les dérèglements, source de maux qu'il se cause par l'usage de sa liberté. Il est de sa nature d'être libre et intelligent, quoiqu'il ne soit quelquefois ni l'un ni l'autre. Par l'usage aveugle et imprudent de sa liberté, il peut faire de mauvais choix ; par son intelligence, il peut parvenir aux meilleurs choix et se conduire avec sagesse...

« Le bien physique et le mal physique, le bien moral et le mal moral ont donc évidemment leur origine dans les lois naturelles ; tout a son essence immuable, et les propriétés inséparables de son essence. D'autres lois auraient d'autres propriétés essentielles, vraisemblablement moins conformes à la perfection à laquelle l'auteur de la nature a porté son ouvrage ; celles qu'il a instituées sont justes et parfaites dans le plan général, lorsqu'elles sont conformes à l'ordre et aux fins qu'il s'est proposées ; car il est lui-même l'auteur des lois et des règles, et par conséquent supérieur aux lois et aux règles. Mais leur destination est d'opérer le bien, et tout est soumis à celles qu'il a instituées ; l'homme doué d'intelligence a la prérogative de pouvoir les contempler et les connaître, pour en retirer le plus grand avantage possible. »

¹ C'est, on le sait, le principe développé par Leibnitz avec tant de grandeur. Ceci et ce qui suit répond suffisamment au reproche de matérialisme : Quesnay est en philosophie un disciple de Locke, philosophie qui ne peut, isolée de ses conséquences extrêmes, se confondre avec le matérialisme.

Résumons les principaux points de la philosophie sociale de Quesnay de manière à en montrer l'enchaînement. 1° Le monde est bien fait ; les lois établies par la Providence ne cachent pas un piège pour l'homme, et *ce n'est pas d'elles, mais de leur violation, que naît le mal.* 2° L'homme est intelligent et libre, d'où l'influence qu'il exerce sur sa propre destinée, pour son mal ou pour son bien. 3° Le bon ordre de la société dépend du respect qu'elle aura pour les lois morales et physiques constituant l'ordre et dont les unes ne peuvent être violées sans amener dans les autres de profondes perturbations ; 4° la société a pour fondements moraux, économiques, politiques, la liberté, le devoir, la propriété, la sécurité. 5° La propriété est fondée sur le travail, ce qui la rend juste, ce qui fait d'elle un droit. 6° La justice qui règle les relations des individus entre eux, des nations entre elles, est aussi le titre des gouvernements, et leur fonction essentielle consiste à en assurer le respect. 7° La société est conforme à l'ordre naturel ; elle est en rapport avec l'intérêt du plus grand nombre ; elle est d'une part conforme à l'ordre, puisque les droits qui la fondent consacrent et ne blessent en rien la justice, c'est-à-dire le droit personnel ; elle est naturelle, puisqu'elle est née de la sympathie et de l'amour de soi qui trouve son compte dans la réciprocité des services ; elle est favorable à la masse des intérêts, puisque sans l'appropriation individuelle (qui d'ailleurs serait juste indépendamment de toute considération tirée de l'utile) il n'y aurait pas de civilisation, d'où il suivrait qu'une moindre somme de biens produits serait à la disposition de l'universalité des citoyens. 8° Si la société comme fait géné-

ral est conforme à l'ordre, les sociétés considérées dans leurs constitutions particulières sont loin d'en remplir toutes les conditions ; elles ne s'assureront l'état qui leur procure la plus haute somme de bien-être possible que par la connaissance rendue vulgaire et par le respect le plus absolu des lois naturelles constitutives. 9° Enfin l'intérêt général ne se sépare pas des droits individuels bien compris ; les législations sont impuissantes à créer l'ordre, compétentes seulement à le reconnaître, à le promulguer et à le faire passer dans le détail des lois organiques et des ordonnances particulières.

Telle est dans ses principes essentiels la morale sociale de Quesnay. Rien de moins exclusif assurément. Ces principes sont si peu renfermés dans les limites particulières du temps, d'un pays ou d'une situation exceptionnelle, qu'il serait aisé de montrer que si l'empire leur est assuré, ils ne l'ont pas encore complètement conquis. Avant que le parti qui s'intitule par excellence parti du progrès se croie le droit de les condamner comme des principes mauvais ou comme de vaines formules dont la vie s'est retirée, qu'il daigne attendre au moins qu'ils aient porté toutes leurs conséquences, encore si incomplètes et si entravées là même où les principes sont en partie reconnus.

Pour achever l'exposition de la morale sociale de Quesnay, il reste à lui adresser une question : Tient-il compte de ce principe ou de ce sentiment de fraternité qu'on accuse l'économie politique de méconnaître ? Nous répondrons qu'il y a deux manières d'entendre la fraternité. L'une mène droit à la promiscuité et viole la justice, l'autre n'est que la sympathie générale pour l'hu-

manité et pour ses souffrances. Que ce mobile ait inspiré et soutenu Quesnay et ses amis, c'est ce qu'il n'est pas besoin d'établir en présence de leurs écrits et de ce sentiment de l'humanité si répandu au dix-huitième siècle. La justice qu'ils ont aimée n'était pas une justice abstraite, mais une justice en vue du bien-être des hommes. La fraternité, dans un sens plus profond que celui de la philanthropie, signifie d'ailleurs harmonie des intérêts : c'est ainsi que les physiocrates ont expliqué cette expression et en ont voulu faire une réalité et une science. Bien loin d'être opposés, les intérêts des nations sont solidaires ; donc les peuples sont *frères*. Dans une même nation, entre les membres différents du corps social, la même solidarité a lieu ; vous ne pouvez violer la justice et les lois économiques sur un point sans que tout le corps s'ébranle, souffre et se corrompe. Dans ce sens du mot, qui n'est pas le moins sérieux, il n'est pas difficile d'établir que Quesnay s'est montré beaucoup plus fidèle à la fraternité humaine que les adversaires qui l'accusent.

L'économie politique de Quesnay n'est que la mise en application des idées que nous venons d'exposer. Elle témoigne d'un effort souvent heureux, quelquefois incomplet, pour réaliser l'idée de justice au profit de tous ; c'est tout à fait abusivement qu'on s'arrête à ces fâcheuses dénominations de classes productives et de classes stériles fondées sur une mauvaise définition de la valeur et qui sembleraient établir des catégories entre les membres d'un même État ; cet effort vers la justice est partout sincère et énergique. Telle est notre situation vis-à-vis du célèbre physiocrate, que pour rectifier ses erreurs, nous n'aurions qu'à nous servir de sa propre philosophie, en

appelant à notre secours les progrès ultérieurs de l'économie politique. Si Quesnay a eu, en effet, comme économiste, des égaux et des supérieurs, comme philosophe de l'économie politique il n'a guère eu que des disciples; et c'est encore à l'aide de ses principes développés, affermis, appliqués avec plus d'étendue et souvent aussi de justesse, que la science moderne poursuit sa double guerre contre un protectionnisme égoïste qui semble insoucieux de la justice et de la liberté, et contre un socialisme insensé qui ne les invoque que pour les outrager ou les mettre aux prises. L'honneur de Quesnay, c'est d'avoir montré la solidarité, non moins que la réalité, de ces principes essentiels; c'est d'avoir développé scientifiquement le sens véritable et l'union intime de deux termes que certains écrivains s'obstinent à regarder comme antinomiques, la liberté de l'individu d'une part, et de l'autre l'ordre social qui, bien compris, en est avant tout le respect ¹.

¹ Voir un Mémoire d'Eugène Daire et un rapport de M. H. Passy sur les doctrines des Physiocrates et l'influence de leur école, t. XVII du *Journal des Économistes*, p. 229 et 349, et t. XVIII, p. 113.

FIN.

